

www.libtool.com.cn

AP
20
J86



www.libtool.com.cn



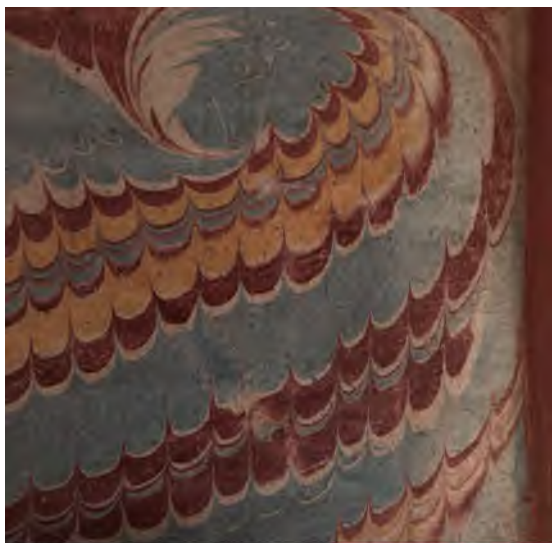
www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn

02.10

20

1986

www.libtool.com.cn



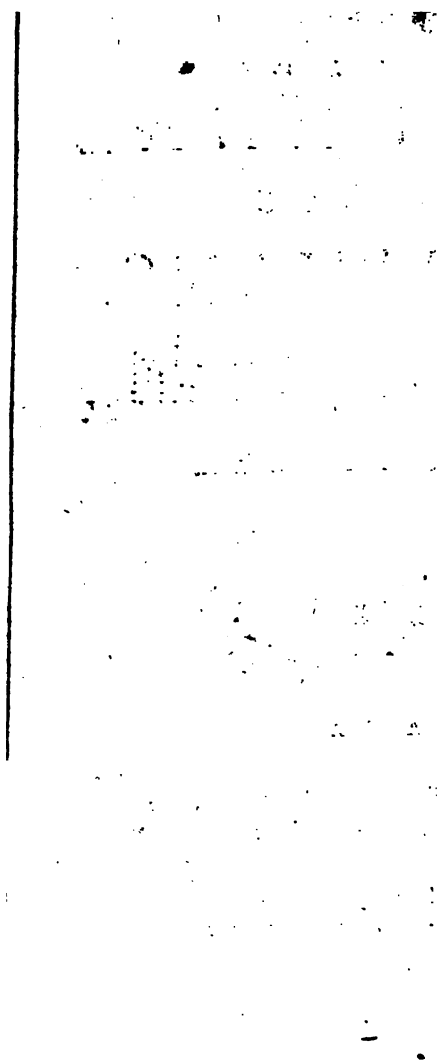
www.libtool.com.cn

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS.
POUR
L'ANNÉE M. DCC. XLVIII.
OCTOBRE.



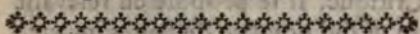
A PARIS,
Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur,
Juré-Libraire de l'Université, rue
Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLVIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROI





L E
JOURNAL
D E S
SCAVANS.



OCTOBRE M. DCC. XLVIII.

REMARQUES CRITIQUES

sur le Dictionnaire de Bayle. A Paris, chez Hippolyte - Louis Guerin, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. Et à Dijon, chez la Demoiselle Hermil-Andree, vis-à-vis le Palais des Etats. 1748. Avec Approbation & privilège du Roy, in-fol, pp. 819. sans la Préface.

A VANT que de rendre compte de l'ouvrage même, il est à

Dddd ij

423870

1732 *Journal des Sçavans* ;
propos de faire connoître les motifs
qui ont engagé l'Auteur à l'entre-
prendre. Il n'a eu, comme il le déclaire
dans sa Préface, d'autre objet que
l'utilité publique. Les mauvaises im-
pressions, que le Dictionnaire de
Bayle donne depuis longtemps à la
plupart des Lecteurs sont l'unique
raison, qui ont déterminé M. l'Abbé
Joly, Auteur de ces remarques, à
combattre les erreurs de ce fameux
Critique. Il se propose en relevant
un grand nombre de fautes impor-
tantes & grossières en tout genre où
Bayle est tombé, & en apportant des
preuves évidentes de sa partialité
& de sa mauvaise foi, de faire per-
dre au Dictionnaire de cet Auteur
un crédit, qui n'a pour fondement
que le libertinage, la *demangeai-
son* de nourrir des doutes favora-
bles aux passions humaines & un
esprit d'irrégion, qui ne s'est mal-
heureusement que trop répandu
depuis le funeste présent que cet
Ecrivain a fait au Public. Enfin il
cherche à rendre service à la Reli-

Octobre 1748. 1733

gion & à la raison même en décréditant un Auteur qui semble n'avoir voulu élever sa réputation que sur les ruines de l'une & de l'autre.

Qu'on ne s'imagine pas cependant que le but de M. L. J. soit de critiquer Bayle sur le Dogme & de rélever les erreurs où il est tombé à cet égard, soit volontairement, soit involontairement. Il déclare qu'il s'est plus attaché à la discussion des faits, comme prouvant avec plus d'évidence la partialité & la mauvaise foi de Bayle, qu'à la critique des raisonnemens, dont tout le monde ne voit pas le fil. Il n'a cependant pas entièrement négligé cette partie, mais M. de Croufaz s'en étant emparé avant lui, surtout pour ce qui regarde le Pyrrhonisme, il n'a pas cru devoir répéter dans ses remarques ce qui se trouve dans l'ouvrage de cet Auteur.

M. L. Joly a senti tout le péril de son entreprise. Il a prévu les plain-

2734 *Journal des Scavans ;*
tes des Partifans de Bayle ; il
noissoit l'aveugle prévention ou
en sa faveur une multitude de
sonnes qui affectent de se mettre
dessus de tout préjugé. Il sça
que Bayle passe communément
pour un Philosophe , qui raiso
toujours avec justesse , pour
Historien profond , pour un C
que impartial , exact , infailli
Mais l'amour de la vérité &
zèle pour le bien public , qui
ment notre Auteur l'ont fait pa
sur toutes ces considérations.
grand nombre de fautes de to
espèce qu'une lecture attentive
Dictionnaire de Bayle lui a
découvrir , ne lui a pas permis
garder le silence ; Et si mal
toutes les preuves qu'il appo
pour montrer l'injustice du pré
qu'on a en faveur de Bayle ,
peut le détruire en ceux qui
ment volontairement les yeux
lumière ; il s'est flatté du n
qu'il pourroit par son travail ,
pécher que le poison qui est r

Octobre 1748. 1739

du dans le Dictionnaire de Bayle, ne se communiquât à ceux qui en ont été garantis jusqu'à présent.

Pour autoriser son entreprise & donner en même temps des preuves de l'équité de sa critique, M. L. Joly a rapporté assez au long dans sa Préface le bien & le mal qu'on a dit du caractère de Bayle & les différens jugemens que les Sçavans & les gens du Monde ont porté sur ses écrits. M. de Croufaz, dit-il, qui a recherché les causes de la grande réputation de Bayle, prétend, que, quand on a réfléchi sur le caractère de cet Auteur, & qu'on a quelque usage & quelque connoissance du monde, on ne doit point être surpris du succès de ses Ecrits. „ Bayle écrivoit avec „ facilité, & de plus avec une ex- „ trême clarté, si on en excepte „ quelques endroits où il alloit „ mieux à son but en se servant „ d'un autre style; bien sur alors „ que son Lecteur, n'imputeroit „ l'obscurité qu'à la matière même.

D d d d iij

1736 *Journal des Sçavans*;
» & le croiroit sur sa parole. Il
» étoit capable de faire de lui ce
» qu'il vouloit ; car quand il lui
» plaît , il renverse les erreurs des
» hommes célèbres par les preu-
» ves les plus convainquantes,
» qu'il sçait exposer avec toute
» la clarté imaginable ; en même
» temps il sçait attaquer les vérités
» les plus sûres de la manière du
» monde la plus éblouissante &
» par des argumens , qu'il soutient
» être sans réplique. De plus il
» connoissoit parfaitement le cœur
» humain & sçavoit tout ce qu'il
» faut faire pour s'en saisir. C'est
» par cette connoissance qu'il tire
» un si grand parti des répétitions ,
» par le moyen desquelles il rend
» ses principes si familiers à ses
» Lecteurs , qu'à la fin il les engage
» à les regarder comme on fait les
» notions communes. Cet Auteur ,
» ajoute-t-il , dont la fantaisie étoit
» d'établir le Pyrrhonisme , & d'inf-
» pirer aux hommes de l'éloigne-
» ment pour la raison , sçavoit

... *Octobre 1748.* 1737
bien que son Dictionnaire seroit
lu par une infinité de gens qui ne
seroient point accoutumés à ré-
fléchir, & , qui loin d'avoir des
principes solides sur les sciences,
n'en auroient même aucune teinture.
Il sçavoit bien qu'il n'y avoit
qu'à éblouir une partie de ses
Lecteurs pour les amener où il
lui plairoit. En un mot Bayle,
qui connoissoit son siècle, avoit
compté qu'en flattant la corrup-
tion & en lui aidant à secouer
le joug importun de la Religion,
il verroit croître chaque jour le
nombre de ses admirateurs.

Rien n'est plus vrai que le succès
des ouvrages de Bayle vient des
sources que M. L. Joly indique d'a-
près M. de Croufaz. Mais quelque
grande qu'ait été la prévention en
saveur de cet Auteur, elle n'a ce-
pendant pas été si générale qu'il
n'ait trouvé ses Censeurs. On peut
dire même, que non seulement
les Sçavans du premier ordre,
mais encore les gens de bon sens

1738 *Journal des Sçavans*,
quoique médiocrement instruit
n'ont rien trouvé dans le Diction-
naire de Bayle, qui méritât
éloges; au contraire ils n'ont
s'empêcher d'en parler avec un
certain mépris.

Lorsque ce Dictionnaire parut
M. l'Abbé Renaudot chargé de
faire son rapport à M. le Chan-
elier Bouchérat, en donna son
jugement par écrit. Il avança
crainte, que Bayle n'avoit lu
Anciens que dans les citations
Modernes, & que dans les articles
d'érudition un peu recherchés
faisoit plus de fautes que le Mo-
qu'il critiquoit. Quoi qu'un pa-
reproche dût piquer un homme
qui se donnoit pour sçavant. Ce-
pendant, Bayle dans une réponse à
ce jugement s'efforce de se justifier
sur les impiétés & les obscénités
que l'Abbé Renaudot lui avoit
reprochées; mais quant au reproche
d'ignorance & de fausse critique
il n'entreprend pas d'y répondre
au contraire il avoue qu'il ne

Octobre 1748. 1739

nit aux vrais Sçavans que des *compilations indigestes & assez crues.*

M. de Leybnitz dit qu'il auroit souhaité que Bayle se fût plus attaché à établir des vérités utiles, qu'à s'attirer les applaudissemens des Libertins; qu'en faisant un meilleur usage de son esprit, il auroit peut-être moins procuré de profit à son Libraire, mais qu'en récompense il auroit tiré plus de gloire de son travail.

Un sçavant Allemand ne pouvoit comprendre comment Bayle s'étoit acquis une si grande réputation; vû qu'étant médiocrement versé dans les Lettres Grecques & Latines, il avoit eu néanmoins l'impudence de porter sa Critique sur des sujets qui supposoient une parfaite connoissance de la Littérature ancienne.

Jean le Clerc ne faisoit pas difficulté de dire qu'il y avoit plus de verbiage dans les écrits de Bayle, que de raisonnement solide; que ce prétendu Philosophe n'avoit la

1740 *Journal des Sçavans* ;
aucun livre de la Philosophie
périmentale des Anglois , ni au
des Livres de raisonnement de
même nation excepté quelqu
uns de ceux qui avoient été t
duits. Pour la Géométrie , ajou
t'il , il y avoit parfaitement ren
cé , & il ne sçavoit pas plus
Théologie , que ce qu'il pouv
en avoir appris dans son Cat
chisme & dans les Prêches , ou de
quelques Livres des François.
n'avoit jamais étudié l'antiqu
Ecclésiastique , & très-peu la Gr
que & la Romaine. Le Droit &
Médecine étoient des Lettres c
les pour lui. Il avoit quelque co
noissance de l'Histoire des dernie
siècles , surtout par rapport à
France , & à la vie de quelqu
gens de Lettres , souvent assez o
scurs. Il avoit pris beaucoup
peines à rechercher mille-ve
Littéraires , & mille circonstanc
de néant. *Est-ce là un Homme , s'
crie-t'il , qui avoit lu tout ce qu'
peut lire , & qui avoit retenu to
ce qu'on peut retenir.*

Octobre 1748. 1748

Nous ne finirions point, si nous voulions rapporter ici tous les jugemens défavantageux que les Sçavans ont porté sur le caractère & l'érudition de Bayle. Il est inutile aussi de dire que son Dictionnaire est rempli d'obscénités. Pour peu qu'on ait parcouru cet ouvrage, on a pu remarquer que Bayle semble y avoir rassemblé de gayeté de cœur, tous les traits des anciens Poètes & des Auteurs modernes, qui peuvent salir l'imagination. On diroit qu'il a voulu que son Dictionnaire fût le répertoire de toutes les ordures, dont les Libertins ont coutume d'assaisonner leurs conversations.

Notre Auteur ne s'est pas contenté d'indiquer en général les défauts qui régner dans le Dictionnaire de Bayle, il a recherché les sources d'où dérivent ces défauts. La première source, selon lui, vient de la nature même de l'ouvrage, qui est plus susceptible de fautes qu'aucun autre Livre. Bayle l'a bien

1743 *Journal des Sçavans,*
senti lorsqu'il a dit dans le projet
de ce grand ouvrage, qu'il n'est
rien moins qu'aisé de compiler les
fautes d'autrui, & qu'on a besoin
de beaucoup de temps pour ces sortes
de compilations. » Il dit ailleurs,
» qu'il est sûr que l'ouvrage ne
» vaudra rien au fonds; que s'il
» s'imprime, ce sera, non pas parce
» qu'il en aura attendu quelque
» louange, mais parce que le Li-
» braire aura cru le débiter, &
» l'aura fort sollicité à ce travail.
» Que si on lui demande pour-
» quoi il se donne tant de peines
» pour un ouvrage, dont il connoit
» lui-même les défauts, dont il
» n'attend aucune gloire, & con-
» tre lequel il prévoit le mépris de
» tous les fins & bons connoisseurs;
» il répond, qu'il ne l'a pas écrit
» pour acquérir le titre de bon
» Auteur, ne le trouvant pas di-
» gne d'être fort souhaité; qu'il
» n'a entrepris ce Dictionnaire,
» que pour s'occuper d'une façon
» qui ne lui fût pas à charge, qu'il

Octobre 1748. 1743

Il est sûr que malgré l'attention
» qu'il apportera pour ne rien dire
» de faux, son livre fournira cent
» & cent occasions de relever des
» fautes & des bévûes à ceux qui
» voudront le censurer, qu'il tra-
» vaille avec quelque sorte d'ap-
» plication à cet ouvrage sans en
» espérer un grand succès, &c.

La seconde cause des erreurs de Bayle, c'est la disette des Livres, dont il se plaint en plusieurs endroits de son ouvrage. Ayant manqué de ce secours, il n'est pas étonnant qu'il soit tombé dans toutes les fautes qu'on ne peut éviter, qu'en puisant dans les sources.

La troisième est le peu de temps que Bayle a employé à la composition de son Dictionnaire, & la précipitation avec laquelle il lui a fait voir le jour. Quelque fécondité & quelque talent que l'on ait pour écrire, les longs ouvrages demandent toujours beaucoup de temps & de travail. Malgré cette méthode que les bons Auteurs ont

1744 *Journal des Sçavans* ;
constamment suivie, & dont Bayle
reconnoissoit la nécessité; il n'a pas
employé cinq ans entiers à compo-
ser deux gros volumes *in-fol.* Il a
commencé cet ouvrage au mois
de Juillet 1692, & il l'a achevé
au mois d'Octobre 1696. Faut-il
être surpris qu'il ait hasardé tant
de faits en pur copiste, & qu'il
ait avancé tant de faussetés? Il n'a
pû s'empêcher de blâmer ces *Com-
pilateurs qui aiment à trouver la
besogne faite*; ces *Auteurs décisifs,
qui se trouvent quelquefois attrapés*;
ces *Ecrivains qui nous renvoient à
des Auteurs qu'ils n'ont pas vu eux-
mêmes.* Il connoissoit les loix de
tout genre de composition; mais
cette connoissance ne l'a pas em-
pêché de les transgresser; & l'une
des causes de cette transgression,
c'est l'extrême précipitation avec
laquelle il composoit.

La quatrième cause des fautes
où Bayle est tombé, est l'envie de
tout dire. Il ressembloit à ces *Au-
teurs*, dont il parle lui-même dans

Octobre 1748. 1749

Particule de DU RYER; qui se sont résolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix de leur institut, ou par le mauvais état de leurs affaires sont tombés dans la nécessité de toujours avancer & se croiroient estropiés s'ils s'étoient refusé quelque chose. Il ressembloit à ces Ecrivains, non tant par intérêt, que par desir d'étaler tout ce qu'il sçavoit. De-là vient qu'il ne faisoit jamais grace à ses Lecteurs du moindre passage qu'il eut compilé, à moins que sa partialité ne l'emportât sur le desir de citer. Et c'est pour cette raison qu'il traite lui-même son Dictionnaire de *Rhapsodie*, & de *compilation irrégulière* où il y a bien du *Farras*.

5°. Bayle s'imaginoit ou faisoit semblant de s'imaginer, que pourvu qu'il citât fidèlement quelque Ecrivain que ce fût, il étoit à couvert de tout reproche de fausseté ou de calomnie. Mais peut-il jamais être permis à un Historien, à un Critique de suivre de mauvais mémoires, qu'il reconnoit pouz

1746 *Journal des Sçavans*;

tels, & de transcrire des faussetés manifestes sous la garantie d'un méchant original ?

6°. Bien loin de chercher à éclaircir la vérité, Bayle abuse le plus souvent de la subtilité de son esprit pour tâcher de l'obscurcir, & cette affectation de répandre des doutes sur les vérités les plus incontestables, est peut-être la source la plus abondante des erreurs de ce Critique.

7°. La partialité & la mauvaise foi que notre Auteur regarde avec raison, comme les vices les plus condamnables dans un Critique & dans un Historien, & comme les caractères distinctifs de l'esprit de Bayle, se manifestent bien à chaque page; mais ils ne se font jamais mieux sentir que lorsqu'il s'agit des intérêts qui divisent les Catholiques d'avec les Protestans, & des personnages célèbres de ces deux Communions. Nous voudrions pouvoir suivre l'Auteur dans les preuves qu'il apporte de la mauvaise foi de

Octobre 1748. 1747
Bayle ; mais la longueur de cet extrait nous oblige à différer d'en produire des exemples lorsque nous rendrons compte de l'ouvrage même.

Disons un mot de l'étendue de l'objet que l'Auteur embrasse dans ses remarques. Le Lecteur ne doit pas s'attendre de trouver ici une réfutation complète du Dictionnaire Critique. Cette entreprise auroit été trop considérable, & elle n'est pas nécessaire pour remplir l'objet que l'Auteur s'est proposé, qui consiste simplement à rendre suspect ce qui est sorti de la plume de Bayle. Ainsi loin de prétendre avoir relevé tout ce qui est reprehensible dans ce gros ouvrage, il est persuadé qu'on peut faire beaucoup d'additions aux articles mêmes qu'il a critiqués. Il prévient deux reproches qu'on pourroit lui faire ; l'un d'avoir critiqué Bayle un peu trop durement, l'autre de l'avoir quelquefois relevé sur des minucies.

1748 *Journal des Sçavans* ;

A l'égard du premier il répt
que s'il lui est arrivé de cens
Bayle avec un peu d'aigreur ,
Lorsque cet Auteur lui a paru
cher contre la bonne foi , faute
ne souffre ni excuse ni indulge

Quant au second reproche
répond que comme Bayle a
l'homme du monde le plus s
puleux sur les dates , & le
alerte à relever les Auteurs
a vu broncher , il a cru ne
devoir lui passer ce qu'il ne
donnoit pas aux autres. Il aj
d'ailleurs que la plûpart des ch
qu'on traite de minucies , ne
rent rien moins que ce non

Il ne dissimule pas qu'il
puisé diverses remarques dans c
ques ouvrages assez nouveaux ,
que l'examen du Pyrrhonisme a
& moderne par M. de Cron
La réfutation des Critiques de l
sur S. Augustin , le Ducatian
Bibliothèque Françoisè , & le l
eu petit. Mais l'ouvrage don
tiré le plus de secours , est cel

Octobre 1748. 1749

M. Laurent-Josse le Clerc, Directeur du Séminaire de S. Sulpice à Lyon, qui a publié en 1732 une Lettre critique sur le Dictionnaire de Bayle, & ensuite plusieurs observations sur le même ouvrage insérées dans l'édition faite à Trévoux, sous le nom d'Amsterdam.

Nous remettons au prochain Journal à présenter au Lecteur quelques remarques tirées de l'ouvrage même, nous pouvons l'assurer d'avance que les articles que nous avons parcourus, nous ont paru faits avec beaucoup de soin, & que l'Auteur ne promet rien dans sa Préface, qu'il n'ait fidèlement exécuté dans le cours de l'ouvrage.



1750 *Journal des Sçavans*,

HISTOIRE GÉNÉRALE,
des Voyages depuis le commence-
ment du XV^e. siècle, Tome V^e.
Voyages dans l'Asie. Livre I.
Voyages dans l'Empire de la Chi-
ne, A Paris, chez Didot, Li-
braire, Quay des Augustins, à
la Bible d'Or, 1748. in-4^o.
pp. 335.

A PRÈS avoir décrit les Côtes tant Occidentales qu'Orientales de l'Afrique, & avoir rapporté tout ce que les Voyageurs ont dit des mœurs & des coutumes des Nations qui habitent ce grand continent, les Auteurs de ce Recueil entreprennent suivant le même plan de donner une entière description de l'Asie en commençant par la Chine qui en est la partie la plus Orientale. Le Lecteur peut se promettre de trouver d'autant plus de plaisir & d'instructions dans les tomes qui vont suivre, que les nations dont on l'entretiendra sont plus con-

Octobre 1748. 1751
nues & plus policées, & qu'elles
sont versées dans la connoissance
des Arts & la Littérature. La Chi-
ne entr'autres lui offrira les objets
les plus dignes de son admiration.
Ce vaste Empire fut découvert à
la fin du treizième siècle, par un
Vénitien nommé *Marco Polo*, qui
y pénétra dans un voyage par terre.
Mais la connoissance que ce Voya-
geur en donna, étoit si imparfai-
te, qu'on peut dire, qu'elle ne fut
bien connu des Européens que
vers la fin du quinzième siècle.
C'est alors que les Portugais péné-
trant par les Mers de l'Inde, y
introduisirent des Missionnaires; &
c'est aux mémoires & aux relations
de ces hommes zélés pour la pro-
pagation de la Foi, que nous som-
mes redevables de la connoissance
de l'Empire de la Chine. En 1517
les Portugais établirent un com-
merce réglé à Canton; ils s'éten-
dirent le long de la Côte jusqu'à
Ning-po, qu'ils ont appelé *Liam-
po*, Ville située dans la partie

1752 *Journal des Sçavans,*
Orientale de la Chine ; ils con-
tinuèrent leur trafic entre ces
Ports, jusqu'à ce que s'étant
ré la haine des Chinois, par
orgueil & leurs insolences, il
s'en furent chassés de tous ces lieux
à la réserve de *Malao*, Isle à l'embou-
chure de la rivière de *Canton*, où ils se maintiennent en-
core mais resserrés dans des bornes
étroites.

Dès que les Hollandois eurent
établi leur grande puissance en
les Indes sur les ruines de celle
Portugais, ils tournèrent toutes
leurs pensées du côté de la Chine.
Ils firent d'abord plusieurs tentatives
pour établir un commerce
libre avec les Chinois ; mais ils trou-
vèrent toujours des obstacles à
l'exécution de leur projet. Ayant
fin appris par un Missionnaire
suite nommé le Pere Martini,
venu de la Chine où il avoit vécu
pendant dix ans, que les Tar-
tars *Manchicws* avoient conquis
le grand Empire, le Gouvernement

Octobre 1748. 1753
de Batavia crut que cette révolution pourroit faciliter le succès de son entreprise. Il fit pressentir les Chinois de Canton par quelques Marchands. Leur rapport fut si favorable , que le Gouverneur fit partir des Ambassadeurs pour aller solliciter à la Cour de Peking la liberté du Commerce.

Pierre de Goyer & Jacob de Keyser furent chargés de cette Ambassade ; Jean Nieuhof célèbre par ses voyages dans plusieurs autres parties du monde les accompagna en qualité de Maître d'Hôtel , & prit soin d'écrire la relation de leur voyage. Cette relation a été publiée en diverses langues & sous différentes formes. On en a vu paroître en 1665 , une traduction Françoisise de Jean Carpentier , qui semble avoir été composée sur un Manuscrit même de l'Auteur. Elle est divisée en deux parties dont la première contient le récit de l'Ambassade en 290 pages ; & la seconde une description générale de la

Octobre.

E e e e

1754 *Journal des Sçavans* ;
Chine en 134 pages. Au reste
relation de Nieuhof n'a servi
de base à ce gros ouvrage. C
pentier confesse lui-même que
seconde partie & la moitié de
première, font autant d'additio

L'année suivante Thevenot p
blia la relation de Nieuhof da
sa collection de Voyages. Elle
est suivie d'un Journal de la ro
des Hollandois depuis Canton j
qu'à Peking, d'une exacte descr
tion de ces deux Villes, de la m
nière de faire la Porcelaine, &
Thévenot assure que sa traducti
est conforme aux deux copies H
landoises, dont il avoit les Man
crits entre les mains, l'un signé
nom de Nieuhof. Il déclare qu
n'y a rien changé ni rien ajouté

Les Libraires d'Amsterdam p
blièrent en 1670, une relati
Hollandoise de la même Amb
sade dans le goût de celle de C
pentier, mais moins chargée de m
tières étrangères. Quelque ter
après Ogilby fit présent à sa M

Octobre 1748. 1755
tion d'une traduction Angloise du même ouvrage , dans laquelle il paroît s'être moins attaché à l'édition Hollandoise , qu'à celle de Carpentier. De tant d'éditions, nos Auteurs ont regardé celle de Thévenot comme la plus exacte & la plus conforme à l'original ; ils l'ont fait servir de correctif & même de supplément à celle d'Ogilby , avec l'attention cependant de faire remarquer ce qu'ils ont emprunté de cette source.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur le Journal de cette Ambassade , il n'est pas susceptible d'extrait. Nous nous contenterons de dire , qu'il paroîtra extrêmement curieux & intéressant à ceux qui aiment la Géographie , par la description des Provinces , des Villes , des Montagnes , des Rivières , des Canaux & autres ouvrages de l'Art , qui se sont présentés sur la route des Ambassadeurs , depuis Canton jusqu'à Peking. Nos Auteurs l'ont accompagné

1725 *Journal des Sçavans*,
grec d'un grand nombre de plans
& perspectives, des lieux & ouvra-
ges les plus remarquables.

Le succès de l'Ambassade ne ré-
pondit point aux espérances des
Hollandois. Le Tribunal Souve-
rain prévenu contr'eux par les Por-
tugais & les Missionnaires, ne vou-
lut point leur accorder la liberté
du commerce. L'Empereur les ad-
mit à son Audience & les combla
d'honneurs & de présens, mais il
ne leur permit de paroître en sa
présence que tous les neuf ans.

Quoique les Hollandois eussent
tiré si peu de fruits de ce premier
voyage, ils ne renoncèrent point
à leur entreprise, au contraire les
lumières qu'ils avoient acquises,
ne firent qu'augmenter leur ar-
deur. Mais ils prirent la résolution
d'attendre des circonstances plus
favorables. Ils suivirent quelque
temps après le conseil que Nieu-
hof leur avoit donné, de profiter
de la guerre que l'Empereur de la
Chine avoit contre Koxinga, pour

Octobre 1748. 1757
offrir à ce Prince le secours des
Vaisseaux de la Compagnie. Ko-
xinga étoit un fameux Pirate, qui
avoit passé sa jeunesse au service
des Portugais & ensuite à celui des
Hollandois. Son industrie l'avoit
rendu par degrés un Négociant
habile & considérable dans le com-
merce du Japon, & son courage
naturel échauffé par l'avidité des
richesses, en avoit fait un redou-
table Pirate. Il s'étoit rendu maî-
tre des Isles de Taywan & de For-
mose. En un mot il étoit devenu
si riche, que se voyant en état d'é-
quiper une Flotte de mille Vais-
seaux, son ambition le fit aspirer
au Trône de la Chine.

C'est contre un ennemi si redou-
table que le Gouvernement de
Batavia offrant ses Vaisseaux à l'Em-
pereur, se flatta d'obtenir la li-
berté du commerce. Il envoya
deux Ambassades dans ce dessein,
l'une au Viceroi de Fokyen en
1662, & l'autre à l'Empereur mê-
me en 1664. La relation de ces

1758 *Journal des Sçavans* ;
deux voyages recueillie par *Arminius
Montanus*, fut publiée en lang
Hollandoise à Amsterdam, par
Olfert Dapper, dans le cours
l'année 1670. L'année d'après
Ogilby traduisit cet ouvrage
Anglois pour en faire comme
seconde partie de la relation de
Nieuhof.

La route des nouveaux Amba-
sadeurs fut entièrement différen-
te de celle des premiers ; aussi la re-
lation de *Montanus* n'est-elle pas
moins utile que celle de *Nieuhof*
pour la Géographie de la Chine
& pour la connoissance de plusieurs
ouvrages admirables de l'Art & de
la nature, qui sont propres à ce
grand Empire. Les Auteurs de ce
recueil n'ont rien négligé pour
présenter dans tout leur jour de
objets si curieux.

A l'égard de la réception de
Ambassadeurs & de la forme de
négociations Chinoises, ils ont cru
avec raison, que la ressemblance de
tous ces détails avec ceux qu'on a

.. Octobre 1748. 1759
déjà lus dans la relation de Nieu-
hof, les dispensoit d'une ennuyeuse
répétition. C'est encore dans la vue
d'épargner aux Lecteurs des expli-
cations fatigantes, qu'ils ont sup-
primé une partie de l'expédition
des Hollandois contre Koxinga.
Ce recit leur a paru non seule-
ment d'une longueur excessive,
mais grossièrement digéré. Ils ont
porté le même jugement de la des-
cription générale du Pays, qui est
visiblement tirée de l'*Atlas de Mar-
tini*, & de la relation des manières
& des usages, qui paroît aussi
empruntée de plusieurs autres Au-
teurs. Ainsi les bornes qu'ils s'im-
posent dans cet article sont celles
du fond de l'ouvrage & des obser-
vations qui lui sont propres.

Quoiqu'il ne manquât rien à la
splendeur de cette seconde Ambas-
sade & que les présens en fussent
plus riches & en plus grand nom-
bre que ceux de la première, Van-
Hoorn, qui en étoit chargé fut
traité avec moins de considération.

1750 *Journal des Sçavans*,
que les prédécesseurs, soit à la Cour
Imperiale, soit dans les Villes de
son passage. Il n'est pas aisé de ju-
ger, disent nos Auteurs, s'il dut
s'en prendre aux mauvais offices
de ses ennemis, tels que les Por-
tugais & les Missionnaires Catho-
liques, ou n'en accuser que l'infir-
mité des Hollandois, qui ne ren-
voyèrent point leur flotte pour la
conquête de l'Isle de Taywan,
comme leur Amiral l'avoit promis.
Ce qu'il y a de certain, c'est que
les Missionnaires employèrent tous
leur crédit auprès de l'Empereur
& des principaux Mandarins pour
empêcher qu'on accordât aux Hol-
landois l'entrée de la Chine &
la liberté du commerce. Ils crai-
gnoient avec raison, que, si ces
ennemis de la Religion Romaine
obtenoient une fois un libre accès
à la Cour & formoient quelqu'éta-
blissement dans l'Empire, ils ne
traversassent leurs travaux Aposto-
liques, & ne missent avec le temps
des obstacles invincibles à la pro-

Octobre 1748. 1761

pagation de la foi. Ils se souvenoient que l'entrée des Hollandois aux Isles du Japon fut aussitôt suivie de la ruine des Missions.

Nos Auteurs ont joint à la relation de Montanus des éclaircissements tirés de deux Lettres concernant l'Ambassade des Hollandois à la Chine en 1655, où l'on voit tous les mouvemens que le P. Adam, Missionnaire Jésuite, s'est donnés pour engager la Cour de la Chine à refuser aux Hollandois la liberté du commerce. Ces deux Lettres sont tirées de *la Chine d'Ogilby*. Quoique le nom de l'Auteur n'y soit pas marqué elles n'en ont pas moins tous les caractères de la vérité, & dans quelques vûes qu'Ogilby les ait jointes à son ouvrage, elles ne contiennent rien que d'honorable pour les Jésuites.

Le troisiéme voyage à la Chine rapporté par nos Auteurs, est celui de Dominique-Fernandès Navarette, Dominicain. Le P. Navarette fut envoyé en 1646, par les Su-

1762 *Journal des Sçavans;*
périeurs de son Ordre aux Isles
Philippines, mais ayant remarqué
après y avoir demeuré quelque
temps, qu'il n'y avoit pas beau-
coup de fruit à y faire, il hazarda
de passer à la Chine, où il s'em-
ploya plusieurs années aux exer-
cices des Missions. Il y apprit la
langue du Pays, il lut les histori-
res Chinoises & observa avec soin
les mœurs & les usages des Habi-
tans. Après avoir passé vingt ans
dans ses voyages, il revint en Eu-
rope en 1673, & s'étant rendu
à Rome à l'occasion des différens,
qui s'étoient élevés entre les Mis-
sionnaires, il y fut traité avec les
égards dûs à ses lumières & à son
mérite. L'Amour de la Patrie le
fit repasser ensuite en Espagne,
où il fut élevé à la dignité d'Ar-
chevêque d'Hispaniola.

• L'ouvrage sur la Chine, que Na-
varette publia à Madrid en 1676,
est rempli de choses curieuses; il
respire par tout la bonne foi & la
vérité. Tel est le jugement qu'en

Octobre 1748. - 1763

portent nos Auteurs, mais ils trouvent en même temps, qu'outre qu'il est mêlé d'une infinité de matières qui ont rapport aux disputes des Missionnaires & au progrès des conversions, il est mal digéré dans sa forme, & que le style en est extrêmement prolix. En effet Navarette se permet des digressions sur toutes sortes de matières, il cite continuellement des Auteurs Religieux, pour appuyer ses sentimens de quelque autorité; sa bonne foi paroît en ce qu'il censure librement les pratiques des Missionnaires, & qu'il rend plus de justice que la plûpart des autres Ecrivains aux Nations dont il parle. Il marque par tout un grand attachement aux principes de la Religion Romaine, & il paroît être plein de sentimens d'humanité à l'égard des Indiens. Il plaide la cause des Habitans des Isles Philippines, & il condamne sans ménagement la cruauté des Espagnols dans cette partie du monde. Enfin il se récrie

E e e vj

1764 *Journal des Sçavans* ;
hautement contre ceux , qui vou-
droient employer la violence pour
faire embrasser la Religion. Na-
varette est un des Voyageurs ,
dont nos Auteurs ont fait le plus
d'usage dans leurs réductions ; son
Journal est fort court & ne con-
tient que peu de faits intéressans.
On y remarque , que ce Mission-
naire se dit être le premier Euro-
péen , qui , dépourvu de toute
assistance humaine , ait osé s'intro-
duire à la Chine ouvertement &
sans précaution. Jusqu'alors tous
les autres Religieux , soit Franci-
cains , soit Dominicains , y étoient
entrés ou secrettement , ou sous la
protection de quelque Mandarin ,
ou comme les Jésuites en qualité
de Mathématiciens. Navarette se
vit exposé à bien des dangers , &
à beaucoup de fatigues & d'in-
commodités , mais il trouva dans
la Nation Chinoise les secours ,
qu'il n'auroit pas espéré de rece-
voir des Européens mêmes.

La quatrième source où nos Au-

Octobre 1748. 1765
teurs ont puisé : c'est la relation
du voyage de cinq Jésuites Fran-
çois, tirée de la description de la
Chine, de la Tartarie Orientale,
de la Corée, & du Tibet : par le
P. Du Halde, publiée à Paris en
1735. Cet ouvrage fut traduit en
Anglois, & il parut à Londres bien-
tôt après en deux volumes *in-fol.*
Nos Auteurs exposent dans leur
introduction le jugement critique
que les Anglois en ont porté.
» Quoique la plupart des Mémoi-
» res, disent-ils, qui composent
» le recueil du P. du Halde, soient
» très-curieux & très-estimables ;
» on pouvoit cependant attendre
» encore quelque chose de plus
» parfait d'une Compagnie si di-
» stinguée par l'esprit & le sçavoir.
» Le Traducteur Anglois a relevé
» un grand nombre de fautes, où
» les Jésuites ne seroient pas tom-
» bés avec un peu plus de con-
» noissance de la Géographie & de
» l'histoire de ces Contrées. En
» général les relations qu'ils nous

1766 *Journal des Sçavans*;

» donnent des pays Etrangers ;
» passent en Angleterre pour su-
» perficielles & remplies d'erreurs ,
» grossières , & leur principal mé-
» rite consiste dans l'exposition
» du travail des Missionnaires pour
» étendre la foi parmi les Infir-
» més.

» Cependant , continuent les
» Critiques , les Jésuites ont rendu
» des services immortels à la Géo-
» graphie par leurs Cartes & leurs
» Plans , & par les tables de lon-
» gitude & de latitude , qu'ils ont
» publiées dans cet ouvrage. Les
» Cartes qui sont au nombre de
» trente-huit , ont été dressées sur
» de grands desseins tirés sur les
» lieux , la plupart de quinze ou
» vingt pieds de longueur. Tout
» l'Empire fut ainsi dessiné aux
» frais de l'Empereur même , qui
» employa des sommes immenses
» à cette entreprise & le travail de
» huit Missionnaires pendant neuf
» ans, Ils parcoururent toutes les
» provinces , ils observèrent les la-

Octobre 1748. 1767
» titudes des principales Villes &
» des lieux remarquables, mais
» les longitudes furent détermi-
» nées par les méthodes Géométri-
» ques.

Les cinq Jésuites, dont on rap-
porte ici les voyages, sont les Pe-
res Bouvet, de Fontanei, Gerbil-
lon, le Comte & Videlou; ils fu-
rent envoyés à la Chine par le
Roy Louis XIV. en 1685 en qua-
lité de Mathématiciens, pour cher-
cher à la faveur de ce titre l'occa-
sion de répandre la Foi. Leur voya-
ge jusqu'à Siam fut écrit par
le Pere Tachard, qui étoit aussi
du voyage, & qui retourna de
Siam en France avec un Ambassa-
deur. Le reste de la navigation de
Siam jusqu'à Ning-po, est du P.
le Comte; cet ouvrage est divisé
en quatorze Lettres adressées à
divers Seigneurs de France. Le P.
le Comte ne donne point ces Let-
tres comme une relation régulière
& complete du vaste Empire de
la Chine, mais comme des mé-

1768 *Journal des Sçavans*,
moires qui peuvent servir à d'au-
tres pour composer une histoire
générale.

Le voyage de Gemelli Careri ;
Napolitain & Docteur en Droit
Civil, est le cinquième ; dont nos
Auteurs ont inféré le Journal dans
leur recueil. Sa curiosité naturelle
lui fit entreprendre le voyage du
tour du monde. Sa relation a été
imprimée plusieurs fois en Italie,
après diverses éditions en langue
Italienne, elle fut traduite en An-
glois & publiée en 1704. Ce que
l'on en trouve dans cette partie du
recueil, n'est qu'un extrait de la
quatrième partie du voyage de
l'Auteur. Gemelli Careri a été l'ob-
jet de la censure de plusieurs Cri-
tiques. Le Clerc a prétendu que les
Journaux & les descriptions ne
sont pas de lui, que tout ce qu'il
rapporte de la situation des Places
est tiré des Cartes, qu'il n'y a rien
de commun dans les éclaircis-
semens qu'il donne sur l'histoire de
la Chine, & que tout ce qu'il ra-

Octobre 1748. 1769
tôte des mœurs & des usages de
cette Nation, se trouve dans les
autres relations de voyages.

Nos Auteurs conviennent, que
cette accusation n'est pas sans fon-
dement. On ne peut douter disem-
ils, que Gemelli n'ait emprunté
quantité de circonstances des au-
tres Ecrivains, puisqu'il les cite
souvent. Mais en général on est
obligé d'avouer, que ce qu'il ra-
conte, peut être le fruit de ses pro-
pres observations. Dans la descrip-
tion qu'il donne des Plans, il pa-
roit toujours par quelques circon-
stances, qu'il parle sur le témoi-
gnage de ses propres yeux, &
ceux qui l'accusent d'en imposer
à ses Lecteurs, ne lui contestent
pas l'avantage d'avoir voyagé au
travers de la Chine.

Quoiqu'il en soit, on se sert ici
de la relation de Gemelli comme
de toutes les autres avec de justes
précautions, & on a pris soin de
remarquer exactement les circon-
stances qui paroissent suspectes, ou

1770 *Journal des Sçavans*,
qui sont empruntés de quelqu'au-
tre Voyageur. Comme la route
qu'il suivit jusqu'à Nanking, est la
même que celle de Nieuhof, on
se borne aux remarques, qu'il fait
sur l'état présent des places, &
aux circonstances qui peuvent jet-
ter du jour sur les coutumes du
Pays.

On trouvera à la suite du Jour-
nal de Gemelli plusieurs détails
concernant la Chine tirés du voya-
ge d'Everad-Isbrand Ides Ambassa-
deur de Russie. On a suivi en cela
la méthode qu'on s'est proposée
dans cet ouvrage, de recueillir des
différentes relations tout ce qui
appartient au même pays. Comme
la plus grande partie du voyage
publié par l'Ambassadeur de Rus-
sie regarde la Sibérie, & la gran-
de Tartarie, on en a remis le ju-
gement Critique & les autres ex-
plications, à la partie du recueil
où l'on doit traiter des régions
Septentrionales de l'Asie.

La dernière relation rapportée.

--- Octobre 1748. 1771

dans ce Livre , est celle de l'Ambassade de Charles-Ambroise Mezza-Barba , Patriarche d'Alexandrie , vers l'Empereur Kang-hi. Elle contient le recit des disputes que les Missionnaires Dominicains, & Jésuites , ont eues au sujet du culte des Chrétiens Chinois , & les entretiens que l'Ambassadeur eut à ce sujet avec l'Empereur. Ce Journal passe pour avoir été composé par Viani, Religieux de l'Ordre des Servites, & Confesseur de Mezza-Barba. Avant que de rapporter l'histoire de l'Ambassade , nos Auteurs exposent l'état de la question , qui a causé de si grandes divisions entre les Missionnaires. Les termes y sont ménagés , & il n'y a rien d'offensant pour aucun des partis. La longueur de cet extrait ne nous permet pas d'en donner une idée plus détaillée.



1772 *Journal des Sçavans,*

NICOLAI CRAGII ANNA-
LIUM Libri VI. quibus res
Danicæ ab excessu Regis Friderici I. ac deindè à gloriosissimo Rege Christiano III. ad annum usque 1550 enarrantur, &c.
C'EST-A-DIRE: *Les six livres des Annales de Nicolas Cragius, qui contiennent ce qui s'est passé en Dannemarck, sous le règne de Christian III. depuis la mort de Frideric I. jusqu'à l'année 1550.*
A Coppenhague, chez la Veuve de Jérôme Christian Pauli
in-fol. 1737.

TROISIÈME EXTRAIT.

NOUS avons dit dans le dernier extrait de ces Annales ; que les Lubéciens mécontents de la conduite du Comte d'Oldenbourg, avoient résolu de choisir un autre Général pour commander leurs troupes. Cragius nous apprend que leur choix tomba sur Albert, Duc de Meklenbourg. Ce Prince, dit-

Octobre 1748. 1775

il, se déterminâ d'autant plus facilement à accepter le commandement des armées de la République, que son affinité avec le Roy Chrestien, dont il avoit épousé la nièce, lui fournissoit un prétexte spécieux pour s'opposer aux progrès des armes du Roy nouvellement désigné. Mais ses vûes n'étoient pas dans le fonds moins intéressées que celles du Comte d'Oldenbourg. Il se flattoit, si-non de monter sur le Trône de Danemarck, du moins d'en détacher quelques Provinces pour y établir sa domination.

Albert ne fut pas plutôt déclaré Général, qu'il partit pour Copenhague accompagné de George Wollenweber un des premiers Magistrats de Lubeck, & le principal Auteur de la guerre. Les Soldats & le Peuple le reçurent avec de grandes acclamations. Mais le Comte ne put dissimuler le chagrin, qu'il avoit de voir qu'on vouloit le destituer du commandement

1774 *Journal des Sçavans*,
des troupes. Wollenweber lui déclara en vain les ordres de la République, il refusa constamment d'obéir & de reconnoître Albert pour son Supérieur. Comme l'armée s'étoit engagée à le suivre jusqu'à la fin de la guerre, on ne pouvoit sans le consentement du Comte la dégager du serment qu'elle avoit prêté. Après bien des instances, tout ce qu'on put obtenir du Comte, c'est qu'il partageroit l'autorité avec Albert & qu'il le regarderoit comme son Collègue.

Les deux flottes que la République venoit d'équiper, suivirent de près le nouveau Général. L'une se plaça près du Détroit du Sund pour arrêter les Vaisseaux Marchands, qui y passeroient. Les Lubéciens ne furent pas long temps dans ce poste sans trouver l'occasion de faire des prises considérables. Ils mirent à contribution environ soixante-dix Vaisseaux Hollandois, qui venoient l'un après l'autre commercer dans les Ports

Octobre 1748. 1775
de la mer Balthique. Ils ne se contentèrent pas d'exiger des Hollandois le tribut ordinaire pour le passage, ils leur enlevèrent presque toutes leurs marchandises. Les Sénateurs qui étoient dans la Scanie en donnèrent avis au Roy, & lui remontrèrent de quelle importance il étoit de combattre au plutôt cette Flotte. Christian auroit volontiers suivi cet avis, mais ayant appris d'ailleurs que l'autre Flotte des Lubéciens, venoit de transporter dans la Fionie un gros corps de troupes Allemandes, que la République avoit prises à sa solde, il crut qu'il étoit encore plus nécessaire d'aller au secours de cette Isle. Nous ne rapporterons point ici avec Cragius toutes les ruses de guerre que les Ennemis mirent en usage pour tâcher de surprendre les troupes du Roy; il nous suffira de dire qu'il se donna dans la Fionie une bataille mémorable, où Christian remporta la victoire. La perte des ennemis fut si grande,

1756 *Journal des Sçavans*,
qui depuis cette journée ils ne furent plus en état de former aucune entreprise par terre.

Ils ne conservèrent pas même bien longtemps la supériorité qu'ils avoient sur la mer. Les Vaisseaux que Gustave Vasa & le Roy de Prusse avoient promis à Christian, ne tardèrent pas d'arriver; ces secours mirent le Roy en état de disputer à ses Ennemis l'empire de la mer. La flotte Suédoise étoit composée de dix Vaisseaux de guerre sans compter les petits bâtimens, qui transportoient les provisions nécessaires. Celle du Roy de Prusse étoit aussi de dix Vaisseaux. Les Prélats & les Grands du Royaume en fournirent onze à leurs propres frais. Christian y joignit tous les bâtimens qu'il avoit enlevés aux ennemis en différentes occasions.

Le Commandement de l'armée Navale fut donné à *Scramius*, Chevalier Danois, parce qu'il ne se trouva alors personne dans le Royaume de Suède qui eut assez d'expérience

Octobre 1748. 1777
d'expérience & d'habileté pour
qu'on pût l'en charger. Scramius
fit voile aussitôt pour s'approcher
des Ennemis & jeta l'ancre près
d'une Isle appelée *Boringholm*. La
Flotte ennemie, qui n'étoit pas
moins nombreuse que celle du
Roy, s'avança de son côté pour
présenter le combat. L'action fut
à peine commencée, qu'il s'éleva
une tempête qui dispersa les deux
Armées. La Flotte du Roy n'étant
pas éloignée de la terre, se reti-
ra dans les Ports les plus proches.
Celle des Ennemis se rassembla au
Déroit du Sund, après avoir été
fort maltraitée. Dès que la tempête
fut passée le Général Danois remit
ses Vaisseaux en mer, dans le des-
sein d'aller attaquer les Ennemis,
avant qu'ils eussent le temps de se
radouber. Il avoit lieu d'espérer
qu'il vaincroit sans beaucoup de
difficulté une Flotte, que les vents
& les flots avoient extrêmement
endommagée. Mais comme il se
préparoit à cette expédition, il re-
Octobre. Ffff

1778 *Journal des Scavans* ;
cut des ordres du Roy pour
porter vers la Fionie , où les En
mis se dispofoient à faire une no
velle defcente. Quelque regret qu
eût d'abandonner fon projet ,
obéit à Christian. Il détacha
Vaiſſeaux de ſa Flotte , avec l
quels il fit voile vers la Fion
Dès qu'il fut arrivé à la vue
cette Ile , il apperçut les Vaiſſea
des ennemis , & fit les diſpoſiti
néceſſaires pour les attaquer. L
Lubéciens n'eurent pas le coura
de l'attendre. Ils ſe jettèrent da
leurs chaloupes , & ſe ſauvèrent
partie dans la Fionie , & en par
dans la Sécelande. En abandon
leurs Vaiſſeaux ils avoient
précaution d'y mettre le feu
Scramius fit tant de dilig
donna de ſi bons ordres
ſauva neuf , & qu'il n
qu'un feul de conſumé pa
mes.

Ces heureux succès
du ſiége de Coppenha
te Royale augmenté

Octobre 1748. 1779

grand nombre de Vaisseaux envoyés par les Norvégiens , bloqua le Port de la Capitale , & le Roy ayant débarqué ses troupes l'investit du côté de la terre. Nous n'entrerons point dans les détails de ce siège. Nous nous contenterons de dire qu'il dura dix-huit mois. La Place étoit pourvue d'une bonne garnison , & de toutes sortes de provisions de bouche & de munitions de guerre. Le Duc Albert & le Comte d'Oldenbourg qui y commandoient , ne voulurent point d'abord entendre parler de Capitulation , malgré les offres avantageuses que le Roy leur fit à différentes reprises. Ils comptoient sur les secours que la République de Lubeck & Marie Gouvernante des Pays-Bas , leur avoient promis. Les fortifications de la Ville étoient en si bon état , & la garnison si déterminée à une vigoureuse défense , qu'on tenta inutilement de la réduire par la force. Les Assiégés ne se rendirent que lorsque les provi-

1780 *Journal des Sçavans* ;
fions étant entièrement confon-
mées, ils perdirent toute espéra-
ce de recevoir du secours.

Après avoir investi la Place
fait toutes les dispositions nécessai-
res pour le siège, le Roy en con-
fia le soin à ses Généraux. Il par-
tit ensuite pour la Scanie, qui étoit
presqu'entièrement soumise à
puissance. Il convoqua à Lunde les
Etats de la Province, où son élé-
ction fut confirmée avec tous les
témoignages publics de la joye
plus sincère. Il visita les postes de
troupes Suédoises, qui continuoient
les sièges de LandsKron & de Ma-
moe. Il régala magnifiquement les
principaux Officiers de leur Armée.
Comme les Suédois ne cessoient
point pendant le repas d'exalter
les bonnes qualités de Gustave, &
qu'ils insistoient particulièrement
sur la bonté de son cœur & son affec-
tion envers la nation Danoise; il
firent naître à Christian un si grand
desir de voir ce Prince, qu'il prit
dès ce moment la résolution d'

Octobre 1748. 1781.
faire le voyage de Suède. Les plus
sensés des Sénateurs à qui Christian
communiqua son dessein, lui re-
présentèrent en vain tous les incon-
véniens, & les dangers auxquels
l'exposoit un semblable voyage,
dans la crise où étoient les affaires,
& dans un temps où sa présence
étoit si nécessaire dans ses propres
Etats; rien ne put lui faire changer
de résolution. Il partit accompagné
d'un petit nombre de Courtisans;
mais les Officiers Suédois informés
de son dessein, avoient dépêché
un Courier vers Gustave pour lui
annoncer l'arrivée de Christian. Le
Roy ne trouva pas à la Cour de
Suède un accueil aussi favorable
qu'il se l'étoit imaginé: Gustave
le reçut avec beaucoup de froideur,
lui parla durement & lui donna
des marques du mécontentement
qu'il avoit de son indiscretion.

Christian eut lieu alors de se re-
pentir de n'avoir pas suivi les con-
seils des Sénateurs. Mais il fut assez
maître de ses mouvemens pour n'é-

1782 *Journal des Sçavans;*
tre point déconcerté par une réception si étrange & si peu attendue. Il exposa avec la douceur & la modération qui lui étoit naturelle, les motifs de son voyage. Après avoir remercié Gustave des puissans secours qu'il lui avoit accordés, il lui fit part d'un péril qui les menaçoit également tous les deux, il dit qu'il avoit appris par une voye non suspecte que l'Empereur Charles V. prétendant avoir droit par sa femme sur les trois Royaumes de Suède, de Danemarck & de Norvege, qu'avoit possédé Christiern, faisoit des préparatifs pour y introduire l'Electeur Palatin. Il lui représenta qu'en cas d'invasion ils ne pourroient se maintenir l'un & l'autre dans la possession de leurs Etats & résister aux armes de l'Empire, qu'en réunissant toutes leurs forces & en se liguant par une alliance beaucoup plus étroite, que celle qu'ils avoient contractée jusqu'alors.

Gustave, que la même inquié-

Octobre 1748. 1783

de agitoit depuis longtemps, sentit la vérité de ce discours, & soit qu'il fût touché de la candeur & de l'amitié avec laquelle Christian lui parla, soit qu'il lui prit un remord du mauvais dessein qu'il avoit formé contre ce Prince, il commença à le traiter avec plus d'humanité. Ils réglèrent ensemble plusieurs choses qui intéressoient également les deux Royaumes, & conclurent un traité, par lequel ils s'engageoient à réunir toutes leurs forces pour se secourir mutuellement.

Avant que de partir Christian alla voir la Reine qui étoit sa belle sœur; cette Princesse lui témoigna l'inquiétude affreuse, où elle avoit été jusqu'à ce moment. » Mon frere, lui dit-elle, regardez comme une faveur particulière du Ciel la liberté qu'on vous donne de partir d'ici. On a tenu ces jours passés des conseils, sur votre voyage, & j'ai vu le moment où votre perte étoit résolue. « Christian

174 *Journal des Savans*,
étonné ne put envisager sans hor-
reur le danger où il s'étoit précipi-
té ; & la crainte d'être arrêté en
chemin ne le quitta, que lorsqu'il
fut rentré dans son Royaume.

Cragius accompagne ce récit des
réflexions suivantes. » Les Rois &
» les Princes , dit-il, doivent ap-
» prendre de là , à ne pas se fier
» témérairement à la foi d'autrui.
» Il y a peu de particuliers parmi
» les hommes qui soient assez atta-
» chés aux principes de la probité ;
» pour ne pas encourir volontiers
» le blâme d'une mauvaise action.
» dans la vue de se procurer un
» avantage médiocre, à plus forte
» raison les Princes feront-ils ca-
» pables de lâcheté , lorsqu'il sera
» question d'acquérir un Royaume.
» Plus un homme est élevé en di-
» gnité, plus il est prodigue de son
» honneur & de sa réputation , &
» moins il rougit de commettre le
» crime, lorsqu'il en résulte quel-
» avantage. La pudeur a peu
» d'effet auprès des Rois , si elle

.. Octobre 1748. - 1785
» n'est en eux le fruit d'un heureux
» naturel, elle n'est du moins jamais
» excitée par la crainte de l'infamie.

Christian ne fut pas plutôt de retour dans la Scanie qu'il apprit la mort de la Reine de Suède. L'Auteur des Annales dit qu'il se répandit tant de bruits différens sur la cause d'une mort si subite, qu'il n'en peut rien dire de certain. Christian en fut extrêmement affligé. Mais sa douleur fut bientôt adoucie par les heureux succès de ses armes. Les Villes de Landskron & de Malmoe, dont les Suédois pressioient depuis longtemps le siège, réduites aux dernières extrémités demandèrent à capituler. Et les Lubéciens ennuyés d'une guerre si ruineuse, écoutèrent enfin les conseils de Jean Frédéric Electeur de Saxe, & des autres Puissances voisines, qui depuis longtemps tâchoient de les disposer à la paix. Après bien des négociations la paix fut conclue.

1786 *Journal des Sçavans*,
Hambourg sous la médiation
de l'Electeur de Saxe, d'Ernest Duc
de Brunswick & de Lunebourg
de Philippe Landgrave de Hesse
& des Républiques de Brême
d'Hambourg, de Magdebourg
&c. Entr'autres articles, il y en eut
un en faveur du Duc Albert & du
Comte d'Oldenbourg; le Roy de
Danemarck devoit leur pardonner, à condition
qu'ils sortiroient du Royaume &
qu'ils livreroient toutes les places
dont ils s'étoient emparés, qu'ils
s'ils n'acceptoient pas la paix à ces
conditions, les Lubéciens devoient
rappeller leurs Troupes & les
priver de la solde, en cas qu'elle
refusassent d'obéir.

Quoique le Duc de Meklen-
bourg & le Comte se vissent abandon-
nés par la République de Lu-
beck, ils ne purent cependant se
résoudre à rendre la Ville de Cop-
penhague. Les promesses réitérées
d'un prompt secours, qui leur furent
faites de la part de la Gouver-
nante des Pays-Bas, & de l'Em-

Octobre 1748. 1787
lecteur Palatin, les déterminèrent à continuer la guerre. Ils retinrent la garnison sous leurs ordres & ils s'engagèrent de la soudoyer à leurs dépens ; les Magistrats de la Ville promirent aussi de faire contribuer la Bourgeoisie à l'entretien de la garnison. Les Villes de Wismar, de Sunden, & de Rostock, qui n'avoient point accédé au traité de paix firent diverses tentatives pendant l'Hyver pour jeter du secours dans la place. Le froid avoit été si rigoureux, que le détroit du Sund fut gelé, il se donna divers combats sur la glace. Mais les troupes du Roy toujours victorieuses serrèrent la Ville de si près, que les vivres & les munitions de guerre venant enfin à manquer, la famine, & l'impossibilité de se défendre forcèrent les Chefs à implorer la clémence du Roy. Christian fut assez généreux pour se contenter qu'ils vinssent dans le Camp lui demander pardon ; ensuite il leur accorda la liberté de se retirer en Allemagne.

1788 *Journal des Scandans*,
& d'emmener tous les effets qu'il
avoient apporté à Coppenhague
Il faut voir dans l'Auteur même le
Journal de ce siège, la description
de la misère affreuse où la Bour-
geoisie fut réduite, & les diverses
circonstances de l'entrée triom-
phante du Roy dans la Capitale.
Ce sont autant de tableaux intéres-
sants, qui montrent beaucoup de
talent en l'Auteur de ces Annales.

Lorsque Christian se vit maître
de tout le Royaume par la rédu-
ction de la Capitale, qui fut la der-
nière conquête, il tourna toutes
ses pensées à rétablir le bon ordre
dans l'Etat. Il consulta en particu-
lier les plus habiles & les plus expé-
rimentés d'entre les Sénateurs, &
afin qu'on ne pût lui reprocher d'a-
voir donné atteinte à la liberté pu-
blique, ou d'avoir fait aucune espé-
ce de changement dans l'Etat sans
le consentement du Peuple, il in-
diqua une Assemblée à Coppenha-
gue où non seulement toute la
Noblesse, mais les principaux du

.. *Octobre 1748.* 1789
peuple tant de la Ville que de la Campagne furent invités. Le seul Ordre Ecclésiastique en fut exclus, les Prélats avoient été arrêtés & mis en prison par l'ordre du Roy. Les Ecclésiastiques du second Ordre n'y furent point admis de crainte qu'ils n'excitassent quelque tumulte, parce que le principal objet des Comices étoit de les destituer de leurs revenus, de leurs dignités & de leurs prérogatives. Chrétien élevé dans le Luthéranisme, & ennemi juré des Prélats, qu'il regardoit comme les Auteurs de tous les troubles passés par les obstacles qu'ils avoient apportés à son éléction, ne s'occupa dès qu'il se vit affermi sur le Trône, que de l'abolition de la Religion Catholique autant peut-être par sentimens de haine & de vengeance, que par zèle ou par vues de politique.

· La première chose qu'on régla dans l'Assemblée, ce fut la capitulation, que les Rois ont coutume de signer à leur avènement à la

1790 *Journal des Sçavans* ;
Couronne. Ensuite le Roy monta sur une Tribune pour haranguer le Peuple. Il témoigna combien il étoit touché des calamités qui avoient affligé le Royaume, il en rejetta la cause sur les Ecclésiastiques, de manière cependant qu'il fit entendre que les autres Ordres n'étoient pas exempts de fautes. Il accorda un pardon général à tous ses Sujets, exhortant la Noblesse & le Peuple à imiter son exemple, & à oublier les injures qu'ils avoient reçues. Puis tournant le discours contre les Prélats, il les accusa chacun en particulier de ce qu'ils avoient fait ou dit contre le Roy & la République. Cragius rapporte qu'il reprocha à l'un d'eux, d'avoir souhaité d'être transformé en un Diable pour tourmenter à son gré dans l'Enfer l'ame de Fridéric, infectée de l'hérésie, & qui avoit protégé la Secte Luthérienne. Après avoir fait l'énumération de tous leurs crimes il conclut, que pour les punir il abolissoit pour

Octobre 1748. 1791
toujours la dignité Episcopale, & qu'il vouloit que les Laïques eussent dorénavant l'Autorité, & le rang, que les Evêques avoient eu ci-devant dans le Sénat; que la doctrine fut réformée, & que la Religion & les Rits de l'Eglise Romaine fussent abrogés, les revenus Ecclésiastiques confisqués, & employés à payer les dettes que l'Erat avoit contractées pendant la guerre, & à soulager le peuple des tributs qu'on auroit été dans la nécessité de lui imposer.

Cependant le Roy ne vouloit pas que le Fife profita de tous les biens de l'Eglise. Il conserva aux Nobles les droits de Patronage; qu'ils avoient possédé. Il voulut que chaque Eglise retint les fonds nécessaires pour l'entretien de ses Ministres, & Luther fut consulté sur la quantité des revenus qu'on devoit leur attribuer. Les dixmes furent appliquées à constituer les appointemens des Professeurs de l'Université, & à donner des pen-

1793 *Journal des Sçavans*,
fions aux Sçavans. Les Chapitres
conservèrent leurs Prébendes &
Dignités, les Moines & Religieu-
ses qui avoient embrassé la Réfor-
me, pouvoient finir leurs jours
dans leurs Monastères : enfin une
partie des biens Ecclésiastiques fut
employée à fonder des Hôpitaux.
Comme les derniers troubles ne
s'étoient élevés, que parce qu'a-
vant la mort de Fridéric on n'avoit
point désigné celui qui devoit lui
succéder; le Roy crut qu'il étoit
de l'intérêt du Royaume de pré-
venir de semblables malheurs. Il
proposa d'établir une Loi, par
laquelle il seroit ordonné de dési-
gner pendant le cours de chaque
Règne, un Successeur à la Couron-
ne, qui pût prendre les rênes du
Gouvernement l'instant après que
le Roy auroit rendu l'esprit. Il
appuya sa proposition de l'exem-
ple de l'Empire, de la France, de
l'Espagne, & de l'Angleterre, où
les Successeurs au Trône sont dé-
jà reconnus avant la mort du Prince.

Octobre 1748. 1793
régnant. Enfin il proposa divers autres réglemens touchant l'administration de la Justice, & la réforme de plusieurs abus qui s'étoient glissés dans le Gouvernement. Le Sénat donna publiquement son approbation à toutes les Loix, que le Roy venoit de proposer, & le Peuple les ratifia & ordonna qu'elles fussent religieusement observées.

Tel fut l'usage que Christian fit de son autorité, lorsqu'il se vit paisible possesseur du Royaume de Danemarck. Le reste de son Histoire n'est pas moins digne de la curiosité de nos Lecteurs, mais il faut la lire dans le Livre même. Il nous paroît que l'extrait historique que nous avons donné de la moitié des Annales de Cragius, suffit pour mettre le Lecteur à portée de juger du mérite de l'Auteur & pour lui inspirer le désir de lire l'ouvrage même. Cragius possède toutes les qualités d'un bon Historien : il étoit parfaitement in-

1794 *Journal des Sçavans* ;
Fruit des événemens qu'il avoit en-
trepris de transmettre à la postérité.
Il est toujours intéressant dans le
choix & l'arrangement des circon-
stances , clair dans sa diction , ner-
veux & orné dans son style , mais
sans dureté & sans affectation , en
un mot , il paroît par tout plein
de vérité & de candeur , de sagesse
& de bon sens dans ses sentences
& ses réflexions ; s'il charge quel-
quefois de traits trop odieux le
portrait des Evêques , & des Ca-
tholiques , nous croyons qu'il faut
attribuer ce tort aux préjugés de
la Secte dont il faisoit profession.
Les noms propres mis en Latin ,
sont la plupart tellement défigurés ,
qu'on auroit de la peine à recon-
noître les Personnes , les Villes &
les lieux dont l'Historien parle ;
si l'Editeur n'avoit aplani cette
difficulté par une table , qu'on trou-
ve à la tête du Livre. Nous ne di-
sons rien ici de l'histoire Danoise
d'Etienne , fils de Jean Stephanus.
Cet ouvrage , qu'on n'a inséré dans

Octobre 1748. 1793
ce volume que pour servir de supplément aux Annales de Cragius, est depuis plus d'un siècle entre les mains du Public.

TRAITE' DES TESTAMENS,

Codiciles, Donations à cause de mort, & autres dispositions de dernière volonté, suivant les principes & les décisions du droit Romain, les Ordonnances, les Coutumes & maximes du Royaume, tant des Pays de droit Ecrit, que Contumiers, & la Jurisprudence des Arrêts, par M. JEAN-BAPTISTE FURGOLE, Avocat au Parlement de Toulouse. Tome IV. in-4°. pag. 490. y compris 74 pages d'additions & de corrections, tant pour ce quatrième volume que pour les trois précédens, & non compris 129 pages pour la table générale alphabétique des matières des 4 volumes. A Paris, au Palais, chez Jean de Nully, Libraire, Grand' Salle, du côté de la Cour

1796 *Journal des Sçavans ,
des Aydes , à l'Ecu de France &
à la Palme , 1748.*

L'AUTEUR de cet ouvrage n'ayant point d'abord annoncé, ni quel y étoit son plan général, ni de combien de volumes il devoit être composé; nous n'avions point encore été en état de tracer au Public l'idée complete de son traité, lorsque nous avons rendu compte des trois premiers volumes dans nos Journaux des mois de Janvier 1745, Juin 1746, & Novembre 1747. Quoique l'Auteur en donnant ce quatrième volume, n'y dise point expressément que ce soit le dernier, cependant les additions & corrections, & la table générale des matières qu'il y a joints, embrassant tout ce qui est contenu dans les trois volumes précédens, ainsi que ce qui est renfermé dans ce quatrième, semble marquer assez que ce quatrième volume est véritablement le dernier. Ainsi pour suppléer à ce que l'Auteur ne nous

Octobre 1748. 1797.
avoit pas permis de faire d'abord ;
comme il est d'usage , nous com-
mencerons par réunir sous un point
de vue général, les principaux ob-
jets & la distribution de tout ce
traité : après quoi sans rien répéter
du détail dans lequel nous sommes
entrés sur les trois premiers volu-
mes ; nous nous contenterons d'y
joindre celui de ce quatrième &
dernier volume.

Tout ce traité , ainsi qu'on le
voit aussi par son exécution , est
divisé en 14 chapitres , dont l'Au-
teur a partagé quelques-uns en dif-
férentes sections. Le premier cha-
pitre traite de l'origine des Testa-
mens. Le second de leur nature &
de leurs différentes espèces. Le troi-
sième des conditions nécessaires
pour leur validité. Le quatrième
de la capacité de tester. Le cin-
quième de la liberté requise pour
ce genre de dispositions. Le sixième
de la capacité de recevoir par testa-
ment. Ces six premiers chapitres
composent le premier volume.

1798 *Journal des Sçavans*,
tout l'ouvrage, qui ayant paru d'a-
bord seul, sans annonce des sui-
vans, nous avoit fait présumer dès
1745 qu'il devoit avoir une suite,
cette suite étant nécessaire pour
former un traité complet.

En effet l'Auteur a joint à ces
six premiers chapitres, d'abord un
septième qui occupe tout son se-
cond volume, & qu'il a intitulé du
pouvoir du testateur. L'étendue
de ce chapitre a engagé l'Auteur à
le diviser en sept sections. La pre-
mière concerne les biens qui peu-
vent ou ne peuvent être l'objet des
dispositions testamentaires, ce qui
comprend les réserves coutumières,
& le legs de la chose d'autrui. La
seconde & les suivantes regardent
les conditions, charges, ou mo-
des, des dispositions testamentaires,
dont l'Auteur examine la nature,
les diverses espèces, les différens
effets & l'accomplissement, en y
joignant des réflexions particuliè-
res sur celles qui ont pour objet
les enfans de l'héritier ou du lé-

Octobre 1748. 1799
gataire, & sur les cas auxquels on
doit les regarder comme tacite-
ment répétées.

Le huitième chapitre que l'Au-
teur a mis à la tête du troisième
volume, est intitulé suite du pou-
voir du testateur, & des formalités
intrinsicques du testament. Il
occupe près de la moitié de ce vo-
lume, & comprend quatre sections,
dont la première traite de l'institu-
tion d'héritier, la seconde de l'ex-
hérédation, la troisième de la pré-
térition, & la quatrième de la plain-
te d'inofficiofité. Le chapitre neu-
vième concerne le droit d'accrois-
sement. Le dixième est intitulé des
effets & de l'exécution des testa-
mens. Il est divisé en quatre se-
ctions, dont il n'y a que la première
concernant l'adition d'hérédité
de comprise avec les chapitres huit
& neuf dans le troisième volume.
La seconde section du chapitre
dix commence le quatrième volu-
me, & traite de la renonciation à
l'hérédité. La troisième des dettes

1800 *Journal des Sçavans* ;
& charges héréditaires , du droit
de délibérer & du bénéfice d'in-
ventaire , & la quatrième des exé-
cuteurs testamentaires. Le chapi-
tre onzième a pour objet la révo-
cation des dispositions testamentai-
res , & les autres moyens par les-
quels elles peuvent devenir inutiles
en tout ou en partie. L'Auteur y
a joint sur la révocation des dona-
tions entre-vifs une section unique
qui forme à l'égard de son ouvrage
une espèce de hors d'œuvre. Les
codicilles font la matière du cha-
pitre douzième. La clause codicil-
laire est le sujet du treizième , &
les donations à cause de mort sont
réservées pour le quatorzième &
dernier , qui est suivi comme nous
l'avons déjà observé , de diverses
additions & corrections , concer-
nant différens points traités dans
ces quatre volumes.

En joignant à ce plan général de
l'ouvrage ce que nous avons obser-
vé dans notre Journal du mois de
Janvier 1745 , sur le dessein &
sur

Octobre 1748. 1801
sur la méthode de l'Auteur, singu-
lièrement sur la distinction des
temps, par laquelle il parvient à
fixer le dernier état du Droit Ro-
main, & sur les *quatre degrés de*
discussion qu'il employe pour résou-
dre les questions épineuses; y ajou-
tant encore l'idée détaillée que
nous y avons donnée du premier
volume, & celle que nous avons
présentée dans nos Journaux de
Juin 1746, & Novembre 1747
des deux volumes suivans; il ne
manquera plus pour finir le tableau
que de faire connoître comment
la matière de ce quatrième volume
y a été traitée, & c'est ce que nous
nous proposons à présent.

Chaque chapitre & chaque se-
ction y sont précédés, comme dans
les précédens volumes, de som-
maires très-étendus & très-détail-
lés qui en contiennent un très-
grand nombre de sous-divisions.
Ces sous-divisions nous ont paru
un peu trop confondues: nous au-
rions désiré que l'Auteur en eut

1802 *Journal des Sçavans*,
distingué les principales, & leur eut
subordonné les moindres. Son or-
dre feroit ainsi devenu plus sensi-
ble, plus parfait, & beaucoup
plus commode pour les Lecteurs.
Quant au fonds de l'ouvrage
l'Auteur continue à s'y montrer
fort versé dans l'intelligence de sa
matière, singulièrement en ce qui
concerne les loix Romaines. Les
nouvelles ordonnances de 1731
& de 1735, concernant les dona-
tions & les testamens, lui four-
nissent toujours les sujets d'un grand
nombre de questions, dont il traite
les unes indépendamment de ces
loix pour en faire voir la justice,
ou pour la décision des cas anté-
rieurs qu'elles ne peuvent décider,
& les autres d'après l'état où ces
loix ont fixé la jurisprudence.
L'Auteur observe sur plusieurs
points la jurisprudence particulière
à son Parlement, qu'il n'approuve
pas toujours. Il remarque plusieurs
Arrêts nouveaux de ce Parlement,
& en rapporte même en forme

Octobre 1748. 1803
quelques-uns des plus récents. Il renvoie sur plusieurs sujets à différens Auteurs qui ont traité avec autant de capacité que d'étendue diverses questions qu'il écarte de son objet par cette raison. Il renvoie aussi quelquefois à son Commentaire sur l'Ordonnance de 1731 pour les donations, & se contente d'ajouter à ce qu'il y a expliqué ce qui lui paroît y manquer. Il essaye de concilier sur plusieurs questions, la diversité des jurisprudences de quelques Parlemens, ainsi que la contrariété apparente des loix ou des Auteurs; il présente même à ce sujet des distinctions qui nous ont paru du moins assez plausibles, ou il se range pour le parti qui lui paroît le meilleur & le mieux autorisé. Il combat sur divers points les raisons des Auteurs dont il n'adopte point l'avis, & se montre ainsi plus que compilateur, c'est-à-dire, un véritable auteur. Enfin il paroît n'avoir rien négligé pour procurer &

1804 *Journal des Sçavans*,
son ouvrage la perfection qu'un
esprit droit & instruit étoit capa-
ble de lui donner.

L'Auteur a discuté un si grand
nombre de points de Droit, qu'on
ne doit pas être surpris si ses déci-
sions ne paroissent pas & ne sont
même pas toujours ou assez sûres,
ou assez expliquées sur quelques-
uns. Peut-être pourroit-on dire que
son attachement au Droit Romain,
l'a fait quelquefois préférer la let-
tre de ce Droit aux grands prin-
cipes d'équité qui en doivent tou-
jours être l'ame & l'interprète. Mais
si cela étoit, on pourroit ajou-
ter que ce défaut seroit rare dans
son ouvrage & que de plus il y se-
roit fort excusable, surtout de la
part d'un Auteur de pays de Droit
Écrit, & dans un temps où le dé-
faut de déférer trop peu aux tex-
tes, qu'on n'étudie point assez, fait
souvent chercher dans l'esprit &
dans l'imagination bien des déci-
sions que la lecture & la connois-
sance des loix peuvent seules pro-
curer avec sûreté.

Octobre 1748. 1805

Pour donner à présent une idée plus particulière du détail de ce quatrième volume, le défaut de sous-divisions principales ne nous permettant pas de tracer l'abregé du détail de chaque chapitre ou section; abregé qui d'ailleurs nous mèneroit trop loin; nous ne pouvons que parcourir ce qui nous a paru plus digne de remarque en lisant ce dernier volume. L'Auteur, après avoir fait dans la section seconde du chapitre dix diverses remarques sur la signification des mots de répudiation & de renonciation, qui en forment l'intitulé, examine n. 6. s'il y a dans le Droit quelque différence entre le terme *repudiare* & celui de *recusare*, quant à l'effet de l'acte. L'Auteur embrassant la négative conformément au droit nouveau établi par Justinien, combat fortement dans cet endroit, ainsi qu'aux n. 50. & 86. de la même section, le sentiment contraire du célèbre Cujas, auquel il rend la justice d'avoir été fort

1806 *Journal des Sçavans*,
instruit de l'esprit des loix en parti-
culier, mais à qui il reproche d'être
si fort entêté des règles du Droit
ancien, qu'il ne veut presque jamais
reconnoître les changemens que le
Droit nouveau y a faits.

Au nombre 18 de la même se-
ction, l'Auteur combat l'avis com-
mun des Jurisconsultes de Toulou-
se, qui pensent que toutes les libé-
ralités particulières peuvent être ré-
pudiées nonobstant l'acceptation, sans
même avoir besoin de recourir au
bénéfice de restitution en entier. M.
de Furgole croit cette doctrine
contraire aux véritables maximes
du Droit Romain, & cite à ce su-
jet Cujas, M. Maynard & divers
loix qui ne forment pas toutes
autorités fort précises sur la
question.

Ibid. n. 40. l'Auteur soutient
la légitime n'étant point véritable-
ment une portion de l'hérédité
ne pouvant être perdue par
une renonciation qui y se-
rait, est due même à c

Octobre 1748. 1867

qui a renoncé à l'hérédité, dans laquelle elle se doit prendre, & que le Parlement de Toulouse le juge ainsi tous les jours sans difficulté. Il cite à ce sujet un Arrêt de ce Parlement du 2 May 1726, qu'il a observé entre plusieurs autres.

Ibid. n. 67. M. de Furgole proposant la question, si la loi dernière *Cod. de Repud. Hæred.* est observée dans les pays coutumiers, & si le fils qui a renoncé dans ces pays à la succession de son pere peut la reprendre dans les trois ans, se range avec le Brun & Auroux des Pommiers pour la négative, contre l'avis d'Henrys & de Bretonnier, Mais l'Auteur n'entre presque dans aucune discussion sur cette question traitée avec étendue par ces Auteurs, & il y a une erreur dans la citation qu'il fait de la question 62. du liv. 6 d'Henrys, au lieu de la question 24 du même livre.

Section 9 du même chapitre dix n. 23. il observe sur les inventaires, que l'apposition des scellés ^{aussurés}

1808 *Journal des Sçavans*,
après le décès, qui donne ouverture
à une succession, n'est point
en usage à Toulouse, sans s'expli-
quer assez, ainsi qu'il nous a paru,
sur ce point. Nous aurions encore
souhaité qu'il eut plus expliqué ce
qu'il dit; *ibid.* n. 31. de l'ordre à
observer par l'héritier bénéficiaire,
dans le payement des créanciers
en pays coutumiers.

Ibid. n. 55. & suivans, l'Auteur
traite la question si l'héritier bé-
néficiaire peut employer en dépen-
se dans son compte les dépens aux-
quels il a été condamné en défen-
dant les biens de la succession. Il
observe que sur cette question la
jurisprudence de Toulouse est pour
la négative, & celle de Grenoble
& de Paris pour l'affirmative, le
tout avec quelques modifications.
Il regarde celle de Toulouse com-
me trop rigoureuse, celle de Paris
comme trop favorable, & préfère
un parti mitoyen qui revient assez
à celle de Paris, & plus encore à
celle de Grenoble, en ajoutant que

Octobre 1748. 1309
c'est sur quoi nous aurions bien
besoin d'une loi claire.

Il traite fort au long (*ibid.* n.
64. & suiv.) la question si l'héri-
tier bénéficiaire peut renoncer , &
en décidant l'affirmative , il ob-
serve que la question se décide ainsi
aux Parlemens de Toulouse & de
Paris. Mais pour prouver cette ju-
risprudence de Paris , il ne cite
que Ferrière sur la Coutume de
Paris , Auteur qu'il nous a paru ci-
ter d'ailleurs trop souvent seul , &
qui , surtout sur ce point de doctri-
ne , ne peut être un garant suffi-
sant. En effet , il paroît que les
avis sont au moins fort partagés à
Paris sur cette question.

M. de Furgole s'éleve (*ibid.* n.
68.) contre l'usage dans lequel est
le Parlement de Toulouse , de per-
mettre aux créanciers d'une suc-
cession d'agir sur les biens pro-
pres de l'héritier bénéficiaire jus-
qu'à ce qu'il l'ait répudiée , & adop-
te à ce sujet la jurisprudence des
Pays Coutumiers , *singulièrement*

1810 *Journal des Sçavans* ;
de celle du Parlement de Paris ,
dont il donne un meilleur garant
dans l'autorité de le Brun.

Enfin il omet , apparemment à
dessein , dans cette section , plu-
sieurs questions traitées par le Brun ,
liv. 3. chap. 4. & singulièrement
celles que le Brun discute depuis
le n. 37.

Sect. 4. du même chap. n. 5.
M. de Furgole distingue trois for-
tes d'exécuteurs testamentaires ,
dont il appelle les premiers testa-
mentaires , les seconds légitimes ,
& les troisièmes datifs. Cette distin-
ction est sans doute à présent peu
d'usage , & nous ne connoissons
plus guères que ceux de la pre-
mière espèce , mais elle a paru appa-
remment nécessaire à l'Auteur pour
donner une idée plus complete du
droit ancien à ce sujet.

Ibid. n. 13. il soutient que la
commission donnée par les testa-
teurs à leurs exécuteurs testamen-
taires est un vrai mandat , & il
tire ensuite de ce principe la déci-

Octobre 1748. 1811
sion d'un grand nombre de questions sur cette matière, en remarquant que plusieurs Coutumes ont au sujet de ces exécuteurs testamentaires diverses dispositions qui ne conviennent point au mandat. Il observe *ibid.* n. 50. que le mot *cavere* dans le Droit ne signifie pas bailler caution, comme plusieurs le pensent, mais qu'il désigne une simple promesse & une obligation de rendre. Il n'annonce qu'au nombre 55 une espèce de division générale de cette section, division qui d'ailleurs n'est pas assez complète pour en donner une idée suffisante.

- Entre les questions que l'Auteur traite au chap. 11. deux des principales sont n. 23 & suiv. si un premier testament est détruit par un second, lorsque les héritiers institués dans le second sont ou incapables ou indignes. L'Auteur paroit soutenir pour le cas de l'incapable que le second testament n'annule que l'institution d'héri-

1812. *Journal des Savans*,
tiers faite dans le premier, & que
les legs du premier testament doi-
vent subsister. Quant au cas au-
quel l'héritier institué dans le se-
cond testament est indigne, l'Au-
teur semble dire qu'alors le premier
testament est rompu dans toutes
ses parties. Mais nous aurions dé-
siré sur ce point plus de netteté
dans la manière dont il expose
son avis. Car on le devine dans
cette occasion plutôt qu'on ne l'en-
tend, & même à peine peut-on le
conjecturer. Ainsi, par exemple,
lorsque l'Auteur remarque & ob-
serve au n. 28. d'après un Arrêt
du Parlement de Grenoble du 15
Février 1674, *que si le second te-
stament contenoit institution d'une
personne, dont la qualité & la puis-
sance font présumer la captation ou
le défaut de liberté; comme si un tu-
teur ou autre personne de même espèce
avoit été institué, le second testa-
ment ne révoqueroit pas le premier,
parce qu'il n'y auroit point de dispo-
sition libre ni valable dans son prin-*

Octobre 1748. 1813
cipe; il nous semble qu'il établit un très-bon principe qu'il ne développe pas assez, & dont il ne fait pas assez sentir, ni l'étendue, ni le rapport avec le principe général par lequel il a dit auparavant que l'institution d'un incapable dans un second testament ne détruit que l'institution & non les legs du premier testament. Car l'Auteur ne dit point si dans le cas de l'institution du tuteur, qui est certainement un incapable, les legs du premier testament sont détruits comme l'institution, ce qui paroît être son avis, parce que cela résulte de son principe, ou s'il n'y a que l'institution d'héritier d'anéantie, vu qu'il n'y a que cette institution sur laquelle on voye avec évidence la captation ou le défaut de liberté.

Dans la section unique de ce même chapitre onzième n. 67. M. de Furgole soutient contre l'avis de Ricard que le refus d'alimens fait par un donataire à son dona-

1814. *Journal des Sçavans*,
teur, réduit à l'indigence, ne donne pas au donateur le droit de révoquer sa donation, si le donataire ne s'est expressément engagé à cette charge par l'acte de donation. Pour soutenir cet avis, qui semble révolter l'équité, & qui est au moins extrêmement dur, M. de Furgole prétend que *toute ingratitude n'est pas un moyen de révocation des donations*, & qu'il ne faut regarder comme telles que les cinq exprimées dans la loi dernière au code de Justinien, *de revocand. donat.*

Chap. 12. n. 15. l'Auteur observe 1^o. d'après un Arrêt du Parlement de Toulouse, du 28 Août 1742 & précédé de deux partages, que selon la jurisprudence de ce Parlement, les codicilles nuncupatifs, ainsi que les testamens de même espèce, y doivent être écrits de la main du notaire, à peine de nullité. 2^o. d'après un second Arrêt du même Parlement du 8 Avril 1743, dans la même affaire, que

Octobre 1748. 1815
les notaires n'y sont pas responsables des nullités de leurs actes, même dans les cas auxquels leur négligence est cause de ces nullités.
3^o. Enfin d'après un autre Arrêt du 20 Septembre 1746, que ce Parlement comprend au nombre des testamens nuncupatifs, qui doivent être écrits par le notaire à peine de nullité, ceux même qui sont faits par des peres entre leurs enfans.

Chap. 14. n. 1. & suiv. l'Auteur soutient que les donations à cause de mort n'ont été abrogées ni par l'ordonnance de 1731 sur les donations, ni par celle de 1735 concernant les testamens, & il se fonde sur ce qu'il faut bien distinguer les différens genres de dispositions auxquels ces ordonnances n'ont point touché d'avec les diverses formalités qui doivent y être observées, & que ces ordonnances ont réduites à celles des donations entre vifs, & à celles des testamens ou des codicilles.

1816 *Journal des Sçavans,*

Ibid. n. 67. l'Auteur citant simplement le Journal du Palais, Tom. I. p. 192, semble ne s'autoriser que de l'avis d'un Arrétiste ; au lieu qu'on trouve à cette page du Journal du Palais un Arrêt du Parlement de Dijon du 13 Fevrier 1670, dont M. de Furgole ne parle pas, quoi que la décision de cet Arrêt soit le principal fondement de son avis.

Les additions & corrections qu'on trouve dans ce quatrième volume, sur les trois précédens & même sur ce quatrième, sont en tout au nombre de 76, numérotées de suite en chiffres Romains.

On voit aux n. 6, 10, 27, 28, 57 & 75, de ces additions & corrections, plusieurs Arrêts nouveaux du Parlement de Toulouse rendus en 1740, 1741, 1745, & 1747, sur divers points traités dans les précédens volumes. Nous aurions encore souhaité que l'Auteur eût un peu plus marqué le détail de plusieurs Arrêts, dont il n'y a guères

Octobre 1748. - 1817.
que ceux des n. 28, 57, & 75,
qu'il expose avec étendue.

ESSAIS SUR LES PASSIONS,

*& sur leurs Caractères, — nemo
in se se tentat descendere.* Pers.
Sat. 4. v. 23. 1748. deux vol.
in-12. Tom. I. pp. 390. non
compris 10 pag. de Préface.
Tom. II. pp. 391. Cet ouvrage
imprimé sous le titre de *La
H-yè, chez Neaulme*, se trouve
à Paris chez *Cailleau*, Libraire,
rue S. Jacques.

LE cœur humain offre tant de
divers objets à nos réflexions,
& chacun de ces objets a tant de
faces, & peut être envisagé sous
tant de points de vûe différens,
qu'on ne doit point être surpris de
voir les Observateurs de ce specta-
cle se multiplier, & se diversifier
presqu'à l'infini. Il est même d'au-
tant plus commode de se ranger,
dans cette classe d'Observateurs,
quand on veut écrire, qu'on peut

1818 *Journal des Sçavans*,
par cette voye acquérir la qualité
d'Auteur, pour ainsi dire, à peu
de frais : car chaque science parti-
culière exige un si grand nombre
de connoissances, tant d'étude, de
recherches, & d'expériences, de la
part de ceux qui veulent y produi-
re quelque chose d'utile, qu'on ne
peut guères se flatter d'y devenir
un bon Auteur, sans des travaux
& des efforts très-considérables.
Aussi voyons nous que cette classe
d'Auteurs semble devenir plus rare,
pendant que celle des polygra-
phes grossit de jour en jour.

Quoi qu'il en soit il faut conve-
nir que la connoissance du cœur
humain est une science si intéressan-
te, & si généralement utile, que
nous n'aurons jamais trop de bon-
nes observations sur cette matière.
Mais pour que les observations
soient de ce genre & méritent d'être
produites, chacun doit aussi
convenir qu'elles doivent être exa-
ctes, utiles, clairement exprimées
& nouvelles, du moins quant à la

Octobre 1748. 1819
manière de les présenter. Des critiques plus difficiles pourroient encore exiger que ces observations fussent écrites de la manière la plus propre à leur faire produire dans l'esprit des Lecteurs le fruit qu'on en doit attendre. Mais sans porter les choses si loin, pour ne pas décourager les Observateurs qui ne réuniroient pas dans un égal degré le don de bien réfléchir & celui de se bien exprimer; du moins ne peut-on se dispenser d'exiger qu'ils ne présentent à leurs Lecteurs, rien qui puisse être de quelque danger pour les mœurs.

Chacune de ces vérités est si évidente, & se présente si naturellement à l'esprit, qu'il semble que nous aurions bien pu nous dispenser de les rappeler. Cependant tant d'Auteurs de nos jours négligent d'y faire faire une suffisante attention, que nous avons cru devoir en retracer le précis. Nous laisserons aux Lecteurs à en faire à l'ouvrage que nous annonçons.

1810 *Journal des Sçavans* ;
plication qu'il mérite. Mais pour
mettre ceux à qui ce livre n'est pas
connu à portée de s'en faire une
idée juste, il faut exposer le des-
sein de l'Auteur ainsi qu'il l'annon-
ce lui-même, & donner une idée
abregée de la manière dont il l'a
suivi.

L'on pense tard, dit l'Auteur dans
sa Préface, *lorsque l'expérience n'a-
brège pas le chemin des idées* ; d'où
il conclut que cette expérience,
qu'il appelle une école de douleurs
& de plaisirs, ne sçauoit trop-tôt
s'acquérir. Je dois (ajoute l'Auteur)
à des malheurs prématurés la tran-
quillité de mon ame, avec les remar-
ques & les différens traits que con-
tient ce livre sur le cœur, & sur l'es-
prit..... Si.. mon ouvrage n'est
pas accueilli des connoisseurs.... je
l'abandonne dès à présent... ne m'en
réservant que l'unique leçon d'appren-
dre à mieux penser..... Je ne me
flatte pas d'avoir assez de talens ni
assez d'habitude d'écrire, pour mériter
(les) suffrages (du Public.) Je

117
13
9

Octobre 1748. 182
m'estimerois heureux de tirer de so-
indulgence, la force & la hardiesse
qui me manquent pour mieux entre-
prendre... ce n'est point des maxi-
mes que j'ai voulu donner... j'avoue
n'avoir ni assez d'autorité, ni assez
de génie pour faire le Législateur.
Ces essais ne contiennent en quelque
manière que des remarques, des cara-
ctères, des observations,.... je n'y
ai consulté d'autre modèle que celui
des impressions & du sentiment. J'ai
 tâché de le dépeindre, comme je l'é-
prouvois..... si je me suis rencontré
avec d'autres, c'est sans dessein....
Quoi que... tout soit dit.... j'ai
cru qu'il n'étoit pas défendu d'exa-
miner encore des matières susceptibles
d'étendue, de variété, d'instruction,
& infinies par leur nature même....
Je n'ai jamais eu dessein de former
des satyres particulières, toujours in-
dignes d'un homme qui se propose
dans ses écrits l'utilité & la cor-
rection des mœurs. Ainsi que les cu-
rieux ne s'exercent point à trouver
la clef des caractères répandus dans

1812. *Journal des Sçavans,*
cet ouvrage, ni qui pis est à en in-
venter. Loin d'avoir cherché à leur
fournir la matière de médire, je ne
me suis attaché qu'à mériter la bien-
veillance de ceux qui sçavent penser
& aimer la vertu.

Il n'y a certainement rien qui ne
fasse honneur à l'Auteur dans une
pareille annonce. Il nous a même
paru que l'exécution de l'ouvrage
répond assez à cette annonce, du
moins pour la plus grande partie.
Nous y avons reconnu avec plaisir
dans l'Auteur un de ces Philoso-
phes qui exempt d'ambition, jaloux
de la qualité de bon ami, zélé pour
les progrès des sciences, & surtout
de celles qui intéressent le plus le
bonheur de l'homme, en lui appren-
nant à former ses mœurs, paroît,
sans s'être engagé fort avant dans
le commerce du grand monde,
s'être principalement attaché à étu-
dier l'homme, ses vertus, ses foi-
blesse, & ses défauts, & s'être mis
par une telle étude en état de
donner à ses concitoyens plusieurs
leçons utiles.

Octobre 1748. 1813

Mais si l'Auteur a évité dans son ouvrage les satyres particulières & plusieurs autres défauts assez communs aux Auteurs de son genre, s'est-il de même garanti de tous les autres écueils dont une pareille carrière est environnée? A-t'il rempli toutes les conditions que les loix de la raison & du bon ordre imposent au genre d'ouvrage qu'il a entrepris, & singulièrement celles que nous avons cru devoir rappeler sur ce sujet? C'est ce qui mérite sans doute d'être approfondi: c'est ce qui nous oblige d'entrer dans le détail de l'ouvrage, pour mettre le Public en état d'en juger; & ce dont nous croyons que l'Auteur permettra l'examen d'autant plus volontiers, que *l'utilité publique & la correction des mœurs* étant les principales vûes qu'il s'est proposées dans la composition, ou du moins dans la publication de son ouvrage, il a déclaré d'avance qu'il est toujours prêt à l'abandonner, si les connoisseurs n'y trouvent pas cet avantage.

1824 *Journal des Sçavans*,

L'Auteur ne s'étant tracé aucun plan dans cet ouvrage, qui n'est qu'une espèce de recueil d'observations assez indépendantes les unes des autres, même sous chacun des intitulés qui en annoncent les différens objets particuliers; on ne peut gueres le faire connoître, qu'en exposant les divers objets sur lesquels roulent ces remarques, en en rapportant quelques-unes de différens genres, & en donnant l'idée de quelques espèces de hors d'œuvre qu'il a joint à cette collection de ses pensées.

L'indépendance & la liberté, l'esprit de société, la bonne foi, l'ambition, les conversations & les disputes, la connoissance de l'homme en général, la vertu, la générosité de sentimens, la sottise vanité, le temps & le soin d'en profiter, la louange & les flatteries, l'amitié, les sciences, le mariage, la connoissance de soi-même, l'insensibilité, la fortune, le malheur & la compassion, la prévention ou l'esprit faux, forment les
sujets

Octobre 1748. 1825
sujets de dix-neuf articles sous lesquels sont rangés dans le premier tome les observations de l'Auteur.

On y voit de plus sous le titre de la générosité de sentimens, pp. 80-99. l'histoire des sages amours qui ont précédé l'heureux mariage du Philosophe Philos avec Emilire, & à l'article du mariage pp. 188-322, sept Lettres que l'Auteur publie comme lui étant parvenues d'une de ses sociétés. Il annonce ces Lettres comme étant moins une critique sérieuse du mariage, qu'un badinage entre un homme de cette société & une Dame, qui ont voulu s'amuser, le premier à combattre dans quatre de ces Lettres les avantages du mariage, & la Dame à les soutenir dans les trois autres.

Les divisions du second tome sont moins multipliées ; mais la matière n'y est ni moins ample, ni plus en ordre. *L'homme d'esprit & de mérite, l'économie de l'esprit & le soin de le cultiver, les impressions*

Octobre,

Hhhh

1826 *Journal des Sçavans*,
& le préjugé, les femmes, les pas-
sions en général, les talens & le
qualités particulières, les mauvai-
raisonnemens, l'amour, la compo-
sition & les ouvrages d'esprit, le dé-
guisement, le babil & le silence, l'oc-
cupation de l'esprit & du cœur; en-
fin l'ignorance & la misère de l'hom-
me, font les treize titres que l'Au-
teur y a donnés aux diverses réflé-
xions qu'il y rassemble.

On y trouve encore comme dans
le premier volume, deux espèces
de hors d'œuvre. Le premier sous le
titre de l'Amour, pp. 149-183, est
l'histoire des amours de *Rose de
May* avec *Antoine*. L'Auteur dit
tenir cette Histoire de *Rose de May*,
qui est le principal personnage, &
qui la lui confirma sur le lieu mê-
me où la scène s'est passée, à *Ist-
Bourg de France*, situé à une lie
& demie de *Martigues*. Il en don-
le récit comme propre à faire co-
noître la violence d'un amour
naturel & aussi constamment
tenu entre un Berger &

Octobre 1748. 1827

Bergère , fortement combattus par les défenses de leurs parens, qui se virent enfin comme forcés de consentir à leur mariage universellement désiré. Le second hors-d'œuvre mis à l'article de l'occupation de l'esprit & du cœur , pp. 237-376 , consiste dans une espèce de Journal , contenant diverses particularités d'un ordre , dont on ne dit pas le nom , mais qu'on annonce comme très-ancien.

Selon l'histoire que l'Auteur en donne , cet Ordre n'étoit dans ses commencemens qu'une société particulière de quelques amis , qui , délivrés du soin de leur fortune & étroitement liés par la même façon de penser , ne cherchoient qu'à s'amuser & à s'occuper par diverses expériences acquises aux dépens des sottises d'autrui ; mais s'étant extrêmement étendu par la suite en différens lieux , il étoit parvenu jusqu'à exercer sur tous les Etats une espèce de despotisme universel , dont il avoit retiré de grands avan-

H h h ij

1828 *Journal des Sçavans* ;
tages, & que l'Auteur semble pré-
tendre avoir été fort utile dans cha-
que Province, pour la réformation
des mœurs & des abus.

Pour faire connoître à présent
plus particulièrement en quoi con-
sistent les remarques de l'Auteur,
& comment il les exprime, nous
en rapporterons plusieurs de diffé-
rentes espèces & sur divers sujets
compris dans les deux volumes, en
observant, toutes choses égales, de
donner la préférence aux plus cour-
tes.

Tome I. tit. *de l'indépendance*,
p. 11. » Comme le défaut de liber-
» té dépend particulièrement de
» l'attachement qu'on donne aux
» objets extérieurs, & qu'ils ne mé-
» ritent pas tous indifféremment
» mêmes préférences & la même
» dilection; il faut de bonne heu-
» re & sans inquiétude, s'accou-
» mer à souffrir le monde tel qu'il
» est, & prendre les hommes
» précisément pour ce qu'ils sont.
» C'est ainsi que sans indig-

Octobre 1748. 1829

» ou sans estime, l'on se fert d'un
» cheval ou d'un chien.

» Ibid. p. 14. » la liberté de dire
» tout ce qu'on pense, doit être
» soutenue par la science, l'expé-
» rience & la sagesse, & non par
» l'orgueil.

» Ibid. tit. *des Conversations*, p.
» 40. » Les disputes forment l'esprit,
» lorsqu'on se possède, lorsqu'on
» s'écoute, lorsqu'on en bannit, ou
» qu'on éclaircit de bonne foi les
» équivoques, & qu'on ne perd
» point de vue les conséquences.
» Mais si l'on s'emporte, si l'on ne
» définit pas avec justesse, si l'on
» ne distingue pas avec précision,
» si l'on ne divise pas lorsqu'il le
» faut, la raison se trouble; l'appa-
» rence l'entraîne; on nage pour
» ainsi dire toujours; le bord man-
» que; on n'accroche que des chi-
» mères. & la raison se sauve comme
» elle peut.

» Ibid. p. 49. » Vouloir qu'un
» homme d'esprit en ait toujours,
» injustice: chercher toujours de

H h h h iij

1830. *Journal des Sçavans* ;
» l'esprit , petitefle : il faut être,
» homme.

Ibid. tit. *de la connoissance de
l'homme*, p. 34. » *Qui trop embras-*
» *se, mal étreint* ; vieux proverbe »
» vrai dans beaucoup d'occasions »
» & très-faux en plusieurs autres »
» Un homme d'esprit a plusieurs
» voyes qui aboutissent à la même
» route. L'une ne réussit pas, c'est
» l'autre qu'il tente : la carte est dressée
» avant qu'il parte ; il ne reste
» point en chemin. Les personnes
» oisives , fainéantes , qui par leur
» ignorance sont obligées de mettre
» de longs intervalles entre deux
» opérations ; qui n'ont jamais con-
» nu ni les soins , ni le prix des occa-
» sions , ou l'usage qu'on peut faire
» des connoissances qu'on acquiert ,
» ont coutume de se servir de ce pro-
» verbe , lorsque leur jalousie leur
» fait appercevoir dans ceux qu'ils
» critiquent , plus d'étendue & de
» capacité qu'ils n'en ont , & qu'ils
» n'en peuvent avoir.

Ibid. tit. *de la Vertu*, p. 63. » La

Ostobre 1748. 1831

» Vertu ne nous rend pas insensibles ; mais elle nous prête des armes pour nous défendre de l'excès des foibleſſes. Qu'il est dangereux qu'elle ne succombe, lorsque l'atrait qui la combat devient plus fort que l'habitude que nous avons de la mettre en usage !

Ibid. tit. *de la sottise vanité*, p. 111.
» L'Orgueil est la pratique d'une fautive théorie de grandeur. La Vanité est un diminutif de l'orgueil, accompagné de quelques motifs plus bas. Il semble que l'une de ces passions soit à l'usage des grands, & l'autre pour le peuple.

Ibid. tit. *du temps*, p. 123. » Le temps perdu est l'oubli, ou la satisfaction de l'ignorant, & l'inquiétude de celui qui ſçait l'employer : p. 125. Le seul Philosophe est en vie dans la nature : les autres créatures sont mortes ou plongées dans le sommeil. Les rêves sont leur partage ; l'illusion leur plaît, les gouverne. Heureux dans ce malheur extrême.

H h h h iij

1832 *Journal des Sçavans*,
» d'enlever à la vérité de leur état
» jusqu'à l'insomnie de la raison ! Vi-
» vre , c'est faire un juste emploi du
» temps : c'est se rendre utile à la so-
» ciété : c'est connoître ce qu'on
» fait , pourquoi on le fait : c'est rai-
» sonner , sentir son état , tendre à
» sa fin : c'est combattre l'homme ,
» s'élever au-dessus de l'homme :
» c'est se former le cœur , cultiver
» son esprit , s'étudier , se connoi-
» tre. Vivre , c'est exercer l'amitié ,
» se livrer à la reconnoissance , aider
» les malheureux , avoir compas-
» sion de ceux qu'on ne peut pas
» secourir : c'est faire le bien , dé-
» tester le mal ; c'est être vertueux.
- Ibid. tit. de la Louange , pp. 144
& 145. » Si l'ambition des vertus ,
» des connoissances , & des talens ,
» étoit proportionnée à celle que
» nous avons pour les louanges ;
» nous prendrions moins de peine
» à mériter qu'à obtenir.

Plus substitué ou *moins* , rendroit
cette phrase aussi exacte que claire ,
& a été sans doute dans l'intention
de l'Auteur.



Octobre 1748. 1833

Ibid. tit. *des Sciences*, pp. 175
& 176. » Quand un homme stu-
» dieux après une application suf-
» fisante n'apperçoit pas la vérité
» qu'il cherche, il doit prendre les
» précautions suivantes qui servent
» d'introduction à la connoissance.
» 1°. Dépouiller l'objet de tout
» ce qui le voile, de tout ce qui
» sert à l'exprimer. 2°. Le conce-
» voir clairement, ou fixer les
» points de ses doutes, de ses équi-
» voques. 3°. Détruire un doute
» après l'autre; suivre d'une pre-
» mière vérité à une seconde; & se
» rapprocher tellement de l'objet
» principal, qu'il n'ait plus que lui
» seul à contempler..... L'orgueil
» des faux Sçavans fait mépriser
» les Sciences aux ignorans sensés.

Ibid. p. 181. » C'est à tort ce me
» semble qu'on taxe les Sçavans d'être
» particuliers, & peu sociables.
» Sans doute on confond dans ce
» jugement tous ceux qui se pi-
» quent de l'être. Car il seroit bien
» incompréhensible que les Scie-

Hbbb v.

1834 *Journal des Sçavans*,
ces, qui ont adouci la rudesse &
civilisé les mœurs des Nations les
plus barbares, eussent aujour-
d'hui un effet contraire aux pre-
mières impressions qu'elles cau-
sèrent d'abord. Ce qui élève l'a-
me ; ce qui aggrandit la sphère
des idées ; ce qui donne l'esprit de
discernement & de justesse ; ce
qui apprend à l'homme à se con-
noître, & les objets qui l'envi-
ronnent ; doit nécessairement lui
former le cœur & les sentimens ;
le rendre plus humain, plus com-
patissant & plus capable de sup-
porter les foiblesses des autres,
ou d'en tirer un bien qui retourne
à l'avantage & à l'agrément de la
Société. Aussi les vrais Sçavans
font-ils toujours aimables, & d'un
caractère que l'estime suit, dès
qu'on s'est donné la peine de les
connoître tels qu'ils font, c'est-à-
dire, dépouillés des petiteesses,
qui rendent bien plus difficile
l'accès des hommes ordinaires.
Ibid. tit. *De la Fortune*, p. 348.

Octobre 1748. 1835.

» Tel est tourmenté par l'ambition,
» l'envie & l'inquiétude qui chan-
» geroit d'état tout à coup , &
» s'estimeroit heureux, s'il descen-
» doit seulement d'un degré, &
» qu'il rentrât dans sa véritable
» condition.

Ibid. p. 359. » Il faut de l'amer-
» tume, des dégouts, des peines de
» divers genres à supporter, pour
» goûter un jour le plaisir d'en être
» exempt. . . .

Tome 2. tit. *Des Talens*, pag.
121. » Une lâcheté générale dé-
» truit l'émulation, la condamne
» & la méprise: & c'est ainsi que
» d'un nombre prodigieux d'hom-
» mes qui souffrent du bandeau
» qu'ils ont sur les yeux, il s'éleve
» le murmure injuste des bornes
» de notre connoissance, de l'iné-
» galité des talens, & celui d'une
» prétendue impuissance dont on
» ose accuser un Etre Suprême
» qui n'a rien laissé manquer à la
» perfection de ses ouvrages.

Ibid. tit. *De la Composition*, etc.
Hhhh vj

1836 *Journal des Sçavans*;

P. 197. » L'homme sage dans ses
» discours, dans ses actions, dans
» ses ouvrages, trace un cercle au-
» tour de lui, dont il ne sort pas.
» Les bornes de ses connoissances
» forment la ligne circulaire; il
» se tient au centre & se mesure
» de là, jusqu'à la fin de ses lu-
» mières dans tout ce qu'il entre-
» prend.

Après ces divers exemples des réflexions qui composent le fonds de cet Ouvrage, il ne reste plus qu'à faire connoître en quoi consistent les espèces de hors-d'œuvre qu'il y a joints.

Le premier, qui consiste dans l'histoire de Philos, n'a rien de remarquable que la générosité & la délicatesse des sentimens de ce Philosophe. D'abord rebuté à cause de la médiocrité de sa fortune par les parens de celle qui avoit captivé son cœur, ayant sçu depuis combattre cet amour, & ayant trouvé le secret de sauver la vie à celle qui en étoit l'objet, il ne

Octobre 1748. 1837
consent à renouer avec elle les nœuds de son amour par l'hymen qui lui est offert, qu'après plus d'un an de résistance, ne voulant devoir la main de cette personne qu'à un choix libre, & non à une pure reconnoissance, qui pourroit faire place au regret. Mais cette prétendue histoire, n'étant nullement annoncée comme un événement attesté, ne peut guères passer que pour un petit Roman.

L'histoire des amours de Rose de May avec le Berger Antoine, est à la vérité extrêmement circonstanciée par l'Auteur, comme un fait certain, qui prouve l'extrême violence d'un amour, auquel l'art n'avoit rien changé dans les sentimens de la nature. Mais la morale de l'Auteur qui paroît présenter cet exemple comme un modèle de vertu est-elle bien saine ? Et si on peut dire avec raison qu'il seroit à souhaiter que l'art déguisât moins sur ce point comme sur plusieurs autres les sentimens

1838 *Journal des Sçavans*,
turels, ne doit-on pas ajouter qu'il
seroit encore plus à desirer que
cette extrême violence d'amour,
qui ne fait le plus souvent que des
malheureux, fût renfermée dans
certaines bornes par la sagesse &
par la vertu ?

A l'égard des Lettres sur le ma-
riage, quoique l'Auteur ne les an-
nonce que comme un jeu d'esprit;
quoique le parti du mariage sem-
ble même soutenu avec décence
dans trois de ces Lettres; cepen-
dant l'Auteur auroit-il dû rendre
public un badinage dans lequel un
état, aussi illicite & aussi contraire
au bon ordre que celui du concu-
binage, est autant relevé que l'état
légitime du mariage y est rabbaissé
& traité avec mépris ?

Un badinage dans lequel l'Au-
teur de quatre de ces Lettres ne
paroît faire usage de la délicatel-
se de ses sentimens que pour
présenter sous les couleurs les plus
séduisantes les commerces les plus
contraires à la décence & à l'h

Octobre 1748. - 1839
nété publique, devoit-il trouver place dans un ouvrage, dont l'Auteur annonce pour but l'avantage de la Société, & spécialement la *correction des mœurs*?

Par rapport au journal inséré à la fin du second volume; soit que l'ordre dont ce journal contient les statuts & différentes délibérations ait véritablement existé; soit que ces statuts & ces délibérations ne soient qu'un jeu d'imagination, ce que l'Auteur en rapporte peut-il être excusable? L'image qu'il y présente aux Lecteurs des différentes voyes mises en usage par cet ordre, dans une bonne partie de ses délibérations, pour séduire par une tendresse feinte avec art, & dans les vues les plus criminelles, les cœurs qui paroissent les plus insensibles, & pour porter cette séduction jusqu'à l'effet le moins permis, n'est-elle pas celle d'une véritable école du vice & de la corruption des mœurs? Peut-on regarder comme une peinture de

1840 *Journal des Sçavans* ;
centé celle qu'il offre , quoique d'une
manière plus mystérieuse , des
récompenses réservées aux confrères ,
qui , par ces prétendus triomphes si
opposés à la pureté des mœurs ,
méritoient le *cordou de l'ordre* , &
la qualité de *Patrons gradués* ?

Peut-on dire que l'exposition de
pareils tableaux soit sans danger pour
la pudeur ? Enfin tout le badinage
que contiennent les délibérations de
l'ordre en question sur une matière
qu'on ne peut jamais traiter avec trop
de sagesse & de retenue , s'accorde-t-il
avec les vues du bien public , & de
réforme des mœurs , que l'Auteur
déclare l'avoir animé dans son ouvrage ?

Ce sont autant de questions que
nous laisserons au jugement de nos
Lecteurs. Nous en renvoyons la
même volontiers la décision à l'Auteur
de cet Ouvrage , en le priant
d'ajouter à ses observations
que cette décision doit lui
être faite.

Octobre 1748. 1841

DICIONNAIRE UNIVERSEL HISTORIQUE, CHRONOLOGIQUE, GEOGRAPHIQUE ET DE JURISPRUDENCE CIVILE, CRIMINELLE ET DE POLICE DES MARECHAUSSEES DE FRANCE, TOME I. PREMIERE PARTIE, contenant une compilation chronologique des Ordonnances, Edits, Déclarations, Lettres Patentes de nos Rois, depuis la Troisième Race; Arrêts, Réglemens & Décisions, qui concernent les Droits & la Compétence, tant des Connétables de France, & des Officiers de la Compagnie de Prévôté attachés près leur personne, que du Siège de la Connétablie, auquel tout ce qui fait Corps & Partie de la Gendarmerie, ou y a rapport, & les Maréchaussées en général & en particulier, même la Noblesse, ont leurs causes commises, tant en demandant qu'en défendant, lorsqu'il s'agit du fait de leur

1842 *Journal des Sçavans ,
Offices , Charges , Commissions ou
Emplois , par G. H. DE BEAU-
GLAS , Ecuyer , Lieutenant-Gé-
néral de la Connétable & Ma-
réchaussée de France , &c. A
Paris , chez la Veuve Ganeau ,
rue S. Jacques ; Prault pere ,
Quay de Gèvres ; G. Fr. Quil-
lau pere , rue Galande à l'An-
nonciation ; Chaubert , Quay
des Augustins ; de Nully , &
Debats , au Palais , &c. 1748.
in-4°. pp. 452. non compris
42. pages tant pour la Préfa-
ce que pour les Tables , &c.*

CETTE première Partie ne
forme pas tout-à-fait la moi-
tié du premier Volume de ce Di-
ctionnaire. L'ouvrage entier , selon
qu'il a été annoncé par un Pro-
gramme publié il y a quelque
temps , doit contenir quatre Vo-
lumes in 4°. & en auroit bien pu
former huit , si les Volumes 2 , 3
& 4^e égalent le premier en gros-
feur.

Octobre 1748. 1843

On voit par ce même Programme quel Ouvrage doit contenir, outre la compilation chronologique annoncée dans cette première Partie, *L'HISTOIRE DES CONNÉTABLES ET MARECHAUX DE FRANCE*, depuis le commencement de la Monarchie, leurs Armes, Blasons, & les faits les plus mémorables de leur vie; l'ancienneté de leur Tribunal, & Siège de la Connétablie; l'institution des Officiers de toute espèce à la suite de leurs Personnes, Tribunal & Jurisdiction de la Connétablie; l'établissement primordial des Maréchaussées anciennes, & de celles actuellement subsistantes, les lieux de leur résidence, le détail géographique & historique sur chaque Généralité, Ville ou Bourg où elles séjournent; les appointemens, droits, exemptions, fonctions, gages, honneurs, privilèges, rang & compétence de ces différens Corps, Officiers & Juridictions en général & en particulier; avec un *Traité des Présidiaux & des Duels*.

1784 *Journal des Sçavans,*

Si l'utilité publique & générale qui résulte de l'établissement des *Maréchaussées*, a paru dans le temps même les plus reculés de la *Monarchie*, mériter (ainsi que l'observe l'Auteur dans sa Préface) l'attention de nos Rois ; il sembleroit qu'elle ne méritoit pas moins de devenir l'objet des travaux d'un Auteur qui put réunir tout le détail de cette matière dans un *Traité ex professo* aussi exact qu'étendu.

En effet nous avons déjà sur cette matière, outre ce qu'y fournissent nos Recueils généraux d'Ordonnances, plusieurs *Traités & Recueils particuliers*. Tels sont le *Prévôt des Maréchaux*, par Boursier de Montarlot, la *Connétablie & Maréchaussée de France*, par Pinson de la Martinière ; plusieurs ouvrages de M. Joly, Lieutenant-Général du Siège de la *Connétablie*, un *Recueil des Edits, &c.* concernant les fonctions des *Prévôts*, par M. de la Martinière ; un autre recueil d'Ordonnances, concernant

Octobre 1748. 1845
les Maréchaussées de France, par
M. Saugrain, & plusieurs autres ou-
vrages qui ont un rapport plus éloi-
gné au sujet, & que l'Auteur nous
annonce avoir consultés pour ne
rien omettre. Mais indépendam-
ment de tout ce qui pouvoit man-
quer à chacun de ces divers Ou-
vrages pour remplir exactement
son objet particulier ; il étoit fort
à désirer qu'un même Recueil réu-
nît tous ces différens objets pour
en former un tout exact. Tel est
le but que M. de Beauclas a cru
devoir se proposer avec d'autant
plus de raison, qu'étant, sous l'au-
torité de MM. les Maréchaux de
France, à la tête du Siège de la
Connétablie & Maréchaussée de
France, son travail peut être dou-
blement utile au public. Les mê-
mes lumières qu'il répandra sur
cette matière, & dont il ne peut
enrichir le public qu'après s'en être
bien rempli lui-même auparavant,
le mettant à portée de remplir les
devoirs de sa Charge avec une su-

1846 *Journal des Sçavans*,
périorité égale à son zèle , qui est
assez connu.

Pour faire voir ce que l'Auteur
s'est proposé dans cet Ouvrage ,
comment il l'a exécuté , & les rai-
sons qui l'ont engagé à lui don-
ner la forme sous laquelle il en
présente le premier Traité , nous
croyons devoir commencer par tra-
cer une espèce d'abregé de sa Pré-
face , qu'il avoit insérée presqu'en-
tièrement dans son Programme , &
à laquelle nous nous contenterons
de joindre quelques réflexions.

Les Connétables & les Maré-
chaux de France (dit l'Auteur dans
cette Préface) étant originairement
chargés du soin de faire observer
aux Gens de guerre la police & la
discipline , & ayant institué sou-
s eux des Officiers qu'ils prépo-
sèrent à l'exercice de cette Po-
lice , c'est de-là que sont venus le
noms de *Prevôt du Connétable*, & /
Prevôts des Maréchaux, Ces P
vôts qui étoient à la suite du C
nétable & des Maréchaux de F

Octobre 1748. 1847
ce & à la folde du Roy, n'ayant pu suffire à réprimer les excès qui se multiplioient de jour en jour, presque toutes les Provinces du Royaume demandèrent successivement & obtinrent des Prevôts sédentaires, qu'elles stipendièrent, & qui furent nommés *Prevôts Provinciaux & Prevôts subsidiaires*, comme étant institués pour le soulagement des premiers Prevôts.

L'institution de ce Corps Militaire particulier exigeoit diverses loix qui réglassent ses fonctions: & c'est aussi ce qui en a procuré successivement un grand nombre, dont les unes concernent la création & la résidence de ces divers Officiers, & les autres ont pour objet leur discipline ainsi que leur compétence.

Enfin toutes ces différentes loix ne suffisant point encore sans l'établissement d'une Jurisdiction particulière, destinée à en assurer l'exécution, & à juger les causes personnelles des Officiers préposés.

17848 *Journal des Scavans*,
cette exécution, les Connétables
dépositaires en cette partie de l'au-
torité du Roy, établirent pour cet
effet le Siège qui a subsisté jusqu'à
présent, sous le titre de la *Connéta-
blie & Maréchaussée de France*, &
qui est assis à la *Table de Marbre
du Palais à Paris*.

Mais en partageant ainsi leur
autorité, les Connétables se réser-
vèrent en entier la discussion des
différends purement d'honneur,
qui peuvent s'élever entre les No-
bles: & c'est de-là qu'est venu l'é-
tablissement du Tribunal des Ma-
réchaux de France pour le juge-
ment du point d'honneur, & la créa-
tion des Officiers nécessaires pour
coopérer avec eux à ces fonctions
importantes.

Tels sont les divers objets que
l'Auteur s'est proposé de traiter.

Selon qu'il annonce lui-même
son ouvrage, il est composé de qua-
tre parties principales, qui sont la
Chronologie, l'Histoire, la Juris-
prudence, & la Géographie. Plus-
sieurs

.. Octobre 1748. 1849

seurs Lecteurs auroient dispensé l'Auteur d'un grand nombre de recherches qu'il a faites sur la première, sur la seconde, & sur la quatrième de ces parties, & se seroient contenté de voir la troisième bien éclaircie; mais il ne seroit pas juste, sous prétexte que l'Auteur a fait plus qu'il ne devoit, de lui refuser la reconnoissance qu'il mérite pour un grand nombre de recherches très-utiles, & de se refuser à soi-même l'avantage d'en profiter.

Au surplus voici comment l'Auteur explique, & justifie lui-même, son projet & son exécution sur ces quatre parties, & ce qui pourra servir à donner quelque idée de son style.

» La Chronologie contient des
» Déclarations, Ordonnances,
» Edits, Réglemens, &c. divisés
» par règne de chaque Prince. On
» voit à la tête de chacun un abrégé
» de l'histoire de la famille
» Royale. L'année de l'avènement
Octobre, Xiii

1850 *Journal des Sçavans*,
» de chaque Prince au Trône
» s'y trouve dans l'ordre Chrono-
» logique...

» Il paroîtra peut-être extraor-
» dinaire (ajoute l'Auteur) de voir
» ce fragment d'Histoire, depuis
» le commencement de la Monar-
» chie, à la tête d'une table Chro-
» nologique que je n'annonce que
» de la troisième Race; mais... j'ai
» cru devoir en user ainsi... afin de
» ne rien laisser à désirer sur un
» objet si intéressant.

» Chaque Ordonnance & Ré-
» glement se trouve à son ordre
» d'année, mois & jour, avec la da-
» te de l'enregistrement quand il
» y en a eu. Cette table Chrono-
» logique qui comprend l'année
» 1746, contient une compilation
» de près de neuf mille pièces, &
» ce que près de soixante Auteurs
» différens nous ont donné relati-
» vement aux droits, fonctions,
» privilèges & compétence de tou-
» tes les personnes qui sont l'objet
» de cet ouvrage.

Octobre 1748. 1851

Pour éviter les erreurs fort communes dans les Auteurs sur cette matière, M. de Beauclaus a justifié les pièces qu'il annonce par la citation de la page & du volume des recueils, & des Auteurs d'après lesquels il les expose.

» Du nombre des sources où
» j'ai puisé (ajoute l'Auteur) les
» Registres du Siège, à la tête du
» quel j'ai l'honneur d'être, n'ont
» pas été la moins féconde....

» On m'objectera peut-être le
» peu de poids qui résulte (de di-
» vers jugemens que j'en rapporte)
» pour en établir un corps de loix ;
» mais indépendamment de l'utili-
» té dont ces pièces peuvent être
» pour prouver l'observation des
» loix anciennes, ou pour énoncer
» celles qui peuvent ne pas s'être
» conservées, elles constatent au
» moins l'usage & la possession dans
» certains cas : je n'en ai même cité
» qu'autant que je l'ai cru nécessai-
» re, pour assurer la Compétence
» ou la Jurisprudence.

1832 *Journal des Sçavans*,

Pour justifier ensuite l'ordre Chronologique que l'Auteur a suivi chaque année, jusqu'à l'Ordonnance de Roussillon en Janvier 1563, par laquelle Charles IX. fixa le commencement de chaque année au premier Janvier, l'Auteur observe les différentes époques qui ont successivement servi de commencement à l'année Francoise depuis l'origine de la Monarchie jusqu'en 1563. » Sous la » première race, dit l'Auteur, elle » commençoit au jour de Noel, ou » au premier Janvier. Sous la deu- » xième à Noel, sous la troisième » au 25 Mars, & depuis à Pâques. « Encore même, ajoute l'Auteur, le premier jour de l'année étoit alors plutôt la veille que le jour de Pâques. Dans quelques lieux c'étoit la bénédiction du Cierge Paschal qui fixoit cette époque. En d'autres on le régloit par la bénédiction des Fonts; de sorte qu'en certains Diocèses, l'année commençoit quelques heures plutôt.

Octobre 1748. - 1893
qu'en d'autres, & qu'elle se comptoit
le plus communément du jour même
de Pâques. Ce qui a fait marquer
à l'Auteur sous chaque année.
la date de la Pâque.

Voilà sans doute des discussions
de Chronologie qu'on ne se seroit
pas attendu de trouver dans un
traité sur les Maréchaussées de
France, & qui pourront paroître
poussées un peu loin, mais qui
peuvent servir aussi à faire connoître
jusqu'où l'Auteur a porté son
exactitude dans les dates anciennes,
pour qu'on ne pût s'y méprendre.

» L'Histoire. (de chaque matière,
ajoute l'Auteur) se rencontre
» à mesure que la matière s'y trouve
» disposée sous les différens noms
» des Places, Corps ou Officiers ;
» & elle est extraite de près de
» 80 Auteurs. « M. de Beauclaus
dit avoir suivi par préférence les
Auteurs contemporains, comme
les plus sûrs pour la Chronologie,
& indique bien en général dans
une table alphabétique qui est à la

1854 *Journal des Sçavans*,
tête de son ouvrage, les Auteurs
qu'il a consultés. Mais hors la par-
tie Chronologique des Ordonnan-
ces, il ne nomme point en particu-
lier par tout les garans des faits
particuliers qu'il expose.

» La Jurisprudence suit le mê-
» me ordre que l'Histoire, avec
» cette différence que les Régle-
» mens ne se trouvent que cités
» sous chaque mot, afin d'éviter
» un discours qui n'auroit fait que
» grossir inutilement les volumes.
» Il seroit d'ailleurs devenu inutile
» par la division infinie & multi-
» pliée de la matière, sous des mots
» qui par eux seuls portent leur
» espèce.....

» La Géographie est placée sous
» chaque Province, Généralité,
» Ville ou Bourg, où il y avoit
» originaiement des Brigades de
» Maréchaussée, & dans lesquelles
» il y en a aujourd'hui. On y trou-
» ve leurs limites, leurs Evêchés,
» les Rivières qui les arrosent, l
» Commerce qu'on y fait, le

Octobre 1748. 1855.

» Tribunaux qui y résident, les
» curiosités ou époques historiques
» qui les regardent, enfin leur di-
» stance de Paris. Cet article est
» très-considérable & fort étendu;»
& sans doute plus d'un Lecteur ne
se seroit pas encore attendu à le
trouver dans l'ouvrage que nous
annonçons.

Quant à la méthode que l'Au-
teur y a suivie, il annonce s'être
proposé de contenter également
deux sortes de personnes qui peu-
vent en faire usage. Les uns ayant
plus de temps à donner à l'étude,
désirent (dit l'Auteur) de trouver
des traités suivis sur chaque matiè-
re : les autres par état ou par né-
cessité, tels que les Nobles, les
gens de Guerre, & les Officiers des
Maréchaussées, que l'Auteur a eu
principalement en vûe, veulent
pour leur service ou leurs affaires
personnelles, rencontrer facilement
& promptement, une décision de
fait ou de Jurisprudence dont elles
ont besoin.

1856 *Journal des Sçavans* ;

Or pour épargner aux uns & aux autres la peine & les longueurs inséparables , selon l'Auteur , d'une recherche dans la lecture entière d'un traité ou d'une table des matières ; l'Auteur s'est proposé une forme de Dictionnaire alphabétique , dans lequel son Lecteur pût trouver & chaque matière traitée de suite , dans toute l'étendue dont elle est susceptible , & même chaque point de fait ou de droit particulier que le Lecteur voudroit y découvrir , dans le moment.

Cette forme de Dictionnaire nous a paru nouvelle & son exécution a fans doute beaucoup coûté à l'Auteur. Ce sera à l'expérience à apprendre si son utilité équivaut à sa nouveauté : mais pour acquérir cette expérience , nous croyons devoir avertir le Lecteur qu'il ne doit pas s'étonner s'il ne se voit pas tout d'un coup bien au fait de la méthode de l'Auteur. Car elle ne nous a pas paru aisée à bien saisir , & peut-être pourroi

Octobre 1748. - 1837
on dire que l'Auteur en se donnant,
ou moins, ou plus de peine, en
auroit épargné davantage au Le-
cteur.

- Par rapport à l'ordre des matié-
res, l'Auteur paroît s'être proposé
de les rassembler toutes dans trois
traités. Le premier par lequel il
débute, a pour objet *les CONNÉ-
TABLES DE FRANCE*, la Prévôté
de la Connétablie, le Siège de la
Table de Marbre, & tous ceux
qui y ont quelque rapport. Le se-
cond concernera *les MARÉCHAUX
DE FRANCE*, leurs Prévôts & les
Officiers des Compagnies de ces
Prévôts, leurs Lieutenans du point
d'honneur, &c. avec un traité par-
ticulier des Duels. Enfin le troisié-
me expliquera en quoi consistent
les MARÉCHAUSSES DE FRANCE
que l'Auteur divise en *actuelles &
anciennes*. Par celles qu'il appelle
actuelles il entend celles des 30
Généralités, la Prévôté de l'Isle,
la Prévôté des Monnoyes, & c'est
surtout dans cette partie qu'il par-

1858 *Journal des Sçavans*,
roit vouloir placer ses détails Géographi-
ques, en joignant à l'ordre
alphabétique un traité concernant
les Préfidaux. Al'égard des *ancien-*
nes, il comprend sous ce titre cel-
les des Chevaliers du Guet, Lieu-
tenans Criminels de Robe-Cour-
te, Vice-Baillis, & Vice-Séné-
chaux.

Quelque exactitude que l'Au-
teur ait pu employer pour ne
rien omettre dans une compila-
tion aussi étendue, comme il n'a
pu consulter pour la former que
les dépôts publics & les Auteurs
connus, il convient qu'il pourroit
avoir encore omis plusieurs Droits
ou Priviléges intéressans & particu-
liers à divers Officiers. Pour parer
à cet inconvénient, il prie ceux
qui pourront lui en procurer la con-
noissance, de lui faire remettre des
copies exactes & authentiques
des pièces qui les établissent, afin
qu'il puisse les donner dans la suite
en forme de supplément.

A l'égard de ce qui concer

Octobre 1748. 1859
particulier le premier de ces traités, c'est-à-dire, celui de la Connétablie, il est divisé en trois parties dont la première & la plus étendue comprend la suite Chronologique des Ordonnances ci-dessus annoncées; la seconde & la plus courte contient principalement une histoire abrégée des Connétables de France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'en 1627, que l'Office en fut supprimé; & la troisième a pour objet le Siège même de la Connétablie & tout ce qui y a rapport.

Enfin pour donner quelque idée de la manière dont la première partie du premier traité est exécutée, nous nous bornerons à quelques observations.

1°. Chaque page est composée de sept colonnes, dont la première expose l'année & la date de la Pâque même depuis 1563 & jusqu'à présent; la deuxième est pour les mois & jours; la troisième, plus considérable que toutes les

1860 *Journal des Sçavans*,
autres ensemble, qui commencent
à Pharamond, & ne finit qu'à
Louis XV: au 30 Décembre 1746,
énonce la date du commencement
& de la fin de chaque règne, &
même du couronnement de nos
Rois; le tableau de leurs enfans lé-
gitimes, & de la postérité de ces en-
fans; les dates, titres & sommaires;
les pièces concernant les Con-
nétables de France & le Siège de
la Connétablie selon cet ordre
Chronologique, & même les pié-
ces qui ont le rapport le plus léger
à cette matière. La quatrième, la
cinquième, la sixième & la septième
colonnes, annoncent les Au-
teurs ou Recueils que l'Auteur cite
pour garans de ces pièces, le vo-
lume & la page des Livres, & la
date, ainsi que les diverses espèces
d'enregistremens qui ont été faits
de ces pièces au Siège de la Con-
nétablie ou en d'autres Tribunaux,
lorsque ce sont des pièces enre-
gistrées.

à 29, La table de la première &

... *Octobre 1748.* 1861
de la seconde Race, & même celle
de la troisième. Race de nos Rois
jusqu'à Henry I. en 1031, n'annon-
ce à la vérité aucune pièce qui
ait rapport à la matière traitée par
l'Auteur ; mais aussi on ne peut pas
dire que cette partie de la table
ait beaucoup grossi cette première
partie ; l'ouvrage est de 452 pages
elle n'en occupe que 28.

3^e. Enfin la plupart des pièces
citées jusqu'au commencement du
régne de Philippe III. dit le Hardi
en 1276, pag. 41 de cette pre-
mière partie, n'intéresse guères
les Connétables de France qu'en-
ce qu'elles sont souscrites d'eux ou
en ce qu'elles répandent quelques
lumières sur les époques des va-
cances de leurs offices. Mais de-
puis ce temps, jusqu'au temps pré-
sent, les pièces se multiplient sous
chaque règne. Celles du règne de
François I. commencent à la page
78, celles de celui de Louis XIV.
à la page 262, & enfin celles du
présent règne à la page 291.

1862 *Journal des Sçavans*;

Au surplus le caractère de l'édition est assez net, & l'Auteur a fait sur plusieurs pièces, surtout sur plusieurs des plus nouvelles, quelques notes assez courtes, & que le Lecteur y verra avec plaisir.

On peut juger par ce tableau de l'utilité dont cet ouvrage peut être pour les Militaires, pour la Noblesse, pour tous ceux qui ont quelques rapports au Siège de la Connétable, pour tous les Officiers de Maréchaussées, & enfin pour tout le Public.

Si certains détails que l'Auteur auroit pu retrancher de son ouvrage, si la singularité & la multiplicité des divisions de son Dictionnaire, peuvent n'être pas du goût de plusieurs Lecteurs, si d'autres peuvent y désirer plus de clarté & de netteté dans l'expression; il y a lieu de croire qu'on rendra d'ailleurs justice à l'exactitude, au zèle & aux lumières que l'Auteur y fait paroître, & à l'avantage réel qu'il procure à la Société.

Octobre 1748. 1863

QUATRE LETTRES
Latines de M. le Cardinal QUE-
RINI, imprimées in-4°. à Bresse,
dans les premiers mois de 1748.

LA première contient 36 pages. Elle est datée du 20 Février dernier, & adressée à M. Guillaume Féverlin, Professeur public de Gottingen. L'éminentissime Auteur commence par y remercier ce Sçavant de l'estime qu'il fait de ses ouvrages, dont il lui avoit fait présent. „ Comme je suis, dit-il, „ avec cette modestie qui sied si „ bien aux gens du premier Ordre, „ déterminé à ne point souffrir „ qu'on mette en vente les foibles „ productions de ma plume, par „ ce que ce n'est qu'à grand'peine „ que je puis espérer, qu'elles trou- „ vent des acheteurs, je suis char- „ mé d'en faire part à des person- „ nes aussi polies qu'habiles, qui „ me sçachent gré du don que je „ leur en fais, tandis que je croi-

1864 *Journal des Sçavans* ;
» moi-même leur être fort obligé
» de l'attention qu'elles ont de
» louer & de faire valoir de si pe-
» tits presens. Sa reconnoissance
» pour ces personnes va même,
» dit-il, jusqu'à garder la liste de
» leurs noms.

Mais ce qui augmente la sienne
envers M Féverlin, est la résolu-
tion que cet habile Professeur a
prise de faire imprimer en Alle-
magne toutes les œuvres de son
Eminence, pour l'utilité du monde
sçavant Septentrional, *in usus orbis,*
litterati Septentrionalis. Il lui té-
moigne encore combien il est flat-
té de l'honneur que lui a fait un
autre Professeur de la même Aca-
démie, en le nommant parmi ceux
qui, par l'étendue de leur érudi-
tion, sont le plus en état de nous
expliquer les précieux monumens
qu'on a tirés, & qu'on tirera dans
la suite, des ruines de la Ville
d'Herculanum.

Mais la plus grande partie de
cette Lettre roule sur une pièce,

... *Octobre* 1748. 186

que le célèbre M. Sassi a trouvée dans la Bibliothèque Ambrosienne, & dont il a fait part à M. le Cardinal Querini. C'est une excellente instruction, publiée en 1542, par le Pape Paul III. sur la manière de prêcher, & les matières sur lesquelles les Prédicateurs doivent principalement insister dans leurs Sermons.

Notre Eminentissime Auteur donne dans sa Lettre une copie de cette instruction à M. Féverlin, 1°. pour lui faire voir combien il a eu tort de dire dans les remarques qu'il a fait imprimer, sur la Confession d'Ausbourg, que » les » Luthériens avoient parfaitement » bien développé le caractère des » bonnes œuvres qui consiste principalement dans l'intérieur, dans » l'amour de Dieu & du prochain, » dans la patience, & dans le renoncement à la cupidité; qu'au contraire les Prédicateurs Papistes avoient peu instruit le peuple de ces importantes vérités.

1866 *Journal des Sçavans;*

» & qu'ils ne leur recommandoient
» que des œuvres puérides, & non
» nécessaires, comme l'observation
» de certains jours de Fêtes & de
» jeûnes, des Confrairies, des Pé-
» lerinages, le culte des Saints,
» le Rosaire & semblables prati-
» ques.

En second lieu M. le Cardinal Querini espère, que cette même instruction servira encore de réponse aux fausses imputations, dont M. Schelhorn Bibliothécaire de Memmingen, continue, dit il, de noircir la Doctrine de l'Eglise Romaine en général, & en particulier la mémoire du Pape Paul III. que M. le Cardinal Querini a si bien défendue dans différens écrits, que nous n'avons eu garde d'oublier dans nos Journaux.

Il traite assez durement M. Schelhorn pour lequel on a du y voir aussi, qu'il avoit témoigné jusqu'alors beaucoup d'estime; mais il avoue qu'il est excédé de l'opiniâteté & de la fureur avec laquelle

Octobre 1748. 1867.
ce Professeur rebat sans cesse la même matière dans les nouveaux écrits qu'il publie tous les jours. Il déclare qu'il n'a plus le loisir de suivre un adversaire qui ne frappe jamais au but, & qui s'écarte toujours de l'état de la question ; » aussi ne désespère-t'il pas, ajoute-t'il, que tous les écrits du » Bibliothécaire de Memmingen, » n'ayent le sort, que Martial avoit » prédit aux magnifiques présens » d'un certain Memmius, c'est-à-dire, que ces écrits ne périssent » par le babil même de leur Auteur, *Autoris pereant garrulitas* » te sui. « Le reste de la Lettre est rempli de nouvelles & même de remarques littéraires qui seront plaisir aux Sçavans.

La seconde Lettre qui est datée du dernier jour du Carnaval, est écrite d'une Abbaye à quinze milles de Bresse, & contient 36 pages ; elle est adressée à M. le Cardinal d'Alsace, Archevêque de Malines, M. le Cardinal Querini lui envoie

1868 *Journal des Sçavans* ;
la réponse que notre S. Père le
Pape a faite à une Requête qu'il
lui avoit présentée ; l'Eminentissi-
me Auteur y supplioit Sa Sainteté
de faire un réglement général sur
la conduite que doivent tenir les
Evêques à l'égard des Ecclésiasti-
ques Séculiers , particulièrement
des Prêtres , qui ayant promis à
leur Ordination , obéissance à leur
Evêque , & plus encore qui étant
attachés à une Eglise Cathédrale
par quelque Dignité considérable ,
entroient dans un Ordre régulier ,
sans avoir auparavant consulté leur
Evêque sur une démarche de cette
importance.

M. le Cardinal Querini accom-
pagne la réponse du Pape d'une es-
pèce de Commentaire , dans le-
quel il paroît se féliciter lui-même
& tous les Evêques , de ce que le
Pape est tellement favorable à l'Or-
dre Episcopal , que dans ce rescrit ,
Sa Sainteté a été au-delà de ses
vœux , & même des anciens Ca-
non. Car non-seulement , dit-il ,



Octobre 1748. 186

Benoît XIV. ordonne qu'à l'avenir il ne soit permis à aucun Prêtre de passer de l'état Séculier au Régulier, sans en avoir préalablement donné avis à son Evêque ; mais il lui permet encore d'intenter procès à tout Prêtre qui aura embrassé la vie Régulière sans sa permission ; & déclare qu'au cas qu'il vienne à le gagner , la Profession Régulière que ce Prêtre aura faite, le Procès pendant , doit être déclarée nulle , & de nul effet.

Notre Eminentissime Auteur fait voir par un grand nombre d'autorités quelle a été la pratique de l'Eglise sur cette matière jusqu'au temps du rescrit , dont il est ici question.

Il termine cette Lettre en faisant un grand éloge de l'histoire Ecclésiastique , écrite en Italien par le P. Orsi Dominicain , dont il dit , que le quatrième Tome va paroître incessamment. Comme les trois premiers ont déjà été traduits en Allemand , son Eminence exa

1870 *Journal des Sçavans*,
horte M. le Cardinal d'Alsace à les
faire traduire en François; & pour
l'y engager, il ajoute que rien ne
seroit plus utile pour venir à l'ap-
pui de la censure, qui a été faite
en Flandre de l'Histoire Ecclési-
astique de M. L'Abbé Fleury.

La troisième Lettre aussi datée
de Bresse & du 26 Mars, n'est que
de douze pages; elle est écrite à M.
Gesner, Professeur public à Got-
tingen, à qui son Eminence adresse
une nouvelle Relation de la décou-
verte d'Herculea, qui non seule-
ment confirme ce qu'avoit avancé
l'Auteur de la première, dont nous
avons rendu compte dans le Jour-
nal du mois de Juin dernier, mais
qui contient de plus quelques par-
ticularités que nous croyons devoir
rapporter.

Parmi les Peintures ou Tableaux
trouvés dans Herculea, il y en a
qui représentent des maisons dont
les fenêtres paroissent ornées de
vitres, mais que l'Auteur croit être
ce que les Anciens nommoient *La-*

Octobre 1748. 1871
ptides Speculares, c'est-à-dire, de ces pierres diaphanes qu'on rendoit très-minces, & dont on se servoit pour donner du jour aux appartemens.

L'Auteur parle ensuite de divers morceaux d'antiquité qui ont été retirés depuis peu des ruines d'Herculea, ou qui avoient échappé à la connoissance de ceux qui ont dressé les premières Relations qu'on a vues. Tel est un étui où se trouvoient renfermés de petits ciseaux, des aiguilles & des à coudre; telle est encore une main *Pantée*, qui par la variété de ses symboles, peut exercer la sagacité des Antiquaires; telles sont enfin des tablettes de cuivre, composées de quatre feuillets chargés de part & d'autre d'une écriture gravée en creux, où il s'agit de la mission, ou congé honorable de quelques Soldats du Pays.

Les découvertes que l'on fait continuellement dans la Ville souterraine, ont déjà enrichi le Cabi-

1872 *Journal des Sçavans*,
net du Roy des deux Siciles de
quantité de choses rares ou uni-
ques, & ce qui est encore plus
flatteur, elles ont inspiré à ce Prin-
ce beaucoup de goût pour ces pré-
cieux restes de l'antiquité. Sa Ma-
jesté Sicilienne peu contente de
faire continuer les travaux de Por-
tici, a ordonné qu'on en commen-
çât de semblables dans les ruines
de l'ancienne Cumes. On y a déjà
trouvé une Galerie ornée de statues
colossales, & entr'autres de celle
d'un Hercule, moins considérable
toutefois par sa hauteur, qui est
d'environ six pieds, que par la
beauté du travail: on en a aussi re-
tiré quelques bas reliefs, & des
inscriptions sans nombre.

Enfin la quatrième est encore
datée de Bresse du 9 Avril der-
nier, & n'a aussi que 12 pages;
elle est adressée à Dom Engelbert
de Ain Sergestein, Abbé Régu-
lier de Kempten & Prince du S.
-Empire.

M. le Cardinal Querini lui man-
de

Octobre 1748. 1875
de que dès qu'il aura rempli toutes les fonctions Episcopales du temps Pascal, il commencera les visites de son Diocèse du côté du Tirol, & que les continuant dans la Suabe, il se rendra à l'Abbaye de Kempten, qui n'est pas fort éloignée d'Ausbourg; il lui marque la joye qu'il a d'apprendre que le Pape lui a enfin accordé la permission de consacrer l'Eglise de son Monastère; il se flate même en un sens d'y avoir contribué, puisque Dom Sergestein n'a, dit-il, obtenu cette grace, que son Agent sollicitoit depuis longtemps à Rome, que lorsqu'on y a sçu que son Eminence étoit déterminée à prendre la route de Kempten, pour faire elle-même la Consécration de cette Eglise.

M. le Cardinal Querini trouve cette permission d'autant plus glorieuse pour cet Abbé, & pour tout l'Ordre de S. Benoît, qu'il soutient, qu'elle est absolument sans exemple. Il cite à cette oc-

Octobre.

Kkkk

1874 *Journal des Sçavans* ;
caſion deux célèbres Canoniftes
qui en traitant des droits des Ab-
bés , remarquent qu'à la vérité il
s'en trouve quelques - uns , qui
ſoit par la coutume ou par une
conceſſion particulière , ſont dans
l'uſage de faire des Bénédictionſ
ou Conſécrationſ dans leſquelles on
emploie l'Onction Sacrée , com-
me celle des Cloches , des Cali-
ces , des Autels , principalement
de ceux qui ſont portatifs , & de
conférer le Soudiaconat ; mais
du reſte il aſſure qu'ils ne ſont
absolument aucune mention du
droit de conſacrer les Eglifeſ.

Il ajoute qu'après cela il ne s'é-
tonneroit plus ſi Benoît XIV. éten-
doit cette grace juſqu'à exemp-
ter encore les Abbés de l'Ordre
de S. Benoît , de l'obligation de
recevoir la Bénédiction Abbaticale
des mainſ de l'Evêque ; comme
Benoît XIII. l'avoit réellement fait
en faveur des Abbés d'une Con-
grégation de ce même Ordre éta-
blie en Suiffe ; mais il ne diſſimu-

Octobre 1748. 1875

le pas en même temps , que le
Légit du S. Siège dans ce Pays ,
s'est opposé avec tant de vigueur à
cette exemption , qu'elle est tou-
jours restée sans effet.

Pour lui il déclare que bien-
loin de contester le Privilège que
l'Abbé de Kempten vient d'ob-
tenir : Privilège cependant , ainsi
que M. le Cardinal Querini l'ex-
prime , » capable d'abord de frap-
» per d'étonnement toute l'Alle-
» magne , & ensuite la plupart
» des autres Provinces de l'Euro-
» pe , il sera charmé de mettre
» cet Abbé en état de l'exercer ,
» en commençant à son arrivée ,
» par lui donner la Bénédiction
» Abbatiale ; « il lui promet mê-
me , que comme il restera quinze
Chapelles à consacrer dans l'E-
glise de Kempten , il va présen-
ter une Requête au Pape pour le
prier d'accorder encore à l'Abbé,
le pouvoir d'en faire la Cérémo-
nie ; & cela , à l'imitation des
Abbés de la Congrégation du

Kkkkij

1876 *Journal des Sçavans,*
Mont-Cassin, qui jouissent de ce
droit.

Enfin il lui fait espérer en finissant sa Lettre, que comme il l'a déjà fait avec succès dans l'Abbaye de S. Gall, & dans quelques autres de la Suisse, il n'oubliera rien pendant le peu de jours qu'il passera dans celle de Kempten, pour augmenter dans ses Religieux le goût de l'étude & de la science. En lisant dans les quatre Lettres que nous annonçons, les particularités édifiantes que M. le Cardinal Querini nous apprend, du zèle infatigable avec lequel il remplit les devoirs les plus pénibles du ministère Episcopal, on ne pourroit s'imaginer, qu'il lui restât du temps & des forces pour cultiver les Lettres, s'il ne nous en donnoit des preuves continuelles par ce grand nombre d'écrits en tout genre qui coulent de sa plume, & dont il ne cesse d'enrichir le public.

Octobre. 1748. 1877

L'ARITHMETIQUE ET
la Géométrie de l'Officier, contenant la Théorie & la Pratique de ces deux sciences, appliquées aux différens emplois de l'homme de Guerre. Par M. LE BLOND, Professeur de Mathématiques des Pages de la grande Ecurie du Roy, & des Pages de Madame la Dauphine. Deux vol. in-8°. 480 pag. pour le premier volume, & autant pour le second, avec 45 planches détachées. A Paris, Quay des Augustins, chez Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roy pour l'Artillerie & le Génie, au coin de la rue Gille-Cœur, à l'Image Notre-Dame, 1748.

DEUX approbations données; l'une par un Homme (M. Belidor.) habile en Géométrie, l'autre par un Corps sçavant en Mathématiques (l'Académie des Sciences) font présumer avanta-
Kkkkij

1878 *Journal des Sçavans* ;
seulement de ces nouveaux Elé-
mens ; l'Académie a jugé que cet
ouvrage étoit fait avec beaucoup de
méthode & de clarté. L'Auteur con-
vient que la matière a été traitée,
& remaniée bien des fois ; il en
rend la raison dans un avertisse-
ment qui est à la tête de son ou-
vrage : » la Géométrie (dit-il) est
» une science si vaste , & si diversi-
» fiée par rapport aux usages qu'on
» peut en faire , qu'il est fort diffi-
» cile d'en donner des traités qui
» remplissent toutes les vûes de
» ceux qui doivent s'y appli-
quer.

M. le Blond s'est proposé de
faire connoître l'usage & l'applica-
tion qu'on peut faire des proposi-
tions de Géométrie ; & de faire
marcher de concert la théorie &
la pratique , afin de soutenir l'at-
tention de ceux qu'on veut instrui-
re. Un grand nombre d'Auteurs
ont eu le même objet , mais on
peut différer dans la méthode que
l'on suit.

Octobre 1748. 1879

M. le Blond a regardé cette manière d'enseigner la Géométrie, comme un excellent moyen pour exciter l'ardeur de ceux qui commencent à étudier les Mathématiques. On objecte souvent que les jeunes gens se dégoutent lorsqu'ils sont trop longtemps sans voir l'application ou l'usage de ce qu'on leur apprend. Il faut convenir que comme les esprits se ressemblent peu, l'expérience montre que la plupart des jeunes gens saisissent avec peine ces démonstrations exactes dont les anciens Géomètres nous ont laissé d'excellens modèles dans leurs traités. C'est la principale raison qui a fait naître tant d'élémens de Géométrie; chaque Auteur s'est fait un ordre pour présenter aux autres les vérités qu'il concevoit, & il l'a regardé comme l'ordre naturel & le meilleur, parce que c'est ainsi qu'il l'a apperçu: si l'on remarque dans quelques ouvrages de cette nature de la ressemblance avec ceux qui ont précédé,

1880 *Journal des Sçavans* ;

c'est sans doute parce que les choses sont telles qu'elles peuvent être envisagées de la même manière. De plus on peut se servir de différens élémens de Géométrie, selon l'objet que l'on se propose ; un jeune homme se destine-t-il au parti des armes, il doit étudier les mathématiques autrement que celui qui veut embrasser la profession du Barreau.

M. le Blond a travaillé pour les Militaires, il nous assure que son ouvrage *diffère des autres, non seulement par l'ordre & l'arrangement des matières, mais encore par la simplicité de la plupart des démonstrations.* Il est vrai que nous avons remarqué que l'Auteur n'a pas toujours démontré rigoureusement, surtout quand il a vu qu'une démonstration à laquelle les yeux participoient autant que l'esprit, pouvoit suffire. Voici l'ordre que l'on a suivi, & l'on jugera mieux de ces élémens par l'exposé que nous allons en faire.

Octobre 1748. 188

Le premier volume comprend l'Arithmétique, & une partie de la Géométrie élémentaire ; on commence par enseigner les quatre opérations de l'Arithmétique, elles nous ont paru expliquées clairement ; l'Auteur a choisi quelques questions qui sont d'usage dans la vie Civile, & qui sont propres à servir de modèles pour d'autres cas semblables ; on trouve des esprits qui ont quelque peine à découvrir à quelle règle appartient une question que l'on propose, & quelles sont les différentes routes par où il faut passer pour la résoudre.

Après ces premières règles, M. le Blond traite des fractions avant le calcul des proportions, notre Auteur vient ensuite aux règles de trois ; il tache par divers exemples de faire connoître comment l'on doit s'y prendre pour trouver le terme inconnu qui fait toujours le sujet de la question. Les règles de trois composées, sont expliquées

Kkkk r

1882 *Journal des Sçavans*,
après celles que l'on nomme simples;
le traité d'Arithmétique est terminé
par les règles d'alliage & de fausse
position. L'Auteur convient qu'il
auroit pu se dispenser d'en parler,
mais il ajoute que la *théorie de ces*
régles bien conçue & bien dévelo-
pée peut faire acquérir à l'esprit le
dégré de force nécessaire pour passer
à des spéculations plus difficiles. M.
Le Blond a ajouté à tout ceci un traité
du calcul des parties décimales.

Le même volume renferme cette
Géométrie qui regarde les lignes
droites, les triangles, & les parallé-
logrammes. La division générale de
l'ouvrage est en treize livres : les pre-
mières propositions de Géométrie
sont précédées de quelques défini-
tions, après lesquelles on donne
la résolution de tous les problé-
mes qui appartiennent à la ligne
droite & qui en dépendent ; on
établit quelques propositions sur
le cercle, pour apprendre quelle
est la mesure des angles ; on explique
es instrumens qui servent dans la

Octobre 1748. 1883

pratique à trouver la grandeur des angles, avec la manière de s'en servir pour les tracer sur le terrain ; les lignes parallèles, & tout ce que l'on a coutume d'en déduire, suivent immédiatement ; elles précèdent plusieurs Théorèmes qui regardent le cercle & les lignes qui le coupent ou le touchent : on assigne après ceci quelle est la mesure des angles qui ont leurs sommets dans tout autre point que le centre du Cercle. L'Auteur passe de là aux propriétés des triangles : c'est dans cet endroit que M. le Blond s'étend assez au long sur l'application que l'on peut faire des triangles, pour mesurer les distances ; on sçait qu'on peut diversifier ces différens cas de plusieurs manières. L'Auteur applique les mêmes Théorèmes au lever des plans, quoiqu'il paroisse que cette méthode doit être précédée des lignes proportionnelles ; M. le Blond n'a pas cru devoir s'arrêter à cette exactitude trop ser-

Kkkk vi

1884 *Journal des Sçavans* ;
puleuse pour ceux pour lesquels
il écrit ; au reste il démontre cette
théorie plus exactement , lorsqu'il
traite des proportions & des figu-
res semblables. On finit le premier
volume par ce qui regarde les pa-
rallélogrammes , & toutes les pro-
priétés qui en dépendent , car on
enseigne ici tout l'arpentage ou la
planimétrie , avec le toisé des diffé-
rentes figures rectilignes ; on par-
vient à trouver la superficie des
terreins , soit plans , soit cer-
vilignes.

Le second volume commence par
l'explication de la racine quarrée ;
l'Auteur a préféré de mettre ici cet-
te règle , parce qu'il n'avoit point
occasion d'en faire usage plutôt ;
il applique cette opération à la
formation des bataillons quarrés ,
à centre plein & à centre vuide.
On donne la manière d'extraire la
racine cubique. Après ces deux
opérations on enseigne la théorie
des rapports & des proportions.
L'Auteur voulant être court , a pris

Octobre 1748. 1885

le parti d'employer les signes Algébriques, & d'expliquer les premières conventions que l'on a faites sur le Calcul Littéral pour marquer l'addition, soustraction, & la multiplication & la division. C'est à l'aide de ces caractères qu'il démontre tout ce qui appartient aux rapports simples & composés, & aux propositions. On juge bien que l'Auteur n'a pas oublié de démontrer les changemens que l'on peut faire sur les termes d'une proportion. M. le Blond a donné dans le même endroit quelques problèmes qui sont une application des progressions Arithmétiques aux bataillons triangulaires. On trouve un article à part sur les incommensurables : cette théorie expliquée, on est en état d'entendre toutes les propriétés des triangles semblables, & de démontrer de quelle manière les lignes sont coupées en proportion réciproque. Ces propositions conduisent à la méthode d'inscrire &

1886 *Journal des Sçavans*,
pentagone, décagone, & le quin-
décagone, ce qu'on n'avoit ensei-
gné qu'imparfaitement dans le pre-
mier volume. Enfin on traite du
Rapport des figures semblables, ré-
lativement à leurs circuits, & à leur
surface.

Avant que d'expliquer les so-
lides, notre Auteur n'a point
voulu imiter ceux qui en donnant
des élémens passoient sous silence
tout ce qui regarde les plans &
leurs communes sections; cette con-
noissance a son utilité dans plusieurs
parties des Mathématiques. M. le
Blond a ensuite démontré tout ce
qui appartient aux surfacés des
corps, & à leur solidité : il a don-
né la méthode de construire les
corps réguliers, avec celle de les
inscrire dans la sphère. Enfin on
vient à la Trigonométrie, & l'on com-
mence par la construction des ta-
bles des Sinus ; on explique l'o-
rigine des Logarithmes avec la
manière de s'en servir. M. le Blond
à grand soin de proposer différens

Octobre 1748. 1887.
problèmes, pour faire connoître
l'usage de la Trigonométrie; il a
jugé à propos de parler du nivel-
lement. L'Auteur termine son ou-
vrage par quelques observations,
sur les instrumens avec lesquels on
mesure les angles.

Le Public sçait que M. le Blond
est l'Auteur des élémens des sièges,
& d'un traité de fortification qui se
débite avec succès. A ce traité com-
plet de Géométrie, l'Auteur a joint
un abrégé du même ouvrage, qui
se débite chez le même Libraire.
Les Militaires qui ont déjà pro-
fité des différentes productions
de l'Auteur, doivent espérer reti-
rer de l'utilité de la lecture de
ces nouveaux élémens: il faut ce-
pendant désirer que l'on cesse
de travailler sur cette matière, à
moins que l'on ne réimprime un
Euclide entier, qui, del'aveu des
plus grands Géomètres, est le meil-
leur livre qui ait jamais paru en ce
genre.

1888 *Journal des Sçavans* ;

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

S U E D E.

DE STOCKHOLME.

LE premier volume de *l'histoire du Royaume de Suède*, paroît depuis quelque temps avec le privilège du Roy & l'approbation des Etats, chez Salvius, Imprimeur-Libraire de cette Ville, 1747. in-4°. Ce premier volume roule en grande partie sur l'état ancien de ce Royaume; il comprend vingt chapitres, dont les dix premiers regardent uniquement les préliminaires de l'histoire de Suède; c'est-à-dire, la Géographie ancienne de ce Pays, l'origine, la disposition, le caractère, la Religion, le culte des anciens Suédois, leurs sciences, leurs loix, leurs mœurs & leurs usages, & enfin leurs transmigrations. Dans les dix derniers, l'Auteur entre en matière, & décrit *l'histoire des premiers Rois de ce Royaume.*

Octobre 1748. 1889

On a aussi publié en cette Ville une Dissertation fort étendue sur les usages & les mœurs des Lapons. Elle est de M. Pierre Hoegstroem, Pasteur en Laponie.

D A N N E M A R C K.

DE COPPENHAGUE.

On imprime actuellement en cette Ville les *Mémoires du Comte de Greiffenfeld*, ci-devant Grand Chancelier de Dannemarck, de l'Amiral *Adeier*, & du Vice-Amiral *Tordenskjeld*, trois illustres Danois, distingués par leur naissance, leurs actions, leur élévation, & leur mort. Cet ouvrage sera in-4°. avec de belles figures.

M. Tycho Hoffmann, membre de la Société Royale de Londres, a donné un ouvrage aussi intéressant pour le Dannemarck, & comparable au précédent pour les figures, & pour la beauté de l'impression ; ce sont les *portraits historiques des hommes illustres de Dan-*

1890 *Journal des Sçavans*,
nemurck, remarquables par leur mé-
rite, leurs Charges & leur Noblesse,
avec leurs tables Généalogiques,
n°747, in-4°.

DE HAMBOURG.

*De foro divino commentatio Phi-
losophica.* Auctore Godofr. Profe,
Prof. Ph. & Math. Hamburgi,
1747. in-4°. L'Auteur de cette
Dissertation définit ce *forum divi-
num*, non une Cour ou Collège
de Justice, mais cet acte de la
Majesté Divine, par lequel elle di-
rige conformément à ses loix, les
actions libres de cette société d'Es-
prits Célestes, qui composent la
Cité de Dieu, & exerce sur eux
sa Jurisdiction. L'Auteur a rassem-
blé dans sa Dissertation beaucoup
de choses également sçavantes, cu-
rieuses & intéressantes.

*Joannis Vogt Catalogus Historico-
criticus librorum variorum, jam cu-
ris tertis recognitus, & copiosa ac-
cessione ex symbolis & collatione Bi-
bliopoliarum per Germaniam doctis-*

Octobre 1748. 1891
simorum adauctus. Hamburgi. Her-
sol. 1747. in-8°. Ce Catalogue
qui étoit déjà fort estimé, paroît
pour la troisième fois, & avec des
augmentations, qui le rendent en-
core plus digne d'être recherché.

A L L E M A G N E.

D E B E R L I N.

L'Académie Royale de Berlin
a proposé pour le sujet du prix de
l'année 1749, la question suivan-
te. 1°. » *Expliquer la génération*
» *du Nitre, & déduire sa composi-*
» *tion de ses véritables principes,*
» *en prouvant par des expériences*
» *tout ce qu'on avancera.* Les diffi-
» cultés qui restent à éclaircir dans
» l'analyse de ce sel composé, ont
» déterminé cette compagnie à fai-
» re ce choix. On invite les Sçavans
» de tout Pays, excepté les mem-
» bres de l'Académie, à travailler
» sur cette question. Le prix sera
» donné à celui qui au jugement
» de l'Académie, aura le mieux

1892 *Journal des Sçavans*,
» réuffi. Les pièces qu'on enverra
» au concours, feront adreffées,
» franches de port, à M. Formey
» Secretaire perpétuel, & Histo-
» riographe de la compagnie; on
» pourra compofer en Latin, en
» François, ou en Allemand; &
» on aura foin que les pièces foient
» écrites d'un caractère lifible. Le
» terme pour les recevoir eft fixé
» jufqu'au premier Avril 1749; &
» ce terme étant paffé, on n'en re-
» cevra plus pour quelque raifon
» que ce puiſſe être. On prie les
» Auteurs de ne ſe point nommer,
» mais de mettre ſimplement une
» devife, à laquelle ils joindront
» un billet cacheté qui contiendra
» avec la devife leur nom & leur
» demeure. Ce billet ne fera point
» ouvert, à moins que la pièce n'ait
» remporté le prix. Le jugement
» de l'Académie fera publié à l'As-
» ſemblée générale du 31 May,
» 1749.

On a publié ici il y a quelque
temps le ſecond tome de l'histoi-

Octobre 1748. 1895
re de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres, pour l'année 1746, avec les Mémoires de cette Académie. Chez Ambroise Haude, Libraire de la Cour & de l'Académie Royale, 1748. in-4°.

Le même Libraire a encore publié les pièces qui ont été composées pour le prix de l'année présente. Ces pièces que l'Académie a jugées dignes de l'impression, parce qu'elles peuvent servir à éclaircir une des plus grandes questions de la philosophie spéculative, forment un volume pareil à ceux de l'Histoire. Elles roulent sur les Monades ; on y a ajouté une pièce qui regarde un sujet différent ; elle a pour titre : *Methodus Tractandi infinita in Metaphysicis investigata*, à Godofredo Ploucquet, Diac, Eccl. Frœudetstadenfis. Elle a été lue à l'Assemblée publique de l'Académie de Prusse, le 15 Février dernier.

1894 *Journal des Sçavans,*

DE JENE.

*Christiani Gottlieb Buderi... Opuscula, quibus selectiora juris publici, feudalis, Ecclesiastici, Germanici, & Historia patria ac litteraria, argumenta exhibentur. Jenæ, apud Christ. Henricum Cuno, 1746. in-8°. Cet ouvrage est une collection de Programmes raisonnés, & de Dissertations que l'Auteur a donnés au Public en différens temps sur les questions les plus importantes du Droit Public, Féodal, Ecclésiastique, & Germanique. Pour en faire connoître plus particulièrement le caractère & le mérite, nous joindrons ici le titre de quelques-unes des pièces qu'on y a employées. 1 Dissert. *Vindicia juris imperatorii adversus Episcopos Rom.* 2 Dissert. *Diatriba de juramentis Principum Ecclesiasticorum S. R. Germ. Imp.* 3 Dissert. *de Feudis Sceptri, & de Feudis Officialium Hereditariorum Procerum & Provinciarum Germaniæ.**

Octobre 1748. - 1895
4 Dissert. de Legationibus Obedientia Romam missis liber singularis. 5 Dissert. de Canonicatibus Imperat. Aug. Germanique Regum ac prae-benda Regia. 6 Dissert. De S. R. Imp. Vicariorum jure presentandi ad beneficia Ecclesiastica. 7 Dissert. de Commissario Imperiali in causis feudilibus, sigillatim ad Investituras. 8. Dissert. de Commissario Imperiali ad causas feudales varias. 9 Dissert. de feudo jurisdictionis, & de judiciis duodecim viralibus populorum Septentrionalium ac Germania, &c. De fati doctrina juris publici in Academiis maxime Germaniae, de Bibliothecis legatis; de Bibliotheca Diplomatica; de jure manus mortuae. De compendiis fisci regii & Camerae apud Germanos, &c.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

On va imprimer ici une nouvelle description historique de la Hollande, sous ce titre : *Notice impar-*

1896 *Journal des Sçavans*,
riale des Provinces Unies. Elle con-
tiendra dix sections qui embrasse-
ront tout ce qui peut entrer d'essen-
tiel & de plus intéressant dans un
ouvrage de ce genre. L'Auteur y
décrit 1°. l'origine & les accroisse-
mens de la République ; 2°. l'é-
tendue de ses Provinces, & la na-
ture de son terroir ; 3°. les mœurs
& le caractère des Habitans de ce
Pays, & les avantages dont ils peu-
vent profiter ; 4°. l'Etat Ecclési-
astique ; 5°. l'administration de la
puissance suprême ; 6°. la forme
du gouvernement qui est aristocra-
tique ; 7°. la raison d'état, *Ragione*
di Stato ; 8°. Il décrit les armes
& les titres des sept Provinces ;
9°. il parle des Hommes illustres
qui ont fait honneur à la Républi-
que ; 10°. des principaux Auteurs
qui ont écrit de ce même Pays.

On travaille actuellement à une
sixième édition du Dictionnaire
Anglois & François de Boyer. On
nous marque que celui qui a la
conduite de cette édition, apporte
un

... *Octobre* 1748. 1897
un soin particulier à corriger un grand nombre d'expressions impropres qui se trouvent dans les éditions précédentes, à bien distinguer les différentes significations des mots, & à ne mettre dans chaque classe ou article que les valeurs ou significations semblables des mots ou des locutions. On ne peut disconvenir que ce Dictionnaire dont l'usage devient plus fréquent de jour en jour, n'eût besoin de cette correction.

Quoique nous ayons un grand nombre de fort bonnes éditions des ouvrages de Cicéron, on en prépare cependant ici une nouvelle; on nous promet qu'elle sera très-correcte. Plusieurs Sçavans y apportent leurs soins; elle contiendra onze volumes in-12. portatifs & commodes,

On a réimprimé ici depuis quelque temps les voyages d'Edward Pococke en Egypte & aux environs, La Relation qu'il en a don-

1898 *Journal des Sçavans* ;
née est estimée , on la regarde com-
me fidelle & sçavante. Les inscrip-
tions , & les autres antiquités y
sont gravées précisément telles
qu'elles sont sur la pierre ou sur
le marbre , copiées trait pour trait ,
& pour ainsi dire d'après nature.
Les Cartes ont été aussi gravées
d'après les propres desseins de l'Au-
teur. Cette relation est imprimée
en deux volumes *in-fol.* Mais com-
me la Carte du Nil qui y est insérée,
ne peut être que d'une médiocre
grandeur , l'Auteur a jugé qu'il
étoit indispensable de la répéter en
grand.

Il en a fait un volume en forme
de petit Atlas qui se vend séparé-
ment si l'on veut. Cette carte com-
prend tout le cours du Nil , depuis
sa source jusqu'à la mer ; tous les
exemplaires ont été lavés & colo-
riés du vivant d'Edward Pococke ,
& sous sa direction. L'ouvrage en-
tier y compris l'Atlas , forme trois
volumes qui se débitent pour trois

... Octobre 1748. 1899
guinées, huit shillings (80 liv. en-
viron monnoye de France) chez
Innys, Imprimeur-Libraire de cet-
te Ville.

Il paroît aussi une nouvelle édi-
tion Angloise des voyages de M.
Shaw, in-4°. on sçait que ces
voyages contiennent une descrip-
tion de la côte Méridionale de la
mer Méditerranée, depuis le détroit
de Gibraltar jusqu'en Egypte.

: *The posthumous Works of Thomas
Chubb*, &c. ou : œuvres posthumes
de Thomas Chubb, contenant
1°. des remarques sur l'écriture ;
2°. des observations sur le livre
de la Mission divine de M. War-
burton ; 3°. divers traités sur les
sujets les plus importants de la Re-
ligion ; 4°. un postcrit à ses quatre
dernières Differtations ; & en par-
ticulier à celle qui roule sur Mel-
chisedec, 1748, in-8°, 2, vol.

On a encore publié une colle-
ction de trente traités du même
Auteur, qui forme aussi deux vols.
mes in-8°, LIII

1900 *Journal des Sçavans*,
*Appendix ad Thesaurum linguæ
Græcæ ab Henrico Stephano constru-
ctum, & ad Lexica Constantini, &
Scapula: studio & Labore Danie-
lis Scott, 1747. in-fol. 2. vol.*

On trouve encore ici du même
Auteur, une *nouvelle version* (en
Anglois) *de l'Évangile de S. Mat-
thieu*, avec des notes pour justifier
la manière dont on l'a traduit, &
pour éclaircir par les meilleures
autorités le sens & la pureté des
expressions de l'original, à quoi
on a ajouté un *examen des notes du
Docteur Mill, sur cet Évangéliste.*

A Treatise on the Roman Senate,
&c. ou: traité sur le Sénat Romain,
en deux parties; par M. Conyers
Middleton, Docteur en Théolo-
gie, & premier Bibliothécaire de
l'Université de Cambridge. Lon-
dres, chez R. Manby, 1747. in-8°.
Il s'agit dans la première partie de
cet ouvrage, de sçavoir si la no-
mination des Sénateurs dépendit
d'abord des Rois, & passa ensuite

Octobre 1748. 1901
aux Consuls & aux Censeurs; ou si, comme le prétend M. Middleton, le pouvoir de remplir le Sénat, résida dans le peuple, au nom duquel les Consuls & les Censeurs agissoient; dans la seconde on éclaircit plusieurs questions: 1°. sur le pouvoir & la juridiction du Sénat: 2°. sur la manière de le convoquer: 3°. sur le lieu: 4°. sur le temps des assemblées: 5°. sur l'ordre qu'on y observoit, 6°. sur la force de ses decrets: 7°. sur la dignité, les honneurs, & les ornemens des Sénateurs.

HOLLANDE.

DE LEYDE.

Caab ben Zohair, carmen Panegyricum in laudem Muhammedis; Amralkeisi Moallakah, cum scholiis Arabicis, & versione Latina Levi ni Warneri. Accedunt sententia Imperatoris Ali, & nonnulla ex Hamasa & Divan Hudeilitarum. Om.

1902 *Journal des Sçavans* ;
nia ex manuscripto Bibliothecæ Bay-
tayæ edidit, vertit, notisque illustra-
vit Gerardus Joannes Lette ; præ-
missa est laudatio celeberrimi viri
Abb. Schultens. Lugduni Batavo-
rum, apud Cornel. Haak, 1748.
in-4o. Cette Collection comprend
trois petits Poèmes écrits en langue
Arabe, qui n'avoient point encore
été imprimés ; le premier est de
Caab, le second d'Amralkeisi, le
troisième sont les Sentences de
l'Empereur Ali, disposées suivant
l'ordre alphabétique. Ces Senten-
ces sont différentes de celles que
Simon Oxley a données à la fin du
second tome de son Histoire des
Saracens. L'édition de ces trois Poë-
mes est accompagnée d'une version
Latine, & de remarques, dans les-
quelles l'Editeur a mis plusieurs
pièces curieuses. On trouve à la fin
trois tables ; la première pour les
Auteurs dont il est fait mention dans
les remarques ; la seconde pour les
mots Arabes qu'on discute ; la troi-

Octobre 1748. 1903
sième pour les mots Hébreux de
l'écriture Sainte, sur lesquels les
mots Arabes qu'on examine dans
cet ouvrage, répandent une nou-
velle lumière.

La nouvelle édition des ouvra-
ges de Jean Guillaume Hoffmann;
qui est actuellement sous la presse,
chez Comhaax, sera bien-tôt en
état de voir le jour. Voici les pié-
ces qui sont employées dans cette
nouvelle Collection; 1°. *Commen-
tarius ad Legem Juliam de Adulte-
riis*; 2°. *Meletemata ad Pandectas*;
3°. *Historia Triumviratus*; 4°. *Dis-
sertatio ad legem Oppiam de Marto-
narum cultu*; 5°. *Præfatio Menagii
Amœnitatibus juris præmissa.*

D' U T R E C H T.

*Sebaldi Ravii.... Diatribe de
Epulo funebri Gentibus dando ad
Isa. c. XXV. V V. 6, 7, 8. cum
præfatione Davidis Millii. Tra-
jecti ad Rhenum apud Paddenbur-
gios, 1747. in-8°. Il s'agit dans
cette Dissertation, d'expliquer le*

LIII iii

17904 *Journal des Sçavans*,
sens de cet endroit de la Prophé-
tie d'Isaïe : *faciet Dominus exerci-
tuum omnibus populis in monte hoc
convivium pinguium , convivium
vindemia , pinguium medullatorum ,
vindemia defecata , &c.* Suivant
l'Auteur de cette Dissertation, le
Prophète sous l'emblème d'un festin,
marque l'abondance des grâces que le Messie devoit répandre
à son avènement sur tous les peuples de la terre.

*Index verborum ac Phrasium Luciani , sive Lexicon Lucianicum , ad
editiones omnes , maxime novissimam
Westenianam , concinnatum à Cn.
Conrado Reitzio.* Trajecti ad Rhe-
num , ex Typographia Hermanni
Besseling , 1747. in-4°. Nous ne
pouvons nous dispenser d'avertir
nos Lecteurs que ce Lexique est
Grec seulement , & non Grec &
Latin.

F R A N C E .

D E C H A R T R E S .

Voici un Ouvrage sur la matière

Octobre 1748. 1905
de l'électricité, dans lequel l'Auteur donne l'explication de ce phénomène suivant le système qu'il s'en est fait, & rapporte les expériences les plus importantes qu'il a faites, & l'ordre qu'il y a gardé. Il est intitulé : *Nouvelle Dissertation sur l'Electricité des Corps, dans laquelle on découvre le vrai-mécanisme des plus surprenans Phénomènes qui ont paru jusqu'à présent, & d'une infinité d'expériences nouvelles de l'invention de l'Auteur.* Par M. Morin, Professeur de Philosophie au Collège Royal de Chartres, chez la veuve Roux, Imprimeur-Libraire, 1748, in-12. On a mis à la fin une Table dans laquelle l'Auteur a rassemblé par ordre les principales questions qui regardent l'Electricité; auxquelles il joint les réponses.

Cet Ouvrage se trouve aussi à Paris chez la Veuve Estienne & Fils, Libraires, rue S. Jacques. On en rendra compte dans un des Journaux suivans, LIII.

1706 *Journal des Sçavans* ;

DE SOISSONS.

Il paroît ici un Ouvrage de Controverse, dans lequel on a rassemblé avec beaucoup de clarté & de précision les principales preuves de l'Eglise Catholique contre les Protêtans. Le titre est : *Défense des principaux articles de la Foi Catholique contre M. Elms, Ministre de l'Eglise Anglicanne* ; par M. Tilly, Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré de l'Abbaye de Valsery, Docteur en Théologie ; avec ces paroles de l'Ecriture à l'inscription du Livre : *Soyez toujours prêts de répondre pour votre défense, à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance que vous avez.* 1. P. 3. v. 15. Chez P. Nic. Waroquier, Imprimeur-Libraire, 1748. 11-12.

On trouve aussi cet Ouvrage à Paris chez Antoine Boudet, rue S. Jacques, à la Bible d'Or.

Octobre 1748. 1907.

DE COLMAR.

On imprime ici actuellement chez Decker, Imprimeur de cette Ville, un Ouvrage qui ne peut manquer de faire plaisir, & d'être d'une grande utilité aux Amateurs de la Langue Grecque. Cet Ouvrage sera intitulé : *Auctores Græcæ lingue minores : Phrynichus, Mæris Atticista, Thomas Magister, de vocibus Atticis & purè græcis, ad manuscriptorum in Regia Parisiensis & optimorum Codicum fidem expressi. Post vulgatos hætenus Doctiss. viror. commentarios, accesserunt huic nova Editioni Phrynichi opusculum hætenus ineditum ꝑꝑι Προπαραρῶνς Σοφιστῶνς à Clariss. Salliero Prof. & Biblioth. Reg. Paris. è cod. Caslin. erutum, notisque perpetuis illustratum, emendatum : Eiusdem Sallierii, Ledolini, Witteri atque Scheveri in auctores istos nota & animadversiones. Suas sparsim observationes inseruit, indices locuple-*

1908 *Journal des Savans*,
tissimos pariter ac utilissimos concin-
navit, Editionem denique hanc verè
novam curavit M. Elias Stoeber,
Gymn. Argent. Præcept. & Eccle-
siastes, in-4°. 2. vol. On souhai-
toit depuis long temps une nou-
velle édition de ces Auteurs; M.
Stoebert, Professeur dans l'Univer-
sité de Strasbourg, qui s'en est char-
gé, a fait le voyage de Paris pour
confronter les anciennes éditions
avec les MSS. Il s'est trouvé bien
dédommagé de la peine de son
voyage; MM. les Abbés Sallier &
Capperonnier l'ont aidé non seu-
lement de leurs conseils & de leurs
lumières, mais encore dans la
recherche des MSS. Et cette re-
cherche lui a fait découvrir dans
les éditions précédentes quantité
d'omissions, & un grand nombre
de fautes qui s'y étoient glissées.
On trouvera dans la nouvelle édi-
tion 1°. un Traité entier de *Phry-
nichus* περί Προπαρασκευής Σοφιστικής,
qui n'avoit point encore vu le

Octobre 1748. 1903
jour. M. l'Abbé Sallier l'a fait copier sur un manuscrit de l'Abbaye de S. Germain des Prez, & il y a ajouté ses remarques. Il lui a aussi donné copie des remarques qu'il a faites sur les ouvrages de ces Auteurs. 2°. Les notes de feu M. Lederlin, ci-devant Professeur en langues Orientales dans l'Université de Strasbourg, que M. Schever, son Gendre, son successeur & son héritier a communiquées avec les siennes à l'Editeur. 3°. Les Réflexions de M. Witter, ci-devant Professeur à Strasbourg, sur *Thomas Magister*, dont le MS. est entre les mains de l'Editeur. 4°. M. Stoeber ajoutera aussi les remarques qu'une étude assidue de la Langue Grecque lui a donné occasion de faire sur ces mêmes Auteurs. Il apportera tous ses soins à la correction du texte ; & à la fin de l'ouvrage il mettra une Table très-détaillée.

Cette nouvelle édition sur la

1910 *Journal des Sçavans*,
quelle M. Stoeber recevra avec re-
connoissance les avis & les remar-
ques que les Sçavans jugeront à
propos de lui donner, formera deux
volumes de trois alphabets chacun,
imprimés avec de beaux caractères
& sur de bon papier. R. Stock-
dorph, Libraire de Strasbourg, qui
s'est chargé de la dépense de l'im-
pression, en a publié un essai, où
nous avons remarqué avec plaisir
une grande netteté dans les caractères
de chacune des espèces qui
y sont employées. Le même Li-
braire, pour donner ce Livre à
meilleur compte, & pour s'aider
lui-même à faire les frais de cette
entreprise, a recours à la voie de
la Sousscription. En voici les condi-
tions: le premier Volume sera en-
tôt d'être délivré aux Sousscrip-
teurs au mois de Septembre 1749,
& le second, six mois après. Le
prix de la Sousscription est de dou-
ze livres, argent de France; on en
payera six en sousscrivant, & les

Octobre 1748. 1911
six restantes, en recevant le premier Volume. La Souscription sera ouverte jusqu'à l'Automne prochain. Ceux qui n'auront pas souscrit, payeront l'Ouvrage à raison de vingt livres l'exemplaire. On trouvera des Souscriptions à Paris chez de Bure l'aîné; à Strasbourg, chez R. Stochdorph, & à Lyon, chez Denneville.

DE PARIS.

Codex Medicamentarius, seu Pharmacopœa Parisiensis ex mandato Facultatis Medicinæ Parisiensis edita à Jo. Baptista Thoma Martinenq, Decano. Editio auctior & emendatior. Paris, apud Guillelmum Cavalier, patrem, Bibl. vif Jacobæ, 1748. in-4°. Cette nouvelle édition de la Pharmacopée de Paris, n'a été donnée, qu'après avoir été revuë avec soin par des Commissaires que la Faculté de Médecine a nommés. Elle a été considérablement augmentée.

1712 *Journal des Sçavans,*

Etienné-François Savoye, Libraire, rue S. Jacques, à l'Espérance, vient de publier une nouvelle édition de l'Ouvrage intitulé: *La connoissance de la Mythologie par demandes & par réponses, &c.* 1748, in-12. On doit mettre au nombre des avantages de cette édition, qui est la troisième, les corrections qu'on a faites des endroits capables d'altérer les mœurs des jeunes gens, pour qui l'Ouvrage est principalement destiné. Elle est encore augmentée des traits de l'Histoire qui ont servi de fondement à tout le système de la Fable. Ces additions sont très-propres à faire connoître & retenir la Fable, dont la connoissance est si utile pour les Arts.

On délivre présentement aux Souscripteurs les trois premiers Volumes de *la Sainte Bible en latin & en françois, avec des notes littérales, critiques & historiques, des Préfaces & des Dissertations,*

Octobre 1748. 1913
*tirés du Commentaire de D. Aug.
Calmet, &c. chez G. Martin, J. B.
Coignard & Ant. Boudet, P. J.
Mariette & Hip. L. Guerin, Li-
braires, rue S. Jacques, in-4^o.*
Nous avons rendu compte du plan
de cet Ouvrage dans les nouvelles
du Journal d'Octobre de l'année
dernière, & nous y avons marqué
les conditions de la Souscription
sous laquelle il étoit annoncé.

*Recueil d'Observations curieuses
sur les Mœurs, les Contumes, les
Usages, les différentes Langues, le
Gouvernement, la Mythologie, la
Chronologie, la Géographie ancien-
ne & moderne, les Cérémonies, la
Religion, les Méchaniques, l'Astro-
nomie, la Médecine, la Physique
particulière, l'Histoire Naturelle,
le Commerce, la Navigation, les
Arts & les Sciences de différents
peuples de l'Asie, de l'Afrique &
de l'Amérique. Chez David le jeu-
ne, Libraire, Quay des Augustins,
au S. Esprit, 1749. in-12. 4. vol.*

1714 *Journal des Sçavans*,
Mefnier, Imprimeur-Libraire ;
rue S. Séverin, débite un Ou-
vrage de Jurisprudence imprimé à
Dijon sous ce titre: *Nouveau Trai-
té des Criées, ventes des Immeu-
bles & des Offices par Décret ; avec
des observations sur les Décrets vo-
lontaires, les Directions, la vente
Judicielle, la vente des Lettres de
Barbiers & Perruquiers, celles des
ventes foncières & constituées ; &
un recueil d'Edits, Déclarations
du Roy, Coutumes, Réglemens,
Certificats d'usages & Formules
sur cette matière. Par M^e Jean-
Alexis Thibault, Procureur au Par-
lement de Dijon, 1748. in-4^o.
2. Vol.*

On a traduit en Italien l'ouvra-
ge de M. de Fontenelle de la plu-
ralité des Mondes, & cette tradu-
ction vient d'être imprimée avec ce
titre: *Ragionamenti su la pluralità
de Mondi*. Appresso Brunet al Pa-
lazzo, 1748. in-12. M. l'Abbé
Antonini a pris soin de l'édition.

Octobre 1748. 1919.

& il a mis au commencement une Lettre, où il rend compte du mérite de la Traduction.

Le Volume VI. de l'*Histoire générale des Voyages, &c.* paroît depuis peu chez Didot, Libraire, Quay des Augustins à la Bible d'Or, 1748, in-4°.

On imprime actuellement à l'Imprimerie Royale, par ordre du Roy, l'*Histoire Naturelle, générale & particulière, avec la description du Cabinet du Roi.* Cet Ouvrage qui a été fait suivant les vues, & par les ordres de M. le Comte de Maurepas, en partie par M. Buffon, & en partie par M. Daubenton, l'un & l'autre également chers à la République des Lettres, & Membres des plus illustres Académies de l'Europe, sera divisé en quinze Volumes in-4°. Les neufs premiers embrassent le règne Animal.

Le I. Volume, qui est déjà imprimé, contient 1°. une Préface

1716 *Journal des Sçavans*,
qui roule sur l'établissement, &
l'utilité de l'établissement du Jar-
din Royal, & sur le Cabinet d'Hi-
stoire Naturelle. 2°. Un Discours
sur la manière d'étudier, & de trai-
ter l'Histoire Naturelle. 3°. Un se-
cond discours, qui comprend l'hi-
stoire & la théorie de la Terre.

Le II. Vol. l'Histoire des Ani-
maux, des Végétaux, des Miné-
raux; l'Histoire naturelle de l'hom-
me, considéré comme animal, les
mœurs qui lui sont naturelles, sui-
vant les différentes races & les dif-
férens climats; & la description des
pièces d'Anatomie du Cabinet du
Roy. Ces deux volumes paroîtront
au commencement de l'année pro-
chaine.

Les III. & IV. vol. l'Histoire
des Animaux quadrupèdes.

Le V. vol. l'Histoire des Ani-
maux quadrupèdes amphibies, &
des poissons cetacées.

Le VI. vol. la description & l'hi-
stoire de tous les poissons de Mer,
de Lacs, & de Rivières.

Octobre 1748. 1947

Le VII. vol. l'Histoire & la description des Coquillages, des Crustacées, & des Insectes de la Mer.

Le VIII. vol. l'Histoire des Reptiles, des Insectes de Terre, & des Animaux microscopiques.

Le IX. vol. l'Ornithologie.

Les X. XI. & XII. vol. le Règne Végétal. On verra dans le dixième un système de Végétation & un Traité d'Agriculture; les trois derniers volumes regardent le Règne Minéral,

Le XIII. vol. 1°. Un Discours sur la formation des Pierres & des Minéraux, qu'on a composé pour servir de suite à l'Histoire de la Terre. 2°. La description & l'histoire des Fossiles, des Pierres figurées, des Pétrifications.

Le XIV. vol. l'Histoire des terres, des sables, des pierres communes, des cailloux, des pierres précieuses, avec une » méthode » simple, naturelle & invariable, » pour connoître les pierres prés.

1718 *Journal des Sçavans*,
» cieufes. Cette belle partie de l'Hi-
» stoire Naturelle sera traitée avec
» soin. La collection de ces pier-
» res, soit transparentes, soit opa-
» ques, qui est au Cabinet du
» Roy, est extrêmement riche; on
» tchera de rendre l'ouvrage di-
» gne de la matière.

Le XV. vol. l'Histoire des sels,
des soufres, des bitumes, des me-
taux, & de tous les minéraux qu'on
tire du sein de la terre.

Tel est en substance le contenu
d'un programme publié chez Du-
rand & Piffot, Libraires de cette
Ville, que nous aurions souhaité
donner ici en entier, pour annon-
cer l'édition de cet important ou-
vrage, qui sera encore enrichi d'a-
vertissemens & de préfaces, de vi-
gnettes, de planches en Taille-
douce, & en général de tout ce
qui peut contribuer à rendre un
ouvrage de cette nature, instrū-
ctif, curieux, & intéressant. On
promet d'en donner tous les ans

Octobre 1748. 1914
quelques volumes au Public. Il se-
ra imprimé sur le même papier, &
avec les mêmes caractères que le
Programme. Il se débitera chez
Durand, rue S. Jacques, au Griffon,
& chez Piffot, Quay des Augu-
stins à la Sagelle.



1720. *Journal des Sçavans*,

T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS

dans le Journal d'Octob. 1748.

<i>REMARQUES critiques sur le Dictionnaire , &c.</i>	1731
<i>Histoire générale des Voyages , &c.</i>	1750
<i>Nicolai Cragii Annalium libri , &c.</i>	1772
<i>Traité des Testamens , Codiciles , &c.</i>	1795
<i>Essais sur les Passions & sur leurs caractères , &c.</i>	1817
<i>Dictionnaire Universel , &c.</i>	1841
<i>Quatre Lettres Latines , &c.</i>	1863
<i>L'Arithmétique & la Géométrie , &c.</i>	1877
<i>Nouvelles Littéraires , &c.</i>	1888

Fin de la Table.

www.libtool.com.cn

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,
³
POUR
L'ANNÉE M. DCC. XLVIII
NOVEMBRE.



A PARIS,
Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur
Juré-Libraire de l'Université, rue
Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLVIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROI

www.libtool.com.cn

THE
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF TORONTO

1911

100 St. George Street
Toronto, Ontario

1911

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

1911



1911



LE
JOURNAL
DES
SCAVANS.



OCTOBRE M. DCC. XLVIII.

CAROLINOCETIE SO-

CIE TATE Jesu de Inide &

Aurora Boreali Carmina, cum

notis Josephi Rogerii Boscovich,

ex eadem Societate, &c. C'EST-

A-DIRE, Poèmes sur l'Arc-en-

ciel & sur l'aurore Boréale, par le

P. CHARLES NOCTI, de la Com-

pagnie de JESUS; avec des No-

tes du P. JOSEPH - ROGER BOS-

COVICH, de la même Compagnie

à Rome, 1747. Vol in-4^o.

Mmmij

1924 *Journal des Savans*,
pag. 127. Se vend à Paris, chez
Guérin, rue S. Jacques.

NOUS parlerons dans un autre Journal du Poëme sur l'aurore Boréale ; nous nous bornerons aujourd'hui à rendre compte du Poëme sur l'Arc-en-ciel ; il fut composé en 1729 , & imprimé à Venise vers le même temps : ensuite l'Auteur a été occupé pendant plusieurs années de choses plus sérieuses. Mais depuis peu ayant été déchargé des emplois qui ne lui permettoient pas de commercer avec les Muses , il est revenu à son premier goût , il a retouché son Poëme , il l'a augmenté considérablement : a composé son autre Poëme sur l'aurore Boréale , & les a fait imprimer tous les deux à Rome en un seul volume.

- Le Poëme sur l'Arc-en-ciel comprend 527 Vers , en voici le précis & toute la suite : l'Auteur commence par l'exposition de son sujet,

Novembre 1748. 1925

Depuis le vers premier jusqu'au
vers cinq.

Aeriat quis pingat aquas, qua dextera in
arcibus

Flebat, & adverso cur non nisi sole coloret;

Qua demum ignotas certa experientia causas

Iridis, occultosque diu patefecerit ortus,

Hinc canete, & Musis supremam impen-
dere curam - - - - - 804

Vient ensuite l'invocation.

Depuis le vers onze jusqu'au vers
dix-sept.

Tu mihi supremam precor d' concede labo-
rem,

Atque ortus causasque tua da pandere Nota,

Phœbe pater; nubes si te fecunda marito

Concipit; & post Divum iras, inimicaque

Cæli

Murmura; post multo pulsatæ fulmine tor-
ras,

Pacificam tandem trepidis mortalibus Irim

Edit, & attonitas solvit formidine gentes.

M m m m iij

1926. *Journal des Sçavans ;*

Le Poète rapporte les opinions des Anciens sur les causes de l'Iris ou de l'Arc-en-ciel ; il les réfute & fait voir que pour produire ce Phénomène, il n'est besoin que de deux choses, d'une eau dispersée en l'air en gouttes sphériques, frappée & pénétrée des rayons du Soleil, & que l'œil du spectateur soit dans une certaine position, ce qu'il démontre par un grand nombre d'expériences. Il rejette par conséquent, les souphres, les exhalaisons, les nuées concaves, & les autres imaginations des Philosophes Anciens. Voici comment il décrit l'Iris que forme les jets d'eau.

*Depuis le vers quarante-cinq jusqu'au
vers cinquante-neuf.*

*Aspicit Aethera quae sese ad culmina vultu
Paulatim molli nemora assurgentia olivo
Stivellunt ; vultusque Aeth' conclusus in
arcibus*

*Infulis prompta pluviolis accubat unda
Nonne vides, caecis ubi forte canallibus imber*

Novembre 1748. 1917

Propterea alia petens, & vafri fraude co-
lona

Decipis incautos subitarum aspergine aqua-
rum:

Nonne vides, inquam, ut Caelo & telluris
quieta

Prodinas, adversum se Sol agit aureus arcus,

Emicet, & roseus Thaumantias exoriat
arcum,

Fluminisque vocet forma in certamine
Nymphas?

Sape illam Nais vicina à margine fontis

Obstupuit tacita invidiâ, fulgentiaque ora,

Tam variisque caput cinctum mirata corollis

Erubuit, vitæque suo se gurgite mersit.

Le P. Noceti pose les principes qui doivent lui servir à donner la véritable explication, de la manière dont l'Arc-en-ciel est produit. 1°. Il dit ce que c'est que la réfraction d'un rayon de lumière, en quels cas elle se fait nécessairement, & suivant quelles loix. 2°. Il enseigne d'après Newton, que

1928 *Journal des Sçavans* ;
chaque rayon de lumière contient
essentiellement en soi les sept cou-
leurs primitives , dont se forment
toutes les autres couleurs ; il fait
l'énumération de ces sept couleurs ,
& il traite ce sujet qui paroît si
ingrat d'une manière si riche , si
poétique & si riante , qu'on ne peut
se lasser de lire cet endroit.

*Depuis le vers cent sept jusqu'au
vers cent trente-un.*

*Scilicet ut primo lux reddita fuisit Eoo ,
Continuè quotquot veniunt à Sole sagittæ
Staminibus constant septem , quorum ordine
certo*

*Quodque suum textâ defert sub luce colorem-
Igne rubens vivo , tyrioque superbus in ostro
Prima tenet : tum deinde subit , qui divitis
auri*

*Lumina fulva refert : flavo quem lucidus
ore*

*Consequitur ; qualos pueris , Batavisque
puellis*

Ludere promissi fuerunt per terga capilli.

Novembre 1748. 1929

Post hos qui viridi pingit splendore smarag-
dos

Et nemora, & lato campos convestit amictu;
Infert se medium; quo non jucundior ullus
Advenit, aut oculis praesentior accidit agris.
Tum faciem duo persimiles, quique amulus
undis

Caruleis, & cui felix dedit India nomen.
Bina quidem species, sed qua tamq̄ una
tuentis

Creditur interdum, tam dulci errore mo-
ratur

Spectatorum oculos, radiisque simillima
fallit.

Septimus, eoi quales fulgent Amethysti,
Aut qualis viola lucet nunc purpura nigra
Nam Viola alba quidem, atque hilari no-
tidissima vultus

Quondam Nympha fuit; miseri sed amore
Hyacinthi

Ipsa etiam formam pallentis ducere floris
Optavit; laudemque novo mutata colorē
Addidit, atque suo nomen de nomine fecit.

M m m m v

1930 *Journal des Sçavans*,

Notre Poète prouve la doctrine qu'il vient d'exposer par les découvertes que M. Newton a faites sur la nature de la lumière, & des couleurs à l'aide du prisme : expériences qui ont depuis été répétées une infinité de fois.

*Depuis le vers 162, jusqu'au
vers 183.*

*Est ternam in faciem, quarum tenuissima
quaque,*

*Forrebum mediana viderum non amplius
ulnam.*

*Nomine quod Graii dixerunt Prisma vo-
cantes.*

*Aptum opus, & tales fabricatum munus
ad usus. - - - - &c.*

Le P. Nocéti applique à l'Arc-en-ciel les expériences faites à l'aide du prisme. Les rayons de lumière rompus & divisés en passant par le prisme, vont peindre toutes les couleurs de l'iris sur la muraille opposée. Le Poète fait voir que les

Novembre 1748. 193
gouttes d'eau répandues dans la région inférieure de l'atmosphère, ne rompent & divisent les rayons de lumière ainsi que le fait le prisme, & qu'elles produisent les mêmes effets par le même mécanisme.

Le P. Nocéti ne traite pas sa matière en Poète seulement & d'une manière superficielle : il démontre tout ce qu'il avance en conservant le style poétique, & malgré la contrainte de la versification il parle souvent en Géomètre, & l'on ne sçait ce que l'on doit le plus admirer, où la clarté & l'exactitude de ses expressions, ou l'élégance, la richesse, l'harmonie & la beauté de ses vers.

Il explique selon la théorie de la réfraction, comment se forme le rouge de l'Arc-en-ciel, & laisse à ses Lecteurs à découvrir par la même méthode de quelle manière se produisent les autres couleurs. A l'occasion des vraies causes de l'Arc-en-ciel qui n'ont été pas-

M m m m

1932 *Journal des Sçavans*;
tement connues que depuis Des-
cartes & Newton, il fait une di-
gression sur le progrès des sciences
dans les derniers siècles.

Depuis le vers 317, jusqu'au
vers 344.

*Et tamen hic cum sit verissimus Iridis ortus,
Non nisi longa illam nobis post tempore
multa*

*Aunorum series, & plerimum profudit atas.
Ipse Pater prima permulta incognita genti
Abdidit, atque aliis post invenienda reli-
quit. - - - - - &c.*

Notre Poëte dit pourquoi l'Arc-
en-ciel décrit une portion de cer-
cle, & jamais un cercle entier, &
sur ce que l'Iris n'est pas absolu-
ment le même pour des spectateurs
différemment placés, & qu'en ce
sens il semble fuir les uns & suivre
les autres. Le P. Nocéti nous con-
té une fable extrêmement agréa-
ble des amours de Xanthus & de
la Nymphé Iris.

Novembre 1748. F933

Depuis le vers 400, jusqu'au
vers 433.

Quamquam etiam fama est miseri pro fu-
nere Xanthi,

Si vases meruere fidem, neque somnia nar-
rant,

Has Veneri suas Thaumantida pendere
pœnas.

Namque ferunt famâ, Xanthum, qua se-
alsa coruscis

Explicat Ida jugis, & sylvas densas opacas,

Dilectum Veneri Xanthum, Paridisque
sodalum

Fermosam variis vidisse coloribus Irim :

Vidisse, & totis flammam admisisse me-
dullis. - - - - - 800

Le P. Nocéti explique ensuite
les causes de l'Iris extérieur ou se-
condaire qui accompagne quelque-
fois l'Arc-en-ciel ; il finit par cette
apostrophe, à l'Iris considéré com-
me signe de paix.

1734. *Journal des Sçavans ;*

*Salus pulchra comis , salve nitidissima
vultu Vers 511.*

*Salus iterum , & nostri miserata incom-
moda sacri , Vers 524.*

*Prediaque , & pradas , tot aperta que limi-
na morti ,*

*Exire sancta caput ; bellumque in barbaria
vertens*

*Imperio , huc roseant refert o per sacula
Pacem.*

On trouve à la fin de chacun des deux Poëmes , comme l'annonce le titre , les Notes du P. Jos. Rog. Boscovich , Jésuite Polonois , Professeur de Mathématiques à Rome , infiniment attaché d'estime , d'amitié , & de reconnaissance au P. Nocéti , à qui il confesse devoir son premier goût , & ses progrès dans les Mathématiques & dans la Physique ; correspondant en titre de l'Académie Royale des Sciences, Il nous est

Novembre 1748. 1935
connu aussi, par plusieurs autres
ouvrages qu'il a donnés au public,
depuis sept à huit ans sur ces mê-
mes matières, & pour la plupart,
sous la forme de Théses, qui ont
été soutenues avec éclat dans le
Collège Romain. De ce nombre
sont les Dissertations de *Telluris
figura, de inaequalitate gravitatis
in diversis terra locis, de circulari
asculatoribus, de motu corporum pro-
jectorum in spatio non resistente,*
*de Aurora Boreali, de viribus vi-
vis, &c.* où brillent autant de
génie & d'invention, que de sça-
voir en Géométrie, en Astrono-
mie, & en Physique. On trouve
plusieurs de ces Dissertations dans
les Journaux des Lettrés qui se
donnent tous les mois à Rome,
& deux entr'autres qui sont indi-
quées dans ces notes, & très-pro-
pres à éclaircir la théorie de l'Arc-
en-ciel. L'une sur la ténuité pro-
digieuse de la lumière, que le P.
Boscovich prouve principalement
par les phénomènes de l'Aurore

1736 *Journal des Sçavans* ;
Boréale ; l'autre sur le plus grand
angle de l'Arc-en-ciel, qui fait un
article des plus curieux de cette
théorie.

Ses Notes sur ce premier Poë-
me sont au nombre de 40, quel-
ques-unes fort courtes, comme
le comportoit l'endroit du texte
qu'il s'agissoit d'éclaircir, ou l'a-
necdote dont il falloit informer le
Lecteur, & quelques autres assez
longues pour mériter le nom de
Dissertations. Nous pouvons assu-
rer ceux qui aiment à s'instruire à
fonds sur ces matières, qu'ils y
trouveront de quoi se faire une
théorie d'Optique abrégée, & ce-
pendant assez profonde sur la forma-
tion de l'Arc-en-ciel, des recher-
ches historiques & critiques sur ce
qui a été dit ou découvert touchant
cette fameuse question, & ce qui
est rare, un examen véritablement
désintéressé de la part que divers
Auteurs ont eüe à ces découver-
tes.

Le P. Boscovich se montre ici,

Novembre 1748. 1937
comme dans ses autres écrits, zélé admirateur de Newton, & il lui rend tout l'hommage qui lui est dû en parlant d'un phénomène dont l'explication a été portée par cet illustre Géomètre à son dernier degré de précision & d'évidence ; mais admirateur intelligent & équitable, il a fait sentir ce que Newton devoit en cela même à ceux qui l'avoient précédé, & principalement à Descartes. Il regarde celui-ci comme le premier qui ait su ramener la théorie de l'Arc-en-ciel à ses vrais principes, & qui l'ait mise en règle ; quoique des Auteurs d'ailleurs habiles, & qui vivoient peu de temps avant ce Philosophe, eussent écrit sur le même sujet. Le P. Boscovich est donc bien éloigné de penser avec quelques Auteurs, que Descartes ait puisé dans le Livre de *radiis visis & lucis* de Marc-Antoine de Dominis, tout ce qu'il nous a donné de meilleur sur l'Arc-en-ciel. Il le justifie contre ceux

1938 *Journal des Sçavans* ;
accusation, & fait voir que celui-
ci est tombé à ce sujet dans des
erreurs très-grossières, même par
rapport à son siècle, & aux con-
noissances que l'on y avoit déjà
en Optique. Il démêle avec la mê-
me sagacité les fautes que Kepler
& quelques autres y ont commi-
ses, & il accorde à tous la juste
mesure de louange qui leur est
due. Tout ce morceau qui est très-
curieux & très-instructif, fait le
sujet de la vingt-sixième Note,
sur cet endroit du Poème,

*Et tamen hæc cum sit verissimus Iridis
ortus, Vers 317.*

*Non nisi lingua illum nobis post tempora
multo - - - - - &c.*

que nous avons déjà rapporté. Il
en est de même de plusieurs autres
morceaux critiques & historiques
auxquels il nous suffit de renvoyer
le Lecteur.

Novembre 1748. 1939

PANDECTÆ JUSTINIANÆ
in novum ordinem digestæ cum
legibus Codicis & Novellis quæ
jus Pandectarum confirmant,
explicant aut abrogant. Præfi-
xus est index titulorum & divi-
sionum omnium quo totius ope-
ris specimen quoddam & quasi
materiarum appendix exhibe-
tur : subjectæ quoque tabula,
quâ nominatim leges omnes cum
suis paragraphis & versiculis or-
dini Digestorum restituantur.
*Tomus primus, continens Prole-
gomena seu præfationem, & vi-
ginti duo priores libros, &c.*
C'EST-A-DIRE, LES PANDECTES
DE JUSTINIEN MISES DANS UN
NOUVEL ORDRE, avec les loix
du Code & les Nouvelles qui con-
firmant, expliquent ou abrogent
le Droit contenu dans les Pande-
ctes, &c. Tome I. contenant la
préface de l'ouvrage & les vingt-
deux premiers Livres du Digeste.
A Paris, chez Saugrain, & c.

1746 *Journal des Sçavans*,
rue de Savoye, Desaint & Sail-
lant, rue S. Jean de Beauvais,
& à Chartres, chez François
le Tellier, Imprimeur-Libraire,
au bon Pasteur, 1748. in-fol.
de 650 pages à deux colom-
nes, y compris 1°. une table de
46 pages à trois colonnes, qui
contient, selon l'ordre observé
dans le Digeste, toutes les loix
de tous les titres des vingt-deux
premiers Livres placés dans ce
premier volume, avec la distin-
ction de chacun des paragraphes,
& des versicules de ces loix mis à
part dans l'ouvrage, & un ren-
voi aux diverses parties de l'ou-
vrage, où chacune de ces loix &
chacun de leurs paragraphes &
versicules sont placés ; 2°. 16
pages à deux colonnes d'addi-
tions & de corrections, à ce que
l'Auteur a exposé dans ces mê-
mes vingt-deux premiers livres ;
& non compris 144 pages de
Prolégomènes, dans lesquels
sont contenus ; 1°. une préface

Novembre 1748. 194
de cent pages sur l'histoire &
1. sur l'excellence du Droit Ro-
main ; & sur l'objet de l'ouvrage
2. ci-dessus annoncé, destiné à en
faciliter & à en perfectionner
l'intelligence ; 2°. une table de
30 pages à deux colonnes des
livres & titres contenus dans ce
premier volume, & des divisions
& sousdivisions que l'Auteur a
observées sous chacun de ces ti-
tres ; 3°. une table Chronolo-
gique des divers Jurisconsultes
& Empereurs Romains, dont
l'Histoire abrégée est tracée dans
la préface jusqu'à l'Empereur
Justinien ; 4°. la constitution de
Justinien intitulée *de conceptione*
Digestorum ad Tribonianum, ac-
compagnée de quelques notes
de l'Auteur ; 5°. le Catalogue
des traités de Jurisconsultes qui
sont entrés dans la compilation
du Digeste, intitulé *index Justi-*
nianus, & tel qu'il se trouve
dans l'édition de D. Godefroy,
avec diverses notes de l'Auteur.

1742 *Journal des Sçavans*,
& un Avertissement à la fin sur
la manière dont il a cru devoir
rapporter & citer ces traités dans
son ouvrage, & quelles éditions
il a suivies.

QUELQUE nécessaire qu'ait
toujours été l'étude des loix
Romaines dans leur source pour
former un Jurisconsulte & un Ma-
gistrat, il semble que l'espèce de
désordre avec lequel elles sont pla-
cées dans le recueil de Justinien
qui les contient, avoit pu fournir
jusqu'à présent à la paresse, trop or-
dinaire dans ce siècle, un prétexte
pour s'en dispenser. Les diverses
espèces de traités faits sur ce droit,
avoient bien facilité cette étude
jusqu'à un certain point; mais au-
cun n'avoit l'avantage de faire par-
venir le Lecteur jusqu'à la plénitu-
de de la lumière même qui devoit
l'éclairer. L'ouvrage incomparable
de Daumat avoit commencé à la
vérité à indiquer la route, mais
Daumat s'étant borné à choisir par-

Novembre 1748. 1948
Eni les loix Romaines les plus nécessaires, n'avoit pu donner que des espèces d'éléments de cette science immense. La compilation dont nous vepons d'exposer le titre, offrant aujourd'hui un recueil aussi méthodique qu'exact du pur texte de ces loix ; il paroît que ceux dont l'état exige une étude profonde du droit Romain sont à présent, dépourvûs de toute excuse, s'ils négligent de profiter d'un secours capable de leur faire acquérir en peu de temps, & pour ainsi dire à peu de frais, des connoissances qui ne pouvoient être auparavant que le fruit d'un travail aussi long que pénible & difficile.

L'empressement que nous avons eu d'annoncer au public cet important ouvrage dès que le Prospectus en a paru, ne nous ayant pas permis de donner alors dans notre Journal du mois de Novembre 1744 une idée plus étendue que celle qu'en pouvoit présenter ce Prospectus, nous profitons avec

1744 *Journal des Sçavans*,
plaisir de la publication du premier
volume, pour ajouter à notre pre-
mière esquisse les traits les plus
propres à perfectionner le tableau
d'une production si utile.

Quoique l'Auteur de cet ouvrage
n'y ait annoncé son nom que par des
lettres initiales, mises au bas de
son Epitre Dédicatoire à M. le
Chancelier, on sçait assez que ce
précieux fruit d'un grand nombre
d'années, de méditations profon-
des sur les textes du Droit, est dû
à M. Potier, ancien Conseiller au
Présidial d'Orléans.

Un si beau recueil ne pouvoit
paroître sous des auspices plus di-
gnes que ceux de l'illustre Chef de
la Magistrature du Royaume. L'a-
mour de la Justice & la science
éminente du Droit que M. le Chan-
celier joint à sa dignité, formoient
déjà pour un pareil ouvrage au-
tant de titres d'une puissante pro-
tection. La bonté qu'a eue M. le
Chancelier d'exciter l'Auteur à la
composition de cet ouvrage, de
l'encourager

...*Novembre* 1748. 1945
Encourager à le porter à sa perfection, & de l'engager à le rendre public, y en joint de nouveaux & de plus particuliers. Aussi l'Auteur a-t-il observé, en commençant son Epître Dédicatoire, que l'hommage qu'il rendoit à M. le Chancelier, en ne présentant ce recueil que sous ses auspices, n'étoit qu'une suite de la principale règle du Droit, qui oblige à rendre à chacun ce qui lui appartient.

La préface qui est à la tête de ce premier volume, & qui forme seule un ouvrage des plus utiles pour l'intelligence du Droit, est divisée en trois parties. L'Auteur expose dans la première les principales sources qui ont concouru à la formation du corps du droit Romain, rédigé par l'autorité de Justinien. Il trace dans la seconde une espèce d'histoire abrégée des Juriscōsultes de différens âges, dont les écrits sont entrés dans cette compilation, & en fait connoître les principales sectes. Enfin il explique dans la

Novembre.

N n n n

1946 *Journal des Sçavans*,
troisième & dernière, comment ce
recueil du droit Romain a été com-
posé, quelle en a été l'autorité de-
puis sa confection jusqu'à présent,
les divers défauts qui s'y sont glis-
sés, & les remèdes qu'il s'est pro-
posé d'y apporter pour mettre le
public en état d'en tirer l'utilité
qu'il peut produire.

Les quatre principales sources
du droit Romain sont exposées dans
la première partie en 4 chapitres,
dont le premier & le second sont
divisés en plusieurs paragraphes.
Les loix anciennés, telles que les
loix Royales, les loix des douze
tables, autrement appellées du nom
de ceux qui les ont recueillies, le
droit Papyrien, & le droit Décem-
viral, & les actions naissantes de
ces loix ainsi que leur interpréta-
tion, surnommées par la même rai-
son le droit Flavien & le droit
Ælien, sont l'objet du chapitre
premier. Le second concerne les
loix appellées nouvelles, parce
qu'elles ont été établies après l'ex-

Novembre 1748. 1947
pulsion des Rois, du temps de la République, & sous les Empereurs. Telles sont les Populiscites & Plébiscites, & les Sénatus-consultes, dont l'Auteur expose les principaux, & les constitutions des Empereurs dont il marque les quatre compilations. On voit au troisième chapitre ce qui regarde les Edits des Préteurs & autres Magistrats de la ville de Rome, & des Provinces Romaines, c'est-à-dire, cette partie du Droit appelée le droit honoraire, dont la juste équité a tant contribué à perfectionner la jurisprudence Romaine, & dont Salvius Julianus a fait du temps de l'Empereur Adrien, sous le titre d'Edit perpétuel, un très-beau recueil, commenté depuis par Pomponius, par Paul, par Ulpien, & plusieurs autres fameux Jurisconsultes.

Enfin le quatrième chapitre a pour objet le droit résultant des diverses interprétations & réponses données par les Jurisconsultes

1948 *Journal des Sçavans*,
sur les loix établies de leur temps.
Il suffit de connoître Horace pour
sçavoir que cette espèce de Tribu-
nal domestique des Jurisconsultes,
se tenoit du temps de la Républi-
que le matin chez tous ceux que
le public jugeoit dignes de l'exer-
cer, & qui vouloient bien rendre
cet office à leurs Concitoyens.

*Roma dulce fuit & solemne, reclusâ
Mane domo vigilare, clienti promere jurâ*

*Majores audire, minari dicere per qua
Crescere res possent:*

Horat. lib. 2. Epist. 1. vers le milieu.

La jeunesse curieuse de s'instrui-
re trouvoit de plus dans ces ré-
ponses une école de jurisprudence.
Il y avoit même des Jurisconsultes
qui se promenoient dans les places
publiques pour aider de leurs con-
seils tous ceux qui se présentoient :
d'autres répondoient de vive voix
ou par écrit à toutes les parties &
même aux Juges qui s'adrestoient.

Novembre 1748. 1949
à eux. Cette faculté de répondre sur le Droit resta dans cette liberté, tant que la République Romaine fut libre. Auguste & ses successeurs jusqu'à Adrien, ayant asservi la République, restreignirent le pouvoir des Jurisconsultes, en ne l'accordant qu'à ceux qui l'auroient obtenu d'eux. Adrien le leur rendit tel qu'ils l'avoient avant Auguste, mais il paroît à l'Auteur d'après un passage d'Eunape dans la vie du Philosophe Chrysante, que sous le règne de Constantin & de ses enfans la restriction qui y avoit été apportée par Adrien fut remise en vigueur. On voit assez que les réponses des Jurisconsultes, qui avoient obtenu du Prince le pouvoir de décider du Droit, étoient les seules qui eussent par elles-mêmes force de loi : mais Justinien ayant publié sous son nom toutes les réponses insérées dans ses Pandectes, leur a donné à toutes une autorité législative ; &, soit qu'il ait fait bruler tout ce qui n'a pas

1950 *Journal des Sçavans* ;
été compris dans son recueil , com-
me quelques-uns l'ont cru , ou
qu'il se soit contenté de défendre
de le citer , toutes les collections
plus anciennes sont tombées de-
puis dans un tel oubli , qu'il ne nous
en reste plus que quelques fragmens
d'Ulpien , de Paul , & de Gaius.)

L'abrégé que nous venons de
donner de ce quatrième chapitre ,
ne peut encore faire connoître suf-
fisamment le travail de l'Auteur :
car il faudroit presque tout rap-
porter pour faire voir avec quelle
exactitude & avec quel choix il a
sçu rassembler les divers détails
qu'on trouve à ce sujet , & sur tous
les autres objets de la préface , ré-
pandus dans un grand nombre
d'Auteurs anciens & nouveaux ,
Jurisconsultes, Historiens, & autres,
& surtout dans Cicéron , dans Pli-
ne , dans Valère-Maxime , dans
Velleius Paterculus , & dans di-
vers passages du corps même du
Droit. C'est surtout avec ces se-
cours que l'Auteur est parvenu dans

Novembre 1748. 1954
fa seconde partie à donner sur les
Jurisconsultes Romains l'abregé
d'Histoire le mieux suivi , & le
mieux entendu que nous ayons
encore vu , surtout relativement à
l'intelligence des loix de Justinien ,
que l'Auteur s'est proposé de faci-
liter.

Cet abregé, qui occupe une gran-
de portion de la Préface dont il s'a-
git, y compose le premier des deux
chapitres de la seconde partie.
L'Auteur observe qu'il n'y traite
que des Jurisconsultes dont les
écrits ou les décisions sont entrés
pour quelque chose dans la com-
pilation des Pandectes de Justi-
nien , soit directement quant à ceux
dont ce recueil cite l'écrit en tête
de la loi, soit indirectement à l'é-
gard de ceux dont les avis sont ci-
tés dans des écrits rapportés dans
le même recueil. Ainsi on ne doit
point être surpris de n'y trouver
aucun des autres Jurisconsultes Ro-
mains, quelque fameux qu'ils ayent
été, ni même de ceux dont Pom-

1752 *Journal des Sçavans*,
ponius rappelle les noms dans la
loi 2 Dig. *de origine juris*, & que
Gravina, ainsi que plusieurs autres,
comprennent dans leurs ouvrages,
mais dont on ne voit rien dans le
Digeste, tels que Tiberius Corun-
canius, Sempronius surnommé le
Sage, Scipion Nafica, &c. Tous
les Jurisconsultes dont l'Auteur
donne l'Histoire, & dont il fixe le
nombre à 92, sont par lui rangés
sous six classes. A la tête de cha-
cune de ces classes, l'Auteur fixe
l'espace des années qu'elle com-
prend, & il marque même sous
chacune des quatre dernières, la
suite Chronologique des Empe-
reurs Romains, depuis Auguste
jusqu'à Justinien.

La première classe comprend les
Jurisconsultes qui ont vécu depuis
le milieu du sixième siècle de Ro-
me jusqu'à Cicéron, & que l'Au-
teur réduit à six; sçavoir (1) S.
Ælius, (2) Caton le fils aîné du
Censeur, (3) Publius Mucius Scæ-
vola, (4) Manilius, (5) Brutus
& (6) Lucius Drusus.

Novembre 1748. 1953

L'Auteur range dans la seconde classe les Jurisconsultes contemporains de Cicéron, & qui ont vécu ou avant Jules César, ou de son temps sur la fin de la République, ou après lui dans les commencemens d'Auguste, jusqu'à la naissance de Jesus-Christ; tels sont (7) P. Rutilius, (8) Q. Ælius Tubero, (9) Q. Mucius Scævola, (10) Aquilius Gallus, (11) Servius Sulpicius, (12) Qu. Cornelius Maximus, (13) Labeo Antistius le pere, (14) Granius Flaccus, (15) Ælius Gallus, (16) Aulus Offilius, (17) Aulus Cascellius, (18) Trebatius & (19) Quintus Ælius Tubero.

La troisième classe, qui est plus nombreuse, est composée des Jurisconsultes qui ont paru depuis la naissance de Jesus-Christ jusqu'à l'Empereur Adrien, dont le règne a commencé l'an 117 de l'Ère Chrétienne. De ce nombre sont (20) Alfenius Varus, (21) Aufidius Namusa, (22) Gaius

Nnnn v.

17954 *Journal des Sçavans* ;
Ateius Pacuvius , (23) Cinnæ
(24) Publicius Gellius , (25) An-
tistius Labeo , le fils du premier
déjà cité , (26) Ateius Capito ,
(27) Blæsus , & (28) Vitellius qui
ont été du temps d'Auguste , (29)
Maffurius Sabinus , (30) Nerva
le pere , (31) Cassius Longinus ,
(32) Proculus , (33) Fulcinus ,
(34) Mela , (35) Cartilius , (36)
Nerva le fils , & (37) Atilicius
que l'Auteur place sous Tibère &
ses successeurs jusqu'à Vespasien ;
enfin (38) Cælius Sabinus , (39)
Pegasus , (40) Celfus le pere , (41)
Priscus Savolenus , (42) Aristo ,
(43) Neratius Priscus , (44) An-
fianus , (45) Plautius , (46) Mi-
nicians Natalis , (47) Urseius fe-
rox , (48) Varius Lucullus , & (49)
Fufidius ou Phuphidius qui sont
du temps de Vespasien , de Tite ,
de Domitien , de Nerva & de
Trajan.

L'Auteur a donné plus d'étendue
aux articles des principaux Juri-
consultes de la quatrième classe

Novembre 1748. 1955
qui est encore plus nombreuse que
la précédente, & qui est d'ailleurs
la plus importante de toutes, par-
ce que ceux qu'elle comprend qui
sont ceux depuis Adrien en 117.
jusqu'au dernier Gordien, c'est-à-
dire, jusqu'à Maximin en 240,
ont plus contribué que les autres
aux matériaux dont est formé le
Digeste. Tels sont (50) Celsus le
fils, (51) Salvius Julianus, (52)
Aburnus ou Aburnius Valens, (53)
Lælius, (54) Vindius, (55) Afri-
canus, (56) Volusius Mæcianus,
(57) Ulpius Marcellus, (58) Va-
lerius Severus, (59) Terentius
Clemens, (60) Publicius, (61)
Paetumeius Clemens, (62) Cam-
panus, (63) Octavenus, (64)
Vivianus, (65) Sextus Pedius,
qui ont été du temps d'Adrien &
d'Antonin le pieux; (66) Gaius
ou Caius, (67) Pomponius, (68)
Qu. Cerbidius ou Servidius Scæ-
vola, (69) Mauricianus, (70) Pa-
pyrius Justus, (71) Papyrius Fron-
to, (72) Saturninus, & (73) Te-
N n n n v

1956 *Journal des Sçavans.*

rentius Paternus, dont les écrits sont des régnes de Marc-Aurele & de Commode : (74) Callistrate (75) le fameux Papinien, (76) Arrius Menander, (77) Tertulien, que plusieurs croient être l'Écrivain Ecclésiastique si célèbre, (78) Julius Paulus, (79) Ulpien, (80) Marcian, (81) Tryphonin, (82) Rufin, (83) Æmilius Macer, (84) Modestin, & (85) Florentin, qui ont fleuri sous les Empereurs Septime Sévere & suivans jusqu'à Maximin.

La cinquième classe ne renferme que quatre Jurisconsultes bien moins connus, dont l'époque est incertaine, & qui sont (86) Puteolanus, (87) Paconius, (88) Furius Antianus ou Antæus, & (89) Rutilius Maximus.

La sixième n'étant pas mieux remplie, fait assez connoître, si l'on peut parler ainsi, la décadence de la Jurisprudence Romaine depuis Maximin jusqu'à Justinien. Elle est destinée aux Jurisconsultes qui ont

Novembre 1748. 1917
écrit dans cet intervalle de près de 300 ans, & qui ne font cependant qu'au nombre de trois : sçavoir (90) Hermogenien qui vivoit du temps de Dioclétien & de Constantin, (91) Arcadius Charisius, & (92) Julius Aquila, qu'on conjecture être environ du même temps, ou d'un temps peu postérieur.

Nous avons cru devoir insérer ici les noms de tous ces Jurisconsultes, & l'ordre selon lequel ils sont placés dans cet ouvrage, pour donner une idée du travail de l'Auteur & de sa méthode.

Sur chacun de ces Jurisconsultes l'Auteur marque autant qu'il se peut les ouvrages qui en sont cités ou rapportés en partie dans le Digeste, les dignités qu'il a obtenues & les diverses particularités qui ont paru les plus propres à caractériser son génie. Il est aisé de voir que la ressemblance des noms laissant souvent en doute entre plusieurs Romains de même nom, (90)

1958 *Journal des Sçavans*,
celui auquel tel & tel ouvrage doit être attribué, la discussion de tout ce détail est fort épineuse. nous a paru traité dans cette Préface avec autant de sagesse, dans le choix & dans les doutes, que de sagacité pour démêler ce qui est le plus vraisemblable. Nous aurions souhaité, pour faire mieux connoître l'ouvrage, pouvoir donner de moins l'abrégé de quelques-uns de ces articles.

: Nous nous serions surtout arrêté volontiers sur celui de Papinien auquel il paroît par toutes sortes de témoignages qu'aucun autre Jurisconsulte antérieur, contemporain, ou postérieur, ne peut être comparé, & dont la mort violente causée par son amour pour la Justice, a été aussi glorieuse que sa courte vie, qu'on dit n'avoir pas excédé le terme de 36 ans, a été illustre; mais nous croyons devoir employer plutôt ce que nous pouvons observer sur cet ouvrage, en faire connoître avec quelque détail les autres parties.

Novembre 1748. 1939
Le chapitre second de la seconde partie, qui est un des plus utiles, explique en trois paragraphes l'origine, la durée, l'espèce de filiation, le caractère propre de chacune des deux principales Sectes des Jurisconsultes Romains, qui sont celles des Sabinien ou Caspiens, & celle des Proculeyens ou Pégasiens, & même en général le génie commun de tous ces Jurisconsultes. Il développe ce point important pour l'intelligence du droit par plusieurs exemples & par diverses observations aussi bien présentées qu'utiles & propres à faire connoître combien cette idée de subtilité sous laquelle un préjugé beaucoup trop commun fait envisager la Jurisprudence Romaine est peu juste, & combien une étude approfondie de cette Jurisprudence y fait reconnoître au contraire d'équité, de justice, & de cette vraie Philosophie qui est également destinée à régler nos mœurs & nos droits civils. Nous ne pou-

1960 *Journal des Sçavans*,
vons que renvoyer encore à l'ou-
vrage pour ce morceau, qui nous
a paru un des plus dignes d'être
lu, & un des plus capables de faire
renaître pour le droit Romain l'e-
stime qui lui sera toujours assurée
d'autant plus parfaitement que le
goût pour le vrai & pour l'étude
sera porté à un plus haut point.

Quant à la troisième partie de
cette préface, le premier & le plus
étendu des deux chapitres qui la
divisent concerne l'ouvrage mê-
me de Justinien, & le second ce
que l'Auteur y a ajouté pour le per-
fectionner.

A l'égard de l'ouvrage de Justi-
nien, c'est-à-dire, de la compila-
tion du droit faite sous son règne
& par son autorité, l'Auteur fait
voir dans trois articles, subdivisés
chacun en divers paragraphes ou
nombres, 1°. en quel temps a été
fait ce recueil, quels en ont été les
Auteurs, quel ordre ils y ont ob-
servé, & ce qui peut ou justifier
cet ordre, ou du moins aider à en

Novembre 1748. 1961
découvrir les liaisons ; 2^o. comment ce recueil , qui n'a presque point été connu en Occident avant le douzième siècle , a été défiguré en Orient jusqu'à la destruction de l'Empire Grec au quinzième siècle par les Turcs ; comment il a été découvert dans l'Italie en 1136, au siège d'Amalfi , ville du Royaume de Naples , ce qui lui a fait prendre le nom de Pisan & de Florentin , & comment il s'est répandu de l'Italie dans les autres parties de l'Europe ; 3^o. enfin quelle est l'excellence de ce Recueil , dans lequel on trouve réuni sur le droit , ce que les plus profondes réflexions pendant une longue suite de siècles ont pu produire sur toutes sortes de sujets , de la part des plus grands génies d'un Empire tel que l'Empire Romain ; quelle autorité sa perfection lui a acquis , nonobstant ses défauts dans presque tout l'Univers , & singulièrement en Europe & en France , où la moitié du Royaume le suit comme loi pres-

1963 *Journal des Sçavans*,
qu'unique, & où la partie même
du droit coutumier se conforme
au plus grand nombre de ses dis-
positions, & quel mépris méritent
les vaines clameurs de tant d'igno-
rans qui n'en parlent comme d'un
droit tombé en désuétude, que par-
ce qu'ils ne l'entendent pas & ne
veulent pas prendre la peine de
l'étudier. Ce dernier morceau est
encore du moins aussi digne d'être
lu, & étoit aussi nécessaire dans
le temps présent, que celui qui ter-
mine la seconde partie.

Enfin le second & dernier cha-
pitre de la troisième & dernière
partie de cette préface fait voir ;
1^o. les trois principaux défauts de
ce recueil de Justinien ; 2^o. com-
bien il feroit injuste que ces défauts
nous privassent des richesses im-
menses rassemblées dans ce pré-
cieux dépôt des vraies sources du
droit ; 3^o. ce qu'on s'est proposé
dans cet ouvrage pour remédier
autant qu'il est possible à ces dé-
fauts.

Novembre 1748. 1965

Le premier des trois principaux défauts remarqués par l'Auteur dans les Pandectes de Justinien, est l'altération de plusieurs des fragmens décrits sur le droit qui y sont rassemblés. Ce défaut, qui empêche souvent de démêler le vrai sens des loix, est provenu surtout de l'ordre que Justinien avoit donné aux Compilateurs de ce recueil d'accommoder aux temps dans lequel il a été fait tout ce que la différence des mœurs, de la Religion, & des états antérieurs du gouvernement, pouvoit offrir dans ces écrits de peu assorti à l'état présent.

Le second de ces défauts est la contrariété bien réelle, qui se trouve, contre la volonté de Justinien, entre diverses loix. Ce défaut prend sa source dans la diversité des Sectes qui partageoient les Jurisconsultes Romains, & qui ont produit souvent sur les mêmes points différens avis, dont les Compilateurs des Pandectes de Justinien y ont inséré une partie.

1964 *Journal des Sçavans,*

Enfin le dernier de ces défauts, qui est peut-être le plus considérable, mais qui est aussi celui auquel il étoit plutôt possible de remédier, est le défaut d'ordre & de méthode, surtout dans la distribution des diverses règles comprises dans chacun des titres de ce recueil.

C'est singulièrement à ce dernier défaut que l'Auteur s'est proposé de remédier, en rangeant toutes les loix Romaines selon l'ordre qui lui a paru le plus propre à les faire bien entendre & retenir dans chacun des titres du Digeste, auxquels il conserve l'ordre général qu'ils ont entr'eux & leur distribution en 50 livres, telle qu'elle est dans ce recueil.

Ce nouvel ordre a obligé l'Auteur de déplacer quelques loix de leurs titres, pour les ranger sous d'autres auxquels elles convenoient mieux; mais, comme nous l'avons déjà observé dans le Journal du mois de Novembre 1744, il n'y a que cet ordre particulier de dé-

Novembre 1748. 1965
rangé ; l'ordre général est le même, & tout le texte du Digeste se trouve en ses propres termes dans ce nouvel ouvrage. L'Auteur a été à la vérité obligé d'y suppléer, pour en faire la liaison & en procurer une utile intelligence, diverses définitions, divisions, règles & exceptions; mais il les a distingué par la forme du caractère italique du texte des loix.

L'Auteur a fait plus. Pour remédier aux autres défauts du Digeste, il explique en peu de mots sur chaque article le droit ancien qui avoit lieu au temps auquel écrivoient ceux dont les loix comprises sous cet article sont tirées, du moins autant que ce droit peut se connoître par d'autres textes recueillis sous Justinien, & par divers fragmens de cet ancien droit qui sont parvenus jusqu'à nous.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à détailler les autres précautions que l'Auteur a prises pour procurer aux Lecteurs l'in-

1966 *Journal des Sçavans* ;
telligence du droit Romain la plus parfaite qu'il fut possible , en le présentant dans ses sources les plus pures. Outre que la lecture de l'intitulé de cet ouvrage les fait presque toutes suffisamment connoître , elles sont d'ailleurs assez expliquées dans ce que nous avons déjà observé sur cet ouvrage au mois de Novembre 1744. Nous ajouterons seulement à présent qu'en comparant le titre *pro socio!*, contenu dans le prospectus de cet ouvrage , & dont nous avons alors donné l'extrait , avec celui qu'on voit aujourd'hui dans ce premier volume , on reconnoît que l'Auteur a encore profité du temps qui s'est écoulé depuis ce prospectus pour donner à son ouvrage de nouvelles perfectiones.

Au surplus on voit par le titre même de l'ouvrage que l'Auteur n'y comprend point les loix du Code , & les Nouvelles qui n'ont aucun rapport avec les diverses *matières* du Digeste , & qu'il ne

Novembre 1748. 1967

rapporte le texte que d'une partie des loix du Code & des Nouvelles insérées dans son ouvrage. Il nous paroît à désirer que l'Auteur joigne à la table des loix du Digeste, celle des loix du Code & des Nouvelles dans l'ordre de Justinien, avec des renvois aux divers articles de son ouvrage auxquels il a placé celles qui y sont comprises, & une distinction de celles qu'il a rapportées en entier d'avec celles dont il n'a inséré qu'une partie, ou qu'il n'a mises que par extrait.

On pourra voir aussi aisément ce qui a été omis par l'Auteur, & il y a lieu d'espérer que cette vue pourra l'engager à suppléer à cette espèce de défaut, par quelque traité particulier qui doit lui être plus facile qu'à tout autre, & qu'il paroît bien plus en état d'entreprendre que qui que ce soit.

Nous pourrons donner dans un autre extrait une idée plus particulière de l'exécution de cet ouvrage, par l'analyse des articles

1968 *Journal des Sçavans*,
contenus dans le surplus de ce pre-
mier volume, qui nous paroîtront
les plus capables de faire juger de
tout l'ouvrage.

HISTOIRE GÉNÉRALE

*d'Allemagne, par le Pere BARRE,
Chanoine Régulier de Sainte Ge-
neviève, & Chancelier de l'Uni-
versité de Paris, Tome V. qui
comprend les régnes depuis l'an
1152 - 1250. in-4°. pp. 776.
non compris deux courtes Dissen-
tations & la table des matières.*

A Paris, rue S. Jacques, chez
Charles-Jean-Baptiste de l'Épi-
ne, & Jean-Thomas Hérissant,
1748.

CE cinquième tome commen-
ce à la vie de Fridéric I. sur-
nommé Barberouffe, Duc de Sua-
be, & de la maison de Hoen-
Stauffen. Le P. Barre nous le re-
présente comme un des plus grands
Empereurs qui ayent porté le Scep-
tre d'Allemagne. » Doux & affa-
ble,

Novembre 1748. 1969

ble, dit-il, & en même temps
sévére & réservé, il possédoit l'art
de manier les esprits, & de con-
cilier les intérêts & même les cara-
ctères les plus opposés. L'éléva-
tion de son génie, & la grandeur
de son ame, plus avide de gloire
que de plaisir, ne le rendoient
sensible qu'à l'ambition. Il la por-
ta loin, & vit enfin les plus puis-
sants Princes de l'Empire & les
Papes même se déclarer ses En-
nemis. Mais peu susceptible de
crainte ou de foiblesse, il ne ra-
battit jamais rien de ses préten-
tions, & sçut habilement tout
ramener à son but. Né pour la
suprême domination, il sembloit
qu'il n'imaginoit pas, qu'on
pût refuser de lui obéir, & il
croyoit ne voir que des sujets
par tout où il voyoit des hom-
mes.

Cette idée trop ordinaire à tous
ceux qu'on appelle Héros, fit qu'il
eut presque toujours les armes à la
main, & que si son règne fut très-

Novembre.

0000

1970 *Journal des Sçavans* ;
glorieux pour lui , il fut très-dur
pour les peuples de sa domination ,
particulièrement pour ceux de la
Lombardie. Il désola leurs Villes
& les accabla d'impôts , qu'il fai-
soit lever avec tant de rigueur ,
» qu'on mettoit non seulement en
» prison , mais même à la torture
» les Meuniers , les Pécheurs , &
» les autres Artisans qui étoient
» hors d'état de payer.

Nous n'entrerons point ici dans
le détail de toutes ces guerres , nous
nous contenterons , comme nous
avons fait jusqu'ici , de toucher en
passant ce qui nous paroitra de
plus propre à donner une idée du
caractère & du travail de notre
Historien. Par exemple , on trou-
vera dans ce qu'il rapporte du
Gouvernement des Villes Lombar-
des , une preuve de l'attention ,
qu'il a pour faire connoître les loix ,
les usages & les mœurs qui régnoient
dans les temps , dont il décrit
l'Histoire.

Il nous apprend d'après Othon

Novembre 1748. 1971
de Frisingue, que le gouvernement de ces Villes étoit Républicain & qu'il approchoit assez de celui des anciens Romains; elles étoient gouvernées par des Consuls qui étoient pris indifféremment dans les trois Etats qui faisoient le corps de la République. Le premier étoit celui des Seigneurs Suzerains, le second des Vassaux, & le troisième du Peuple; elles admettoient dans leur Cavalerie & élevoient même aux dignités Militaires ou Civiles, des Artisans ou des gens de la lie du Peuple, tandis qu'ils en étoient exclus dans les autres Nations. Chaque République de la Lombardie ne permettoit pas à ses Citoyens de passer dans une autre; ils n'y auroient pas même été reçus, parce qu'elles étoient convenues entr'elles de ne point admettre ceux qui déséreroient d'une autre Ville.

De toutes les Républiques, Milan étoit celle qui soutenoit sa liberté avec le plus de hauteur, &

1972 *Journal des Sçavans*,
qui souffroit avec le plus d'impat-
tience, la supériorité que les Em-
pereurs prétendoient sur la Lom-
bardie; aussi fut-elle la première
qui ôsa refuser à Fridéric un droit
dont tous les Empereurs depuis
Charlemagne, avoient toujours joui
lorsqu'ils entroient en Italie à la
tête d'une armée. Ce droit confi-
stoit à obliger les Villes de la Lom-
bardie de fournir aux troupes Im-
périales les fourages & les muni-
tions de bouche, avec les voitures
nécessaires pour les transporter. La
coutume vouloit aussi que lorsque
l'Empereur étoit en Lombardie,
aucun Juge ne pût exercer sa Char-
ge; que les Tribunaux y fussent in-
terdits pendant tout le temps de
son séjour, & que toute la Jurisdi-
ction lui fût dévolue.

Il faut voir dans l'ouvrage même
de qu'il en coûta à la République
de Milan & aux autres, qui refu-
sèrent à Fridéric deux prérogati-
ves si considérables; & les efforts
qu'elles firent pour s'en affranchir.

Novembre 1748. 1973
même après que par la prise de leur Ville & la défolation de leur Pays, elles eurent été forcées de s'y soumettre, dès le premier voyage, que ce Prince fit en Italie, pour se faire couronner par le Pape Adrien.

Ce Pontife qui avoit sujet d'appréhender que Fridéric ne se vengeât de quelques sujets de mécontentement qu'il lui avoit donnés, ne consentit à venir trouver l'Empereur, qui étoit campé près de Viterbe, qu'après que ce Prince eût juré sur les Reliques, la Croix & les Evangiles, par la bouche d'un de ses Chevaliers, de conserver au Pape Adrien, la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens.

Mais l'Empereur ayant refusé de tenir l'étrier au Pape, lorsqu'il le vint trouver dans son camp, les Cardinaux indignés de ce refus, se retirèrent à Citta di Castello, qui étoit le lieu d'où le Pape étoit parti. Il se trouva pour lors dans un

1974 *Journal des Sçavans*,
grand embarras, mais cela ne l'em-
pêcha pas cependant de déclarer
à l'Empereur qu'il ne l'admettroit
au baiser de paix, qu'après qu'il lui
auroit accordé les honneurs que
tous les Emperours Orthodoxes
avoient rendus à ses prédécesseurs,
par respect pour les Saints Apôtres.
Un jour se passa en négociation sur
ce point; mais enfin Fridéric y con-
sentit, & en présence de toute l'ar-
mée, il tint l'étrier pendant la lon-
gueur d'un jet de Pierre; & le
Pape le reçut ensuite au baiser de
paix, & fit la cérémonie de son
couronnement.

» On raconte, dit le P. Barre,
» une circonstance singulière de
» cette Cérémonie; dans le temps
» que l'Empereur présentoit l'é-
» trier, dans lequel le Pape devoit
» mettre le pied, ce Pontife lui re-
» montra, qu'il devoit le tenir de
» l'autre côté, comme il se prati-
» quoit ordinairement. L'Empe-
» reur s'en excusa en disant, qu'il
» ne savoit pas au juste comme il fa-

Novembre 1748. 1979
« fait faire , attendu que de sa vie »
« il n'avoit fait le métier de Palai-
« s-frenier »

Fridéric eut encore moins lieu de se louer des Romains que du Pape. Les Romains ayant appris que ce Prince se préparoit à marcher avec son armée à Rome, ils lui firent dire, qu'il devoit commencer par payer au Sénat une somme considérable d'argent, afin d'engager les Sénateurs à lui rendre les honneurs qui lui étoient dus, & à confirmer de son autorité l'élection que les Etats de l'Empire avoient faite de sa personne pour être César.

Les Romains n'ayant point voulu se relâcher sur cet article, Fridéric de concert avec le Pape, avec qui ils étoient aussi brouillés, entra dans Rome les armes à la main, & fit main basse sur les Troupes qui osèrent lui faire résistance. Mais ne se sentant pas assez fort pour y faire reconnoître son autorité, il reprit la route d'Allemagne dans la résolution, comme il l'exécuta depuis.

1976 *Journal des Scavans*,
de réduire le Sénat de Rome à son
obéissance.

Notre Auteur remarque que dans une Cour ou assemblée Générale, que ce Prince après son retour, tint à Worms, Arnold Archevêque de Mayence, & Herman Comte Palatin, convaincus d'avoir autorisé plusieurs désordres dans le Palatinat, furent condamnés avec leurs complices à la peine usitée autrefois chez les Francs & les Suèves, c'est-à-dire, à porter chacun un chien sur leurs épaules, à la longueur de quatre mille pas. Cependant l'Empereur touché de la vieillesse de ce Prélat & par respect pour son Caractère ; le dispensa de cette ignominie ; mais le Comte Palatin l'essuya avec dix Seigneurs de son Parti.

Le P. Barre ajoute dans une Note, que ce châtement étoit une peine militaire, qu'on ne faisoit ordinairement subir qu'aux Nobles ; & qu'à l'égard des personnes de moindre condition, on leur faisoit

Novembre 1748. 1977.
porter tête nue une selle de cheval ;
il ajoute cependant qu'il y a des
exemples dans l'Histoire qui prou-
vent , qu'on n'imposoit d'ordinaire
cette peine , qu'à des personnes de
qualité. Mais ne pourroit-on pas
dire pour accorder ensemble les
Historiens , que l'usage a pû varier
la-dessus , selon les lieux & les
temps.

C'est sous cet Empereur , com-
me notre Historien l'observe , que
la Germanie perdit peu à peu son
nom , pour prendre celui d'Allema-
gne. Fridéric qui étoit Duc de Sua-
be , ayant donné les emplois les
plus considérables à ceux de ce
Pays qui portoit aussi le nom d'Al-
lemagne , celui d'Allemand fut in-
sensiblement donné à toute la Na-
tion Germanique , vers l'an 1158.

Il faut voir dans l'Auteur même
tout ce qu'il dit au sujet de la Bulle
d'Or , par laquelle ce Prince con-
féra aux Archevêques de Lyon , la
dignité d'Exarques du Royaume
de Bourgogne. Celui qui occupoit

1978 *Journal des Sçavans*,
pour lors ce grand siège, étoit de
l'illustre maison de Montboissier,
fils de Maurice, Seigneur de Mont-
boissier, & frere du vénérable Pier-
re de Cluny, célèbre par sa vertu.
Cette Bulle contient plusieurs par-
ticularités sur lesquelles l'Auteur
fait différentes remarques, surtout
par rapport à ce qui concerne
l'Histoire de France : il en use de
même toutes les fois qu'il rapporte
les réglemens, soit pour le Civil,
soit pour le Militaire, que l'Em-
pereur Fridéric qui s'appliquoit
avec un soin particulier à faire fleu-
rir les Loix & la Justice dans ses
Etats, fit publier par le Conseil
des plus habiles Jurisconsultes de
son temps, où il paroit, surtout
en Italie qu'on s'appliqua avec une
nouvelle ardeur à l'étude des Loix.

Celle du droit Civil, c'est-à-
dire, des loix de Justinien, s'y
étoit renouvelée dès le siècle pré-
cédent dans l'Université de Boulo-
gne, & celle du droit Canon y
avoit pris un nouveau lustre par

Novembre 1748. 1979

La publication du décret de Gratien , le P. Barre croit même que c'est principalement en faveur des Etudians de cette Université, que l'Empereur Fridéric publia une constitution qui leur donnoit le choix dans tous les Procès qu'on intenteroit contr'eux , de plaider devant leur Maître, ou en présence de l'Evêque de la Ville, sous peine à celui qui voudroit les traduire devant un autre Juge, de perdre sa cause.

C'est la première loi , dit-il , dans une note , qui concerne les privilèges des Etudians » étant pour » la plûpart des Mineurs ou des » Etrangers, que l'on considère » dans le droit comme des personnes , pour qui l'on doit avoir de » grands égards, on crut leur devoir donner des Juges favorables, » & qu'ils n'en pouvoient désirer qui le fussent davantage , que leurs Professeurs ou leurs Maîtres ; mais parce que l'envie & les autres passions peuvent quel-

00007

17980 *Journal des Sçavans;*

» quefois semer la division entre le
» Maître & le Disciple , on permit
» aux Ecoliers d'avoir recours à
» l'Evêque , les Etudiâns étant re-
» gardés comme une espèce de
» Clercs , ainsi qu'on les appelle
» encore dans quelques Universités,
» & n'étant pas moins dignes de
» toutes sortes d'égards , que les
» Pupilles , les Mineurs , les Veü-
» ves , les Etrangers , les Prifoni-
» niers & semblables personnes ,
» dont les Evêques étoient au dou-
» zième siècle les Juges ordinaires.

Nous ne suivrons point le P.
Barre dans tout ce qu'il rapporte
des démêlés de l'Empereur Fridé-
ric avec les Papes , ni des maux
que leur division causa dans l'Eglise
& dans l'Empire. Ces troubles en-
hardirent les Milanois à faire les
derniers efforts pour secouer l'au-
torité de l'Empereur ; mais ces
efforts aboutirent à la ruine de
leur Ville , qui fut entièrement dé-
truite , & sur laquelle Fridéric fit
passer la charue & semer du sel ,

Novembre 1748. 198.
suivant l'ancienne coutume des Romains, pour marquer, dit notre Historien, que Milan ne seroit jamais rebâtie. Il en décrit exactement le siège & celui de la Ville de Crème, qui étant alliée de la République de Milan, avoit épousé ses querelles & ses intérêts; on y voit la manière qui étoit en usage dans ces temps, soit pour l'attaque, soit pour la défense des places, & une description assez exacte des principales machines de guerre, telles que le Mangonneau, les Balistes, le Chat ou Muscule, la Tarrière, le Béliet & autres, dont on se servoit alors; ceux qui liront ce morceau trouveront peut-être que la construction & l'usage de ces machines, surtout des tours ambulantes, demandoit une habileté peu commune, & plus de science des mécaniques dans les Ingénieurs de ce temps, qu'on ne semble le croire aujourd'hui.
C'est, dit le P. Barre, » à la de-
» struction de Milan, que Colo;

1782 *Journal des Sçavans;*
gne se vante d'être redevable
des corps des trois Mages, qu'elle
conserve aujourd'hui dans la Ca-
thédrale; on ne voit pas, ajoute-
t'il dans une note, comment
les corps des trois Mages sont
venus à Milan; & il n'en est fait
nulle part aucune mention, jus-
qu'à cette découverte. Quoiqu'il
en soit, l'Empereur Frédéric fit
présent à l'Archevêque de Colo-
gne, son Chancelier, de trois
corps auxquels on a donné le
nom de Gaspard, Balthazar, &
Melchior; Pierre Comestor, qui
écrivait vers le même temps, rap-
porte ces noms dans son histoire
Scholastique, comme étant les
noms Latins des Mages; il y en-
joint d'autres qu'il dit être leurs
noms Grecs & Hébreux; mais
on sçait que cet Auteur vivoit
dans un siècle, où on se donnoit
la licence d'écrire impunément
des fables, pour satisfaire l'in-
clination générale des peuples de
ce temps-là.

Novembre 1748. 1983.

Une note du même Auteur qu'il fait à l'occasion de l'hommage que Frédéric exigea, mais envain, du Roy de Dannemarck, nous apprend, que les Empereurs Allemands du douzième siècle étoient dans le préjugé, que tous les Royaumes de l'Europe relevoient d'eux; ils firent en effet diverses tentatives sur l'Espagne & sur la France pour faire reconnoître cette dépendance, mais toujours sans succès.

On voit néanmoins une lettre de Henry II. Roy d'Angleterre, écrite à l'Empereur Frédéric Barberousse, dont les expressions paroissent marquer très-clairement un aveu & un hommage du Royaume d'Angleterre, fait à cet Empereur. Les expressions de cette Lettre sont très-fortes, & plusieurs Ecrivains de l'Empire s'en sont servis pour soutenir, que le Roy d'Angleterre avoit fait stellement hommage de son Royaume à l'Empire; mais en cet endroit, & à la page 173, le

1684 *Journal des Sçavans* ;

P. Barre avertit , que si on en croit Struvius, Tindal & les autres Auteurs Anglois , une telle soumission ne doit pas être prise à la lettre & n'exprime seulement , que le désir qu'avoit le Roy d'Angleterre , d'être toujours uni avec l'Empereur , pour défendre en commun les droits de leurs Couronnes contre le Pape.

En racontant la réconciliation de Fridéric avec le Pape Alexandre III. le P. Barre observe dans une notè , que si on en croit quelques Auteurs Modernes , lorsque ce Pontife donna à ce Prince l'absolution de l'excommunication qu'il avoit lancée contre lui , il mit le pied sur la tête de l'Empereur en disant ces paroles du Pseaume 96. *Vous foulerez aux pieds l'Aspic & le Basilic* , mais que d'autres appuyés sur de bonnes preuves , révoquent en doute ce fait ; & que quelques-uns le mettent au nombre des fables. Notre Auteur est de ces derniers , comme on le verra

Novembre 1748. 1989
ra dans une dissertation qu'il a faite sur ce sujet. On la trouvera à la fin de ce volume avec une autre, dans laquelle il examine si la perte des traités, des chartres & autres écrits semblables, est aussi considérable, que la font la plûpart des Compilateurs de ces sortes d'écrits.
Il est remarquable, que dans le traité de Paix, que le Pape conclut à cette occasion entre l'Empereur & le Roy de Sicile, ces deux Princes jurèrent, non par eux-mêmes, mais par leurs Officiers, d'en observer les conditions; parce que, dit le P. Barre, „ ils croyoient „ au-dessous de leur dignité de jurer en personne; l'usage du serment, dit-il, marque ou suppose la défiance, l'infidélité, l'ignorance, & l'impuissance de l'homme, tous vices ou défauts, dont il ne convient ni au caractère ni à la dignité d'un Prince d'être soupçonné. Il observe encote que dans cette réconciliation de l'Empereur avec le Pape, l'abso-

1986 *Journal des Savans* ;

lution ne tombe que sur l'excommunication encourue pour cause de schisme, sans qu'il soit fait aucune mention de réhabiliter ce Prince à l'Empire, comme en ayant été déposé par le Pape ; les Allemands, dit-il, n'avoient eu aucun égard pour l'excommunication lancée contre leur Prince ; & personne pendant le schisme n'avoit pensé à se soustraire de son obéissance ; on persistoit toujours à ne vouloir point reconnoître les prétentions formées par Grégoire VII. touchant la déposition des Souverains.

Comme nous nous sommes fort étendus sur le règne de ce Prince ; nous ne dirons qu'un mot de celui de Henry VI. de Philippe, d'Othon IV. & de Fridéric II. par lequel le P. Barre termine ce volume.

Le premier qui avoit déjà été couronné Roy des Romains du vivant de l'Empereur son pere ; lui succéda & par différentes résolutions dont on trouvera ici le

Novembre 1748. 1987
détail, joignit à ce titre celui de Roy de Naples & de Sicile. Cette acquisition outre celle de l'Alsace & de la Suabe, lui inspira une ambition démesurée, & qui fut aussi fatale à son repos qu'à celui de ses sujets; elle le porta à faire une constitution pour rendre la Couronne Impériale héréditaire; & même pour y appeller les femelles au défaut des mâles; mais quoi que cette constitution eût été reçue de la Cour de Rome & de 50 Seigneurs, à qui suivant la coutume il appartenoit de faire l'élection du Roy des Romains; après la mort de ce Prince, une partie des Seigneurs élut en cette qualité, Philippe Duc de Suabe; frere de Henry VI. & l'autre de concert avec le Pape, nomma Othon Duc de Brunswic; il s'éleva même un tiers parti qui forma le dessein de déferer la Couronne Impériale à Philippe Auguste Roy de France.

L'Empereur Philippe, car ce-

1988 *Journal des Sçavans*;

tre Auteur remarque qu'on ne peut lui en disputer le titre, quoique tous les Ecrivains de la Cour Romaine ne le lui ayent jamais donné, ayant été assassiné, Othon IV. régna pendant quelque temps assez paisiblement. Mais s'étant brouillé avec Innocent III. ce Pape l'excommunia, le déclara déchû de la dignité Impériale, & s'étant joint aux Seigneurs qui avoient nommé Fridéric II. Roy des Romains, lorsqu'il étoit encore au berceau, ce Prince fut reconnu pour Empereur dans une assemblée tenuë à Coblenz.

Depuis cette élection, Othon se vit insensiblement abandonné de tous les Seigneurs Allemands, & la perte de la bataille de Bovines lui ayant porté le coup mortel, il finit ses jours dans la Ville de Brunsvick, où il s'étoit retiré. On assure que pendant sa maladie, il donna des preuves d'un sincère repentir du différend qu'il avoit eu avec le S. Siège, & qu'il demanda

· *Novembre* 1748. 1989

& reçut l'absolution des censures, dont il avoit été chargé.

Fridéric eut à peine le temps de goûter le plaisir de se trouver sans Compétiteur; sa vie ne fut qu'une suite continuelle de guerres & de disgraces, presque toutes causées par la division qui se mit bientôt entre lui & le Pape. Il en fut plus d'une fois excommunié, & enfin déposé dans le Concile général tenu à Lyon en 1245, & pour faire mettre à exécution cette Sentence, Innocent III. publia une Croisade contre ce Prince, & fit élire en sa place le Landgrave de Thuringe; le nouvel Empereur étant mort peu de temps après, il fut remplacé par Guillaume Comte de Hollande. Le P. Barre expose autant qu'il lui est possible, les causes & les suites de ces révolutions, & n'oublie jamais en faisant l'histoire particulière de ces Empereurs, que son principal objet est de faire l'histoire d'Allemagne.

1790 *Journal des Sçavans.*

DISSERTATION SUR LA

Chronologie des Rois Mérovingiens depuis la mort de Dagobert

1. jusqu'au sacre de Pepin, qui a remporté le prix proposé par l'Académie Française de Soissons, pour

l'année 1746; avec des réponses aux Critiques de quelques articles de deux autres Dissertations

de l'Auteur, couronnées par la même Académie en 1743 &

1744, & des éclaircissemens sur le Roy des Ribauds, par

M. GOUYE DE LONGUEMARE, Avocat au Parlement, & Greffier

au Bailliage Royal de Versailles.

A Paris, chez Chaubert, à l'entrée du Quay des Augustins, à

la Renommée, & à la Prudence, 1748. vol. in-12. pag.

207.

L'HISTOIRE de la première race de nos Rois, est remplie de tant de difficultés, que jusqu'ici nos plus sçavans Critiques n'ont pu

Novembre 1748. 1991
venir à bout d'en fixer seulement
les principales époques. Le peu
d'Historiens que nous avons de
ces temps-là, sont souvent en con-
tradiction les uns avec les autres ;
ils sont encore moins d'accord avec
les Chartres, & les Chartres elles-
mêmes sont quelquefois opposées
entr'elles, en sorte que rien n'est
plus embarrassant que de prendre
un parti, & que presque toujours
on en est réduit à de simples con-
jectures. Tous ces obstacles n'ont
point découragé M. de Longue-
mare ; il a tenté de déterminer la
Chronologie des Rois Mérovin-
giens depuis la mort de Dagobert I.
jusqu'au sacre de Pepin ; s'il n'a
point fixé les dates avec la derniè-
re évidence, du moins il a fait ce
qui étoit possible pour y parvenir ;
& les Amateurs de notre Histoire
sçauront gré, & à l'Académie de
Soissons, d'avoir proposé un pareil
sujet à traiter, & à M. de Longue-
mare d'un travail qui lui a fait adju-
ger le prix sur tous les Concur-
rens.

292 *Journal des Sçavans*,
Dagobert I. étant venu à Metz
la onzième année de son règne, du
consentement de tous les grands
du Royaume, établit Roy d'Au-
strasie son fils Sigebert III. Ce
jeune Prince commença donc à
régner en 634, ayant à peine at-
teint l'âge de quatre ans. Dagobert
ayant eu l'année suivante un second
fils de Nantil sa femme, il fut
réglé que ce Prince nommé Clo-
vis II. seroit Roy de Neustrie à la
mort de son Pere, ainsi le règne
de Clovis II. ne doit être compté
que du 19 Janvier 638, jour de
la mort de Dagobert. Ces dates
sont constatées par l'Historien Fré-
degair. M. de Longuerue a fort
bien remarqué que Sigebert n'a
commencé à régner dans la Bour-
gogne, & dans les Provinces d'au-
delà de la Loire, qu'après la mort
de son pere. Il tire la preuve qu'il
en donne d'une Lettre de Didier,
Evêque de Cahors, dans laquelle
ce Prélat félicite Sigebert sur son
avènement à la Couronne, par la
mort

Novembre 1748. 1993.
mort de Dagobert. Sigebert III.
mourut le premier Février 655.
Après sa mort Grimoald Maire du
Palais fit couper les cheveux à Da-
gobert fils de ce Prince, qui n'a-
voit alors que dix ans & il le relé-
gua en Ecoſſe. Soit, dit M. de
Longuemare, „ que Sigebert crai-
„ gnant de n'avoir point d'enfans,
„ eut adopté le fils de Grimoald,
„ avant la naiſſance de Dagobert,
„ comme la chronique Tilliègne
„ donne lieu de le penſer. Soit que
„ Grimoald eut trompé les Grands
„ & les Principaux de la Cour
„ d'Auſtraſie, en leur représentant
„ un Teſtament ou quelque Acte
„ faux, ou enfin des Témoins ga-
„ gnés par argent. Ce Maire du
„ Palais eut la hardieſſe de mettre
„ ſur le Trône ſon propre fils, ſous
„ le nom de Childebert, ſans trou-
„ ver d'oppoſition de la part de
„ qui que ce fut. La rufe fut dé-
„ couverte : Clovis, frere de Sige-
„ bert, le manda à la Cour de Neu-
„ ſtrie, ſous prétexte de lui faire
Novembre, P P P P

1994 *Journal des Sçavans* ;
» des présens. Aussitôt qu'il fut ar-
» rivé à Paris ce Prince l'y fit rete-
» nir prisonnier , & le fit mourir
» dans les tourmens que son crime
» avoit mérité.

On n'est pas d'accord sur le temps qu'a régné Childebert, fils de Grimoald. Mais M. de Longuemare ayant prouvé que Clovis-II, n'a guères survécu à son frere plus d'un an , & n'étant pas probable que Childebert ait continué à régner après la mort de son pere, il s'ensuit que son règne a du être fort court, M. de Longuemare le fixe à sept mois. Suivant Dom Mabillon, Clovis II. mourut en 656, & régna dix-huit ans complets ; à la mort de son frere, ou plutôt à la mort de Grimoald, il joignit les Royaumes d'Austrasie & de Bourgogne, à celui de Neustrie qu'il possédoit déjà,

Clotaire III. à peine âgé de quatre ans, fut élevé sur le Trône après la mort de son pere Clovis, au préjudice de Childéric & de Thierri

Novembre 1748. 1995
les deux freres. Les Historiens & les Chartres se trouvent en contradiction sur la durée de son règne. La plupart des Historiens , & les Auteurs des vies des Saints, le fixent à quatre ans , mais suivant les Chartres, il faut la prolonger beaucoup au-delà. M. de Longuemare discute les différentes opinions des Auteurs sur ce sujet , il pèse les preuves, il conclut qu'il est constant par la date du Testament de Clothilde que Clotaire III. est mort en 671 dans la seizième année de son règne qui étoit la vingtième de son âge. En 661, Batilde, mere de ce Prince avoit fait élever sur le Trône d'Austrasie, Childéric II. âgé d'environ huit ans. A la mort de Clotaire, Thierry III. lui succéda dans les Royaumes de Neustrie & de Bourgogne ; il fut détrôné au bout de trois mois , & son frere Childéric II. réunit en sa personne les trois Royaumes , mais les Austrasiens d'au-delà du Rhin & les Alsaciens, ne vou-

1996 *Journal des Sçavans* ;

lurent point le reconnoître & firent revenir d'Irlande Dagobert II. fils de Sigebert III. & le mirent sur le Trône d'Auftrasie, vers la fin de l'année 671, ou au commencement de 672, enforte que Childéric II. ne fut plus Roy que de la Neuftrie, & de la Bourgogne.

Il est prouvé que Childéric II. mourut en 674. L'Auteur Aponyme de la vie de S. Leger remarque qu'il parut dans le Ciel une Comète peu de temps après la mort de ce Prince & d'un autre côté deux Chroniques nous indiquent le temps précis auquel parut cette Comète. Ce fut au mois d'Août; d'où il résulte que Childéric II. mourut un peu avant le mois d'Août de l'an 674.

Après la mort de Childéric, Thiéri son frere sortit du Monastère de S. Denis où il avoit été relégué, & monta sur le Trône; il avoit alors vingt ans suivant le Pere le Cointe. Thiéri ne succé-

.. *Novembre 1748. 1997*
da pas à son frère dans les trois
Royaumes ; il n'eut que les Royau-
mes de Neustrie & de Bourgogne.
Il y eut en même temps deux par-
tis en Austrasie , l'un formé par
Ebroin qui tenoit pour Clovis ,
qu'on supposoit être fils de Clotaire
III. l'autre tenoit pour Dagobert
II. qui régnoit déjà depuis long-
temps sur une partie de ce Royau-
me , & qui vouloit s'emparer du
reste. Le faux Clovis ne fut pas
longtemps sur le Trône. Ebroin l'a-
bandonna & rentra par ce moyen
en grace auprès de Thierrî , qui le
fit son Maire du Palais , & qui de-
vint par-là Maître de la partie de
l'Austrasie , qui avoit été sous la
domination du faux Clovis. Cet
événement arriva en 675 ; Clovis
ne possédoit que l'Austrasie Belgi-
que. Dagobert régnoit sur le reste
de l'Austrasie dès l'année 672 ; il
ne doit point paroître surprenant
que Childéric n'ait pas formé d'op-
position à son couronnement , puis-
que Childéric ne faisoit rien sans

1998 *Journal des Sçavans*;
l'avis d'Emménichilde, mere de
Dagobert dont il avoit épousé la
fille Blichilde, & qui sans doute fit
auprès de son gendre tout son pos-
sible pour l'engager à ne point tra-
verser son fils.

Dagobert II. fut tué dans la forêt
de Voivre le 23 Décembre de l'an
679. Par cette mort Thierrî III.
réunit sous sa domination l'Alsace
& l'Austrasie Transrhénane & se
trouva ainsi Maître de toute la Mo-
narchie. Les sentimens sont partagés
sur la durée du règne de Thierrî.
Les uns le font de 19 ans, d'autres
de 18, d'autres enfin de 17. M. de
Longuemare se détermine pour ces
derniers par les dates des Rois
successeurs de Thierrî, car il n'a
pu fixer la durée de ce règne par
aucune autre voye. Une ancienne
Chronique de l'Abbaye de Fon-
tenelle qui paroît avoir été compo-
sée dans le neuvième siècle, place
la Translation des corps de S. Wan-
drille, &c. dans la dixième année
du règne de Childeberr III. qu'elle

Novembre 1748. 1999
fait répondre à l'an 704 de Jesus-Christ. Ainsi Childeberta du monter sur le Trône en 695, dernière année du règne de Clovis III. son frere, auquel il succéda. Clovis régna pendant quatre ans complets, ainsi il avoit commencé à régner en 691 qui doit être aussi la date de la mort de Thierry III. & par conséquent ce Prince à régné dix-sept ans, dont cinq & demi en Neustrie & le surplus sur toute la Monarchie.

Childebert III. mourut le quatorze Avril 711. Cette époque suivant la remarque de M. de Longuerue peut être regardée comme un point fixe sur lequel est appuyée toute la chronologie de ces temps-là; car tous les Chronographes placent unanimement cette mort en cette année.

Dagobert III. mourut le 24 Juin 715, Thierry son fils étoit encore alors au Berceau; les François ne jugeant pas à propos de l'élire pour leur Roy, ce sont les par-

2000 *Journal des Sçavans*,
les de M. de L. mirent sur le
Trône Daniel qui étoit de la famille
Royale, & à qui ils donnèrent le
nom de Chilpéric III. Le Moine
d'Angoulême dans la vie de Char-
lemagne, fait Chilpéric III. frere
de Dagobert III. mais il est dé-
menti par deux Chartres de ce
même Chilpéric, par lesquelles il
paroît clairement qu'il étoit fils de
Childéric II.

Il avoit environ quarante-trois
ans, lorsqu'il monta sur le Trône,
au mois de Juin 715. Il mourut
au mois de Décembre 720. Ce
sentiment est le plus probable puis-
qu'un Ecrivain contemporain assu-
re que ce Prince régna cinq ans &
demi, & qu'il n'y a point d'appa-
rence, dit M. de L. que Chil-
péric ait survécu à son règne;
car si cela eut été, les Historiens
n'auroient pas manqué de nous in-
struire de la manière dont il auroit
quitté la Royauté, si c'étoit de
son plein gré, ou s'il avoit été dé-
trôné.

Novembre 1748. 2004

Les Chartres, comme il arrive souvent par rapport à ces temps-là ; sont ici en contradiction avec les Historiens. Mais M. de L. veut qu'on n'y ait point égard, & croit que les Chartres qui donnent à Chilpéric un règne de plus de cinq ans & demi, sont de Childéric III.

Charles Martel fils de Pepin & d'Alpaide, étant sorti de Prison & ayant été élu Duc d'Austrasie en 715, après avoir défait Chilpéric deux différentes fois, éleva Clotaire IV. sur le Trône d'Austrasie, afin de se mettre à l'abri des traits de l'envie. On ne sçait pas de qui ce Prince étoit fils, il y a plusieurs opinions sur ce point. Mais M. D. L. se contente de les rapporter & ne se détermine pour aucune, parce qu'il n'en trouve point qui soit appuyée sur des preuves assez solides.

En 720 mourut Clotaire IV. après un règne d'environ un an & sept mois ; Charles Martel se sou-

PPPP

1002 *Journal des Sçavans;*
mit alors à Chilpéric, qui par ce
moyen devint Maître de toute la
Monarchie Françoisé. Ce Prince
mourut au mois de Décembre de
la même année : & Thierry IV.
surnommé de Chelles fils de Da-
gobert III. lui succéda & régna
jusqu'au mois d'Avril 737. Il y eut
alors un interrègne de sept ans,
pendant quatre & demi desquels
Charles Martel gouverna la Fran-
ce sans prendre le titre de Roy, &
mourut le 22 Octobre 741.

Carloman & Pepin ses fils, lui
succédèrent & gouvernèrent pen-
dant les deux ans & demi que cet
interrègne continua d'avoir lieu. Ils
imitèrent leur Pere en s'abstenant
de prendre la qualité de Rois; ils
se contentèrent de celle de Ducs
des François, & suivirent le parta-
ge que leur pere avoit fait entr'eux
de la Monarchie Françoisé, à l'ex-
clusion de leur frere Grippan. Le
premier eut l'Austrasie, & le se-
cond la Neustrie & la Bourgogne.
au mois de Mars 743, ils mirent

Novembre 1748. 2003
fur le Trône Childéric III. Environ l'an 747, Carloman quitta le monde pour prendre l'habit Religieux: trois ans après Pepin envoya des Députés vers le Pape Zacharie, pour le consulter sur la déposition de Childéric III. Le Pape lui ayant donné une réponse favorable, il employa l'année 751 à disposer les esprits à la révolution, qui le mit sur le Trône à la place de Childéric III. Il fut couronné en 752, & en 754 il fut sacré Roy par le Pape Etienne III.

A la suite de la chronologie des Rois Mérovingiens, se trouvent quelques autres pièces dans cet ordre.

1^o. une Lettre de M. de Longuemare aux Collecteurs du Mercure, au sujet d'un Extrait qu'ils ont mis dans leur premier volume du mois de Juin 1745, de deux Dissertations qui ont été couronnées par l'Académie de Soissons en 1743.

Ppppñ

2004 *Journal des Sçavans* ;

L'Auteur s'y plaint de la partialité que le Mercure a montré contre son sentiment, en faveur de celui de M. l'Abbé Fénel. Il s'agit principalement dans cette dispute de l'interprétation du mot *Leudes*. M. D. L. M. soutient qu'anciennement, ce mot s'appliquoit indistinctement aux Gaulois, aux Romains, & aux Francs qui jouissoient des mêmes Privilèges, & que ce ne fut que dans la suite qu'on n'appella plus *Leudes*, que les Barons & les Nobles François. M. l'Abbé Fénel au contraire prétend que ce mot *Leudes* a toujours signifié les Grands & les Premiers du Royaume.

2^o. Lettre de M. l'Abbé le Bœuf à l'Auteur du Mercure, au sujet d'une Dissertation où il est cité.

3^o. Réponse de M. D. L. M. à la Lettre de M. l'Abbé le Bœuf.

Il est question dans ces deux Lettres de déterminer quel est le lieu dans le Soissonnois que L'Au-

Novembre 1748. 2005
teur du *Gesta Francorum* a nommé
Trucia, où se livra en 563 la
bataille, entre Frédegonde & les
Généraux de Childebert.

4°. Eclaircissemens sur un Offi-
cier de la Maison de nos Rois
appellé *Roy des Ribands*.

Suivant M. de L. Baud & Ri-
baud, *Baldus* & *Ribaldus*, veut
dire dans son origine, un hom-
me fort & puissant; ce nom s'est
pris dans la suite en mauvaise
part à cause des débauches aux-
quelles s'adonnoient ceux qui le
portoient. Ces *Bauds* ou *Ribands*
étoient employés à des ministères
de force; ils servoient à la guer-
re dans les actions les plus pé-
rilleuses, de même que font à pre-
sent les Dragons & les Grenadiers.

Nos Rois & les Princes Sou-
verains, tels que les Ducs de Bour-
gogne & de Normandie, & peut-
être d'autres, avoient de ces for-
tes de gens attachés à leur suite.
Ils étoient employés à veiller

2006 *Journal des Sçavans*,
ce que personne n'entrât dans le
logis du Roy, & faisoient en de-
hors les fonctions d'Huiffiers. Ils
rondoient autour du logis du Roy
pour en écarter les Fainéans, les
Vagabonds. Leur devoir, com-
me Fauchet le rapporte, étoit de
mettre hors de la *Maison du Roy*,
ceux qui n'y devoient pas manger
ou coucher, de regarder si quelques
Etrangers ne s'y étoient point ca-
chés, ou n'y avoient point amme-
né de filles de mauvaise vie, d'al-
ler pour cet effet une torche en
main, par tous les coins & lieux
secrêts de l'*Hôtel*, chercher ces Etran-
gers & autres de qualité suspecte.
C'étoit à quoi se réduisoient les
fonctions de ces Ribauds ou Bauds,
& de leur Roy ou chef.

Le but principal de M. D. L.
M. dans cette Dissertation, est
de faire voir que la Charge de
Roy des Ribauds a été toujours
extrêmement subalterne, & qu'on
a eu tort de vouloir la confon-
dre avec d'autres Charges beau-

Novembre 1748. 2007
coup plus relevées , particulière-
ment celle de grand Prevôt de
l'Hôtel.

BIBLIOTHEQUE CHOISIE
de Médecine , tirée des ouvrages
periodiques tant François qu'E-
trangers , avec plusieurs autres
pièces rares ; & des remarques
utiles & curieuses , par M. PLAN-
QUE, Docteur en Médecine , To-
me 1. A Paris , chez d'Houry
pere , Imprimeur - Libraire de
M. le Duc d'Orleans , rue de
la Vieille-Bouclerie , 1748. vol.
in-4°. de 532 pp. la table des
matieres comprise. Planches de-
tachées 28.

IL fuffit d'indiquer les sources
où notre Auteur a puisé , pour
faire connoître le merite de la col-
lection. Sous le nom d'ouvrages
periodiques , il comprend les re-
cueils que publient chaque année
les Sociétés ſçavantes , dans tous
les pays & toutes les langues .

1008 *Journal des Sçavans*,
cueils qu'il est très-difficile de rassembler en entier ; ce qui doit également s'appliquer à ceux mêmes des ouvrages periodiques, qui depuis leur etablissement se sont imprimés en France. D'ailleurs tous ceux qui y peuvent trouver des choses utiles seroient-ils en etat d'en faire l'acquisition, quand elle seroit aisée ? On sent donc l'utilité, l'importance, ou plutôt la nécessité, de l'ouvrage de M. Planque.

○ Pour le rendre plus commode, il a rangé les matieres par ordre alphabetique, observant, de peur d'ennuyer les Lecteurs en fixant trop longtemps leur imagination sur un même objet de renvoyer une partie des sujets trop etendus aux mots synonymes à celui qu'il employe le premier. Ainsi du mot *abcès* on passera à celui d'*aposteme*, du mot *accouchement* à celui d'*enfantement*, &c.

○ Le present volume ne contient que quatre mots, *abcès*, *abstinence*, *accouchement*, & *accroissement*.

Novembre 1748. 2009

Le premier article est composé de vingt-cinq observations. Une roule sur les abcès du cœur ; deux du cerveau ; deux de la poitrine ; deux du foie ; deux de l'aîne ; deux du genou ; deux de la langue , dont un est avec petrification ; un de l'epigastre ; un de l'hypogastre avec petrification ; un de l'interieur de la main , l'autre du bras avec petrification ; un de l'apophyse mastoïde ; un des ovaires ; un aux bourses ; & quatre autres plus remarquables par leur cause que par leur situation ; le premier au côté produit par un epi verd qu'un enfant avoit avalé ; le second à l'épaule d'une vache , causé par un petit couteau que l'animal avoit avalé ; le troisieme à la fesse d'une femme , produit par une epingle qu'elle avoit avalee ; & le dernier à l'hypochondre droit , produit par un affiloir avalé. Celui qui fait le sujet de cette observation eut encore deux autres abcès , l'un à l'hypochondre gauche pour avoir avalé un

2010 *Journal des Sçavans*,
pied de marmite de fer ; & le troi-
sieme à côté des vertebres des lom-
bes , pour avoir avalé un couteau
de poche avec sa gaine. Une des
vingt-cinq observations n'a qu'un
rapport mediat avec la matiere des
abcès ; car elle prouve unique-
ment qu'on peut couper le mus-
cle crotaphite sans qu'il s'ensuive
d'accident , ce qui est contraire à
un des aphorismes d'Hippocrate.

Si nous n'avions d'autre objet
que d'amuser nos Lecteurs , nous
fixerions leurs regards sur les qua-
tre abcès produits par des corps
avalés ; mais quel avantage en re-
sulteroit-t'il pour le genre humain
quand on donneroit des explica-
tions probables , & même vrayes ,
de la maniere dont un affiloir ,
un pied de marmite , un couteau
avec sa gaine , peuvent percer l'e-
stomach ou les intestins , & les te-
gumens , sans causer des accidens
mortels , & même sans en causer
d'autres qu'un simple abcès exte-
rieur ? Car quelque incroyables

Novembre 1748. 1018
que puissent paroître de semblables faits, des observations authentiques de même nature en prouvent la possibilité. Fernel a traité un abcès causé par un épi de *gramen* avalé, lequel sortit entre deux côtes. Ambroise Paré, a tiré de l'aîne d'une femme, une aiguille qui y étoit entrée par la fesse du même côté. Ces sortes de faits font connoître les ressources immenses de la nature, mais ne devoient pas les moyens qu'elle employe. Il vaut donc bien mieux tourner les yeux de nos Lecteurs sur des faits de pratique, qui peuvent être utiles à la conservation des hommes. Telle est sans contredit l'observation communiquée en 1731, à l'Académie Royale des Sciences, par M. Chicoyneaux, aujourd'hui premier Medecin du Roy.

Une Demoiselle de Beziers âgée de neuf ans, outre une maigreur générale, avoit le bord des omoplates du côté de l'épine si relevé, qu'il laissoit entr'elles & les côtes

2012 *Journal des Sçavans* ;
un espace vuide de deux travers de
doigt. L'épine du dos, au lieu de
former une ligne droite & per-
pendiculaire, s'étoit recourbée &
ecartée de sa situation naturelle,
depuis la quatrième vertebre du
dos jusqu'à celles des lombes ; de
façon qu'elle devenoit comme une
espece d'arc, dont la convexité re-
pondoit au côté gauche, & se ma-
nifestoit si sensiblement un peu au-
dessous de l'angle inférieur de l'o-
moplate, qu'elle paroissoit éloig-
née de la perpendiculaire de plus
de deux travers de doigt.

Quinze jours après que M. Chi-
coyneau l'eut vue pour la première
fois, la malade fut attaquée d'une
fièvre putride, à laquelle se joignit
une douleur tensive entre les deux
épaules, une toux sèche assez fré-
quente, & une petite difficulté
de respirer, qui caractérisoient
une inflammation commencée ou
imminente des poumons ou de
la plevre.

Ces accidens furent combattus

Novembre 1748. 1013
avec toute la prudence ordinaire au praticien qui conduisoit la maladie, mais avec si peu de succès, qu'il desespéra de la guerison ; en quoi il estoit d'accord avec MM. Verny & Laferme, deux celebres praticiens de Montpellier. Mais les ressources de la nature n'estoient point epuisees. Dans le temps qu'on croyoit que la fin de la malade estoit instante, elle rendit par les selles, avec de grandes epreintes, une grande quantité de pus. Cette evacuation se soutenant les jours suivans, la violence des symptomes diminua, & enfin la sante de la malade se retablit, bien qu'à pas de tortue ; & ce qu'il y a de plus remarquable, l'epine du dos reprit d'elle-même la direction, & les omoplates leur situation naturelles.

M. Chicoyneau attribue tout le mal à une tumeur qui s'estoit formée dans l'interieur de la poitrine, & dont l'inflammation, suivie de suppuration, avoit causé

2014 *Journal des Sçavans*,
les accidens qui avoient mis la ma-
lade dans un si grand danger.
Cette tumeur en pressant assidue-
ment l'épine & les côtes, avoit
derangé la premiere de sa dire-
ction, & donné aux côtes une con-
vexité qui soulevoit le milieu des
omoplates, & empêchoit leurs
bords d'être couchés sur les côtes.
Enfin l'évacuation du pus par la
voye extraordinaire que la nature
lui avoit ouverte, avoit laissé aux
parties la liberté de reprendre leur
situation naturelle.

M. Chicoyneau conclud de cet-
te observation; 1.^o. que quoique la
voye de l'expectoration soit fer-
mée, on ne doit pas absolument
desespérer dans les cas de suppu-
ration interne de la poitrine; 2.^o.
que tout déplacement des os, qui
dépend d'une cause accidentelle,
n'est pas incorrigible à l'art ou à la
nature, quand on est assez hen-
reux pour détruire la cause qui
l'a produit.

Nous avons annoncé des remar-

Novembre 1748. 2015

ques de l'Auteur; nous donnerons pour echantillon celles qu'il a faites sur l'observation precedente.

Les abscess qui se trouvent dans la capacité de la poitrine, demandent, dit-il, beaucoup d'attention, soit du côté de la partie affectée, soit du côté de la nature de l'affection même. Il ne sert de rien que l'abscess puisse se guerir par l'operation, si la constitution du malade le met hors d'état de la soutenir. Il cite pour preuve une observation de M. Foubert tirée des memoires de l'Academie de Chirurgie. Ces abscess produisent des empyemes, dont le pronostic est toujours très-mauvais. Telle est la doctrine de M. le Dran, conforme à l'observation de Bartholin à l'occasion d'une fille chez qui le pus epanché dans la poitrine sortit par l'application d'un simple maturatif; ce qui n'empêcha la mort de la malade. M. Planque remarque enfin que les exemples d'evacuation du pus des abscess de la poitrine, se trouvent

3016 *Journal des Sçavans*,
en nombre dans Severinus, Schen-
kius, & Valeriola.

Il ne nous reste, pour faire con-
noître au juste l'exécution de l'ou-
vrage, que de remarquer qu'une
note marginale abrégée, qui se
trouve à la tête de chaque obser-
vation, indique la source où elle
a été puisée, & que la même note
se trouve plus étendue à la fin de
chaque observation.

Nous observerons à ce propos
que notre Journal y est souvent
cité; mais nous avons vu avec de-
plaisir que M. Planque y suit une
contrefaçon qui ne seroit préjudi-
ciable qu'au Libraire, si on im-
primoit le Journal tel que nous le
composons. Mais il est bon que le
public soit instruit que l'édition
qui s'en fait en Hollande, diffère
de la nôtre en plusieurs articles
essentiels. Car 1°. on supprime de
nos extraits en entier, pour en sub-
stituer d'autres, qu'apparemment
le Libraire Hollandois a plus d'in-
térêt de faire paroître; 2°. on
altère

Novembre 1748. 2017
altère nos extraits de manière
qu'on nous fait souvent tenir un
langage tout différent du nôtre,
& porter des jugemens contradi-
ctoires à notre façon de penser ;
3°. on intervertit l'ordre de nos
extraits , de manière qu'un mois
déterminé de l'édition Hollandoi-
se , ne contient souvent qu'une
partie du même mois de l'édition
de Paris , le reste se trouvant rem-
pli d'extraits pris dans d'autres
mois. C'est apparemment ce qui
est arrivé à notre extrait des me-
moires de l'Académie des Scien-
ces de Berlin , qui a été imprimé
dans le mois de Juin 1747 , & ne
se trouve point dans le même mois
de l'édition de Hollande ni dans
les suivans , jusqu'au mois de no-
vembre , date de la lettre que l'A-
cadémie nous a fait l'honneur de
nous écrire à l'occasion de notre
extrait. Nous avons cru devoir
profiter de cette occasion , pour
désabuser le public de l'erreur où
il peut être sur la ressemblance

Novembre,

Q 999

2018 *Journal des Sçavans* ;
parfaite du Journal qui s'imprime
à Paris avec celui qui s'imprime en
Hollande. Il est intéressant pour
nous qu'on ne nous rende pas res-
ponsables de ce qui se trouve dans
un ouvrage, qui n'a avec le nôtre
de ressemblance certaine que le ti-
tre ; & M. Planque dont l'objet
principal doit être de travailler
pour la patrie, auroit du, ce sem-
ble, preferer l'edition qui est la
plus commune en France, & qui y
est seule reconnue pour véritable.

Le mot *abstinence* contient dou-
ze articles, dix observations, &
deux dissertations dont une, qui est
de M. Bompard D. M. a pour ob-
jet de prouver que le jeûne & l'ab-
stinence conviennent à la santé.

Il s'agit dans les observations
d'une lethargie extraordinaire pen-
dant laquelle la malade n'a pris
aucun aliment liquide ni solide ;
d'une fille folle & sourde, que
cinq jours d'abstinence parfaite
ont guerie de ces deux maladies ;
d'une abstinence de quatre ans

Novembre 1748. 2019
produite par la blessure que fit à une fille un chariot qui lui passa sur le dos ; d'une de sept ans , causée par un degout pour les alimens qui cessa au bout de ce temps ; de l'abstinence d'une jeune fille pendant quatorze mois ; de l'observation d'une fille qui n'a mangé ni bu pendant six ans , suivie d'une dissertation pour l'explication de ce phenomene ; d'un jeûne absolu de quarante jours , & d'une fille de Dauphiné qui a été quatre ans sans boire ni manger. On y trouve encore deux observations qui n'ont qu'un rapport assez éloigné à ce sujet. Elles concernent une fille réputée sauvage, trouvée dans l'Ower-Iffel.

Toutes les abstinences extraordinaires pouvant s'expliquer de la même manière, nous nous bornerons à parler de celle de quatorze mois, & nous la préterons à cause d'une dissertation pour en exposer les raisons qui se trouve à la suite. Voici le fait en abrégé.

Q 999 ii

2020 *Journal des Sçavans*,

Renée Chauvel , âgée de quatorze ans & quatre mois , demeurant près Dinan , fut attaquée d'une dysenterie qui fut guérie avec peu de remèdes , & cinq mois après d'un delire melancholique , pour lequel on ne lui fit qu'une petite saignée. A la fin du mois elle cessa de manger & de boire , sans qu'on ait pu lui faire avaler la moindre chose depuis ce temps. Des convulsions epileptiques auxquelles elle étoit sujette ayant ce nouvel accident devinrent plus fréquentes. Elle avoit les dents fort serrées par la convulsion des muscles des mâchoires , la poitrine charnue , mediocrement grasse , le sein même commençant à lui venir ; toute l'habitude du corps simplement amaigrie , mais le ventre comme confommé , & collé contre les vertèbres des lombes ; les pouces paralytiques & retirés vers le dedans des mains. Pendant le cours de cette longue abstinence , elle a uriné cinq ou six fois , sué de la tête

Novembre 1748. 202^V
& du col, & souvent pleuré. Ce
qu'il y a de plus surprenant c'est
qu'on s'est apperçu qu'elle a cru
depuis qu'elle a cessé de manger.

Dans la dissertation qui suit l'ob-
servation on examine trois que-
stions, pourquoi cette fille ne boit
ni ne mange, comment elle vit
sans manger ni boire, & comment
elle prend de l'accroissement.

Pour y répondre, on commen-
ce par supposer à la malade un
sang grossier, melancholique & li-
moneux, & l'on refout la pre-
miere question en disant qu'elle
n'a point d'appetit, & qu'elle ne
peut avaler. On attribue l'abolition
de l'appetit à la paralysie des nerfs
de l'estomac, & au deffaut de fer-
ment stomachal. Cette paralysie
est prouvée par la mauvaise dispo-
sition du genre nerveux qui deno-
te suffisamment la disposition con-
vulsive habituelle de la malade,
disposition necessairement suivie
de la suppression du ferment sto-
machal. L'impuissance d'avalier est

1022 *Journal des Sçavans*;

prouvée par le regorgement des ali-
mens liquides toutes les fois qu'on
lui en fait couler dans la bouche,
& parce qu'on n'apperçoit aucun
mouvement des muscles de l'eso-
phage, quoiqu'il n'y ait dans ces
parties ni inflammation, ni tu-
meur, ni autre affection sensible.

Pour résoudre la seconde que-
stion on commence par donner
une idée de la cause de la vie,
qu'on fait consister dans la gene-
ration continuelle & succeilive de
la flamme vitale. Or les souffres
du sang, qui la produisent par leur
inflammation, sont de la nature
de tous les souffres connus, qui
brulent d'autant plus vite qu'ils
sont plus degagés, & qui produi-
sent une flamme proportionnée à
leur quantité. Or dans le cas pre-
sent le sang est grossier, par con-
séquent les souffres sont embarassés
dans des parties de même nature;
ils doivent donc être longtems à
se dissiper ou à se consumer, & par
conséquent la vie doit subsister

Novembre 1748. 2023

plus longtems , parce qu'elle a plus de foiblesse. L'auteur pour confirmer son sentiment apporte l'exemple des tortues , des limaçons , des viperes , des marmottes , & des cameleons.

A cette disposition du sang il ajoute celle de la peau qui est sèche , & dont les pores sont resserés. Le sang etant donc d'une part grossier & compact , & de l'autre les pores ou retrecis , ou bouchés , il ne doit point se faire de transpiration , ni par une suite necessaire de diminution dans les liqueurs.

Quant à l'accroissement qu'on remarque dans la malade depuis son abstinence , l'Auteur l'attribue à l'assimilation qui se fait de l'air à la masse des humeurs : assimilation qui n'est point impossible , puisque l'air est chargé des debris de tous les corps sensibles. On ajoute que l'observation prouve cette verité. *Le sempervivum majus* croit , & fleurit même , lors-

Q999 iii -

2014 *Journal des Sçavans* ;
que la plante est suspendue en l'air ;
& les vipères, qui passent des années entières dans un bocal sans aucune nourriture que l'air seul non seulement y croissent ; mais y font de petits viperaux qui croissent de même. Et pourquoi l'air ne se corporifieroit-il pas à nos liqueurs, puisque le feu le fait dans la calcination du regule d'antimoine ?

L'Auteur avertit en finissant que, nonobstant toutes ces raisons, il laisse à chacun la liberté de penser comme il lui plaira ; & nous terminerons cet article en remarquant avec M. Planque qu'il faut être en garde contre les histoires qu'on raconte de ces longs jeunes. On a souvent convaincu d'imposture ceux qui en étoient les heros. C'est le jugement que Velschius porte de tous ; mais, comme l'observe M. Planque, *tout ce qui est surprenant n'est pas impossible.*

Nous renverrons à un autre extrait l'article *accouchement*, qui

Novembre 1748. 2025.

est trop long pour pouvoir entrer dans celui-ci, & nous le terminerons par celui d'accroissemens.

Il contient dix-sept articles, dont le premier parle des accroissemens naturels & extraordinaires, il est question ensuite de l'accroissement extraordinaire d'un enfant; d'une tête monstrueuse; de la découverte du squelette d'un géant dans un village de la Macedoine nommé Cailloubella; de remarques sur les géans; de l'histoire générale des géans; d'une dissertation sur un os du front d'une grandeur prodigieuse; de la continuation de l'histoire des géans par le même Auteur; des nains; d'une observation anatomique faite à Toulouse, sur la destruction totale des os de Bernarde d'Armagnac; de la relation de la même maladie, de l'ouverture de son corps qui s'est trouvé tout raccourci, ayant les os & les ligamens dans une entière dissolution, & toutes les parties deboitées, avec

Q999v

2026 *Journal des Sçavans*;

la recherche des causes d'accidens
si extraordinaires ; de reflexions
sur la maladie precedente ; d'un
ramollissement des os devenus fle-
xibles comme de la cire ; d'une
lettre de M. Vasse au Docteur
Mead , sur la difference de la hau-
teur d'un homme mesuré le matin
& le soir ; des remarques de M.
Beckett , Chirurgien , sur la lettre
precedente ; du memoire que M.
Morand lut sur le même sujet à la
seance publique de l'Academie des
Sciences , le 11 Avril 1725 ; en-
fin d'une lettre de M. Morand à
l'Auteur , en lui envoyant son me-
moire.

Il est visible par la simple in-
dication des articles , que le mor-
seul d'accroissemens fourniroit la
matière d'un extrait interessant ;
mais le nôtre est deja si long que
nous serons obligés de nous re-
duire à un seul article , & nous
choisirons celui qui concerne le
ramollissement des os devenus fle-
xibles comme la cire , parce qu'il

Novembre 1748. 2027
appartient à M. Planque , à qui il
est juste de faire honneur de son
travail.

Bartholin rapporte dans le troi-
sieme vol. de ses *Acta Hafniensia* ,
que Pierre Siga , Bourgeois de Se-
dan , à l'âge de 24 ans , commen-
ça à se plaindre d'une douleur
aux talons , qui se repandit ensuite
sur les genoux , puis sur la partie
superieure de la cuisse. L'année sui-
vante il devint impotent , & sen-
tit de grandes douleurs dans tou-
tes les parties. Au bout de trois
mois qu'il avoit passés dans le lit ,
ses os se ramollirent tellement
qu'on pouvoit les plier à volonté
sans lui causer la moindre dou-
leur ; enfin les os perdirent telle-
ment leur solidité , que les muscles
se contracterent , & que cet hom-
me qui étoit de bonne taille fut re-
duit à la hauteur d'un enfant de
deux ou trois ans. Cependant il
buvoit , mangeoit , dormoit , veil-
loit , & faisoit assez bien toutes
ses fonctions. Les derniers mois

2028 *Journal des Sçavans* ;
de sa vie les douleurs le reprirent
jusqu'à sa mort arrivée dans la trenti-
te-deuxième année. Bauda, Apo-
ticaire de Sedan, qui communiqua
cette observation à Bartholin, attri-
bue cette étrange maladie à une
gonorrhée virulente que le mala-
de avoit prise treize ans avant sa
mort.

Pour rendre raison des circon-
stances de cette observation M.
Planque remarque que les os,
comme toutes les autres parties
du corps, ne se nourrissent que
de la lymphe, & la dureté des
os lui fait présumer que c'est de
la lymphe la plus grossière, ce
qu'il prouve par la formation du
cal qui soude les os fracturés. Ce
qui produit la dureté des os, c'est
le caractère de leur suc nourricier,
& c'est le repos de ces parties, qui
fait que ce suc s'y épaissit tota-
lement.

Ce suc nourricier est naturelle-
ment doux & onctueux ; par con-
séquent les sels qu'il contient sont

Novembre 1748. 202

embarrassés dans les souffres, qui les empêchent de se faire appercevoir. Mais si par quelque cause que ce soit les souffres du sang se trouvent echarpis, les sels seront plus développés; & la lympe, plus aqueuse, non seulement ne portera plus aux os un suc propre à se condenser, mais y portera une liqueur propre à relacher le tissu des os déjà formés; à quoi contribueront les sels, qui seront plus libres, & plus dégagés.

De ces principes suit naturellement l'explication des phénomènes de la maladie en question.

Les sels du sang se trouvant plus développés ont du agir sur le perioste, & produire les douleurs dont le malade s'est plaint dans le commencement. Elles ont du cesser par le ramollissement des os, parce que les membranes ne communiquent au principe des nerfs l'ébranlement qu'elles ont reçu, que quand elles sont suffisamment tendues; or les os s'étant

7030 *Journal des Sçavans* ;
raccourcis les membranes se sont
relâchées. Mais l'amas qui s'est
fait successivement des parties salin
es dans les vaisseaux des os , en
a occasionné un reflux sur les ten-
dons des muscles , & ce reflux a
du reproduire les douleurs qui ont
precedé la mort du malade. En-
fin les os s'étant ramollis , les mus-
cles qui n'étoient plus contraints
de s'étendre se sont contractés , &
ont diminué le corps dans toutes
ses dimensions.

Pour rendre le ramollissement
des os moins surprenant , l'Auteur
termine sa remarque par les effets
d'une plante de Norwege nom-
mée *gramen ossifragum* , laquelle
ramollit si fort les os des quadru-
pedes qui en mangent , qu'ils ne
peuvent se soutenir ; & d'une au-
tre dont parle Bontius dans sa *Me-
decine des Indiens* , qui durcit tel-
lement les os , que si on s'en frotte
les dents , il n'est point de cail-
lou qu'elle ne puisse reduire en
poudre. Nous parlerons du mor-

Novembre 1748. 203
accouchement dans le Journal sui-
vant.

LA PRATIQUE UNIVER-
SELLE pour la rénovation des
Terriers & des droits Seigneuriaux, tant utiles qu'honorifiques réels, personnels & mixtes. Contenant les questions les plus importantes sur cette matière, & leurs décisions, tant pour les pays coutumiers, que ceux régis par le Droit Ecrit. Ouvrage utile, non-seulement à tous les Seigneurs, tant Laïques, qu'Ecclésiastiques, à leurs Intendants, gens d'Affaires, Receveurs & Régisseurs, Notaires, Commissaires à Terriers, & autres Officiers; mais encore à tous ceux qui possèdent des biens fonds, & qui sont sujets à des droits Seigneuriaux, personnels & réels & mixtes, tels que ceux de Guet & Garde, bannalités de toutes espèces, corvées & autres. Dans lequel on trouvera tout ce qui est nécessaire pour bien faire

132. *Journal des Sçavans ;
la renovation des censives & des
droits Seigneuriaux en tout genre , même des droits honorifiques
dans les Eglises , & autres attachés à la Haute Justice & aux
dignités & qualités des Seigneurs
& des Seigneuries : le tout accompagné de modèles & styles de
tous les actes contenant ces différentes matières. Par EDMÉ DE
LA POIX DE FRÉMINVILLE ,
Bailly des Vil. & Marquisat
de la Palisse , Commissaire aux
droits Seigneuriaux , tome second.
A Paris , chez Giffey , rue de la
Vieille - Bouclerie , à l'Arbre de
Jessé , 1748. in-4°. pag. 814.
y compris une table des chapitres selon l'ordre du traité , en
23 pages , & une table alphabétique des matières , de 22 pages. Ce volume se vend neuf liv. relié , & le premier volume est du même prix.*

Le premier volume de cet ouvrage , dont nous avons rendu

Novembre 1748. 2033
Compte au mois de Décembre
1745, a pour objet principal les
droits des Seigneurs censiers. Ce-
lui-ci concerne particulièrement
ceux des Seigneurs haut justiciers,
du moins c'est ainsi que l'Auteur
a cru devoir distinguer ces deux
volumes, dans l'avis qu'il a mis à
la tête du second. Mais cela n'em-
peche pas que chacun de ces volu-
mes ne comprenne différens droits
Seigneuriaux appartenans à de sim-
ples Seigneurs censiers, ou réservés
aux hauts justiciers.

Nous avons donné dans le Jour-
nal du mois de Juin 1747 l'ex-
trait du premier volume d'un au-
tre ouvrage in-4°. intitulé *Traité*
de la perfection & confection des
papiers seriers, &c. par M. Bella-
mi, ancien Avocat Fiscal du Mar-
quisat Pairie d'Herbault. Ce der-
nier traité, dont nous attendons
bientôt le second volume, pourroit
d'abord paroître avoir le même
objet que celui de M. de Fremin-
ville : & il faut convenir que ces

2036 *Journal des Sçavans* ;
comment se font faites plusieurs
de leurs usurpations, & enseigne les
moyens de s'en garantir. Il soutient
à la vérité qu'une partie de ces
usurpations forme aujourd'hui de
véritables droits , qu'ils peuvent
très légitimement exiger , & c'est
aussi ce dont on ne peut discon-
venir sur cette matière non plus
que sur plusieurs autres.

Au surplus , quoique cet ouvrage
soit surtout destiné à former
des Praticiens , & à instruire ceux
qui n'ont pas besoin sur la jurispru-
dence d'études fort profondes ; on
y trouve cependant sur plusieurs
questions, des recherches qui peu-
vent être de quelque utilité même
pour des Jurisconsultes.

Le premier chapitre qui est ex-
trêmement court , ne consiste
qu'en divisions générales, des droits
Hauts Justiciers , que l'Auteur di-
stingue en trois espèces principa-
les ; ces trois espèces sont les droits
honorifiques personnels , tels que
les Patronages & autres , dont

Novembre 1748. 2037

L'Auteur traite au chapitre second de ce volume ; les droits réels tels que les cens , tailles , lots & ventes , quints , reliefs & autres ; dont l'Auteur n'a discuté qu'une petite partie dans le premier volume , & dont il ne dit rien dans celui-ci ; & les droits mixtes auxquels on donne cette dénomination , comme participans de la personnalité & de la réalité , en ce qu'ils affectent les personnes ainsi que leurs héritages , tels que les banalités qui sont l'objet du Chapitre troisième de ce second volume , & les corvées qui forment la matière du quatrième & dernier chapitre de ce même volume.

On voit assez par ce plan général de l'Auteur , que dans son système , qui lui a déjà fait embrasser bien plus que son sujet ne semble promettre ; ce second volume ne rend point encore son ouvrage complet , & que les tailles Seigneuriales , les lots & ventes , les droits de quint , de requint & de relief , lui

2038 *Journal des Sçavans* ;

peuvent encore fournir la matière d'un nouveau volume. Il est encore facile de découvrir divers autres droits Seigneuriaux , que l'Auteur paroîtroit pouvoir encore embrasser, tels que ceux de la pêche, de la chasse, des bois & forêts, des péages, ceux de diverses espèces de servitudes tant personnelles que réelles, & autres droits tant ordinaires qu'extraordinaires.

Ainsi il y a lieu d'espérer que ce second volume ne sera pas le dernier de l'ouvrage de M. de Fréminville. L'utilité publique, qu'il dit avoir vu résulter de la publication de son premier volume, doit devenir encore plus sensible après l'impression du second ; & cette vue du bien général suffit pour exciter les personnes de considération, qui, selon l'Auteur, l'ont engagé à produire son second volume, à ne lui pas permettre de laisser imparfait un ouvrage que ces personnes l'ont jugé si capable de bien finir.

Novembre 1748: 2039

Pour revenir au détail de ce que contient le second volume dont il s'agit, le chapitre second, concernant les droits honorifiques des Seigneurs, est divisé en 14 sections, dont la première ne contient que l'énumération des diverses espèces de droits honorifiques dans l'Eglise, expliqués dans les 12 suivantes.

La seconde section, qui comprend treize questions, concerne le droit de Patronage. Les sections suivantes, à l'exception des deux dernières, ne contiennent qu'une ou deux questions, ou trois au plus, & leur titre fait assez connoître ce qu'elles expliquent. La troisième traite des bancs dans le chœur; la quatrième de l'Eau-Benite; la cinquième des Processions; la sixième des prières Nominales; la septième du Pain Beni; la huitième de l'Encens & de la Paix; la neuvième de la Sépulture; la dixième des Litres & Ceintures funébrés; la onzième des comptes de Fabrig

2040 *Journal des Sçavans,*
que ; la douzième du rang des
Officiers de Justice ; la treizième
des Fondateurs ; la quatorzième
des Justices , & la quinzième des
Dignités.

On voit dans la treizième neuf
questions concernant les droits des
Fondateurs d'Eglise , d'Hôpitaux
& de Couvens , sur les lieux par
eux fondés & vis-à vis des Curés,
des Religieux , & des Religieuses
qui y sont préposés. La quator-
zième section contient quinze que-
stions , qui ont pour objet les
droits & les obligations des Hauts
Justiciers à l'égard des Offices &
des Officiers de leurs Justices ,
ainsi que les fonctions , droits , &
devoirs de ces Officiers. La section
quinzième , remplie par seize que-
stions , explique les formalités re-
quises & utiles , pour l'érection des
Duchés, Pairies, Comtés, Marqui-
sats & autres Dignités , ce qui est
nécessaire pour l'aliénation du pe-
tit Domaine ; ce qui compose ce
peut Domaine , & ce qui forme
19

Novembre 1748. 2041
Le grand Domaine, les marques
distinctives des diverses dignités,
telles que les couronnes & les four-
ches patibulaires, l'indivisibilité des
Justices Seigneuriales, & comment
le Roy y peut déroger; ce que c'est
qu'affises; quand & comment les Sei-
gneurs doivent les faire tenir par
leurs Officiers, l'obligation où sont
les Seigneurs de signer les actes
qu'ils passent de leur nom propre,
sans se contenter de leur nom de
Seigneurie, ce qu'un Seigneur doit
à des propriétaires dont il a enfer-
mé les héritages dans son enclos
sans leur permission, les exceptions
que souffrent le droit de Commit-
timus, & le privilège des lettres
d'Etat par rapport aux droits Sei-
gneuriaux; enfin ce que c'est que
le droit de Guet & de Garde, son
origine, & s'il n'y a que les Hauts
Justiciers qui ayent le droit d'avoir
des girouêtes sur leurs maisons.

Le troisième chapitre, dont le
titre est des Bannalités, renferme
neuf sections. La première, qui est

Novembre.

Rxxx

2042 *Journal des Sçavans*,
sans titre, est la plus étendue. Elle
donne lieu à quarante questions
concernant la bannalité des Mou-
lins à grains & des fours, & renfer-
me plusieurs principes communs à
toutes les bannalités. L'auteur y
fait voir singulièrement l'insuffisan-
ce de la possession pour acquérir
& prouver une bannalité, la né-
cessité d'un titre, & quel doit être
ce titre; comment la bannalité
doit être exercée & conservée; si
elle peut être séparée de la Sei-
gneurie, comment elle peut être
prescrite contre le Seigneur par
une partie de ses habitans, sur
quels justiciables, & jusqu'à quelle
distance elle s'étend, les obliga-
tions & les droits des Seigneurs,
au sujet de leurs bannalités de mou-
lins & de fours; quels grains sont
sujets à la bannalité des moulins,
ce que c'est que le droit de verte-
moute qui se leve en Normandie
& en Provence, sur les Forains
pour les héritages qu'ils cultivent
dans un terrain sujet à la bannalité

Novembre 1748. 2043
de moulins ; en quoi consiste le droit de mouture & comment il peut être payé , l'obligation où sont les Meuniers d'aller chercher les grains qui sont à moudre , & de faire moudre ceux de chaque particulier à son tour ; enfin les lieux où doivent être placés les moulins , comment doivent être faits les baux des moulins & des fours bannaux , les petits fours que les particuliers peuvent avoir nonobstant la bannalité des fours & ce qu'ils y peuvent cuire , les exceptions que les bannalités peuvent souffrir par rapport aux Boulangers , & les obligations des Fourriers des fours bannaux.

La bannalité des fours à draps & à écorce , est le sujet de la deuxième section. Celle des pressoirs à vin & à cidre , est l'objet de la troisième. La quatrième section ne contient presque qu'un renvoi au glossaire du droit François , & à Bacquet des droits de Justice , ch. 29 sur le Taureau & Varet Ban-

2044 *Journal des Sçavans* ;
nier ; nous n'avons rien trouvé sur
ce sujet dans le glossaire de Ra-
gueau par Laurière, édit. de 1704,
ni au mot Taureau, ni au mot
Varet, ni à ceux de Ban, Bannic,
Baudic, Bannalité, &c. Bacquet dit
à la vérité au n. 37 du chapitre ci-
té, quelque chose du Taureau
Bannier ; mais il ne dit rien sur le
Varet, dont on ne voit pas même
le nom dans les Dictionnaires d'u-
sage. La jonction de ce mot *Varet*,
à ceux de Taureau & de Bannier,
nous fait présumer, que *Varet* si-
gnifie la même chose que le mot
Verrat, par lequel on désigne un
Porc, & qui se trouve dans le glos-
saire de Ducange, au mot *verres*,
comme le vrai nom François qui
répond au nom Latin de *verres*.
Peut-être même est-ce par quelque
faute d'impression, qu'on a mis
Varet pour *Verrat*. Au surplus le la-
conisme de l'Auteur sur cet article,
le seul que nous ayons vu dans ce
cas, est d'autant moins excusable,
que, quand les citations seroient ju-

Novembre 1748. 2042
tes, son livre étant principalement pour des Seigneurs & des Officiers de Justices, dont très-peu possèdent le glossaire du droit François, & les ouvrages de Bacquet; il auroit toujours dû, ou expliquer ce dont il traitoit, ou n'en rien dire, plutôt que de fatiguer son Lecteur par une recherche trop difficile.

La cinquième section traite du droit de Banvin, dont l'Auteur explique l'origine, la nature, l'exercice & l'étendue en quatre questions, en observant diverses dispositions de coutumes, & de l'ordonnance des Aydes qui y ont rapport.

La section sixième concerne le ban des moissons & des fauchaisons, ban que l'Auteur soutient subsister encore, quoique fort négligé, par la faute des Officiers des lieux, qui ont perdu de vue les dispositions des anciennes ordonnances sur ce sujet. L'auteur rappelle ces dispositions, dont il dési-

2046 *Journal des Sçavans*,
seroit fort de voir renouveler l'exécution. Il y joint quelques observations de Boutillier dans sa somme rurale, de M. le P. Bouhier, dont il cite souvent le nouveau commentaire sur la Coutume de Bourgogne & quelques Arrêts.

Le ban des vendanges forme la matière de la section septième, & y donne lieu à huit questions concernant la nature, l'étendue, la police, les exceptions & l'imprescriptibilité de ce droit.

L'auteur ne dit dans la section huit que peu de chose des boucheries banales, mais ce peu paroît suffisant. Il s'étend davantage dans la section neuvième & dernière, sur le droit de blairie, qui méritoit le détail des neuf questions qu'il y propose. Il examine l'origine de ce droit, les espèces d'animaux dont la pature y donne lieu au droit, en quels cas & par qui il est du, comment il doit être reconnu; il finit par y observer le droit des Seigneurs sur les places

Novembre 1748: 2047
communes qui sont dans l'étendue de leur Justice, qu'il a soin de distinguer des terres vacantes non cultivées, & sur les arbres fruitiers, & autres, crus dans les chemins publics ou aux bords de ces chemins. Quoique cette section semble une des mieux travaillées de l'ouvrage, il paroît cependant qu'elle n'est pas exempte de toute faute; la définition du droit de blairie, qui en est l'objet, n'y est pas exacte. En effet la définition que l'Auteur donne de ce droit, n'y comprend que la redevance due au Seigneur par ceux de ses justiciables *qui ont des bestiaux, pour la liberté de les mener paître & pacager dans les places communes & terres vagues de la Seigneurie.* Cependant ce droit, selon le Glossaire même du droit François cité par l'Auteur, comprend en outre l'amende due au Seigneur par ceux qui sans être ses justiciables, mènent ou envoient leurs bêtes dans ces pâtures.

2048 *Journal des Savans;*

Le chapitre quatrième & dernier de ce second volume, est divisé en deux sections, dont la première & la plus étendue explique en 45 questions la matière des corvées personnelles, & contient différens principes communs à toutes les espèces de corvées. Il nous a paru que l'Auteur auroit du sur cet article, ainsi que sur quelques autres, éviter le risque de faire confondre à ses Lecteurs, ces principes généraux avec les règles particulières à chacune des diverses sortes de droits dont il traite, & qu'il auroit pu prévenir ce danger, en rangeant les maximes communes à tout le détail du chapitre, dans une section préliminaire bornée à cet objet. Telle est singulièrement la méthode qu'a employée, en ces sortes de cas l'Auteur des loix civiles, dont nous croyons ne pouvoir trop proposer le bel ordre, comme un des plus parfaits modèles.

La section seconde, qui a pour

Novembre 1748. 2049
objet les corvées réelles, est par-
tagée en deux paragraphes. Le
premier de ces paragraphes con-
cerne les corvées, qui, quoique
dues à cause des héritages, affe-
ctent les personnes mêmes des pos-
seffeurs de ces héritages, & donne
lieu à onze questions. Le Second
traite des corvées qui sont telle-
ment réelles qu'elles n'affectent
précisément que les héritages sur
lesquels elles sont dues, & nulle-
ment les personnes.

- Au surplus, peut donner une
idée encore plus détaillée de la
matière de ce dernier chapitre, la
section première explique princi-
palement comment le droit de
corvées personnelles s'acquiert,
sur quelles personnes il s'exerce,
& comment les diverses espèces de
ces corvées, qui ne sont chacune
que d'un jour depuis le lever du
soleil jusqu'à son coucher, se four-
nissent ou avec charroi, ou avec
bête de charge, ou par simple
journée à bras, les divers cas dans

2050 *Journal des Sçavans* ;
lesquels les corvéables en font dis-
pensés, les nourritures & autres
frais que les Seigneurs peuvent de-
voir à leurs corvéables dans les
temps de corvées, les avertissemens
qui doivent précéder l'exaction des
corvées, les temps qui en doivent
être exempts, les lieux où elles
peuvent être exigées, les rôles qui
doivent être faits pour qu'elles
soient réparties avec justice & éga-
lité, jusqu'à quel point ce droit de
corvées peut être transféré à un en-
gagiste du Domaine, à un Fer-
mier, à un Seigneur voisin, enfin
la prohibition d'exiger ces corvées
ou leur estimation, dès que l'année
dans laquelle elles étoient dûes est
passée.

Les corvées réelles personnelles,
dont traite le paragraphe premier
de la seconde section, sont con-
nues sous divers noms en différen-
tes Provinces, & y sont même d'es-
pèce fort diversifiée. Dans plusieurs,
comme dans la Bourgogne, on les
appelle corvées de main-morte.

Novembre 1748. 205 R.
& ce nom paroît le plus commun. En d'autres, telles que le Bourbonnois, on les nomme corvées taillables. En d'autres, telles que la Marche, on les désigne par les mots ban & arban, bohade ou bovade & vinade. En d'autres enfin, telles que le Poitou, l'Angoumois, l'Anjou, elles portent le nom de brans ou béans. Sur toutes ces espèces de corvées, l'Auteur examine les conditions nécessaires pour qu'elles soient dues, comment le Seigneur peut en affranchir, s'il peut les transférer à un Seigneur voisin, & si après une pareille vente, que l'Auteur décide ne pouvoir être faite au préjudice du Seigneur dominant ou des corvéables, mais être permise en certains cas, ces corvées deviennent quérables au lieu de portables qu'elles étoient auparavant, surquoi l'Auteur est pour l'affirmative.

Enfin sur les corvées purement réelles, dont l'Auteur a fait la matière du second paragraphe de la

2052 *Journal des Sçavans;*
même section, & qu'il regarde
comme faisant partie du cens, ou
du moins comme une espèce de
furens, il observe que, comme
telles, elles sont dues par toutes
sortes de possesseurs indistincte-
ment, par les Forains, par les
Ecclésiastiques, & par les Gentils-
hommes, comme par les autres; il
examine si elles peuvent s'arré-
ger, & semble le permettre en cer-
tains cas, mais seulement lorsqu'el-
les ont un jour marqué, & qu'il
y a refus de les faire.

Il fait voir de plus, comment
ces corvées doivent être reconnues
& acquitées lorsqu'elles sont dues
par plusieurs, quoi qu'elles ne puis-
sent être payées que par un seul,
quelles sont celles de ces corvées
contre lesquelles le corvéable peut
prescrire, les dommages & inté-
rêts qui peuvent être dûs au
Seigneur par le corvéable refusant;
& il laisse aux Docteurs à décider
si un censitaire auquel son Seigneur
a fait payer les corvées en argent

Novembre 1748. 2053
pendant plus de 30 ans, sans en avoir exigé aucune en nature, pendant tout ce temps, ne pourroit pas, non seulement se faire restituer par son Seigneur ces arrérages indument perçus en argent, mais même soutenir que le droit des corvées est prescrit.

On voit après ces quatre chapitres; 1°. une dissertation de plus de quarante pages sur la question si les biens aliénés par les Ecclésiastiques reviennent au Domaine du Roy ou à celui des Seigneurs ses Vassaux; 2°. une courte instruction sur la manière dont les Commissaires à terrier doivent faire reconnaître les droits dûs aux Seigneurs sur les biens qui sortent des mains des Ecclésiastiques; 3°. un recueil en 68 pages de quelques Edits, Déclarations, & Arrêts, auxquels l'Auteur renvoie en diverses parties de ce volume; 4°. un éclaircissement d'environ dix pages sur ce qu'on doit entendre par un Commissaire à terrier, ou

2056 Journal des Sçavans,
gneurs ont acquis pour joindre à leur
ancien patrimoine, & les unir à la
principale terre dont ils portoient le
nom, & que par ces acquisitions &
jonctions, ces hautes Seigneuries ne
composent plus qu'une seule Justice.
Or, ajoute l'Auteur, ces Justices
& fiefs acquis pouvoient n'avoir
pas les mêmes droits que ceux du
chef lieu & principal manoir. Ce-
pendant le Fermier d'une pareille
terre, qui ne cherche qu'à agrandir
ses droits, les exige sur les plus avan-
tageux, & par conséquent les plus
onéreux aux sujets. L'Auteur cite à
cet égard pour exemple la terre
même de la Palisse, dont il est
Bailly, & à laquelle le Maréchal
de Chabanne & de S. Geran, ont
successivement joint les terres de
la Motte & de Rozières, dont les
habitans ne doivent que trois cor-
vées de charois par an, pendant
que ceux de la Palisse en doivent
dix. Après avoir à ce sujet fait l'é-
loge de la modération du Seigneur
de la Palisse, il finit ainsi... Nous

Novembre 1748. 2057
nous servons de cet exem le pour faire sentir aux Officiers des grandes & hautes Seigneuries, combien ils doivent veiller, avec les attentions que leurs devoirs exigent d'eux, à empêcher que les Fermiers de cette terre n'étendent les droits d'un fief à un autre, & se renferment dans les bornes légitimes, prescrites par chaque Seigneurie.

Si le style de l'Auteur, dont on peut juger par cet exemple, paroît laisser à désirer plus de pureté, du moins il semble que la clarté y est généralement assez parfaite, & cet article est sans doute le plus important, sur tout dans un ouvrage de ce genre.



2058 *Journal des Sçavans*,

PIECES FUGITIVES POUR
*servir à l'Histoire de France, dont
la plupart n'ont point encore été
publiées, & quelques-unes quoi-
qu'imprimées, ne se trouvent plus
avec des notes historiques & géo-
graphiques. Par M. MÉNARD,
Conseiller au Présidial de Nîmes,
&c. A Paris, chez Chaubert,
Libraire à l'entrée du Quay
des Augustins, à la Renommée,
& à la Prudence, 1748.*

IL y a long-temps que l'on sou-
haite une Histoire de France plus
complète, plus détaillée, & plus
exacte que toutes celles qui ont
été publiées jusqu'aujourd'hui. Mais
ce n'est que depuis quelques années,
que l'on travaille sérieusement, à
ramasser de toutes parts les maté-
riaux nécessaires pour un si grand
ouvrage. La collection des Histo-
riens de France, les Histoires par-
ticulières de chacune de nos Pro-
vinces, & de chacune de nos Vil-

Novembre 1748. 2655

les qui ont déjà paru, ou auxquelles on travaille, fourniront sans doute d'amples mémoires à ceux qui voudront entreprendre de recueillir à un seul corps, toutes ces différentes parties.

Un autre moyen de bien réussir dans un si beau projet, c'est de ramasser tous les Actes, toutes les chartres, tous les titres, en un mot, tous les monumens que l'on pourra découvrir & de les rendre publics; plusieurs gens de Lettres en ont déjà donné un grand nombre de recueils, mais on ne peut trop les multiplier.

M. Ménard en composant son *Histoire Civile, Ecclésiastique, & Littéraire de la Ville de Nîmes*, a eu occasion de voir une infinité de pièces extrêmement curieuses, dont il ne pouvoit faire aucun usage dans cette Histoire particulière, mais qui lui ont paru très-propres à éclaircir l'histoire générale de ce Royaume. Il les a rassemblées & se propose de les faire imprimées.

2060 *Journal des Sçavans* ;
mer incessamment. Ces pièces ont
rapport aux quatre parties princi-
pales qui partagent l'Histoire, sça-
voir , l'histoire Civile, Ecclésiasti-
que , Littéraire & l'histoire Natu-
relle.

Parmi les pièces de l'histoire Ci-
vile , il comprend tous les monu-
mens historiques qui appartiennent
au gouvernement politique & ci-
vil , aux diverses révolutions surve-
nues dans le Royaume en temps
de guerre , comme en temps de
paix , à la vie particulière de nos
Rois & de tous les grands Hom-
mes de l'Erat , à la fondation des
Villes & à leur accroissement , &c.

Il fait entrer dans celles qui ap-
partiennent à l'histoire Ecclésiasti-
que , les monumens qui regardent
l'établissement des Eglises Métro-
politaines , Cathédrales & Collé-
giales des Chapitres séculiers & ré-
guliers , & des Abbayes ; l'origine
& les progrès des Ordres Militai-
res & Hospitaliers , & des Ordres
Religieux ; les Vies des Saints au-

Novembre 1748. 2068

antiques & dégagées de toutes ces pieules fables, dont la plupart de nos Légendes sont remplies ; la naissance, les progrès, & l'extinction des diverses hérésies qui ont infecté le Royaume, &c.

Par rapport à l'histoire Littéraire, il a recueilli toutes les pièces qui peuvent appartenir, soit aux établissemens faits en divers temps, pour le bien & l'avantage de la Littérature, des Sciences, & des Arts, soit au détail particulier de la vie de ceux qui s'y sont rendus célèbres, & qui méritent d'avoir place dans l'histoire, &c.

Enfin il met au rang des pièces qui appartiennent à l'histoire Naturelle, toutes celles qui servent à faire connoître les particularités de la nature, telles que les plantes, les arbres, les fruits, les fleurs, les mines, les fontaines, & les sources minérales, &c.

Telles sont les diverses matières auxquelles se rapportent les pièces, qui entreront dans le recueil de

2062 *Journal des Sçavans*,
Ménard; il ne suivra pas cependant cette division dans les volumes, il ne l'expose ici que pour donner une idée nette & précise des diverses sortes de monumens, dont la collection doit être formée. Sans s'astreindre à cet ordre non plus qu'à celui de la Chronologie, il donnera les pièces à mesure qu'elles lui tomberont sous la main: mais il suppléera à ce défaut d'ordre par une table générale, où seront exactement indiquées toutes les pièces selon la suite des années, & cette table sera répétée dans chaque volume.

Toutes ces pièces ont rapport à tout le Royaume, & comprennent tout ce qui peut appartenir aux Provinces, aux Villes & aux autres lieux qui le composent. M. Ménard nous indique les sources où il a puisé les monumens qu'il se propose de rendre publics; ce sont 1^o. la Bibliothèque du Roy, & le trésor des Chartres, les deux plus précieux dépôts qu'il y ait

Novembre 1748. 2063
peut-être dans l'Univers ; 2^o. les
Bibliothèques & les Cabinets des
maisons Religieuses de Paris ; 3^o.
les Cabinets d'un grand nombre de
particuliers. Que de précieux mo-
numens historiques qui sont pour
ainsi dire perdus dans les archives
des grandes maisons ! On sçait qu'il
est peu de ces maisons en France,
dont il ne soit sortis des personna-
ges distingués, qui ont eu part aux
affaires publiques de l'Etat, & qui
souvent ont eux mêmes écrit le re-
cit des grands événemens arrivés
sous leurs yeux, ils ont dressé des
mémoires & ont eu diverses pié-
ces extrêmement importantes, qui
sont conservées chez leurs descen-
dans. M. Menard est assuré déjà de
la bonne volonté de plusieurs per-
sonnes d'une naissance distinguée,
qui le mettront à portée dans leurs
archives, de faire une moisson abon-
dante ; il se flate que d'autres qui
auroient de pareils monumens ne
lui refuseront pas de les lui com-
muniquer, non seulement ces per-

2064 *Journal des Savans* ;
bonnes contribueront à la perfection d'un ouvrage dont il est aisé de sentir l'utilité, mais elles donneront encore lieu à l'Auteur de faire connoître plus particulièrement le mérite de leurs ancêtres, & les services qu'ils ont rendus à l'Etat. Chaque pièce du recueil sera précédée d'un avertissement, où M. Ménard fera connoître ceux à qui il en est redevable; & si c'est quelqu'écrivain, il donnera s'il est possible un abrégé de la vie de celui qui en est l'Auteur.

M. Ménard invite non seulement tous les bons François, mais encore les Etrangers & nos voisins, surtout à concourir à l'avancement d'un projet dont l'exécution ne leur sera pas moins utile qu'à nous. La paix doit naturellement faciliter ces sortes de communications qui étant réciproques ne peuvent manquer d'être du goût de toutes les personnes sensées.

M. Ménard sera extrêmement réservé sur les anciennes Chartres,
&

Novembre 1748. 2065

& il aura attention à ne donner que les plus importantes, & celles qui instruisent le plus des faits qui appartiennent à l'histoire de la Nation.

Quant aux manuscrits & aux mémoires il en fera un choix judicieux; il ne rapportera des pièces de ce genre que les plus intéressantes, & où se trouvent les Anecdotes les plus curieuses, & il préférera celles dont les Auteurs ont eu quelque part aux actions qui en font l'objet.

Outre cela comme parmi tous ces divers monumens historiques, il s'en trouve d'une longueur excessive qui seuls feroient des volumes entiers. M Menard ne donnera que des extraits de ceux-là, mais qui contiendront toute la substance des choses & dans lesquels on conservera autant qu'il sera possible le langage de la pièce.

Il ne fera entrer dans son recueil que les monumens qui n'ont point encore vu le jour, excepté

Novembre,

SSSS

2066 *Journal des Sçavans*,
ceux qui, quoi qu'imprimés, sont
d'une rareté extrême, & d'une im-
portance qui doit les faire recher-
cher.

Ces pièces ont souvent des ob-
scurités qui pourroient les rendre
inintelligibles à bien des gens. M.
Ménard les accompagne de notes
qui serviront à expliquer toutes
les difficultés. Ces notes sont Hi-
storiques & Géographiques.

PHILOSOPHIÆ A BENE-
DICTO Stay Ragusino versi-
bus traditæ libri sex. Venetiis,
1744. Apud Sebastianum Co-
leti. Superiorum permisso ac Pri-
vilegio. C'EST-A-DIRE: *La Phi-
losophie mise en vers, & distri-
buée en six livres, par M. BE-
NOÎT STAY DE RAGUSE. A Ve-
nise, 1744. chez Sebastien Co-
leti, in-8°. pp. 331.*

LE projet de M. Stay est de ren-
dre l'étude de la Philosophie
plus facile, plus agréable & plus

Novembre 1748. 2067
commune, en présentant à ses Lecteurs les préceptes, & les systêmes de cette science revêtus de tous les ornemens, de la Poësie. Persuadé que les meilleures choses ne plaisent à la plûpart des hommes; qu'autant qu'elles sont exprimées avec toutes les graces du discours, & que si la Philosophien'est pas aujourd'hui aussi cultivée qu'elle devrait l'être, cette négligence n'est causée pour l'ordinaire que par la sécheresse, & par la barbarie du style qui règne dans la plûpart des livres qui traitent de cette science, il a entrepris d'exprimer en vers élégans ce que la métaphysique & les systêmes de la physique moderne enseignent de plus relevé & de plus abstrait.
Il rappelle par ce moyen l'usage de la Poësie à sa premiere destination. Les premiers Philosophes furent en même temps Poëtes, ils écrivirent en vers non seulement les loix publiques, & les maximes de sagesse qui devoient servir au règlement de la vie de chaque homme.

Novembre 1748. 1067
Commune, en présentant à ses Lec-
teurs les préceptes, & les systêmes
de cette science revêtus de tous les
ornemens, de la Poësie. Persuadé
que les meilleures choses ne plai-
sent à la plupart des hommes,
qu'autant qu'elles sont exprimées
avec toutes les grâces du discours, &
que si la Philosophie n'est pas aujour-
d'hui aussi cultivée qu'elle devoit
être, & cette négligence n'est causée
par l'ordinaire que par la science
de la barbarie du style qui
règne dans la plupart des livres qui
ont de cette science, il a cru
d'exprimer en vers élégans &
métaphysiques les principes
de la philosophie morale, &
de la physique, & de la politique.
Don-
c'est
coute

2068 *Journal des Sçavans* ;
en particulier; mais les systêmes mê-
mes, qu'ils avoient imaginés sur
l'origine, & la structure de l'uni-
vers, & les explications qu'ils don-
noient des phénomènes & de toutes
les merveilles de la nature. Sans
parler des plus anciens Philosophes,
qui se servirent utilement des char-
mes de la Poësie pour adoucir les
mœurs des hommes, & pour les
rassembler en un corps de société,
nous trouvons dans des temps pos-
térieurs, où les Sciences & les Arts
florissoient dans la Grèce, d'autres
Philosophes qui ont écrit en vers
leurs systêmes de Physique. Tels
étoient Parménide, Xénophane,
Empédocle, & plusieurs autres, des
ouvrages desquels l'antiquité ne
nous a transmis aucun monument.

Le seul ouvrage de cette espèce
qui soit parvenu jusqu'à nous, c'est
celui de Lucrèce, & s'il a échappé
aux injures du temps, il faut con-
venir, que nous ne sommes redeva-
bles de sa conservation qu'aux seu-
les beautés de la Poësie & aux char-

Novembre 1748. 2069
mes de la diction. Les principes
absurdes de la doctrine d'Epicure,
que Lucrece s'efforce d'établir, l'ir-
religion & l'impiété qu'il enseigne,
& les maximes pernicieuses, dont
il a semé son Poëme, devoient ce
semble le rendre l'objet de l'horreur
publique & le faire tomber dans
l'oubli. Mais tel est le pouvoir de
la belle Poësie sur l'esprit des hom-
mes, qu'ils ont cru devoir faire
grace à Lucrece de l'absurdité de
son systéme & de l'impiété de ses
maximes, en faveur de l'élégance
de ses vers.

M. Stay a pris le Poëme de Lu-
crece pour modèle, quant au style,
à la forme, & à la disposition de son
Ouvrage. Mais pour ce qui est du
systéme de Philosophie, il a cru
devoir choisir celui de Descartes,
préféablement à tous ceux que
l'on a enseigné dans ces derniers
temps.

La raison qui l'a déterminé à don-
ner la préférence à Descartes, c'est
que ce Philosophe a embrassé toute

2070 *Journal des Sçavans* ;
la nature dans son système, & qu
le langage dont il se sert pour e
expliquer les Phénomènes, & le
idées qu'il nous donne du mécha
nisme de l'Univers, lui ont par
& plus satisfaisantes pour la raison
& beaucoup plus propre à la Poësie
Il n'auroit pas trouvé la même faci
lité à mettre en vers le système d
Newton. Car comme ce Philosoph
se sert le plus souvent de calculs, d
principes, & de termes de Géomé
trie pour expliquer ses opinions
on n'imagine pas que le Poëte eu
pu exprimer en termes Poétique
ces sortes d'explications. Newto
d'ailleurs n'a point traité toutes le
parties de la Philosophie. Il n'est
point remonté comme Descartes au
premier principe de nos connois
sances, il n'a point indiqué la rou
te qu'il faut tenir dans la recher
che de la vérité ; ainsi suivant le
projet que M. Stay avoit formé
de donner en vers un cours d
Philosophie complet, il devoit pré
férer le Cartésianisme au systèm
de Newton.

Novembre 1748. 207

Mais la véritable raison qui semble l'avoir déterminé à ce choix, c'est l'estime particulière qu'il a pour Descartes. Il le regarde comme le plus grand de tous les Philosophes qui ont jamais existé: on peut voir l'éloge qu'il en fait en plusieurs endroits de son Poëme, & surtout au commencement du troisième livre; après avoir félicité la France de tous les avantages dont elle jouit, par rapport à sa situation, à la douceur de son climat, à la fertilité de son terroir, aux grands hommes en tout genre, & aux ouvrages admirables qu'elle a produits; » toutes ces merveilles, » dit-il, n'ont rien de comparable » aux découvertes de ce grand » Philosophe, qui nous a appris » bien plus sûrement que l'Oracle » d'Apollon, tout ce qui se passe » dans le Ciel & la Terre. Ce Phi- » losophe étoit François, & la » France peut se glorifier avec rai- » son d'avoir produit un si grand » Homme.

2072 *Journal des Sçavans,*

*Verum miranda hac omnia quid fuit
Denique pra rerum majestate, atque repositis
Ejus, qui nobis rationem invenit eam, qua
In caelo quidquid peragi, terraque videtur,
Verius ex adyto divini pectoris edit,
Sacri quam tripodes, Laurus, Cortinaque
Phœbi ?*

*Gallus & hic ; magno se Gallia tollit
alumno.*

Adressant ensuite la parole à Descartes même, il le félicite d'avoir le premier dissipé les ténèbres de l'erreur & de l'ignorance, d'avoir embrassé tout l'Univers par son vaste génie, & de s'être élevé au-dessus des Astres par la pénétration de son esprit.

*Felix qui clarum potuisti extollere primus
Lumen, & immensum te latè ferre per
orbem*

*Et nubes atque astra tua supponere men-
ti.....*

Novembre 1748. 2073

*Tu sapiens rerum inventor, tu munera
nobis*

*Inclita suppeditas, & vitâ digna peren-
ni, &c.*

Nous ne rapportons ici que quelques vers de l'Eloge de Descartes ; il est trop long pour pouvoir être placé tout entier dans cet extrait. Donnons maintenant une idée des matières qui entrent dans la composition de cet ouvrage & de la manière, dont l'Auteur les a mis en œuvre.

Ayant entrepris d'expliquer les secrets de la nature, il commence par l'invocation de la sagesse Divine, qui a présidé à la création du monde, & par qui toutes choses ont été disposées dans l'ordre où nous les voyons. On peut remarquer dans ce début, comme dans tout le reste de l'ouvrage, l'attention avec laquelle l'Auteur s'attache à imiter Lucrèce. Il en emprunte non-seulement les tours & les idées, mais encore les expressions.

SSS v

2074 *Journal des Sçavans* ;
Les attributs de la sagesse divine
font ici décrits de la même manie-
re & avec les mêmes tours de vers,
que ceux de Vénus dans le Poëte
Romain.

*Ferrarum coelique potens, atque uboris alma
Natura Genitrix, Magnum, Sapiaentia,
Numen,*

*Quam Pater haud avo, nec Majestate se-
cundam :*

*Edidit aeterna ferunda in imagine mentis
Progeniem : per te causâ, & sua femina rebus,
Seminibusque suis vigor, & vis indita vita,
Tu Deæ, tu pulchri ratio ordinis, omnia
nectis*

*Mensuris Elementa suis, numerisque va-
vincis,*

*Terra tibi foetus, tibi debent sidera lucem,
Tu facis ut caleant ignes, Tu carula Ponti
Diffundis, caelumque levi circumtegis aera,
Et facis ut certo volvantur tempora cursum
Hæc motus distincta sua, vicibusque recu-
rant, &c.*

Novembre 1748. 2079

Après cette invocation dont nous n'avons rapporté que quelques vers, pour faire connoître le style & la versification de l'Auteur, vient la dédicace de l'ouvrage. M. Stay le dédie à quelques Sçavans d'une grande naissance, qui l'avoient encouragé à entreprendre ce Poëme. Il expose ensuite en peu de mots les différens sujets qu'il a dessein de traiter; & entrant en matière, il exige d'abord du disciple qu'il veut instruire, qu'il renonce à toutes les connoissances, qu'il a acquises jusqu'alors, qu'il suspende son jugement sur toutes les choses qu'il apperçoit, en un mot qu'il doute de tout. Il lui propose ce doute général, comme l'unique moyen d'affranchir son esprit des erreurs & des préjugés, qui sont les fruits ordinaires de l'enfance, & de la précipitation avec laquelle on a coutume de juger de chaque chose. Il montre ensuite le chemin qu'il faut tenir pour parvenir à la connoissance de la vérité; & voulant

2076 *Journal des Sçavans*;
qu'on parte toujours des choses
connues, pour parvenir à connoître
celles qui nous sont inconnues;
il commence par ce raisonnement
incontestable. *Je pense, donc je suis*,
& comme il n'est assuré de la vé-
rité de ce raisonnement que parce
qu'il a une idée claire & distincte
des deux propositions qui le for-
ment, & de la conséquence, qui
lie ces mêmes propositions, il con-
clud de là que la perception claire
& distincte des différens objets, est
le premier principe de nos connois-
sances.

Il montre après cela que nous
avons une connoissance claire &
distincte d'une nature souveraine-
ment parfaite, & que cette nature
n'est autre chose que Dieu même;
par là il prouve l'existence de Dieu,
son unité, son immutabilité, &
sa souveraine perfection dans tous
ses attributs. Il prouve l'existence
des corps par les sensations qu'ils
occasionnent à l'ame, il se sert du
même principe pour prouver que

Novembre 1748. 2077

son âme est unie à un corps, & c'est dans cette conjonction qu'il fait consister la nature de l'homme. Il s'assure de l'existence des autres hommes par les pensées qu'on se communique dans la conversation.

Comme il n'appartient qu'à Dieu seul d'exister par lui-même, M. Stay en conclut que Dieu a créé le monde, qu'il le conserve & qu'il le gouverne par sa Providence, & il prend de là occasion de réfuter les fausses opinions que la plûpart des hommes se sont faites de la nature, de la fortune, & du destin; le reste du premier livre traite de l'ame, de ses propriétés & de ses différentes affections causées par sa liaison intime avec le corps.

On voit assez par ce sommaire que l'Auteur a suivi non seulement les sentimens, mais la méthode même de Descartes. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de donner ici le précis des autres livres. Il nous suffira de dire qu'il n'est point de question importante dans la Philo-

2078. *Journal des Sçavans*,
sophie, que l'Auteur n'ait traitée
avec toute l'étendue qu'elle mérite.
Au reste il ne s'est pas tellement
attaché au Cartésianisme, qu'il ait
négligé de faire usage des belles
découvertes qui ont été faites par
les Philosophes postérieurs. Il a,
par exemple, exposé le sentiment
de Newton sur les couleurs. Après
avoir expliqué les questions de Phy-
sique & de métaphysique dans les
cinq premiers livres, il consacre le
sixième à la morale, où il montre
qu'étant créés pour être heureux
nous chercherions en vain notre
bonheur ailleurs que dans Dieu
seul; que Dieu est notre souverain
bien, qu'il est cette fin dernière,
à laquelle nous devons rapporter
toutes nos actions; que dans le
cours de cette vie nous ne pouvons
pas jouir pleinement du souverain
bien, mais qu'en attendant il nous
est donné de jouir d'une espèce de
félicité, qui consiste dans le repos
de l'ame, & dans la tranquillité que
sçait goûter un bon esprit, qui s'est

Novembre 1748. 207
rendu maître de ses passions.

Il nous reste un mot à dire de ce qui caractérise ce Poëme & de la manière dont il est exécuté. Nous sommes persuadés qu'on le lira avec beaucoup de plaisir, & qu'on sera étonné que l'Auteur ait pu exprimer si clairement & si heureusement en vers, ce que les maîtres de Philosophie ont ordinairement beaucoup de peine à faire entendre en prose; cette habileté singulière de l'Auteur paroît sur tout dans le premier livre, où il s'agit de la nature Divine, de l'ame humaine & de ses opérations, des idées immenses & de plusieurs autres questions de la métaphysique. Il n'est pas moins intelligible dans le second livre où il explique les choses les plus obscures par elles-mêmes, telles que sont l'arrangement des différentes parties de l'Univers, la doctrine des tourbillons, & diverses questions d'optique. On ne rendroit pas une entière justice à M. *Stay*, si on se contentoit de dire

2086 *Journal des Sçavans*,
qu'il a la clarté en partage, il y joint de plus les agrémens de l'expression convenables à chaque chose. On ne trouve point d'ornemens trop recherchés dans son poëme; il y régne par tout une noble simplicité, chaque chose y paroît avec les ornemens qui lui sont propres, enforte qu'on est obligé d'avouer qu'il a parfaitement imité Lucrece qu'il avoit pris pour modèle. Au reste pour varier son ouvrage & délasser le Lecteur, il égaye de temps en temps sa matière par des peintures riantes, & par le mélange de quelques morceaux d'une poésie plus agréable. En un mot, nous sommes persuadés, que s'il y avoit aujourd'hui dans la république des Lettres, autant d'amateurs de la poésie Latine, que dans les siècles précédens, M. Stay pourroit se flatter d'avoir atteint à son but, qui est de rendre l'étude de la Philosophie plus commune, en la rendant plus facile & plus agréable.

Novembre 1748. 208

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

LEs freres Pagliarini , Imprimeurs Libraires de cette Ville, débitent actuellement plusieurs Livres nouveaux & intéressans, dont la connoissance fera plaisir à quelques-uns de nos Lecteurs : dans cette vûe, nous en donnerons ici les titres.

Petri Ballarini de Jure Divinò & Naturali circa usuram, Lib. VI. Bononiæ, 1747. in-4°. 2 Vol.

Giovanni Bottari lezioni sopra il Tremoto. In Roma, 1748. in 8°.

Joannis Ciampini opera : scilicet vetera monumenta de sacris Edificiis, & Opuscula, cum Vita Auctoris : cum figuris. Ed. nov. aucta. Romæ, 1747. in-fol. 3. Vol.

Catalogo de la Libreria Capponi, o sia de Libri Italiani de su Marchese Alessandro Georgio, con anno-

17082 *Journal des Sçavans*;
tazioni ed Appendice de Libri Latini, Miscellaneæ, è Manoscritti;
In Roma; 1747. in-4°.

Lodov. Habert *prattica del Sacramento della Penitenza, per l'uso de Confessori*. In Palermo, 1748. in-4°.

Dominico Maria Manni
Osservazioni istoriche sopra i sigilli antichi de Secoli bassi, con figuris.
In Firenzi, in-4°. 17. Tom. Le dix-septième a été publié vers la fin de l'année dernière.

Memorie sopra la Fisica e Historia Naturale di diversi valent'uomini. In Lucca, 1744-1747, in-8°. 3 Vol.

Pietro Metastasio *opere Drammatiche, Oratori sagri, e Poesie liriche*. In Roma, 1747. in-12, 3 Volum.

F. G. A. Orsi *della Storia Ecclesiastica*. In Roma. in-4°. 4 Vol. Le quatrième paroît depuis peu.

Novembre 1748. 2081

DE FLORENCE.

On a publié les quinze & seizième Tomes de l'ouvrage connu sous ce titre : *Delicia Eruditorum, seu veterum Anecdoton Opusculorum collectanea, collegit, illustravit, edidit Joannes Lamius. Florentiæ, ex Typographio Petri Cajetani Viviani, 1748. in-8º.*

Joannis Calvi Cremonensis de hodierna Etrusca Clinice Commentarius, ad doctissimum clarissimumque Virum Franciscum Roncalli Parolinum, Patricium Brixianum Medicina Doctorem, &c. Ce Traité historique de l'état présent de la Médecine de Toscane, & particulièrement de Florence, composé par M. Calvi de Cremona, Médecin de l'Hôpital Royal di *S. Maria Nuova* de Florence, étoit destiné à être inséré dans un ouvrage bien plus considérable, qui fut annoncé il y a plus de deux années comme étant déjà sous la presse à

2084 *Journal des Sçavans*,
Brescia, par un programme publié
pour lors dans la même Ville. Le
titre de cet ouvrage étoit : *Europa
Medicina à Sapientibus illustrata ;
& à Comite Francisco Roncalli Pa-
rolino observationibus adaucta. Bri-
xiæ, ex Typographia Marci Ven-
drameni.* Le programme n'étoit
qu'une feuille volante, ayant au
recto une Estampe gravée par le
sieur François Zucchi, qui repré-
sentoit l'Europe & la Médecine,
avec le titre qu'on vient de rappor-
ter ; le *verso* contenoit un avis de
l'Imprimeur aux Sçavans de l'Eu-
rope, où l'on marquoit le dessein
de l'Auteur & le plan de l'ouvra-
ge, & où l'on invitoit les mêmes
Sçavans à concourir à la perfection
de cette grande entreprise par leurs
avis & par leurs productions. L'Au-
teur (M. Roncalli Parolino, Mé-
decin Bressan, & Professeur Emé-
rite du Collége des Nobles, &c.)
ne se proposoit rien moins, selon
le programme, que de décrire l'é-

Novembre 1748. 2085
tat présent de la Médecine pratique de l'Europe, & de chacun des Etats ou Royaumes qui la composent ; d'ajouter sur le même sujet un grand nombre de Dissertations & d'observations faites & écrites par les plus habiles Médecins de l'Europe ; à quoi il devoit joindre ses réflexions critiques & particulières, & les remarques que les Sçavans des divers pays auroient jugé à propos de lui envoyer. Pour mettre encore plus d'ordre dans une si grande abondance de matières, il divisoit l'Europe en douze parties qu'il rangeoit de cette sorte suivant l'ordre alphabétique : 1. *Britannia*, 2. *Dania*, 3. *Francia*, 4. *Germania*, 5. *Gracia*, 6. *Hispania*, 7. *Hungaria*, 8. *Italia*, 9. *Moscovia*, 10. *Polonia*, 11. *Prussia*, 12. *Suecia*, Ainsi on devoit trouver dans un seul ouvrage, & réuni sous un même coup d'œil la position géographique des Etats ou Royaumes de l'Europe, la hauteur de

2086 *Journal des Sçavans*,
leur Pole, leurs divers climats, les
mœurs & le caractère de leurs peuples,
les fleuves, les lacs & les fontaines
qui s'y trouvent; les maladies ordinaires
de toute espèce qui y arrivent, les remèdes,
les formules de remèdes, & les diverses
méthodes qu'on y suit dans la cure
de ces maladies; sans oublier les découvertes
qui ont été faites dans les derniers temps,
relativement au but que l'Auteur se propo-
soit. On ne marque point si cet ouvrage se
continue, si on ne l'a pas interrompu,
ou même si on ne l'a pas perdu de vûe.
Quoiqu'il en soit, celui de M. Calvi a été
imprimé à part à Florence sous le titre
que nous avons rapporté, & y est fort
estimé. M. Calvi a encore beaucoup
d'observations de Médecine: il les continue
tous les jours, & il promet qu'après
qu'il y aura joint les réflexions que la
Physique moderne lui a fournies & qu'il
y aura mis la dernière main, il en fera
présent au public.

Novembre 1748. 2087

*Comœdia & Tragœdia selecta ex
Plauto, Terentio, & Seneca, ani-
madversionibus & interpretationibus
illustrata. Florentiæ, 1748 in-8º.*

Les pièces qu'on a employées dans ce recueil sont, le Rudens, & les Captifs de Plaute; l'Andrienne & les Adelpes de Térence; les Troades & la Médée de Sénèque. La Préface qui est à la tête, explique les raisons du choix qu'on a fait de ces pièces, & du soin qu'on a pris de l'édition qu'on en donne, soit à l'égard de la correction du texte, & de quelques changemens qu'on y a faits, soit à l'égard des secours qu'on y a joints pour en faciliter l'intelligence, principalement en faveur des jeunes Etudiens, pour qui elle est destinée.

A L L E M A G N E.

DE LEIPSICK.

Jo. Frid. Christii Villaticum Libri III. insunt Rusticationis laudes.

1088 *Journal des Sçavans*,
Village amœnissime descriptio. . . .
accedunt excursus in Historiam pagi
Suselii, in res antiquas, in litteras
diversas, & cum his Tiburtinum,
Surrentinumque Statii, Mosella Au-
sonii, alia veterum atque recentio-
rum super locis amœnis carmina de-
nno recensita. Lipsiæ, apud Gasp.
Fritsch, 1746. in-8°. Ce Poëme
qui avoit été imprimé sous le titre
de Suselium, qui a été revû par son
Auteur, & qu'on peut regarder pré-
sentement comme un ouvrage tout
neuf, décrit les avantages de la vie
champêtre, l'éloge du Château de
Seuslitz, appartenant à la Maison
de Bunau, & le choix des amis
qu'on y reçoit, avec leurs occupa-
tions littéraires. Ce Poëme est esti-
mé.

Le même Auteur a donné un
recueil de Harangues qu'il a pro-
noncées, & auxquelles les Princes
de Pologne & de Saxe, qui étoient
pour lors à Leipstick, ont assisté.
Le titre est: *Orii regalis acroama-*

Novembre 1748. 2089

Orationibus tribus, quas habuit
Jo. Frid. Christius, &c. 1746.,
in-8^o. Voici les sujets de ces trois
Harangues : 1. *De eo studiorum huma-
nitatis genere, quod & fortunam
principalem, & omnem vite statum
deceat.* 2. *De laudatissimo virorum
Principum instituto audiend. recita-
tiones Litteratorum.* 3. *De numero
annorum qui ab orbe condito fluxe-
runt accuratè reddendo.* L'Auteur y
a joint des remarques sous le nom
d'*Excursus.*

Voici encore un petit recueil de
Harangues du même Auteur. On
a mis en question, si des Poëtes
Chrétiens pouvoient conserver dans
leurs poësies la Mythologie payen-
ne, sans blesser la conscience & la
Religion. L'Auteur embrasse for-
tement l'affirmative, & la défend
avec zèle comme une portion pré-
cieuse du patrimoine des Poëtes,
& en cette qualité comme le sien
propre. Ce recueil porté pour ti-
tre : *Job. Frider. Christii pro patri-*
Novembre, T t t t

2090 *Journal des Sçavans;*
monio Poëtarum, in quo paganitas,
quædam fabularum stilique antiqua
redolentis accusatur, Orationes tres,
Lipsiæ, 1746. in-8º.

Theodori Crugeri Theol. D..... ap-
paratus Theologiae Moralis Christi,
& renatorum, variis observationibus
illustratus, in quo sanctissimum Jesu
Christi exemplar, ex natura, & gra-
tia ejus expressum, in intellectu, con-
scientia, Religione, imaginatione,
memoria, voluntate, affectibus, vir-
tutibus, sensibus, corpore, infirmi-
tatibus, & Medicina mentis, con-
spicuum, accuratius & plenius re-
gentis ad imitandum proponitur. Lip-
siæ, apud Bethnard. Christoph.
Breitkopfium, 1747. in-4º.

C. Cornelii Taciti de situ, mori-
bus, & populis Germaniæ libellus,
cum præfatione & observationibus,
atque indice gemino, iterum publi-
catus à Jo. Gotter. Hauptmanno.
Lipsiæ, apud hæredes Lanckisia-
nos, 1747. in-8º. Ce Livre de
Tacite est accompagné de remar-

Novembre 1748. 2091
ques très-étendues, dans lesquelles
l'Editeur prétend éclaircir la Géographie de l'ancienne Germanie, & l'origine des peuples qui ont habité les premiers cette vaste partie de l'Europe.

*D. Christian. G. Ludwig. Med.
P. Definitiones generum plantarum,
olim in usum Auditorum collecta,
nunc aucta & emendata. Lipsiæ, apud
Joan. Frider. Gleditschium, 1747.
in-8^o.*

DE NUREMBERG.

*Joannis Heumanni, Juris Professoris
Altorfani, Commentarii de re
Diplomatica, Imperatorum ac Regum
Germanorum, inde à Caroli
Magni temporibus adornati. Norimbergæ,
Sumptibus Joan. Georgii
Lochneri, 1746. in-4^o. L'Auteur
de cet ouvrage après avoir donné
les règles de la Diplomatique, traite
en particulier des Diplomes qui
ont été donnés par Charlemagne.*

2092 *Journal des Sçavans*,
Louis le Débonnaire, Lothaire,
Louis second, & Charles le Chau-
ve; il explique ce qu'il y a de plus
intéressant pour son sujet dans les
Chartes de ces Princes, soit par
rapport à l'écriture, & à l'encre,
soit par rapport aux signatures. Il
y a mis cinq planches gravées, qui
contiennent un nombre considéra-
ble d'exemples d'écritures & de si-
gnatures plus ou moins usités dans
l'espace de temps dont il avoit en-
trepris de parler.

DE WITTEMBERG.

*Gentis Zaluscia Oracula rei lit-
teraria auspiciatissima recensuit, &
Orationem Varsovia in certamine lit-
terario recitatam inseruit Ernestus
Martinus Chladenius D. Jur. Feud.
Prof. Wittembergæ, Typis
Schilomach, 1747. in-4^o. Ce Pa-
négyrique de la Maison de Zaluski
a été gratifié d'une Médaille d'or,
portant l'empreinte du Roy de Po.*

Novembre 1748. 2093
logne, qui étoit un prix proposé ,
& que l'Auteur a remporté sur qua-
tre-vingt Concurrents. Il a joint à
la fin de son Discours divers témoi-
gnages de sa reconnoissance.

*Ambitum elegantioris Jurispru-
dentia dimetiendo feudalem provin-
ciam Capessivit Ernestus Martinus
Chladenius , &c. Wittembergæ ,
Typis Schlomach , 1747. in-4°.*
L'Auteur fait voir par beaucoup
d'exemples , dont plusieurs sont
tirés d'Auteurs François , quels
sont les avantages d'un Juris-
consulte , qui sçait *allier les fleurs
de l'Eloquence aux épines de la
Jurisprudence*. Il a dédié son Dis-
cours au Comte Zalufki , Grand
Référendaire de la Couronne de
Pologne.

DE FRANCFORT SUR L'ODER.

*Dissertatio periodica de discipli-
nis œconomico-politico-cameralibus ,
Præf. Alex. Gottlieb Baumgarten ,
T t t t iij*

2094 *Journal des Sçavans* ;
Ph. Prof. Trajecti cis Viadrum ;
1747. in-4°. Cette Dissertation
roule sur l'œconomie ; elle fait voir
l'obligation indispensable de culti-
ver avec le plus grand soin les ter-
res des Etats & des Royaumes , &
de tirer le meilleur parti qu'il est
possible de leurs productions ; & la
nécessité d'enseigner cette science &
de s'en bien instruire.

De Testamento Arcano ad L. XXI.
C. de Testam. Præf. Joh. Chr. Pef-
fero, &c. Francofurti ad Viadrum,
1747. in-4°. La Constitution de
Théodose & de Valentinien , par
laquelle ces Empereurs confirment
le droit de faire des Testamens se-
crets , les clauses & les restrictions
qu'ils y ajoutèrent , font le sujet de
la Dissertation dont on vient de
donner le titre. Elle est écrite avec
beaucoup d'ordre , & montre dans
l'Auteur une grande connoissance
de la matière qu'il traite.

Ces deux Dissertations se trou-
vent aussi à Leipfick.

Novembre 1748. 209

DE KONIGSBERG.

Schediasma de jurisdictione iudicij Gallici Regiomontani pro loco Prof. Jur. ord. rite capessende... proponit Joannes Ludovicus l'Estocq.... Regioni, typis Academicis, 1747. in-4°. Le principal objet de cette Dissertation, ou Thèse de M. de l'Estocq, c'est la Justice François de Konigsbert, dont il est le chef présentement. Ce Tribunal, qui est composé d'un Juge en chef, de deux Assesseurs, & d'un Greffier, est une de ces Justices qui sont établies dans les principales Villes de la Prusse, & du Brandebourg, par la concession des Rois de Prusse, en faveur des réfugiés François, pour y avoir recours dans leurs différens, & y être jugés suivant les Loix & les Coutumes qu'ils avoient apportées de leur Patrie. M. de l'Estocq rapporte l'Histoire & l'établissement

T t t i i i j

1798 *Journal des Savans*,
de ce Tribunal ; il soutint cette
Thèse, lorsqu'il fut revêtu de l'em-
ploi de Professeur ordinaire en
Droit, dans l'Université de la mê-
me Ville.

Elementa Philosophiæ rationalis,
feu *Logica*, cum generalis tum spe-
cialis, *Mathematica methodo in*
usum auditorum suorum demonstrata,
à Martino Knutzen, 1747. in-8°.
Le fond de cette Logique est tiré
de celle de M. Wolff.

DE JENE.

M. Christ. Nic. Kochii commen-
tatio de Legationibus Ecclesiasticis.
Veterum Christianorum, &c. Jenæ,
1747. in-8°. Les Légations ou
députations Ecclésiastiques, qui
font la matière de ce traité, étoient
un des plus puissans moyens, dont
on se servit dans les premiers siècles
de l'Eglise, pour former, ou
entretenir, ou rétablir cette con-
corde parfaite qui régnoit entre

Novembre 1748. 2097
les premiers Chrétiens , & qui
étoit comme leur caractère distin-
ctif. Quand les Lettres *Commen-*
datoires ou *Dimissoires*, & en gé-
néral ce qu'on appelloit alors *litte-*
ra formata ne suffisoient pas , on
avoit recours aux *Légations*. Ces
Députés étoient toujours des per-
sonnes très-considérées ; ils ne pou-
voient être tirés que du corps du
Clergé ; ils étoient ordinairement
appelés *θεοδιδάκτοι*.

Cet ouvrage où l'on trouve
beaucoup d'érudition & de mé-
thode , se débite aussi à Léipsick ,
chez Ritter.

DE BERLIN.

Traité des Dieux & du Monde ;
par Saluste le Philosophe , traduit
du Grec ; avec des réflexions Phi-
losophiques & Critiques. Par M.
Farmey , Secrétaire perpétuel de
l'Académie Royale des Sciences &
Belles-Lettres de Berlin , avec le

T t t t v

2098 *Journal des Sçavans*,
texte Grec. A Berlin, chez Chre-
tien Louis Kunst, 1748. in-8°.

ANGLETERRE.

DE CAMBRIDGE.

On vient de publier un des vo-
lumes de la nouvelle Edition Grec-
que & Latine de Démosthène ; ce
volume qui est in-4°. est le troi-
sième de cinq qu'elle formera.
Nous ne manquerons pas de ren-
dre compte dans ce Journal, &
des raisons que l'Editeur a eues de
donner ce volume avant les autres,
& sur tout du mérite de cette édi-
tion qui a été faite avec beaucoup
de soin, & qui est encore parfai-
tement bien exécutée de la part
du Libraire.

On a aussi donné une nouvelle
édition en un volume in-8°. de
quatorze harangues d'Hocrates,
principalement pour l'usage des
Classes de l'Université de cette
Ville. On y a joint les Variantes

Novembre 1748. 2099
Et une nouvelle version avec des
remarques. Voici les sujets de ces
quatorze harangues : *Archidamus* ;
Evagoras ; *Encomium Helena* ;
Busris ; *Panathenaica* ; *contra Sophistas* ;
Plataica ; *de Permutatione* ;
de bigis ; *Trapezitica* ; *adversus Callimachum* ;
Aginetica ; *contra Leobitem* ; *Et contra Euthynum*

DE LONDRES.

On continue à délivrer aux Souf-
cripteurs, les dix-huit premiers
volumes de la nouvelle édition
de l'*Universal History*... c'est-à-
dire : *Histoire Universelle d'une*
société de gens de Lettres, in-8°. Les deux derniers volumes sont
actuellement sous les presses, &
seront en état de paroître dans
peu de temps. Nous avons annon-
cé dans les nouvelles du Journal
de mois de Mars 1747, le plan
de cette nouvelle édition ; ce quel-
le devoit contenir de plus que le

2100 *Journal des Sçavans*,
première, & en même temps le
prix & les conditions de la souf-
cription.

La *Relation du voyage autour
du Monde*, par l'Amiral Anson,
vient d'être réimprimée en An-
glois, avec des Cartes & des Fi-
gures. C'est le Chapelain même
qui accompagnoit l'Amiral, qui
en a dressé les mémoires. » Il fal-
» loit un tel livre pour contenter
» le Public, après tant de faux
» voyages qui avoient paru sous
» le nom de cet Amiral.

On réimprime le *Dictionnaire
Italien- Anglois* d'Altiéri, dont les
exemplaires étoient devenus très-
rars, & le prix exorbitant.

DE L I E G E.

*Summa Sancti Thomæ Hodiernis
Academiarum moribus accommoda-
ta.... prima pars, de Deo uno, Tri-
no, & Angelis... Tomus primus,
& secundus de Deo & ejus attributi-*

Novembre 1748: 2102.
tis... *praelectiones honorati Tournely praesertim de scientia & voluntate Dei, nec non de Praedestinatione impugnantur. Tomus tertius de Deo Trino & Angelis. Opera, & studio F. Caroli Billuart Ord. Praed. &c. Leodii, apud Everardum Kints, S. S. E. Typogr. 1747. in-8°. trois vol. Le même Auteur donna ici, en cinq volumes de la même forme, il y a quelque temps, la seconde partie de la Théologie de S. Thomas, qui regarde la morale; nous l'avons annoncée dans les nouvelles du Journal de Juillet de l'année dernière. L'Auteur y garde, ainsi que dans la première partie, dont nous venons de donner le titre, la même méthode.*

Cet ouvrage se trouve à Paris chez François Babuty, Libraire, rue Saint Jacques, à S. Christophe.

2102 *Journal des Sçavans;*

F R A N C E.

D E B O R D E A U X.

» L'Académie des Belles-Let-
» tres, Sciences & Arts, établie à
» Bordeaux, distribue chaque an-
» née un prix de Physique, fondé
» par feu M. le Duc de la Force.
» C'est une médaille d'or de la va-
» leur de trois cens livres.

» Le Pere Beraut Jésuite, Pro-
» fesseur de Mathématiques dans
» le Collège de Lyon, a rempor-
» té cette année le prix de la que-
» stion: *s'il y a quelque rapport en-
» tre la cause des effets de l'aimant,
» & celle des phénomènes de l'éle-
» tricité.*

» L'Académie propose aujour-
» d'hui deux sujets pour les deux
» prix qu'elle distribuera en l'an-
» née 1750. Le premier, *de la
» ductilité des Métaux & des moyens
» de l'augmenter.* Le second, *s'il y
» a quelque rapport entre les Phéno-*

Novembre 1748. 2103
mènes du Tonnerre, & ceux de
l'électricité.

» Les Differtations sur ces deux
» sujets, ne seront reçues que jus-
» qu'au premier May de l'année
» 1750. Elles peuvent être en
» François ou en Latin. On de-
» mande qu'elles soient écrites en
» caractères bien lisibles.

» Au bas des Differtations, il y
» aura une Sentence, & l'Auteur
» mettra dans un billet séparé &
» cacheté, la même Sentence,
» avec son nom, son adresse &
» ses qualités.

» Les paquets seront affranchis
» de port, & adressés à M. le Pré-
» sident *Barbot*, Secrétaire de l'A-
» cadémie, sur les fossés du Cha-
» peau Rouge; ou au Sieur *Brun*,
» Imprimeur aggrégé de ladite
» Académie, rue S. James.

DE TOULOUSE.

« Recueil de plusieurs pièces d'Elég

2104. *Journal des Sçavans, quence & de Poësie, présentées à l'Académie des jeux Floraux l'année 1748, avec les discours prononcés dans les Assemblées publiques de cette Académie.* Chez Claude-Gilles Lecamus, seul Imprimeur du Roy, & de l'Académie des jeux Floraux, 1748. in-12.

Le même Imprimeur débite la Collection antérieure des pièces, tant d'Eloquence que de Poësie, qui ont été publiées depuis 1710, jusqu'à présent.

On trouve aussi la même Collection à Paris, chez Delaguette, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, à la Croix d'Or.

DE LYON.

Histoire abrégée de la vie, des vertus, & du culte de S. Bonaventure, de l'Ordre des FF. Mineurs, Cardinal Evêque d'Albano, & Patron de la ville de Lyon, écrite par un Religieux Cordelier. Chez la Veu-

Novembre 1748. 2105
ve de la Roche, & Fils, & les freres Duplain, Libraires, rue Mercière, 1748. in-8°. Cette édition est fort belle, soit pour l'impression, soit pour les Vignettes & les autres Tailles Douces, dont elle est encore enrichie. On rendra compte de l'ouvrage dans un des Journaux suivans.

Stephani Fabretti Urbinatis è Societate Jesu, Lyrica & Epistola.
Lugduni, sumptibus fratrum Duplain, 1747. in-4°.

DE BESANÇON.

On vient de publier ici une septième édition d'un ouvrage de piété, qui a pour titre : *Instructions Chrétiennes pour les jeunes gens utiles à toute sorte de personnes, mêlées de plusieurs traits d'Histoire & d'exemples édifiants.* Cette édition a été corrigée de nouveau, & réimprimée par l'ordre de M. l'Archevêque de Besançon. Chez J. B. Charmet, 1748. in-12.

1106 *Journal des Sçavans*

DE PARIS.

Lettre critique à M. de Nefle, sur l'ouvrage qui a pour titre : les préjugés du Public. Chez Briaffon, Libraire, rue S. Jacques, à la Science, 1748. in-12.

Cailleau, Libraire, rue S. Jacques, à S. André, vient de mettre au jour trois petites pièces de Théâtres.

La première est intitulée ; *les Métamorphoses* ; Comédie en quatre actes, avec quatre intermèdes. Par M. B. de Va***. représentée pour la première fois le Jeudi 25 Avril 1748, par les Comédiens Italiens, &c.

La seconde : *le Plaisir*, Comédie en un acte en vers, avec un divertissement. Par M. l'Abbé Marchadier, représentée pour la première fois sur le Théâtre François, le 3 Août 1747.

La troisième : *la mort de Bucco*

Novembre 1748. 2107
phale, en un acte en vers, nouvelle édition. Ces trois pièces sont imprimées *in-8°*. & sous la date de 1749.

Delaint & Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, ont publié pour l'usage des jeunes Etudiens, trois nouvelles éditions d'Auteurs Classiques.

1°. Du 3^e & 4^e tomes de l'Histoire Romaine de Tite-Live, contenant les 20-30 Livres de cette Histoire, qui font la suite des deux tomes que nous avons annoncés dans nos nouvelles du mois de Novembre de l'année dernière, & qui comprennent les vingt premiers Livres.

2°. Des œuvres de Virgile.

3°. Du premier tome des harangues de Cicéron qu'on explique ordinairement dans l'Université de Paris, avec des remarques tirées de Manuce, de Hottmann, de Grævius, & de plusieurs autres. Ces éditions ont été faites avec

1708. *Journal des Sçavans* ;
soin , soit pour la correction du
texte , soit pour l'exacritude de la
ponctuation. On y a joint de cour-
tes Notes , pour faciliter l'intelli-
gence des endroits difficiles , capa-
bles d'arrêter les jeunes Etudians.
Le Caractère de ces éditions est
petit , mais fort net & la forme est
commode.

On vient de mettre au jour le
second tome des *Lettres de Sainte
Thérèse* , traduites de l'Espagnol
en François , par feuë la Révéren-
de Mere Marie - Marguerite de
Maupeou , dite Thérèse de S. Jo-
seph , Religieuse & Prieure du
Couvent des Carmélites de S. De-
nys en France , ensuite Prieure des
Carmélites de Pontaudemer , avec
des remarques & notes Théologi-
ques , Historiques & Critiques.
Chez la Veuve Mazières , & J. B.
Garnier , Imprimeurs-Libraires de
la Reine & de Madame la Dau-
phine , rue S. Jacques , 1748.
in-4°. La traduction du premier

Novembre 1748. 2109
tome des Lettres de Sainte Thérèse, a été donnée en 1660 ; celle du second qui s'étoit déjà beaucoup fait attendre , étoit achevée en 1696. Elle n'a vu cependant le jour que depuis fort peu de temps. Il y a tout lieu d'espérer que cet ouvrage sera favorablement reçu du Public, tant à cause du mérite des Lettres de Sainte Thérèse, & de la traduction de Madame de Maupeou, que de l'ordre qu'on y a mis, & du choix des Notes qu'on y a ajoutées.

Il paroît tout-nouvellement une seconde & une troisième parties d'un ouvrage qui a pour titre: *Tablettes Historiques, Généalogiques, & Chronologiques*, in-12. d'une forme très-petite. Chez le Gras au Palais, Langlois rue S. Jacques, & la Veuve Lamestè, rue de la Bouclerie. La première partie a paru au commencement de cette année. Elle embrasse la succession des Papes, Empereurs, Rois, Ducs,

2110 *Journal des Sçavans*,
Comtes, & autres Souverains, de-
puis Jesus - Christ jusqu'à l'année
1748, avec la Chronologie de
toutes les anciennes Monarchies,
des Princes de l'Empire & des Or-
dres Militaires & de Chevalerie,
précédée du Calendrier Chronolo-
gique. La seconde partie comprend
la succession des Rois & des Rei-
nes de France, des anciens Souve-
rains des différentes Provinces du
Royaume, & des possesseurs des
grands fiefs de la Couronne. La
troisième contient la succession des
Ducs, Princes & Grands d'Espa-
gne François, avec l'état présent
de leurs familles, les Grands Offi-
ciers de la Couronne, les Cheva-
liers & Officiers de l'Ordre du S.
Esprit, les Papes & Cardinaux
François, & les Prevôts de Paris.
Cet ouvrage n'est que l'esquisse
d'un autre beaucoup plus considé-
rable, mais quoique très-abregé,
il a cet avantage, qu'il met sous
un même coup d'œil, un très-

Novembre 1748. 211
grand nombre de faits & de recherches Historiques, Géographiques, & particulièrement Généalogiques, qu'on ne trouve rassemblés nulle part, & qu'il seroit fort difficile de chercher dans les sources.

Notice de l'état ancien & moderne de la Province & Comté d'Artois. Par M***. Chez Guillaume Desprez, Imprimeur Libraire, & P. Guillaume Cavelier, Libraire, rue S. Jacques à S. Prosper & aux trois Vertus, 1748. in-12.



1112 *Journal des Sçavans,*

T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS

dans le Journal de Nov. 1748.

<i>CAROLI Noceti è Societate Jesu, &c.</i>	1923
<i>Pandectæ Justinianæ in novum ordinem, &c.</i>	1939
<i>Histoire générale d'Allemagne, &c.</i>	1968
<i>Dissertation sur la Chronologie des Rois Mérovingiens, &c.</i>	1990
<i>Bibliothèque chrétienne de Médecine, &c.</i>	2007
<i>La Pratique Universelle, &c.</i>	2031
<i>Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, &c.</i>	2058
<i>Philosophia à Benedicto Stay, &c.</i>	2066
<i>Nouvelles Littéraires, &c.</i>	2081

Fin de la Table.

www.libtool.com.cn

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,
³
POUR
L'ANNÉE M. DCC. XLVIII,
DECEMBRE.

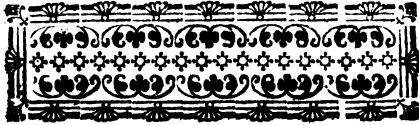


A PARIS,
Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur,
Juré-Libraire de l'Université, rue
Galande, à l'Annonciation.

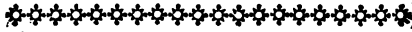
M. DCC. XLVIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

www.libtool.com.cn





L E
JOURNAL
D E S
SCAVANS.



DECEMB. M. DCC. XLVIII.

CAROLI NOCETI E SOCIE-
TATE Jesu de Iride & Aurora
Boreali Carmina , cum notis
JOSEPHI ROGERII BOSCOWICH,
ex eadem Societate Romæ ,
1747. C'EST - A - DIRE , *Poèmes
sur l'Arc - en - ciel & sur l'aurore
Boréale , par le P. CHARLES
NOCETI , de la Compagnie de
JESUS ; avec des Notes du P.
JOSEPH - ROGER BOSCOVICH , de
la même Compagnie , à Rome .*
V u u u ij

2116 *Journal des Sçavans* ;
1747. Vol. in-4°. pag. 127.
Se vend à Paris, chez Guérin,
rue S. Jacques.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons parlé dans notre Journal du mois dernier, du Poëme sur l'Arc-en-ciel, il nous reste à rendre compte aujourd'hui du Poëme sur l'Aurore Boréale. Ce dernier comprend 1271 Vers.

Les Aurores Boréales sont un des plus étonnans spectacles que donne la Nature, & d'autant plus frappans qu'elle ne les offre que de temps à autres, en sorte que la surprise & l'admiration qu'elles excitent, ne sont pas diminuées par une habitude journalière ; ainsi ce sujet étoit naturellement très-propre à devenir la matière d'un Poëme.

Mais l'explication ingénieuse & sçavante, que M. de Mairan a donnée de ce phénomène, étoit de toutes les hypothéses qu'on pou-

Décembre 1748. 2117.

voit choisir , celle qui par toutes fortes de raisons devoit être préférée. Comme elle tient à la structure générale du monde , ou du moins à tout le système solaire , elle présente les objets les plus variés & les plus intéressans dont on puisse s'occuper ; & elle est d'ailleurs accompagnée d'une infinité de détails Astronomiques , qui étant des faits surs , lui donnent une telle vraisemblance qu'elle paroît presque une certitude. C'est aussi cette explication que le Pere Noceti a suivie , & dont il a fait tout le fond de son Poëme.

Il ne faut pas s'attendre que dans l'extrait que nous en allons faire , nous puissions donner une idée complete ou même suffisante du système de M. de Mairan. Ceux qui voudront s'en instruire à fond , doivent lire son ouvrage , qui fait le second volume des mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1731. Pour nous , nous nous contenterons d'indiquer sommaire-

2118 *Journal des Sçavans*,
ment les matières que le P. Noceti
a traitées, & de faire observer l'or-
dre qu'il a suivi, nous appliquant
beaucoup plus à faire connoître le
Poète, que le Physicien & l'Astro-
nome.

L'exposition du sujet est conçue
en ces termes :

Vers 1. *Unde suos gelidâ rutilans Aurora
sub Arcto*

Accipiat radios; borea de parte nivalis

*Cur micet; & varias mutet non una fi-
guras;*

*Post mihi dictam Irim, post longum à ver-
tice Pindi*

*Exilium, & tetrica post iadia multa Mi-
nerva,*

*Jam canere incipiam. Vos, o presentia
Musa, &c.*

Le Poète avec raison invoque M.
de Mairan, comme son génie tu-
telaire.

Décembre 1748. 2119

Vers 16. Tuque adeo, totis plandis cui Se-
quana ripis,

Semotaque procul respōsant plausibus ora :

Sive, Parisiaci qua clara reperta sodales

Extuderunt ; mira arte refers : seu funera
mersos

Laudibus exornas, nigrantique eripis orco :

Ingenii sive alta tui monumenta recludens

Extendis propriam ventura in sacula fa-
mam :

Hæc ades, o Marano favens : & moenia
Cæli,

Titanisque auras, vibrataque lumina pandes

Dum chartis de prompta tuis Comperta
latino

Inlustrare paro versu ; & te, Magne, se-
cutus

Fixa pedum pressis pono vestigia signis.

Te sine nil rectum mens proferat. O age
cunctas

Rampe moras. Tibi Romulei de valle theatræ

V u u u i i i j

2120 *Journal des Sçavans* ;
Arcades assurgunt , cupiuntque audire do-
centem ,
Et simul è stellis , simul è parnasside
lauro
Debita Pieria properant tibi serua Soro-
res , &c.

Le Pere Noceti décrit d'abord l'Aurore Boréale en très-beaux Vers, & avec toutes les circonstances qui ont coutume d'accompagner ce phénomène ; il s'attache à détruire les anciens préjugés qui faisoient regarder ces feux Célestes comme des marques de la colère de Dieu, & des présages de malheurs prochains ; l'expérience de tous les temps lui suffit pour faire voir combien ces craintes sont frivoles ; il rappelle en particulier à ses Lecteurs ce que nous avons vû arriver de nos jours. De mémoire d'homme, il n'avoit point paru dans ces pays-ci d'Aurore Boréale, aussi considérable & aussi frappante

Décembre 1748. 2121
que celle du 19 Octobre 1726,
Cependant l'Europe jouissoit alors,
& a joui depuis, d'une profonde
paix & n'a éprouvé ni peste, ni fa-
mine, ni aucune de ces calamités,
dont on croyoit anciennement que
les Aurores Boréales étoient des
présages; & depuis sept ou huit ans
que toute l'Europe a été en guerre,
on n'a presque point vu de ces phé-
nomènes, ou s'il en a paru, ils ont
été plus rares & moins marqués.
La manière dont le Poète a décrit
les funestes effets de la guerre der-
nière, surtout en Italie, ne peut
manquer de plaire beaucoup aux
Amateurs de la poésie Latine.

Vers 159. *Nec tu adeo infestos potuisti evan-
dere casus*

O longum nullo Martis concussa tumultu

Tarpejo regnata Patri sanctissima tellus.

*Sed gravidos Cerere, & felices vitibus
almis*

Vastari infueto flevisi milite campos,

Vuuu

1122 *Journal des Sçavans ;*
Externas perpessa acies , & non tua bibi-
la , &c.

Ne croiroit-on pas encore entendre le Berger de Virgile , qui déplore les malheurs de la campagne de Mantoue ?

Le P. Noceri réfute les autres explications que l'on a données de l'Aurore Boréale , il les réduit à trois principales.

1°. On a voulu que cette lumière extraordinaire fût l'effet de la réflexion des rayons du Soleil , qui frappant quelque partie de l'atmosphère Terrestre propre à les renvoyer , cela dans le temps que le Soleil est plus proche du pôle que des autres parties de la terre.

2°. D'autres ont pensé que l'Aurore Boréale étoit produite par la réflexion des rayons du Soleil , qui nous sont renvoyés par les glaces & les neiges , qui couvrent les Pays voisins du pôle.

3°. Enfin d'autres , & c'est le

Décembre 1748. 2123

plus grand nombre, ont attribué l'Aurore Boréale aux vapeurs & aux exhalaisons terrestres.

M. de M. a fait voir de diverses manières la fausseté de ces explications; mais notre Poète s'est contenté d'un seul argument qui paroît suffire en effet. Le voici: la partie de l'atmosphère terrestre qui peut renvoyer la lumière & qui peut soutenir les vapeurs & les exhalaisons de la terre, n'a pas beaucoup d'élévation. Mais la hauteur de l'Aurore Boréale est infiniment plus grande, donc l'Aurore Boréale n'est point enfermée dans cette partie de l'atmosphère terrestre, ce qui seroit nécessairement, si quelqu'une des trois explications que nous avons rapportées étoit vraie; d'où il suit qu'il faut assigner pour cause de l'Aurore Boréale, une matière qui soit fort au-dessus de cette partie de l'atmosphère terrestre.

Cette matière, selon le P. Noceti, est celle qui compose l'atmosphère du Soleil, Car le Soleil a aussi son

V u u u v

2124 *Journal des Sçavans* ;
atmosphère , on le prouve par les
taches qu'on apperçoit dans cet
Astre , & par ces longues trainées
de lumière , qui forment la queue
& la barbe des Comètes , & qu'el-
les ont puisées dans le Soleil , sui-
vant M. de Mairan.

Le Poète explique ensuite la for-
me que doit avoir l'atmosphère du
Soleil , & il fait voir qu'elle doit re-
présenter un Sphéroïde aplati en
forme de lentille , conformément
à ce qu'en ont démontré MM.
Cassini & de Mairan.

Notre Poète en avançant dans
l'explication de l'Aurore Boréale ,
sent de plus en plus la difficulté de
s'exprimer en beaux Vers sur un
sujet si abstrait. C'est pourquoi de
temps en temps , il invoque le se-
cours de sa Muse & semble par
ces invocations prendre de nou-
velles forces & redoubler de cou-
rage , pour surmonter tous les ob-
stacles. Voici l'invocation qu'il pla-
ce en cet endroit :

Décembre 1748. 212 §

Vers 402. Hanc invita tamen cur induas
illa figuram,

Dicite Pierides: neque enim sine Numina
vestro

Tam penitus mersas tenebris educere causas
Audeam, & hanc lucem tantis afflata
reperitis.

Fulmineas alii ducant in bella phalanges,
Æraque grandiloquis mavortia cantibus
æquent.

Ille sophoclaïs evinctus crura cothurnis
Ambulet, & resonè latus attonat omnia
theatri.

Torqueat hic satyras, & acutis pugnet iam-
bis.

Atque alius tenera correptus amore puella
Aut elegos canat, aut sæculi Pastoris ave-
nam

Exploret digitis, & dura ad limina per-
nox

Sæpe jacens, curas cantu soletur inani.

Ast ego corda gerens meliori canticæ abyr-
tho

2126 *Journal des Sçavans ;*
Invis natura penetrare arcana latentis
Persequar , & clausum latebris extundero
Verum , &c.

Après cette invocation le P. Norreti poursuit l'explication de l'Aurore Boréale ; il fait voir par quelles loix du mouvement ce fluide qui compose l'atmosphère du Soleil a la forme de lentille , étant en plus grande abondance , & ayant plus d'étendue autour de l'équateur du Soleil , que par tous ailleurs.

Le Poëte explique de quelle manière & par quelles loix ce fluide se répand sur notre atmosphère , & passe même quelquefois au-delà de l'orbite de la terre , & c'est ce qu'on apperçoit souvent lorsqu'on découvre la lumière Zodiacale.

Cette lumière est une espèce de clarté , ou une blancheur souvent assez semblable à celle de la voye lactée , que l'on voit dans le Ciel en certains temps de l'année avant le lever du Soleil ou après

Décembre 1748. 1117
son coucher, en forme de lance
ou de pyramide, le long du Zodia-
que où elle est toujours renfermée
par sa pointe & par son axe, ap-
puyée obliquement sur l'horison
par sa base. Elle a été découverte,
décrite, & ainsi nommée par feu
M. Cassini. C'est ce qui donne oc-
casion à notre Poëte de faire de cet
illustre Astronome un magnifique
éloge qui sera avoué de tous les
Sçavans ; il trouve moyen d'y faire
entrer les principales découvertes
faites par ce grand Homme, il
étend même cet éloge à toute la
famille de MM. Cassini, à qui
l'Astronomie a tant d'obligations.
Nous voudrions bien que les bor-
nes qui nous sont prescrites, nous
permissent de copier tout cet en-
droit, nous serions bien surs de
faire plaisir à ceux qui aiment à
voir honorer & révéler les grands
talens : en voici au moins le com-
mencement.

*Vers 568. Salvo magne Heros, nostris de-
sus addite factis*

2128 *Journal des Sçavans* ;
Aufoniaque jubar. Nam cui tam dexter,
Apollo,
Carminè ut expediat, quantum tibi de-
beat altrix
Italia, & quantum tanto se attollat
alumno ?

Dans le reste du Poëme, le P.
Noceti rappelle & étend tous les
principes qu'il a exposé jusqu'ici,
& en fait l'application à l'Aurore
Boréale.

Il établit d'abord que l'Aurore
Boréale est produite par le fluide
qui environne le Soleil, & qui for-
me son atmosphère : il dit de quelle
manière ce fluide est emporté par
le mouvement du Soleil en tour-
nant sur son axe ; il fait voir que
cette matière peut tomber sur notre
atmosphère & qu'elle s'y répand en
effet ; il traite de la force d'attra-
ction dont tous les corps célestes
sont doués. A propos de cette
tendance naturelle & réciproque

Décembre 1748. 2129
de tous les corps, le Poète fait
une digression fort agréable sur
les diverses inclinations de nos
ames.

Vers 788. *Atque utinam haec leges, arcana
que robora solum*

*Exanimis raperent moles! verum omne se-
rarum*

*Equorumque genus, pecudes, pictasque
volucres,*

*Ipseque corda modis agitant mortalia mi-
ris,*

*Quoque animi studium vocat, atque im-
nata voluptas,*

*Quisque suos patimur rapimus, ferimurque
sequendo.*

*Quid juvenos, quos durus amor sivo im-
plicat igni,*

*Luminaque adductis rapiunt formosa en-
tenis?*

*Scilicet hic. Helenam thalamis abducere
adulter*

2136 *Journal des Sçavans ;*

Accelerat : frustra flammâs inimicâ mi-
nantur

Numina ; nec monitis retinet Cassandra
tremendis ,

Nec ruitura super regalia culmine Troja .

Alter in adversâ prospiciens conscia turris
Lumina , nimbisonis findit convulsa procellis
Carula nocte natans : quem desuper imbribus
atris

Pulsat hyems ; versumque austris furialibus
aquor

Haurit , & oppositis extinctum advolvit
arenis .

Illâ autem ejectum ut vidit miserabile cor-
pus ,

Pallentes laniata genas , laniata capillos
Crudeles fluctus , crudelia compellavit
Sydera , crudelem sese quod talia cornas :
Exanimem in sedes famula retulerè pidera-
nas , &c.

Après quoi il reprend son sujet , & dit pour quelles raisons

Décembre 1748. 2131

Cette matière qui fait l'atmosphère du Soleil, doit par la force d'attraction de la terre, être attirée sur notre atmosphère. Il explique de quelle manière ce fluide solaire doit se rassembler vers les poles terrestres, & y produire tous les effets de l'Aurore Boréale. Il y a tout lieu de croire d'après la théorie de l'Aurore Boréale de M. de Mairan, que le pole austral doit montrer de semblables phénomènes, à ceux qui se trouvent à un degré convenable de latitude de ce pole. Cependant nous n'avons jusqu'ici aucune connoissance de fait que ce phénomène se montre vers le pole austral, comme nous le voyons vers le pole arctique. Mais le Poète se flate que les François ne laisseront pas longtemps les autres Nations dans cette ignorance; il parle avec éloge de l'ardeur que notre Nation montre pour les Sciences naturelles.

*Vers 1031. Forsitan ni tempus veniet, quando
Gallia cunctas*

2132 *Journal des Sçavans,*
Perrumpens animosa obices, huc affert
illinc
Urbesque, fluviosque, & barbara nomina
gentis,
Dimensasque plagas, & lumina nocte
resecta.
Gallia vittrices jamdudum immittere classes
Sueta procul, quaque obliquis borealia
Phœbus
Littora lustrat equis, quaque aethere rectus
ab alto
Verberat exustas radiis propioribus undas.
Ipsa quidem non ut gemmas convectet, &
aurum,
Divitiis satis ampla suis, sed ut india
rebus
Diversisque locis diverso urgentis nisu
Pondera, terrarumque gradus, formamque
recludat,
Et studiis totum ditet praestantibus orbem.
Ergo agite, illustres anima, pars unica rerum
Hac vobis referanda manet; propellita
puppis

Décembre 1748. 2133
*Atque aliam ingenis Arcton supponite
vestris,
Impleat & gallum mundi latera omnia
nomen, &c.*

Il entre ensuite dans une explication très-détaillée de toutes les formes sous lesquelles paroissent les Aurores Boréales, & il finit par une fiction très-ingénieuse à l'honneur de M. de Mairan.

Le Poëte suppose que l'Aurore Boréale se plaint à son pere Apollon, de ce que l'autre Aurore a eu de tout temps des honneurs infinis, qu'elle est une des divinités de l'Olympe, que les Poëtes ne cessent de la chanter, tandis qu'elle, Aurore Boréale, n'est regardée que comme un Phénomène de mauvais augure, ou comme un vil amas de vapeurs & d'exhalaisons.

Apollon pour la consoler lui promet des honneurs au-dessus de ceux de sa rivale, il choisit lui-même un de ces rayons de lumière qu'il envoie lorsqu'il veut mettre au

2134 - *Journal des Sçavans*,
grand jour quelques-uns des secrets
de la nature ; il le dirige sur M. de
Mairan & lui découvre en même
temps toutes les causes de l'Aurore
Boréale, & l'inspire pour en instrui-
re l'univers.

Vers 1191. *Ipsa etenim fertur , rutilam
dum mane sororem*

*Ceu natam Titane coli , populosque per-
omnes*

*Numen habere videt , se contra à vilibus
ortam*

*Terrarum nebulis tanto jam tempore ferri ;
Tandem exosa moras , stimulisque haud
mollibus impar*

*His adisse Patrem , & tales fuisse que-
relas.*

*Progeniesne tuo nunquam de sanguine cre-
dar ,*

⊙ *Genitor ? nec me prognatam è stirpe
Deorum*

*Cessabunt homines nebulis telluris opaca ,
Sulphureoque igni , crassove adscribere stu-
per ?*

Décembre 1748. 2135
Necdum ortus tam degeneres, necdum istos
refelli
Probra dabis, nullisque aboleri hoc dede-
cus annis?
Quin age; & ipse genas fuscis mihi tingo
tenebris,
Detrahe veste aurum, rutilosque extingua
colores,
Serta rape, & nitidas pedibus contunde
coronas,
Tanta tua si te cepere oblivis prolis,
At non adversis adeo soror edita fati
Ista dolet. Viden ut superis adscita Deabus,
Et magnis celebrata viris, cantata poetis
Ætheriumque genus, famamque ad sidera
tollat?
Qua tamen illa sua tanta hac discrimina
laude, &c.

Vers 1224. Cui Pater, aeterno lucem quæ
flumine fundit.

Desine jam tristes effundere, Nata, quæ
velas,

2136 *Journal des Sçavans*,

Et lachrymis jam pone modum. Tibi de-
bita fatis

Advenit mihi crede dies, qua Diva fe-
raris

Per populos, maneatque ingens in sacula
nomen.

Nam, tibi fabor enim, ne te dolor anxius
urat, &c.

VERS 1245. *Ergo unum insueto radium ful-*
gore coruscum

Seligit: illorum è numero, quos aethere ab alto
Luminis ipse Pater depictos semina rerum

Mentibus immittis quondam, si forte laten-
tem

Naturam, abstrusasque velit recludere cas-
as.

Atque ibi Parrhàsia divina exordia flamma

Auratis distincta notis inscribit, & ortus,

Inscriptumque jacit: jussas volat ille per auras

Te, Marone, petens; mentemque insusum
in altam

Nulli

Décembre 1748. 2137
*Nulli visa prius dat cernere ; veraque cun-
ctis ,
Te referante ortum , te mira arcana do-
cente ,
Lucis hyperboreae patuere exordia terris , &c.*

Le P. Noceti ne s'est guère écarté du système & de la théorie de M. de Mairan sur l'Aurore Boréale, qu'en un point où il n'a pu les suivre, & dans ce point même, il présente d'abord au Lecteur l'idée de M. de Mairan dans toute sa force. L'Académicien a adopté par tout sans hésiter le mouvement annuel & la rotation diurne de la terre, & il s'en sert à expliquer comment la matière de l'Aurore Boréale ou de l'atmosphère solaire qui parvient jusqu'à l'atmosphère terrestre, & qui tend également vers toutes les parties de notre globe, est rejetée vers les Poles. Mais le P. Noceti, qui écrivoit dans un Pays où il n'est permis d'admettre ce mouvement que com-

Décembre.

X x x x

2138 *Journal des Sçavans* ;
me simple hypothése , n'admet auffi
l'explication de M. de Mairan que
par voye hypothétique & condi-
tionnellement.

Vers 923. *Sunt quibus in primis tellurem
errantibus astris
Accensere placet , &c.*

Il en tire avec autant de préci-
sion que d'élégance , toutes les in-
ductions que M. de Mairan en
avoit tirées par rapport au fiége
ordinaire de l'Aurore Boréale ;

Vers 927. *Omnibus his Tellus motu revo-
luta diurno
Axe suo se versat agens ; atque aeris ond-
nem
Una eademque rapit secum vertigine mas-
sam.
Hac autem assiduo circum contorta rotatur ;
Si quis forte illi sese exterius admovent hu-
mor ,*



Décembre 1748. 2139

Excubi, atque procul tangi indignata re-
pellit.

Idque ibi, &c.

Après quoi il joint à cette expli-
cation celle que le P. Boscovich
avoit donnée du même phénomène
dans sa dissertation sur l'Aurore
Boréale, à l'occasion de celle qui
parut à Rome le 16 Décembre
1737; sçavoir, que la raréfaction
& le gonflement que la chaleur
du Soleil produit sur l'atmosphère
terrestre vers la Zone Torride,
oblige les parties supérieures de cet-
te atmosphère, & la matière de l'Au-
rore Boréale qui s'y est amoncelée,
à refluer vers les poles.

Vers 957. Est & qui terra certus servare
quiescem

Diversum molitur iter; solisque calorem
Advocat auxilio, atque aliter sic omnia
solvit.

Nempe, &c.

Explication qui, sans détruire
Xxxxij

2140 *Journal des Sçavans* ;
la précédente, y ajoute seulement
une cause de plus, une circon-
stance très-vraisemblable, & qui
met le prudent Auteur à couvert
de toute censure. C'est ce que
le P. Boscovich nous fait entendre
dans une de ses notes sur cet en-
droit du Poème, par les éloges
qu'il donne d'ailleurs à l'explica-
tion fondée sur le mouvement
diurne.

M. de Mairan a déterminé les
limites de tout l'espace céleste d'où
la matière du phénomène pouvoit
tomber sur la terre, ou être attirée
par la terre. Mais en employant
cette attraction, & en calculant
ses effets par rapport à l'Aurore
Boréale, il avertit qu'il n'entend
par là qu'une force centrale, qu'une
gravitation ou une pesanteur dont
le mécanisme ne nous est pas con-
nu, & dont les loix seulement nous
sont indiquées par les phénomènes
Astronomiques. Le P. Noceti en
parle plus affirmativement. C'est
chez lui l'attraction Newtonienne

Décembre 1748. 2141
toute pure & sans restriction ; mais nous sommes en droit de présumer qu'il ne se sert de cette expression abrégée , que comme Newton lui-même l'a employée , pour une cause Physique quelconque qui nous est cachée , & dans la discussion de laquelle il ne vouloit point entrer. La Poésie en effet ne comporteroit guère un pareil détail ; quoique le P. Noceti nous donne dans cet ouvrage mille preuves de l'art merveilleux , qu'il possède d'exposer poétiquement & avec clarté les idées les plus abstraites.

Notre Poète a fait grand usage de la dernière section du traité de l'Aurore Boréale , où M. de Mairan fait sentir la liaison que ce phénomène pouvoit avoir avec tous ceux du système solaire , avec les apparences des Comètes , & même avec quelques particularités des étoiles fixes , tous sujets devenus très poétiques entre les mains du P. Noceti. Nous ne parlerons que de ce qui regarde les Comètes , &

2142 *Journal des Sçavans* ;
nous en supprimerons même tout
le détail.

La plûpart des Comètes qui ont
été visibles de la terre , & qui nous
font le mieux connues par obser-
vation , ont passé fort proche du
Soleil , & en général c'est au Soleil
qu'on place l'un des foyers de la
grande trajectoire oblongue &
ellyptique , qu'elles décrivent dans
leurs cours. Or selon ce que nous
avons dit de l'étendue de l'atmos-
phère solaire , & selon les loix de
la gravitation universelle , les Co-
mètes ne sçauroient passer près du
Soleil , sans s'y charger de cette
matière rare & lumineuse qui l'en-
toure. C'est donc là qu'elles pren-
nent , ou qu'elles avoient pris dans
quelqu'une de leurs révolutions, la
chevelure & les queues qui les cara-
ctérisent ; & le P. Noceti regarde
ces apparences comme inexplica-
bles par route autre hypothèse. La
queue des Comètes , qui est tou-
jours tournée du côté opposé au
Soleil , montre assez que les parties

Décembre 1748. 2143
les plus tenues & les plus légères
de leur chévelure , sont chassées en
avant par l'impulsion des rayons
solaires ; d'où résultent ces longues
trainées blanchâtres & transparen-
tes , qui s'étendent quelquefois bien
loin au-delà de la tête ou du noyau
de la Comète.

Vers 344. *Indicio satis est fevalis cauda
cometa*

*Soli aversa micans ; cujus depromere causas
Si quis nempe velit ; certi nihil assumet un-
quam ,*

*Ni liquidam ille prius phœbea lampadis
auram*

Adstruat , &c.

Cette explication est précédée
d'un exorde modeste , dont nous
ne pouvons nous abstenir de rap-
porter quelques vers.

Vers 325. *Quamquam animi haud fallor ;
superare hanc carmine partem*

Piciumque jubar tenebroso affundere vero

X x x x iiii

2144 *Journal des Sçavans*,
Difficile esse, adeo latii sermonis egestas,
Et pulchris rerum novitas conatibus obstat.
Sed me laudis amor, doctarumque urget
aquarum
Longa sitis: juvat ire viam, quâ sentibus
altis
Horret ager, penitusque novos adire recessus,
Quamlibet hisciti minitentur vulnere ve-
pres.
Qualiter ingenti fervens si cervus ab aestu
Prospiciat summis descendere rupibus un-
dam, &c.

A l'égard du P. Boscovich, nous renvoyons le Lecteur à ce que nous en avons dit dans le Journal précédent sur le Poëme de l'Iris. C'est toujours le même esprit, & le même sçavoir qui le conduisent. Ses notes sont ici au nombre de 94. Les plus étendues roulent sur la nature, la figure, & les changemens de la lumière zodiacale ou atmosphère solaire, sur la hauteur de l'atmosphère terrestre, en tant

Décembre 1748. 2145.

qu'elle est le siège des Aurores Boréales , & sur la manière de déterminer cette hauteur ; sur la figure de la terre , sur les différentes positions de l'Aurore Boréale , sur les saisons de l'année où elle est le plus marquée , & où elle paroît plus fréquemment , sur l'espèce de couronne qu'on voit quelquefois près du Zénit pendant ses apparitions , & sur plusieurs autres questions curieuses & instructives , relativement au traité de l'Aurore Boréale de M. de Mairan , & à tout ce qui s'est dit de plus plausible sur ces matières. Le P. Nocéti se doit féliciter d'avoir trouvé un tel Commentateur , & M. de M. ne pouvoit espérer de récompense plus flatteuse à ses travaux , que de voir adopter ainsi ses idées par deux hommes si éclairés , & tout son système mis dans un si beau jour.



1748 *Journal des Sçavans,*

HISTOIRE DE L'EMPEREUR

Jovien, & Traduction de quelques ouvrages de l'Empereur Julien, par M. l'Abbé de la BLETTERIE, Professeur d'Eloquence au Collège Royal, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, deux tomes in-12. premier, pp. 395. non compris la Préface qui en contient 63. Tome deux pp. 435. A Paris, chez Prault, fils, Quay de Conty, 1748.

JUSQU'ICI le règne de Jovien est demeuré comme perdu dans l'histoire générale; cependant quoi qu'il ait été fort court, l'état de crise où l'Empire & la Religion se trouvèrent à la mort de l'Empereur Julien, a quelque chose de si intéressant, comme M. l'Abbé de la Bletterie l'observe dans sa Préface, que la vie de ce Prince seroit restée en quelque sorte imparfaite, s'il n'y eut joint la vie de son Successeur.

Décembre 1748. 2147

D'un côté le rétablissement de la Religion Chrétienne, que Jovien fit remonter sur le Trône des Césars , où elle s'est constamment maintenue ; de l'autre le funeste traité qu'il conclut avec les Perses, & qui commença la chute de l'Empire Romain , sont des faits très-intéressans par eux-mêmes, & qui fournissent plus à la réflexion que les longs régnes de beaucoup de Souverains.

Mais par cette même raison ce sujet étoit rempli de difficultés & demandoit un Historien capable comme M. l'Abbé de la Bletterie désireroit qu'ils le fussent tous, » de rendre pour ainsi dire, le Lecteur Contemporain des événemens, l'instruire sans le fatiguer, » l'éclairer sans l'éblouir, le faire penser & lui ménager le plaisir » de croire qu'il pense de lui-même, ne pas dire tout, & ne » laisser rien à désirer, ne donner » à la conjecture ni trop ni trop » peu, lever par d'heureux de-

2148 *Journal des Sçavans ;*

» nouemens, les contradictions ap-
» parentes, en un mot tenir lieu
» des Auteurs originaux à ceux qui
» ne sont pas à portée de les lire,
» & mettre en état de les lire avec
» plus d'agrément & de profit, ceux
» qui peuvent les consulter.

Nous avons cru devoir rappor-
ter ce morceau en entier, non seu-
lement parce qu'il peint admirable-
ment bien les devoirs d'un bon Hi-
storien, mais parce que M. l'Abbé
de la Bletterie s'y est peint lui-
même sans s'en appercevoir, & que
nous ne pouvons donner une idée
plus juste de cette nouvelle Histo-
re, qu'en disant qu'il y a suivi les
loix qu'il impose à tous ceux qui
entreprennent de l'écrire.

Il nous représente l'élévation de
Jovien à l'Empire, bien moins
comme une suite de la haute opi-
nion que l'armée Romaine avoit
conçue du mérite personnel de ce
Prince, que comme un effet de la
nécessité où elle se trouva à la mort
de Julien, de se donner prompte-

Décembre 1748. 2149
ment un chef, dans un pays desert,
où elle manquoit de vivres, &
où elle avoit tout à craindre des
Perfes.

Il s'en falloît cependant beau-
coup selon lui, que Jovien fût in-
digne du rang suprême, où des
circonstances heureuses l'élevèrent.
Pour réfuter ceux qui ont écrit le
contraire, il suffit au jugement de
M. l'Abbé de la Bletterie, de se
rappeller que Jovien, ayant déclara-
ré qu'il aimoit mieux quitter le ser-
vice, que de renoncer à la Reli-
gion Chrétienne, Julien ne laissa
pas de le retenir auprès de sa per-
sonne & de l'amener, lorsqu'il
partit pour sa malheureuse expé-
dition. » Cet Empereur, dit-il, se
» connoissoit en talens ; un Con-
» fesseur de la Foi jugé digne par
» un Monarque Apostat & intolé-
» rant, de conserver une place de
» confiance, n'étoit pas assurément
» un sujet ordinaire ; les Payens
» même rendent justice à sa valeur,
» & s'ils parlent de lui comme d'un

2150 *Journal des Sçavans.*

» Prince timide, ce reproche tombe
» be plutôt sur le Prince politi-
» que, que sur le guerrier.

Dailleurs sans copier les Auteurs
Chrétiens, qui selon notre Auteur,
sembleroient peut-être ici moins
croyables que les Payens, ces der-
niers ont reconnu que Jovien avoit
l'ame généreuse & bienfaisante, de
la franchise, des manières affables,
du discernement dans la distribu-
tion des emplois, & quelque litté-
rature. Quoi qu'il eut un extrême
attachement pour le Christianisme,
» il étoit zélé sans amertume, &
» modéré sans indifférence; on le
» compte parmi les bons Princes;
» peut-être tiendrait-il sa place
» parmi les plus Grands, s'il fût
» monté sur le Trône dans des
» conjonctures moins funestes, &
» s'il eût régné plus longtemps.

Jovien ne fut pas plutôt nom-
mé Empereur, qu'il déclara aux
Soldats avec la franchise qui lui
étoit ordinaire, qu'étant Chrétien
il ne pouvoit commander à des

Décembre 1748. 2157

Payens : tous ceux qui l'entendirent, répondirent d'une commune voix, que le règne de la superstition avoit trop peu duré, pour effacer de leurs esprits & de leurs cœurs, les instructions du Grand Constantin, & qu'ils étoient dans la résolution de retourner au Christianisme. » Ainsi en moins de » deux ans on vit des milliers » d'hommes passer brusquement, » de la vérité à l'erreur, & de » l'erreur à la vérité.

Notre Historien expose avec netteté toutes les circonstances qui causèrent une révolution si subite dans les esprits, & s'étend encore plus sur celles qui déterminèrent Jovien à conclure avec Sapor un traité de paix certainement honnête, mais selon quelques-uns nécessaire, vû l'extrémité cruelle où une disette de toutes sortes de provisions avoit réduit l'armée Romaine.

Il prétend que si l'Empereur Romain témoigna d'abord de la

2152 *Journal des Sçavans*,
foiblesse & de l'irrésolution, en se
prétant à des conditions de paix
peu avantageuses, il se vit ensuite,
quoique par sa faute, dans une
nécessité indispensable de les accep-
ter. Amusé par une négociation
que le Roy de Perse traîna exprès
en longueur, il perdit quatre jours
dans l'inaction, qui achevèrent d'af-
famer son armée, & de la mettre
absolument hors de combat. Ainsi
cette paix fut peut-être moins l'ou-
vrage de sa timide politique, que
de son peu d'habileté.

Par ce traité, l'Empereur cédoit
à la Perse cinq Provinces réunies à
l'Empire depuis 70 ans, & presque
toute la Mésopotamie, avec la Ville
de Nisibe qui avoit toujours été
regardée comme le boulevard de
l'Orient.

Il faut voir dans l'ouvrage mê-
me avec quelle fidélité Jovien ac-
complit les conditions de ce traité,
surtout par rapport à la Ville de
Nisibe, & l'histoire même de cette
Ville. M. l'Abbé de la Bletterie a

Décembre 1748. 2153
cru devoir la donner ici , à l'imitation des autres Historiens , qui en racontant la ruine des Villes illustres , rappellent ordinairement en peu de mots leur origine , & les principaux événemens qui les avoient rendu célèbres.

Jovien , dit M. de la Bletterie , toujours fidèle à tout ce qu'il croyoit que la Religion , ou l'honneur exigeoient de lui , fit après l'exécution de ce traité , conduire à Tarse en Cilicie , le corps de Julien conformément aux dernières volontés de ce Prince. Mais la Religion exigeoit-elle de Jovien , qu'il fit observer les usages des Payens dans le convoi , dont la marche dut être au moins de quinze jours ? De ces usages , le plus bisarre étoit d'égayer les Pompes funébres des Grands , & même des Empereurs aux dépens de ceux que l'on prétendoit honorer ; « ils » y méloient la plaisanterie & la » satyre aux démonstrations de » douleur. Ici se faisoient enten-

2154 *Journal des Sçavans* ,
» dre des chants lugubres & des
» lamentations ; on voyoit couler
» des larmes : là des Baladins & des
» Farçeurs dansoient , & jouoient
» des scènes bouffonnes , ou quel-
» qu'un de la troupe , sous un
» masque qui représentoit au na-
» turel celui dont on célébroit les
» Obsèques , imitoit son geste &
» sa voix , & lui faisoit tenir d'une
» manière comique , le langage le
» plus propre à le caractériser....
» Le faux Julien devoit être fort
» risible , puisque la copie outroit
» toujours le ridicule de l'origi-
» nal ; on n'épargna ni les défauts
» de ce malheureux Prince , ni
» peut-être même ses bonnes qua-
» lités ; on lui reprochoit dans les
» termes les plus sanglans son Apo-
» stasie , sa témérité , sa défaite ,
» sa mort.....

Un des endroits de cette Histo-
re , qui selon nous , attirera le plus
l'attention des Lecteurs , est celui
qui regarde tout ce que fit Jovien ,
pour régler ce qui concernoit la

Décembre 1748. 2155
Religion pendant six semaines à
Antioche.

Après nous avoir donné un tableau exact de l'état , où d'un côté l'Eglise se trouvoit pour lors , sans cesse inquiétée par les Payens qui frémissaient de son triomphe , & de l'autre agitée dans son propre sein , par l'hérésie des Ariens qui possédoient les plus grands sièges de l'Orient ; l'Historien nous fait sentir combien il falloit alors de prudence & de ménagement , pour accorder les intérêts de la vérité avec la tranquillité de l'Etat ; & pour contenir les Peuples que la diversité du culte & des sentimens , animoient les uns contre les autres.

On ne peut douter , dit-il , » que » Jovien ne souhaitât ardemment » de voir tous ses Sujets réunis » dans le sein de la véritable Religion : mais ce Prince étoit trop » éclairé sur la nature de sa Religion même , pour faire violence » à personne ; il étoit convaincu

2156 *Journal des Sçavans*,
» que la Foi se persuade, & ne se
» commande pas; que d'employer
» au progrès de l'Évangile, le fer
» & le feu, c'est combattre tout à
» la fois, & l'esprit de l'Évangile,
» & les principes de la raison; que
» la peur ne fait que des Hypo-
» crites que l'excellence de la
» fin que l'on se propose, ne peut
» sanctifier des moyens illégitimes;
» que d'ailleurs pour réussir, les
» moyens doivent être assortis à la
» fin, & qu'ainsi l'on ne sçauroit
» emporter les consciences à main
» armée, non plus que des ram-
» parts avec des raisonnemens.

Sur ces principes, M. l'Abbé de
la Bletterie assure, quoi que M. de
Tillemont n'en convienne pas, que
Jovien se hâta de faire une loi,
par laquelle il maintint les Payens
dans le libre exercice de leur Re-
ligion. » Mais bien éloigné de con-
» fondre la tolérance politique,
» avec l'indifférence du culte, il
» donna la protection la plus écla-
» tante à la Religion Chrétienne;

Décembre 1748. 2157
» il fit remettre dans le Labarum le
» Monogramme de Jesus-Christ ,
» rappella S. Athanase avec tous
» ceux qui avoient été bannis pour
» cause de Religion , & rendit aux
» Eglises les biens & les privilèges
» dont elles avoient été dépouillées
» sous le règne précédent.

L'Auteur qui profite toujours de tout ce qui se présente sous sa main , pour embellir un sujet naturellement peu fécond , & qui excelle surtout à peindre les mœurs & les caractères , nous donne à cette occasion le portrait de S. Athanase , c'est un morceau qui nous a paru comme tous ceux du même genre , traité avec autant de force que de finesse.

Il raconte ensuite les autres particularités du voyage de l'Empereur Jovien , depuis Antioche jusqu'à une petite Ville située sur les frontières de la Galatie , & de la Bythinie , où il fut trouvé mort la nuit , dans son lit , après avoir

2158 *Journal des Sçavans*,
régné seulement sept mois & vingt
jours.

Il étoit bien difficile que la mort
d'un Prince arrivée si subitement,
fût regardée comme naturelle, auf-
si plusieurs ont-ils écrit, qu'il avoit
perdu la vie par un attentat secret ;
les Chrétiens le pleurèrent amère-
ment : & la preuve, dit notre Hi-
storien, que ce n'étoit pas le seul
intérêt du Christianisme qui fai-
soit couler leurs larmes, c'est que
les Payens ont reconnu en lui de
grandes qualités. Ammien Marcel-
lin qui étoit de ce nombre, n'en
avoit assurément pas une idée mé-
diocre, puisqu'en lui reprochant
quelques vices que M. l'Abbé de
la Bletterie n'a pas dissimulés, cet
Auteur présume qu'il auroit pu
s'en corriger par respect pour son
Diadème.

Pour ne rien laisser à desirer à
son Lecteur de tout ce qui pou-
voit l'instruire ou l'amuser, l'Au-
teur a rejeté à la fin de cette vie,

Décembre 1748. 2159
différentes notes Historiques, Critiques, & même Dogmatiques, qui méritent d'autant plus d'être lûes, qu'elles sont pour la plupart absolument nécessaires, & que d'ailleurs elles sont travaillées avec grand soin. Il en est de même de celles qui accompagnent les traductions des ouvrages de Julien, dont nous parlerons, après que nous aurons touché quelque chose d'une dissertation qui suit immédiatement la vie de Jovien.

M. l'Abbé de la Bletterie y examine, s'il faut blamer Jovien, d'avoir fait la paix avec les Perses, à des conditions défavantageuses; & surtout si ce Prince étoit tenu de remplir les conditions du traité. On a déjà vû ci-dessus ce que l'Auteur pense sur le premier point. A l'égard du second, il soutient contre M. de Tillemont, qui agite aussi la même question dans la vie de Julien, que les Empereurs n'ayant pas le pouvoir, ni d'aliéner, ni de démembrer l'Empire,

1160 *Journal des Sçavans*,
e traité de Jovien avec Sapor étoit
ul par lui-même, & qu'ainsi au
ieu de le ratifier, Jovien pouvoit
& devoit faire réclamer le Sénat
le Rome, & de Constantinople:
mais les principes généraux, dit-
il, sur l'obligation du serment,
combinés avec l'idée vague du
pouvoir sans bornes, que depuis
longtemps à la Cour & dans les
Armées, on attribuoit aux Em-
pereurs, firent croire à Jovien,
qu'il n'avoit promis que ce qu'il
avoit droit de promettre, & con-
séquemment qu'il étoit obligé de
le tenir.

Le reste de ce volume contient
la traduction *des Césars* de Julien
accompagnée de notes, l'Auteur
nous la donne ainsi que les autres
traductions des écrits du même
Empereur, qui font la matière du
second tome, comme le paiement
d'une dette, qu'il avoit contractée
depuis longtemps, & dont divers
contretemps l'avoient empêché
jusqu'ici de s'acquitter.

Décembre 1748. 2161

Il croit pouvoir nous assurer ,
» sans être , dit-il , accusé de cette
» espèce d'idolatrie qui n'est que
» trop ordinaire aux traducteurs ,
» que l'antiquité profane ne four-
» nit aucune pièce qui soit com-
» parable aux Césars de Julien ;
» pour le mérite du sujet , & très-
» peu , qui lui doivent être préfé-
» rées pour le mérite de l'exé-
» cution.

Cette pièce est un jugement ;
ou plutôt une satire de tous les
Empereurs , qui ont régné depuis
Jules César , jusqu'à Constantin
& ses enfans ; ou pour parler avec
le Traducteur même , „ c'est une
» peinture mouvante , où le Spe-
» ctateur voit passer sous ses yeux
» rapidement , mais sans confu-
» sion , les Maîtres du monde ;
» dépouillés de leur grandeur &
» réduits à leurs vices & à leurs
» vertus. A l'aide d'une fiction in-
» génieuse (c'est-à-dire d'un ban-
» quet des Dieux , que Romulus
» traîtoit aux Saturnales , & où

Décembre.

Y y y y

2164 *Journal des Sçavans*,
Bletterie le pense, les Césars » de-
» vroient ou de prévenir, ou du
» moins embarrasser ceux qui ont
» voué une estime exclusive aux
» productions de l'ancienne Gré-
» ce ; « mais pour être en état de
prononcer la dessus, il faut lire la
pièce en entier. A l'égard du style
du Traducteur, il est déjà si
avantageusement connu, & par la
vie de Julien, & par quelques traits
de celle de Jovien dont nous avons
orné cet extrait, qu'il seroit fort
inutile de rien ajouter ici de plus.

Nous avertirons seulement que
ceux, qui n'ont lû cet ouvrage,
que dans la traduction de M. de
Spanheim, ne doivent pas se flat-
ter d'en avoir une juste idée. Com-
me ce Sçavant étranger ne con-
noissoit pas les finesse de notre
Langue, c'est avec grande raison
que M. l'Abbé de la Bletterie a
cru pouvoir avancer que la version
de ce célèbre Antiquaire ne ressem-
ble à l'original, que comme un
squelette à un corps humain, au

Décembre 1748. 2165
lieu que nous ne doutons pas que
ceux qui se seront familiarisés avec
le caractère & les écrits de Julien,
ne retrouvent dans cette nouvelle
traduction, le feu, les graces, &
la légéreté de l'original.

Nous donnerons dans le Jour-
nal suivant, l'extrait des tradu-
ctions qui sont renfermées dans le
second volume.



2166 *Journal des Sçavans,*

DESCRIPTION D'UN INSTRUMENT nouvellement approprié pour faire l'opération de la Taille, & avec lequel elle sera facile à exécuter par tous les Chirurgiens, & beaucoup moins dangereuse qu'elle n'a jamais été.

AVANT d'exposer la manière de se servir de cet instrument, à qui on donne le nom de Lithotome caché, il est bon de faire observer que depuis environ trente-ans on a beaucoup travaillé en France & en Angleterre pour trouver des méthodes de tailler plus avantageusement.

Pour y parvenir, on a fait en différens temps divers changemens à celle qu'on nomme le grand appareil; mais, malgré ce qu'on découvroit de bon, il restoit toujours trop de mauvais pour ne pas désirer mieux.

On a attaqué le corps de la ves-

Décembre 1748. 2167
sie en conséquence par différens endroits autres que son col. Le haut appareil présentoit d'abord les succès les plus flatteurs, mais les inconvéniens qui se rencontrèrent le firent abandonner. On se tourna ensuite du côté de l'opération qu'on nomme latérale; mais les avantages n'en ont pas paru suffisans pour faire abandonner le grand appareil par tous les grands Maîtres. A celle-là s'en est jointe une troisième, où l'on a prétendu attaquer le corps de la vessie sans intéresser son col, mais qui s'est trouvée avoir aussi des inconvéniens qui empêchoient de la pratiquer dans tous les cas.

Les variations de toutes ces méthodes, & leur insuffisance dans tous les cas, ayant toujours conservé le premier rang au grand appareil, malgré sa grande cruauté, un particulier qui ne tient aucun rang en Médecine ni en Chirurgie, & qui a été souvent témoin des douleurs inouïes que les malades

2168. *Journal des Sçavans* ;
souffrent pendant cette opérati
& qui durent longtems après , a
furtout observé que ces douleurs
font plus ou moins grandes , sui-
vant la manière dont on fait l'inci-
sion , & que le succès dépend beau-
coup de cette manière ; car , si jus-
qu'ici on a tant cherché & tant
varié , tous néanmoins paroissent se
réunir à dire que tout l'avanta-
ge de la taille dépend de l'incision ;
tous ont cherché à faire cette inci-
sion suffisante pour y faire passer
la pierre sans violence ; & ils ont
connu que c'étoit de la facilité
d'entrer dans la vessie sans violence,
& d'en extraire la pierre aussi sans
violence , que dépendoit l'avanta-
ge de cette opération. C'est de l'a-
vantage de cette incision dont il
s'agit maintenant , & on présente
pour cela un instrument ancien,
mais nouvellement approprié pour
cette fin. C'est le bistouri caché ,
dont on attribue l'invention à M.
Bienaïse , à qui l'Ecole de Chirurgie
de Paris à beaucoup d'obliga-

Décembre 1748. 169
tion, étant un des Fondateurs de
S. Côme.

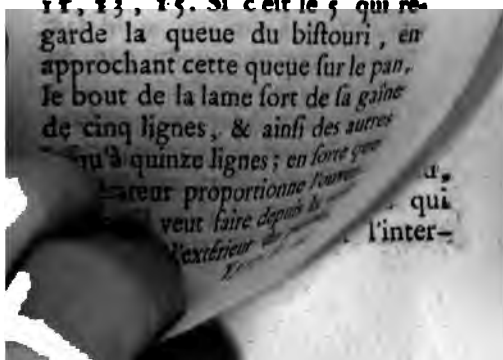
C'est à ce bistouri caché qu'on
a donné une configuration propre
à être introduit dans la vessie, après
une incision extérieure qui décou-
vre un peu la crenelure de la sonde,
& alors on l'introduit dans la ves-
sie de la même façon qu'un con-
ducteur mâle.

Ce bistouri caché a neuf pouces
& demi dans la totalité de sa lon-
gueur. Le tranchant de la lame a
quatre pouces trois lignes de lon-
gueur, & la gaine fendue qui la
cache est fermée par le bout, &
se termine en forme de languette
de trois lignes ou environ de lon-
gueur, pareille à celle du condu-
cteur mâle. La gaine & la lame
ne forment qu'une grosseur d'un
tuyau de plume à écrire; la moitié
de sa longueur, tandante au bout,
est courbée en derrière, & la lan-
guette la termine. La courbure est
semblable à celle de la crenelure
de la sonde à tailler, & s'y loge

Y y y y v

2170 *Journal des Sçavans;*
par son dos pour conduire l'instrument dans la vessie. Depuis l'endroit de la vis qui tient le bistouri assujetti à la gaîne, il y a un manche d'environ deux pouces & demi de longueur. Ce manche est de la même pièce que la gaîne, & se termine par une broche de la grosseur d'un petit tuyau de plume, & longue de deux pouces neuf lignes, & par son bout il y a un écrou afin d'y retenir une virole de bois aussi longue que cette broche. Cette virole a six pans, & est figurée en forme de manche, & sert de manche à l'instrument. Au milieu de chaque pan il y a une petite hoche ou cran, sur une virole de fer qui la termine par le bout qui approche le plus du milieu de l'instrument. Cette hoche sert à recevoir un petit bec d'un ressort attaché sur le fer, qui donne naissance à la broche qui passe dans la virole de bois qui sert de manche. Ce ressort sert à assujettir la virole de bois, de façon qu'un des

Décembre 1748. 2171
six pans regarde toujours la queue
du bistouri par sa face ; & chacun
des six pans s'y tourne quand on
veut , en retirant le ressort qui tient
la virole assujettie ; & aussitôt qu'on
cesse de retenir le ressort , il rentre
dans le cran. Les six pans de la vi-
role de bois sont taillés de façon
qu'ils sont tous inégaux de profon-
deur entr'eux , & ce sont eux qui
régilent l'ouverture du bistouri d'a-
vec la gaine , quand on appuye le
doigt sur la queue du bistouri , par-
ce que cette queue , en appuyant
dessus , s'approche du manche jus-
qu'à ce qu'elle y touche sur le pan
qui la regarde. Ces six pans sont
numérotés des chiffres , 5 , 7 , 9 ,
11 , 13 , 15. Si c'est le 5 qui re-



2172 *Journal des Sçavans,*

par la face qu'il a tournée du côté de la queue du bistouri, & choisit des six degrés ou numéros, celui qui convient à l'âge de celui qu'il taille, ou à la grosseur de la pierre qu'il croit devoir extraire, & la longueur de cette incision sera sûrement du degré de celui des six qu'il aura choisi. Cette incision commence toujours dans l'intérieur du col de la vessie, & finit en dehors, ce qui est le contraire de tous ceux qui ont ouvert la vessie jusqu'à présent. Cette incision au surplus ne dépend point ni de l'adresse, ni d'aucune autre manœuvre de celui qui la fait, mais seulement de la face qui regarde la queue du bistouri. Celui qui le fait agir, n'a qu'à s'assurer qu'il fait toucher cette queue au pan du manche qui la regarde.

Après cette description imparfaite, & qu'on ne sçauroit parfaitement comprendre, qu'en donnant une démonstration, par une gravure à plusieurs faces, on don-

Décembre 1748. 2173.
nera l'indication de l'Ouvrier qui
l'a exécuté , après qu'on aura mar-
qué la manière de s'en servir , &
l'adresse suppléera à la démonstra-
tion qui seroit trop couteuse.

Pour se servir du Lithotome
caché , il faut placer le malade à
l'ordinaire des autres taillés , & en-
suite placer la sonde , qu'on aura in-
troduite , un peu panchée sur l'aîne
droite , de la même façon que pour
l'opération latérale. Il faut que sa
courbure crénelée regarde l'espace
qui est entre le rectum & la tubé-
rosité de l'os ischion. L'Opérateur
donne la plaque de la sonde à ten-
nir à celui qu'il en croit le plus ca-
pable entre ceux qui lui aident ; il
la place lui-même auparavant , &
il a soin qu'elle fasse le plus de fail-
lie qu'il se peut du côté que nous
avons déterminé. Le même qui tient
la plaque de la sonde , tient le scro-
tum relevé avec son autre main.
L'Opérateur prend un bistouri , ou
tel autre instrument qu'il juge à
propos , pourvu qu'il soit tranchant.

1174 *Journal des Sçavans*,
par un côté & pointu par le bout;
& il se place vis-à-vis la fesse droite
du malade, & tire la peau du côté
du raphé qui répond entre le re-
ctum & la tubérosité de l'ischion
gauche; alors il plonge la pointe
de son bistouri à demi caché, à
côté du raphé, vers le milieu du
muscle accélérateur gauche, & fait
son incision en descendant jusqu'au
vis-à-vis de la tubérosité, en sorte
que cette ouverture, si c'est un
adulte, puisse avoir deux pouces
& demi au moins de longueur.
On y retourne une seconde & même
une troisième fois, & enfin
jusqu'à ce qu'on ait coupé l'épais-
seur des graisses, & qu'on sente
bien distinctement la crénelure de
la sonde avec le bout du doigt
indice de la main gauche par le
fond de la playe. Alors on y plon-
ge en glissant la pointe du bistouri,
son dos tourné du côté du fond de
la crénelure de la sonde; on dé-
couvre la sonde d'environ sept à
huit lignes en descendant. Cette

Décembre 1748. 2175

ouverture, pour qu'elle soit bien, doit se trouver précisément au milieu du muscle accélérateur gauche, en le prenant dans sa largeur; & un peu postérieurement au dessous de son milieu, en le prenant dans sa longueur.

Cette incision faite, on introduit la languette du Lithotome caché sur la crénelure de la sonde, & après s'être bien assuré qu'elle y est, l'Opérateur va chercher la plaque de la sonde avec la main gauche, & après s'être bien assuré de nouveau que la languette de l'instrument est dans la crénelure, ce qu'il sent par la résistance mutuelle des deux instrumens; il relève la courbure de la sonde sous l'arcade du pubis, en la suivant avec la languette du Lithotome. Alors étant sûr que le bec de la sonde est dans la vessie, il pousse doucement son Lithotome, dont il approche le manche de celui de la sonde d'environ quatre à cinq pouces; & quand la languette

2176 *Journal des Sçavans*,
est parvenue à la vive arrête du bec
de la sonde, elle s'y arrête, ce qui
est un signe certain que l'instru-
ment est parvenu dans la vessie.
Alors il dégage la sonde d'avec le
Lithotome, & il la retire de la ves-
sie & hors du canal : ensuite il re-
connoit la pierre avec son Litho-
tome, & après l'avoir bien recon-
nue, il juge de sa grosseur, & dé-
termine par le manche de l'instru-
ment la grandeur de l'ouvertu-
re dont il a besoin. Cela fini, il
porte le dos de son instrument
sous l'arcade du pubis, & fait re-
garder le tranchant suivant la dé-
termination de l'incision extérieure:
après quoi il appuye la queue de
son bistouri contre la face de la
virole de son manche qui la regarde,
& retire ainsi son instrument
tout ouvert jusqu'au dehors de la
vessie. Ayant ouvert tout le trajet
latéral inférieur du côté gauche
du col de la vessie, en commen-
çant par les prostates, qu'il prend
du dedans en dehors, aussi font-

Décembre 1748. 2177

elles toujours coupées bien net, il continue la même exactitude d'ouverture jusqu'au dehors. L'instrument ayant abandonné la plaie, on y entre avec le doigt aussi librement qu'on veut, & on touche la pierre. Si on ne veut pas y introduire la tenette seule, ou peut la faire précéder par le bouton: l'ouverture est si exactement faite, qu'il n'y a point de fausse route à craindre. On prend la pierre fort aisément, & si sa grosseur est plus grande que l'ouverture, celle-ci se prolonge sans beaucoup de peine, & sans aucune déchirure forcée, ni couteuse. L'essai en a été fait sur plusieurs cadavres, & rien d'essentiel, tel que l'artère honteuse interne, le vérumontanum, ou la vesicule séminale gauche, ne s'y trouve intéressé.

L'endroit où se fait cette ouverture fournit un espace aussi ample que la méthode de M. Rau, & que toute autre de celles qui ont attaqué la vessie par l'inter-

3178 *Journal des Sçavans*,
valle du rectum & de la tubéro-
sité ; de sorte qu'on ose assurer que
celle-ci a tous les avantages de tou-
tes les méthodes qui ont attaqué la
vessie par son corps , & tous les
avantages du grand appareil , sans
avoir aucun des inconvéniens des
unes , ni des autres.

· Tout le monde sentira facile-
ment les avantages de cet instru-
ment , pour peu qu'on ait d'idée
de la différence d'une division faite
par un instrument bien tranchant ,
ou par un instrument contondant
ou déchirant ; d'où il est aisé de
conclure que , si l'on voit guérir
de six malades cinq par l'opéra-
tion du grand appareil bien faite
à l'ordinaire , il en guérira par cel-
le-ci , de cinquante quarante-neuf ;
& que , s'il étoit possible de peser
ou de mesurer les degrés de la dou-
leur que souffrent les malades , on
trouveroit que si le grand appa-
reil ordinaire & bien fait , fait souf-
frir une livre de douleur , celle-ci
n'en fera pas souffrir une once ; ce

Décembre 1748. 2176
qui revient comme un à seize, & cet avantage augmentera à proportion en bien toutes les autres suites de l'opération.

Tous ceux qui connoissent bien la matière dont il s'agit sentiront facilement l'extrême différence de cette méthode d'avec toutes celles qui ont paru jusqu'ici, & surtout le grand avantage qui revient de ce que tous les Opérateurs, quoique de différens degrés de génie & d'adresse feront furement une incision parfaite dans tous les cas; & on ose assurer que c'est la mauvaise exécution de cette partie de l'opération qui a été le plus funeste aux malades dans tous les temps.

Le même instrument aura le même avantage pour la taille des femmes, sans avoir besoin de sonde pour être porté dans la vessie. On y observera la même détermination pour l'incision, en la portant entre le rectum & la tubérosité de l'ischion gauche, ayant soin de tirer le vagin à droite pendant le temps de

2180 *Journal des Sçavans*,
l'incision. Cette incision-ci ne fera
point sujette aux inconvéniens de
celle qui coupe les fibres circulai-
res de l'urèthre latéralement en
deux moitiés, & dont la prolonga-
tion ne sçauroit procurer le grand
avantage que le tissu circulaire la-
téral du rectum, fournit à la nôtre
sans déchirement.

Celui qui donne cette exposi-
tion prie les grands Maîtres de
l'Art de suspendre tout esprit de
critique jusqu'à ce qu'ils l'aient
eux-mêmes éprouvée.

D'ailleurs, il compte bien que
chacun y pourra perfectionner
quelque chose, & il ne se flate
point d'avoir épuisé le sujet; mais
il a l'espérance que les succès ôte-
ront à l'avenir aux malades la ter-
reur que cette opération portoit
avec elle.

Le même Particulier donnera
dans le Journal suivant, la descrip-
tion d'une tenette qu'il a appro-
priée pour casser une pierre fort
grosse dans la vessie.



Décembre 1748. 2181

L'Ouvrier qui a fait le Lithotome caché est le nommé Noël, Maître Coutelier à Paris, rue Galande, à l'Ancre.

M. Leroy, Marchand de chaux de la Ville de Melun, âgé de 60 ans, a été taillé par M. la Roche, Maître en Chirurgie à Paris, rue des bons Enfans, le 8 Octobre, avec le Lithotome caché, & c'est la première opération faite sur le vivant; deux heures après l'opération, le malade a dormi la plus grande partie du jour & de la nuit suivante; & depuis l'opération jusqu'au 21 qu'il n'a plus passé d'urine par la playe, il n'a souffert aucune douleur, ce qui répond parfaitement à l'idée avantageuse qu'on donne de cet instrument.



2182 *Journal des Sçavans*,

REMARQUES CRITIQUES
sur le Dictionnaire de Bayle. A
Paris, chez Hippolyte - Louis
Guerin, rue S. Jacques, à S.
Thomas d'Aquin. Et à Dijon,
chez la Demoiselle Hermil-An-
drea, vis-à-vis le Palais des Etats,
1748. Avec Approbation & pri-
vilège du Roy, *in-fol.* pp. 819.
sans la Préface.

S E C O N D E X T R A I T.

A PRÈS avoir rendu compte
dans le Journal d'Octobre,
du projet de l'Auteur & du plan de
cet ouvrage, il nous reste à en faire
connoître l'exécution par l'extrait
de quelques remarques que nous
présenterons aux yeux de nos Le-
cteurs. M. l'Abbé Joly a corrigé
plus de six cens articles du Diction-
naire de Bayle. On trouve une
table de ces articles à la tête du li-
vre. Ses corrections ne sont pas à la
nécessité toutes également importan-

Décembre 1748. 2183
tes. Elles ne roulent la plupart que sur des défauts d'exactitude, que la nature de l'ouvrage & la disette de livres où étoit Bayle peuvent en quelque manière excuser. Mais elles sont toutes utiles à ceux qui cherchent à connoître la vérité jusques dans les plus petites circonstances ; & on peut dire que le livre de M. Joly deviendra nécessaire aux Ecrivains, qui n'étant pas à portée de puiser dans les sources, voudront faire usage du Dictionnaire de Bayle.

Quoique le principal but de M. l'Abbé Joly soit de mettre en évidence la partialité & la mauvaise foi de Bayle, il ne s'est pas tellement attaché à cet objet qu'il ait négligé de faire des recherches curieuses, d'une autre espèce. Il nous a donné dans l'article d'*Henri Corneille Agrippa* des preuves de son goût pour la littérature en général, & de sa sagacité pour débrouiller les faits les plus obscurs. Cet article qui est un des plus

2184 *Journal des Sçavans*,
étendus & des plus curieux de ce
livre, nous a paru surtout mériter
l'attention de nos Lecteurs. A l'oc-
casion de ce que Bayle avoit avan-
cé, qu'*Agrippa travailla de fort
bonne heure à la pierre philosophale*,
& qu'il paroît qu'on l'avoit vanté
à quelques Princes *comme un excel-
lent sujet pour le grand œuvre, ce
qui suivant Bayle, mit quelquefois
en risque la liberté d'Agrippa*; M.
l'Abbé Joly remarque que cette
conjecture est sans aucun fonde-
ment; & qu'il ne paroît pas que
la recherche de la pierre Philoso-
phale, ait jamais exposé Agrippa
au risque de perdre sa liberté,
mais qu'il est certain, comme on
le voit dans les Lettres du premier
livre de cet Auteur, qu'il se méloit
d'un autre métier plus dangereux.
Comme Agrippa s'est exprimé dans
ces lettres d'une manière si obscure,
que personne jusqu'ici n'en avoit
pénétré le vrai sens, M. l'Abbé Joly
a tâché de les expliquer & de dissi-
per par là les ténèbres dont Agrippa

Décembre 1748. 2185
a voulu couvrir ses occupations & les principales circonstances de sa vie.

Il tombe d'accord avec Jean-George Schelhorn, qui s'étoit proposé dans ces aménités littéraires, de suppléer à ce que Bayle avoit omis, qu'Agrippa étoit d'une société d'Alchymistes dispersés en différens pays; mais on ne sçait, ajoute-t'il, en quoi consistoient leurs statuts. Agrippa ne parle de cette Société, que par énigmes. Tout ce qu'on en peut apprendre dans ses ouvrages, c'est que les membres de cette confrérie s'instruisoient fréquemment de ce qui leur arrivoit, & qu'ils s'étoient obligés au secret par un serment inviolable.

Les termes par lesquels Agrippa termine sa quatrième lettre, ont peut-être donné lieu à l'opinion commune, sçavoir qu'il fut appelé en France, pour y travailler à la *Chrysopeæ*, comme s'exprime *Naudé*. On voit dans cette lettre que

Décembre,

L L L L

2186 *Journal des Sçavans*,
Louis XII. voulut que cette société
lui rendît service. Agrippa ne pou-
vant refuser d'obéir aux ordres du
Roy, y expose les justes inquiétu-
des qu'il a sur le succès de son en-
treprise, & les périls dont il est
menacé; cependant l'espérance pa-
roit l'emporter sur la crainte, &
plein de confiance il s'écrie qu'il
croit déjà tenir dans ses mains le
rameau d'or. *Jamque manibus te-
neo illum aureum arboris ardua ra-
mum.* Mais malgré ces expressions,
qui pourroient faire croire qu'il
s'agissoit, de la pierre Philosophale,
M. l'Abbé Joly montre non seule-
ment par la teneur de cette lettre,
mais aussi par celle de la suivante,
que les services que le Roy exigeoit
d'Agrippa & de sa société, regar-
doient uniquement l'art militaire.
En effet il est question dans ces
lettres, des pertes que cette so-
ciété avoit causées aux ennemis de
ce Prince. Sous Louis XII. l'artil-
lerie n'étoit pas portée à un cer-
tain degré de perfection, & il est

Décembre 1748. 2187.
probable qu'Agrippa, qui étoit fécond & inventif, avoit imaginé de nouvelles machines, & trouvé divers moyens de nuire aux ennemis de ce Monarque. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, qu'il fut d'abord homme de guerre. M. l'Abbé Joly continuant de traduire les lettres d'Agrippa, montre plus particulièrement de quelle nature étoient les services qu'il rendit à Louis XII. On voit par la septième lettre du premier livre, les plaintes amères où il s'abandonne pour avoir suivi les conseils de *Bascus*; elle est datée de *la Vallée ronde*, où il paroît qu'il étoit alors prisonnier.

On apprend par une autre lettre qu'il avoit trouvé le moyen de s'échapper de la Vallée ronde, & dans la dixième adressée à Landulphe, il raconte le danger qu'il avoit encouru dans cette occasion. » Vous sçavez, dit-il, qu'après » que la *Citadelle Noire* eut été » prise par notre adresse, nous

2188 *Journal des Sçavans* ;
» fumes chargés de la défense de
» la *Vallée Ronde*. Vous sçavez avec
» quel préjudice de nos affaires
» communes , & avec quel danger
» nous passames ce temps accom-
» pagnés de *Bascus* au milieu d'un
» peuple perfide. Mais ayant enfin,
» quoi qu'un peu tard , résolu de
» devenir sages , vous vous rendîtes
» à *Peniacum* & passant par Giron-
» ne vous nous écrivîtes que vous
» iriez à Barcelone. *Bascus* à qui
» cette nouvelle fit plaisir , résolut
» pour les raisons que vous n'igno-
» rez pas , de se rendre dans cette
» dernière Ville. «

Agrippa dit ensuite que *Bascus*
en partant l'établit chef de la garni-
son ; qu'il partit le neuf de Juin
comptant être de retour pour la
S. Jean-Baptiste ; que le Procureur
de l'Abbaye de S. George lui
apprit que les Payfans des lieux
circonvoisins , étoient fort irrités
contre lui & ses compagnons , &
qu'ils avoient arrêté & garotté
Bascus , massacré deux de ses gens ;

Décembre 1748. 2189
& fait les autres prisonniers.

Le Procureur avertit en même temps Agrippa & ses compagnons, de songer à leur salut. Il leur dit qu'il falloit ou s'ouvrir un passage à travers cette troupe insolente, ou fortifier le château de *Bascus* qu'ils habitoient, & résister avec courage à ces séditieux. Agrippa jugeant qu'il étoit aussi impossible de défendre longtems un poste si foible, que de se faire jour au travers de cette troupe furieuse, prit le parti de se retirer de nuit dans une Tour déserte & inaccessible, qui étoit proche d'Arcone à trois mille pas du Château de *Bascus*.

Le reste de la lettre, dont M. l'Abbé Joly rapporte le précis, raconte comment l'Abbé de Saint Georges, qui avoit beaucoup de crédit sur les mutins, s'employa pour procurer la délivrance d'Agrippa & de ses compagnons; on y voit que les Paysans se plaignent, qu'on leur a pris la *Citadelle Noire*.

90 *Journal des Sçavans,*
sur les artifices de *Bascus* & d'*Agrippa* : que le premier est un per-
de qui trahissant sa patrie s'étoit
servi de l'autre, dont *l'art abomi-*
nable leur avoit fait perdre cette
Citadelle avec la liberté ; que c'é-
toit par leurs conseils que le Roy
avoit si cruellement usé de la victoi-
re. Enfin la lettre est terminée par
le recit de l'évasion d'*Agrippa* hors
de la Tour : il y est aussi fait men-
tion des voyages de cet *Avanturier*
dans plusieurs Etats de l'Europe.

» Voila , dit M. l'Abbé Joly ,
» une partie des services qu'*Agrip-*
» pa se vante d'avoir rendu à la
» France, & dont il se plaint d'a-
» voir été mal récompensé. Je suis
» fâché , ajoute-t'il , de ne pouvoir
» répandre plus de lumière sur les
» faits intéressans que je viens de
» raconter. S'il est aisé de com-
» prendre qu'*Agrippa* exposoit sa
» fortune & sa vie , au cas que les
» services , dont la société avoit
» donné une idée avantageuse à
» *Louis XII*, ne fussent pas suivis

Décembre 1748. 2191

„ d'un heureux succès ; j'avoue,
„ que j'ignore pourquoi il se ren-
„ doit odieux aux François , en
„ servant leur Prince.

Ce qu'il y a de surprenant , c'est qu'on chercheroit en vain dans l'histoire de Louis XII. des vestiges de ce qu'Agrippa nous apprend. Les Historiens de ce Prince, tant contemporains que modernes, gardent un profond silence sur cette matière. Les noms des places à la prise desquelles Agrippa concourut, ne se trouvent pas dans les Dictionnaires Géographiques. Elles sont sans doute peu importantes ; mais nos Historiens auroient peut-être daigné en faire mention , s'ils avoient eu connoissance de ce qu'en dit Agrippa. C'est un point dont M. l'Abbé Joly abandonne la discussion à ceux qui sont chargés d'écrire notre Histoire.

Nous nous sommes un peu étendus sur cet article, pour montrer que M. l'Abbé Joly ne se borne pas dans ses remarques, à réfuter

2192 *Journal des Sçavans*,
les erreurs de Bayle, mais qu'il a
fçu rendre son ouvrage intéressant
par plusieurs recherches sçavantes
& curieuses.

Venons maintenant aux articles,
où il fait connoître la partialité &
la mauvaïse foi de Bayle. Dans une
remarque du Dictionnaire sur l'ar-
ticle *Amyrant* le fils, il est fait men-
tion d'une prétendue conférence,
que le P. Audebert Jésuite, devoit
avoir eue avec le ministre Amirant,
*pour faire des propositions d'accom-
modement sur le fait de la Religion.*
Le P. Audebert envoyé exprès par
le Roy & par le Cardinal de Ri-
chelieu, devoit avoir déclaré à
Amyrant, *qu'on sacrifieroit aux
Calvinistes l'invocation des Saints,
le Purgatoire & le mérite des œuvres,
& que si Rome refusoit d'y consentir,
on en prendroit occasion de créer un
Patriarche.*

Bayle a copié sans scrupule ce
trait fabuleux, sur un mémoire
d'Amirant le fils; & ce mémoire
porte entr'autres choses. *Que dès*

Décembre 1748. 2193
le soir même du jour, où cette conférence fut tenue, Amyrant en rendit compte à ses Collègues, & qu'il ne fit point de scrupule d'en parler dans l'occasion, après que le Cardinal de Richelieu & le P. Audebert furent morts.

» C'étoit un fort bon moyen ;
» dit M. l'Abbé Joly, d'en imposer avec assurance en tenant ce
» fait dans l'oubli, jusqu'à la mort
» de ceux qui y étoient intéressés,
» & qui auroient pû non seulement le nier, mais en démon-
» trer la fausseté.

Mais une preuve bien certaine, ajoute-r'il, qu'il n'a été inventé qu'après coup, c'est que selon le mémoire même, Amyrant en avoit parlé sans scrupule après la mort du Cardinal de Richelieu & du P. Audebert. Celui-ci survécut quatre ans au Cardinal, & mourût en 1646. Par conséquent cette conférence n'eut pas manqué de devenir publique avant 1650. Il est naturel de penser que, si ce bruit

2194 *Journal des Sçavans* ;
se fût répandu , il auroit excité
la curiosité de bien des gens de l'un
& l'autre communion , or il est
constant qu'il n'a été question dans
le monde de cette prétendue con-
férence , qu'après la publication
du mémoire d'Amyrant le fils , en
1694. Comment auroit-il pu se
faire que pendant l'espace de 50
ans on n'eut pas entendu parler
de cette conférence , ni des grands
avantages que le Jésuite avoit offert
aux Calvinistes de la part du Roy
& du Cardinal de Richelieu ?

M. l'Abbé Joly rapporte encore
d'autres preuves qui démontrent
évidemment la fausseté de ce fait ,
& il fait observer ensuite que
Bayle , à qui l'Abbé Renaudot
avoit fait des reproches sur cet
article , n'a pas eu honte de répon-
dre , qu'il n'a fait que suivre le mé-
moire de M. Amyrant le fils , qu'il
l'a cité & que c'est à lui à le garan-
tir , que s'il se trouve des faussetés
dans quelques articles de son Di-
ctionnaire , ce ne sont point des faus-

Décembre 1748. 219.
setés à son égard , puisqu'il les tire
des ouvrages qu'il cite , & qu'il a
déclaré dans sa préface qu'il ne cau-
tionne que la fidélité des citations.

» N'est-ce pas là justement ce
» qu'on lui reproche , dit M. l'Ab-
» bé Joly ; un Historien , un Criti-
» que , en fera-t'il quitte quand il
» aura transcrit des faussetés , pour
» dire qu'il a cité exactement de
» mauvais mémoires ? Qui le croi-
» roit ? Bayle qui a fulminé mille
» fois contre des Catholiques , les-
» quels ont copié Florimond de
» Rémond , Bolfec , Bertelier , &c.
» fait ici malgré lui leur apologie ,
» parce qu'il ne peut faire la sienne
» sans ce moyen Une des prin-
» cipales qualités qu'on demande
» dans un Historien , n'est-ce pas
» un jugement exquis pour faire
» un juste discernement des Au-
» teurs & des ouvrages , où il est
» obligé de puiser , & pour sépa-
» rer même dans les meilleurs Ecri-
» vains ce qu'ils ont avancé sur de
» bonnes preuves d'avec ce qui a

2196 *Journal des Sçavans* ;

» pu leur échaper , ou par pré-
» vention ou par ignorance ? Bayle
» lui-même en mille endroits de
» son Dictionnaire , n'a-t'il pas fait
» le procès à je ne sçai combien
» de Bibliothécaires , de Critiques ,
» d'Historiens , & d'autres Auteurs ,
» pour avoir fui de mauvais mé-
» moires & des guides trompeurs ?

Pour mieux confondre Bayle ,
M. l'Abbé Joly rapproche en cet
endroit ce que Bayle lui-même a
dit , dans l'article *Florimond de Ré-
mond* , touchant les qualités requi-
ses dans un Historien . » L'histoire ,
» généralement parlant , dit-il , est
» ou la plus difficile de toutes les
» compositions qu'un Auteur puis-
» se entreprendre , ou l'une des
» plus difficiles. Elle demande un
» homme qui ait un grand juge-
» ment , une conscience droite , une
» probité achevée , beaucoup d'ex-
» cellens matériaux , & sur toutes
» choses la force de résister aux
» instincts du zèle de Religion , qui
» sollicitent à décrier ce qu'on juge

Décembre 1748. 2197
» faux, & à orner ce qu'on juge
» véritable, &c.

A la suite de ces sages réflexions ;
il paroît si éloigné de croire qu'un
Ecrivain soit irrépréhensible pour
avoir cité les garans avec exactitu-
de, qu'il ajoute : » on ne sçauroit
» être surpris, après avoir lu dans
» beaucoup de livres certains faits
» notables & de grande conséquen-
» ce, de voir, qu'au lieu d'être
» renvoyé à des actes authentiques,
» l'on est renvoyé au témoignage
» de Florimond de Rémond. M.
» Varillas fut un peu mortifié quand
» il lui fallut avouer qu'il avoit été
» le Copiste de cet Auteur. « Mais
Bayle, reprend notre Auteur, en
se défendant, fait l'apologie de
Varillas, & généralement de tous
les plus détestables Historiens &
Critiques, qui ont existé ou qui
existeront jamais. Dès qu'on sera
obligé de leur passer toutes leurs
fautes aussitôt qu'ils auront cité
leurs garans, les voilà pleinement
justifiés. M. l'Abbé Joly fait sentir

2198 *Journal des Sçavans* ;
encore par divers autres raisonne-
mens, le ridicule de cette défaite
de Bayle, & il paroît n'avoir insisté
si long-temps sur la réfutation de
cet endroit, que parce qu'il suffit
seul pour donner l'idée la plus dé-
savantageuse, & du Dictionnaire
qu'il réfute, & de la personne mé-
me de l'Auteur.

Si la partialité de Bayle est mar-
quée à chaque article de son Di-
ctionnaire, elle paroît surtout dans
le différent usage qu'il a fait de la
critique à l'égard des Orthodoxes,
& des Prétendus Réformés. Parle-
t'il d'une dispute de controverse
entre un Catholique & un Prote-
stant ? Celui-ci remporte toujours
la victoire. S'agit-il de diffamer les
Ecrivains de la Communion Ro-
maine ? Il ne fait pas difficulté de
puiser dans les écrits de leurs ad-
versaires ; il dira sur leur témoigna-
ge que *BEDA fut le plus grand*
clabauder, l'esprit le plus méchant &
le plus factieux de son temps. Qu'*E-*
RASME trouve de compte fait dans

Décembre 1748. 2199
un assez petit livre de ce Docteur
182 mensonges, 350 calomnies &
47 blasphèmes, & cela sans le trai-
ter à la rigueur. Est-il question de
justifier les-Protetstans? Il n'y a au-
cune sorte de moyens qu'il n'em-
ploie & qu'il ne répète continuel-
lement, afin de parvenir à ce but.

Dans l'article de Jean LASI-
CIUS, après avoir cité un passage
de Genebrard peu honorable à La-
ficius, voilà, poursuit-il, les dis-
cours de Genebrard. On n'y fera pas
beaucoup de fond, si on se souvient
qu'il traitoit avec une médisance
furieuse ceux qui n'étoient pas Ca-
tholiques. Bayle est plaisant, s'écrie
la-dessus M. l'Abbé Joly, est-ce
que Luther, Calvin, Beze, Farel,
des ouvrages de qui il tire tant de
calomnies contre les Catholiques
ne traitoient pas avec une médi-
sance furieuse, ceux qui n'étoient pas
Protetstans?

Bayle porte la partialité jusqu'à
blamer les Catholiques lorsque de

2200 *Journal des Sçavans*,
son aveu ils ont repris avec justice
les Protestans. Il les blâme, lors
qu'ils lui paroissent avoir montré
en cela trop de chaleur. Il trouve
même fort mauvais qu'ils rient du
mariage de Luther avec une Reli-
gieuse, enlevée de son Cloître
ainsi que huit autres de ses Com-
pagnes pendant la semaine Sainte
& c'est fort sérieusement qu'il veut
faire passer pour des *vûes artifi-
cieuses & malignes* leurs plaisante-
ries sur cette aventure.

Nous ne finirions pas si nous
voulions rapporter tous les traits
de cette espèce. On en trouve un
très-grand nombre dans l'ouvrage
de M. Joly. On peut consulter sur
tout les remarques sur les articles
d'AARON, ABDIAS, ABE-
LARD, BEZE, Cayet, Calvin,
Farel, Mathieu de Launoy, &c.

La lecture attentive que nous
avons faite de la plus grande par-
tie de cet ouvrage, nous a pleine-
ment convaincus de son utilité

Décembre 1748. 220
M. l'Abbé Joly y a non seulement rempli son projet en réduisant le Dictionnaire de Bayle à sa juste valeur, mais il a sçu semer dans son ouvrage une infinité de traits d'érudition qui plaisent autant qu'ils instruisent.



2202 *Journal des Sçavans;*

GEOGRAPHIE MODERNE

abregée, précédée d'un petit traité de la sphere & du globe; ornée de plusieurs traits d'histoire, tant naturelle que politique, & terminée par une Geographie Ecclesiastique, où l'on trouve tous les Archevêchés & Evêchés de l'Eglise Catholique, & les principaux des Eglises Schismatiques, avec une table des longitudes & latitudes des principales villes du monde, conforme aux dernières observations de Messieurs de l'Académie des Sciences, & une autre de tous les noms de lieux contenus dans cette Geographie. A Paris, chez la Veuve Robinot, Quay des Augustins, le long de l'Eglise; Claude Simon, Pere, Imprimeur de M. l'Archevêque, rue des Maçons, & Claude-François Simon, Fils, Imprimeur de la Reine, & de M. l'Archevêque, rue de la Parcheminerie, 1748. vol. in-12. de 740 pp. pour le corps de l'ou-

Décembre 1748. 2203
vrage , & de 20 pour l'avertissement , la table des titres , & celle des longitudes & latitudes.

TOUT le monde connoît l'utilité de la Geographie , nommée depuis long temps avec raison *un des yeux de l'histoire*. Aussi l'Auteur ne s'arrête-t'il pas à la prouver. Son objet n'est pas d'entrer dans tous les details de cette science. Ils ne conviennent qu'à ceux qui se destinent à être Geographes par état. Il a dessein de faire uniquement connoître *les mœurs, les coutumes, la religion & les bornes de chaque pays, ou royaume ; en combien de provinces ou de gouvernemens chacun d'eux est divisé ; le cours des principales rivieres ; le nom des villes les plus celebres, & leur situation les unes par rapport aux autres ; les grands hommes que ces provinces ou villes ont produit ; les différentes revolutions auxquelles ces pays ont été exposés ; leur état naturel, & ce*

2204 *Journal des Sçavans;*
qu'ils renferment de plus curieux
tant pour ce qui concerne l'histoire
politique que la naturelle. Ce plan
est très-vaste, & le volume, malgré
sa grosseur, n'auroit pas suffi pour
le remplir, s'il n'étoit imprimé
d'un caractère très-petit.

*Pour remédier à un inconvénient
trop ordinaire qui consiste à chercher
longtemps sur une carte des Villes
que plusieurs Geographes nomment
souvent sans beaucoup d'ordre, on a
marqué vers quels points cardinaux
chacune est située, selon qu'elles se
trouvent vers le nord ou vers l'orient,
vers le midi, ou vers l'occident. Lors-
que des villes sont placées sur des
lacs ou des rivières, on a soin d'en
faire mention; & en décrivant le
cours des principales rivières, de
nommer les principales villes, qu'el-
les arrosent.*

Quant aux grands hommes que
chaque ville à produits, on n'en-
treprend pas de les nommer tous;
il y a même des villes qui ont don-
né la naissance à un si grand nom-

Décembre 1748. 2205
bre de personnes illustres, qu'on
a pris le parti de n'en nommer
aucun ; telle est, par exemple,
Paris.

L'Auteur avertit encore que
pour trouver sûrement dans sa
Geographie les villes dont on ren-
contre les noms dans les lectures,
il faut se servir des cartes du cele-
bre Guillaume de Lisle, & que
pour l'Allemagne il a suivi celle de
M. Robert. Au reste il y a dans
cette geographie des noms de vil-
les qui ne se trouvent pas dans ces
cartes. Pour qu'on ne les y cherche
pas inutilement, elles sont mar-
quées d'un astérisque,

Nous ne dirons rien des préli-
minaires qui conduisent à la des-
cription particulière des quatre par-
ties du monde, si ce n'est qu'ils sont
écrits avec beaucoup de clarté, ce
qui leur est commun avec tout l'ou-
vrage, & n'en fait pas le moindre
défaut. C'est principalement ce qui
concerne l'Europe que l'Auteur a
écrit avec le plus d'étendue, par

2206 *Journal des Sçavans,*

la raison qu'elle nous interesse le plus. C'est aussi cette consideration qui l'a engagé à entrer dans de plus grands détails sur la France que sur les autres Etats qui composent la partie du monde que nous habitons. Peut-être bien des gens ne seront-ils pas contens que la France se trouve divisée uniquement par gouvernemens, sans faire mention de la division en Provinces ou en Generalités, la division adoptée à l'Auteur rendant inutiles une partie des cartes où elle n'est pas suivie. Il auroit donc été convenable qu'on indiquât au moins toutes les divisions; ce qui n'auroit point empêché l'Auteur de preferer le systême qui lui plaisoit le plus. Tout le monde sçait-il, par exemple, que Beauvais, Soissons, Laon, sont dans le gouvernement de l'Isle de France? Il faut pourtant convenir qu'une table alphabetique de tous les noms qui se trouvent dans cet ouvrage peut aider ceux à qui le plan de l'Auteur

Décembre 1748. 2207
pourroit causer quelque embarras.
Le hazard nous ayant fait parler
de Beauvais, nous donnerons l'ar-
ticle qui le concerne pour échantil-
lon de la maniere dont l'Auteur
parle des villes particulieres.

» *Beauvais, Evêché, Présidial,*
» *Baillage, Election, sur le Theron,*
» Cette ville est grande, peuplée,
» & marchande. Le chœur de la
» Cathédrale est d'une elevation
» extraordinaire. Il y a près de
» cette ville deux belles Abbayes,
» l'une de Benedictins appelée S.
» Lucien, l'autre de Genovefins
» qu'on nomme S. Vincent. Son
» Evêque est le premier des anciens
» Comtes & Pairs Ecclesiastiques.
» Au sacre du Roy il porte le
» manteau royal. Beauvais est la
» patrie d'un grand nombre d'hom-
» mes illustres, entr'autres de Vin-
» cent de Beauvais Dominicain ;
» du Cardinal Tolet ; des grands
» Maîtres de Malthe Jean & Phi-
» lippe de Villiers Lille-Adam ;
» Claude de la Sangle & Vignac

2208 *Journal des Sçavans,*

» court ; de Godefroy Herman ;
» Auteur des vies de plusieurs Pe-
» res de l'Eglise ; Adrien Baillet .
» Auteur des vies des Saints , est
» né près de cette ville , au villa-
» ge de *la Neuville*.

Nous ferons quelques remarques sur ce passage. La riviere qui passe à Beauvais, s'appelle *Therin*, & non *Theron*. Au reste nous mettrons volontiers cette faute sur le compte de l'Imprimeur. Mais ces fautes d'impression sont essentielles. Ce n'est pas parler correctement que de dire que les deux Abbayes sont auprès de la Ville ; elles sont dans le Fauxbourg, & celle qu'on nomme de S. Vincent est connue ordinairement sous le nom de S. Quentin. L'Auteur s'est mepris en nommant le Cardinal Tolet, au lieu du Cardinal Cholet. Ce dernier est né à Nointelles près de Clermont, & le premier à Cordoue en Espagne. Nous profitons de la liberté que donne l'Auteur de faire des observations.

Après

Décembre 1748. 2209

Après une description détaillée de la Geographie de la France, l'Auteur traite en particulier des choses qui sont les plus remarquables dans ce royaume, & il les réduit à onze articles; 1^o. les Rivières principales; 2^o. les principaux ports de mer, & les départemens de la Marine; 3^o. les eaux Minerales; 4^o. les capitales des Provinces; 5^o. les Archevêchés, Evêchés, & chambres Ecclesiastiques; 6^o. les Universités; 7^o. les Conseils d'Etat, les Parlemens, les Conseils Souverains; 8^o. les chambres des Comptes & les cours des Aydes; 9^o. les Generalités & les Elections; 10^o. les pays d'Etats; 11^o. les cours & les hôtels des Monnoies. Il est singulier qu'un homme de lettres n'ait pas fait un article des Académies, dont il ne parle pas dans une partie des Villes où elles sont érigées. Il n'en nomme qu'une à Toulouse, celle des jeux Floraux, & oublie celle des Sciences. Ce qu'il dit de la première

Décembre.

A a a a a

2210 *Journal des Sçavans*,
re, qu'on y couronne les meilleures
pieces de poësie qu'on y envoie
de tout le Royaume, n'est point
exact ; les prix ne sont pas reser-
vés aux seuls regnicoles.

Tout le reste de l'ouvrage, bien
que traité d'une maniere plus abre-
gée, l'est dans le même genre. Il
paroit que nous en avons assez dit
pour mettre le Lecteur en état de
porter son jugement.



Décembre 1748. 2211

LA BIBLIOTHEQUE DES
*jeunes Négocians, ou l'arithme-
tique à leur usage, démontrée de-
puis ses premiers elemens, jusqu'à
ses derniers problêmes; où se trou-
vent compris le commerce des ma-
tieres d'argent, avec les differens
tarifs qui le concernent; une table
du rapport des mesures pour les
grains, ensuite leurs divisions
& leurs poids; le traité de la
correspondance des mesures des
corps liquides, & ceux des rap-
ports des corps pesans & des corps
etendus, pour les poids & pour
les etoffes, &c. les changes des
principales places de l'Europe sur
leur cours actuel & proportionné,
& les principes des arbitrages pour
faciliter les operations de la ban-
que; le tout operé & démontré
en entier, par des lettres missives
du sieur J. L... (JEAN LA RUE)
negociant à Lyon, avec une ample
instruction en forme de table al-
phabétique, sur les termes & les*
A a a a i j

2212 *Journal des Sçavans ;
principaux usages du commerce ;
pour les jeunes gens qui veulent
s'y devouer , & y faire des pro-
grès fondés sur des principes so-
lides. Cette instruction est termi-
née par un important edit du Roy
Charles IX. & par le reglement
de la place du change de la ville
de Lyon. Imprimé à Lyon , &
se vend à Paris , chez Briasson ,
Libraire , rue S. Jacques , à la
Science ; à Lyon , chez les fre-
res Bruyset , Libraires , rue Mer-
ciere , au Soleil & à la Croix
d'Or , 1747. vol. in - 4^o. de
656 pp. sans la table des ma-
tieres & celle des changes , qui
en font 13 , l'epitre Dedicatoire
à M. le Comte de Maurepas ,
& la preface qui en font 20.*

L'AUTEUR nous apprend dans sa
preface qu'il s'est servi du style
epistolaire , pour traiter avec plus
d'ordre & de netteté des matieres
abstraites par elles-mêmes ; qu'il a
joint aux leçons qu'il donne aux

Décembre 1748. 2215
jeunes gens pour les rendre habi-
les negocians , des preceptes de
candeur & de probité , dans la vue
de leur *inspirer de bonne heure cette*
droiture qui caractérise de vraye no-
blesse le negoce & ceux qui negocient.
Il est à souhaiter que l'interêt , qui
est ordinairement l'unique point de
vue des negocians , ne fasse pas
negliger ces preceptes moraux ,
ou ne les fasse pas oublier à ceux
qui les auront lûs avec attention.

L'Auteur fait ensuite quelques
reflexions sur le plan qu'il a suivi
dans son ouvrage , & convient qu'il
a été un peu prolix sur l'article
des changes ; mais *il le falloir, dit-*
il , pour detruire certains mauvais
usages auxquels ceux qui en ont trai-
té avant lui ont cru devoir se confor-
mer.

Quoique son objet ait été ori-
ginairement de ne parler *que de*
choses à l'usage des jeunes negocians ,
pour rendre un peu plus complete la
premiere des cinq parties (dont son
volume est composé) *c'est-à-dire ,*

2214 *Journal des Sçavans;*
le traité de l'Arithmetique, il a été
obligé d'y mettre quelques chapitres
qui concernent le militaire, la geo-
metrie, &c. C'est sans doute par
cette raison qu'on y trouve l'extra-
ction des racines quarrée & cubi-
que, &c. qu'on ne s'aviferoit pas
de chercher dans un ouvrage de la
nature de celui-ci.

Enfin la preface est terminée par un recit abrégé du service qu'il a rendu, conjointement avec un de ses parens de même nom, à soixante-quinze esclaves François, captifs à Miquenez dans le royaume de Maroc. On voit que cette negociation a été entreprise par ordre, & sur les instances affectueuses de M. le Comte de Maurepas, & que la pieuse libéralité de notre auguste Reine a excédé l'enorme cupidité de l'avidé & avare Saletin. L'Auteur remarque à ce sujet que tous les esclaves que font les corsaires de Salé appartiennent au Roy de Maroc, & que s'il rejette sur les corsaires de Salé l'avidité

Décembre 1748. 2215
dont il parle , c'est par egard
pour une autre Majesté qui exige
le plus profond respect.

Le titre de l'ouvrage est si détaillé qu'il en est une espece d'extrait. Car on sent qu'il ne nous seroit possible que d'indiquer les matières qui y sont traitées. Nous observerons seulement ; 1°. que quand l'Autéur dit qu'on y trouvera *l'arithmetique démontrée depuis ses premiers elemens jusqu'à ses derniers problêmes* ; son intention n'a pas été d'annoncer ici des demonstrations pareilles à celles qu'on trouve dans les traités du P. Raynaud , ou même de M. l'Abbé de Moliere. Par exemple il fait grand usage de la preuve par neuf , qui n'est admise dans aucune arithmetique traitée mathematiquement , & la preuve qu'il enseigne pour les regles de trois , consiste à substituer dans une seconde operation ; le troisiéme terme au premier , le quatrieme au second , & le premier au troisiéme , au moyen de

2216 *Journal des Sçavans* ;

quoi le quatrième de cette seconde regle doit être égal au second de la premiere, bien entendu que l'on ait bien operé dans l'une & l'autre ; fans quoi on n'a aucune maniere de s'appercevoir dans laquelle des deux operations on a manqué. L'Auteur auroit pu, ce semble, indiquer une methode plus lumineuse, par exemple de faire faire une seconde regle de trois, ou le second terme se trouveroit diminué de moitié. Si le quatrième etoit exactement dans la seconde la moitié du quatrième de la premiere, on seroit aussi sur d'avoir bien operé qu'on l'est suivant la methode qu'il enseigne, & l'on auroit l'avantage de pouvoir comparer les produits des multiplications des deux regles, dont l'un devroit être exactement double de l'autre, non seulement dans sa totalité, mais dans chaque produit particulier.

Nous observerons ; 2°. qu'apparemment l'Auteur ne connoît pas la division à la Portugaise, qui

Décembre 1748. 2119
paroît à bien des Arithméticiens beaucoup moins embarrassante que l'Italienne, la Françoisé, & l'Espagnole, qu'il explique. Ceux qui operent suivant cette methode y trouvent deux avantages réels, le premier de n'avoir que peu de chiffres au-dessus du dividend, & le second de ne pas se fatiguer la memoire. Au reste l'Auteur n'avoit pas dessein de donner un traité complet d'arithmetique, qui ne laissât rien à desirer. Il a rempli son objet s'il a travaillé utilement pour les jeunes négocians, & c'est ce qu'on a lieu de conclure du rapport avantageux fait de son ouvrage au Consulat de Lyon par les negocians de la même Ville, juges plus competens en cette matiere, que ne seroient les plus habiles Mathematiciens.

Nous observerons; 3^o. que l'instruction en forme de table alphabétique sur les termes & les principaux usages du commerce, est un diction-

2218 *Journal des Sçavans* ;
naire assez etendu, & dont les de-
finitions nous ont paru fort claires.
L'approbation des negocians dont
nous venons de parler, etant un
garand de leur justesse, il paroît
que ce morceau n'est pas un des
moins interessans de l'ouvrage.



Décembre 1748. 2219

LETTRES DU BARON
de Busbec, Ambassadeur de Ferdinand I. Roy des Romains, de Hongrie, &c. auprès de Soliman II. Empereur des Turcs, nommé ensuite Ambassadeur de l'Empereur Rodolphe II. à la Cour de France, sous le règne de Henry III. Traduites en François avec des notes Historiques & Géographiques, par M. l'Abbé DE FOY, Chanoine de l'Eglise de Meaux, dédiées à Monseigneur le Comte d'Argenson, Secrétaire d'Etat, & Ministre de la Guerre. A Paris, chez Claude-Jean-Baptiste Bauche, fils, Libraire, Quay des Augustins, à l'Image Sainte GENEVIÈVE, 1748. trois volumes in 12. Le premier de 263 pages sans l'Épître Dédicatoire. La préface & l'abrégé de la vie de Busbec, de 30 pages; le second de 433 pages, & le troisième de 349 pages.

Aaaaa vj

MONSIEUR l'Abbé de Foy fait dans sa préface l'éloge des lettres de Busbec, après avoir loué la capacité & la saine politique de cet Ambassadeur, voici ce qu'il ajoute : » beaucoup d'Auteurs ont » écrit sur le gouvernement des » Turcs, les Bibliothèques sont » pleines de ces faiseurs de rela- » tions, qui donnent souvent des » oüi-dire pour des faits certains : » aucun n'en a parlé comme Bus- » bec, il a vu, il a étudié leurs cou- » tumes, leurs maximes, leur po- » lice, leurs loix ; personne ne dé- » peint au naturel comme lui, leurs » mœurs dans la paix ou dans la » guerre ; lui seul a bien dévelop- » pé les avantages & les défauts de » leur gouvernement. On sent qu'il » a pénétré jusques dans le plus » secret de leur politique par la fa- » çon claire de s'exprimer sur leurs » plus grands intérêts.

» M. l'Abbé de Foy dit encore : » qu'on trouve dans les lettres de-

Décembre 1748. 222

» Busbec, ce que l'on cherche dans
» les meilleurs Auteurs & souvent
» en vain, une variété agréable;
» Succéssivement il instruit, il occu-
» pe, il intéresse l'esprit, il amuse,
» il récréé l'imagination; il traite
» les grandes choses avec dignité,
» à celles-ci il fait succéder des re-
» marques curieuses, de petites
» histoires amusantes par elles-mé-
» mes ou qui le deviennent par le
» tour ingénieux qu'il leur donne.

C'est le mérite de ces Lettres qui
a engagé M. l'Abbé de Foy à les
traduire, quoique fort connues &
fort estimées des gens de Lettres,
elles n'avoient point encore paru
en François, ce qui est un nouvel
avantage pour cette traduction.
L'Auteur se fait gloire de s'être
proposé pour modèles, les belles
traductions de M. l'Abbé du Renel,
celles du Père Tarteron, & de
Madame Dacier, c'est pour cette
raison, dit-il, qu'il a évité avec
soin les grands mots & les phrases
trop arrangées.

2222. *Journal des Sçavans,*

Le temps dans lequel Busbec a écrit, quoique peu éloigné de celui-ci, l'est cependant assez pour que l'on puisse ne pas avoir tous les faits de l'Histoire assez présens à l'esprit, sans lesquels il ne paroît pas possible de bien l'entendre. C'est ce qui a engagé le Traducteur à mettre dans beaucoup d'endroits des remarques qui donnassent une parfaite intelligence du texte; il y a joint des notes Geographiques, afin que le Lecteur eut sous ses yeux tous les éclaircissemens nécessaires.

Après la préface on trouve l'abregé de la vie du Baron de Busbec, dont voici le précis. Auger Giflan, Baron de Busbec, naquit à Comines en Flandre l'an 1522, il étoit batard mais il fut légitimé à l'âge de six ans, par un rescrit de l'Empereur Charles V. Son pere qui étoit homme de condition le fit élever avec beaucoup de soins; il fit ses études à Louvain, après quoi il visita les Universités de Pa-

Décembre 1748. 2224
ris, de Venise, de Boulogne, & de Padoue ; étant de retour dans la maison Paternelle, il s'appliqua tout entier à cultiver & à perfectionner toutes les connoissances qu'il avoit prises dans les Ecoles. Son mérite ne tarda guère à le faire distinguer. Don Pedre Lassus, Ambassadeur de Ferdinand, Roy des Romains, à la Cour d'Angleterre, le choisit pour l'accompagner dans cette Ambassade. Quelques Auteurs ont écrit que Busbec s'y fit connoître particulièrement du Roy Henry VIII. & que ce Prince lui fit des offres très-avantageuses pour l'attacher à son service. L'Ambassade finie, il suivit Lassus à Vienne, & après avoir fait quelque séjour en cette Cour, il revint à Lille en Flandres.

Ferdinand avoit nommé *Malvezzi* son Ambassadeur auprès de Soliman II. mais ce Ministre étant tombé malade & ne pouvant s'acquitter de sa commission, Busbec fut nommé pour le remplacer. II

2224 *Journal des Sçavans*,
partit pour Constantinople au
mois de Novembre de l'année
1554. Après être resté six mois à
la Cour de Soliman , il revint à
Vienne , d'où il fut renvoyé une
seconde fois à Constantinople. So-
liman mécontent du Roy des Ro-
mains, fit tomber sa mauvaise hu-
meur sur Busbec , il le retint long-
temps prisonnier : mais après sept
ans de constance , Busbec trouva
le moyen de conclure avec la Por-
te une paix très-avantageuse pour
les circonstances.

Etant de retour à Vienne , Fer-
dinand alors Empereur , voulut
que l'éducation des jeunes Prin-
ces , enfans de Maximilien II. fût
confiée à Busbec. Dans la suite il
eut l'honneur de conduire à Paris
la Princesse Elizabeth , qui fût fem-
me de notre Roy Charles IX. il
demeura en France avec la qualité
d'Ambassadeur de l'Empereur Ro-
dolphe , auprès de Henry III.

En 1591 Busbec obtint la per-
mission de l'Empereur d'aller en

Décembre 1748. 2223

Flandres, mettre ordre à ses affaires particulières ; il prit sa route par la Normandie, mais malgré les passeports dont il s'étoit muni, une bande de Ligueurs l'arrêtèrent & pillèrent son bagage ; cependant il trouva moyen de se faire rendre une partie de ses effets ; mais il ne continua pas sa route, il s'arrêta à S. Germain proche Rouen, chez une Dame de ses amies. Deux jours après il fut saisi d'une fièvre violente de laquelle il mourut.

M. l'Abbé de Foi a divisé en trois parties les ouvrages de Busbec. Ses deux premières Lettres font la première partie. La troisième & la quatrième Lettre font la seconde partie. Ces quatre Lettres contiennent la relation de ses deux Ambassades en Turquie. La troisième partie comprend son projet de guerre contre les Turcs, & les Lettres qu'il a écrites de France à l'Empereur Rodolphe. Après ce que nous venons de

2226 *Journal des Sçavans* ;
dire , il ne nous reste plus qu'à faire
connoître les Lettres de Busbec &
le travail de son traducteur , c'est
ce que nous allons faire en met-
tant sous les yeux de nos Lecteurs
quelques morceaux de ces Lettres
sur différentes matières , & en les
accompagnant de quelques-unes
des notes du Traducteur.

Au sujet de la défense de boire
du vin , faite par Mahomet & ses
Sectateurs ; » voici dit Busbec ce
» qu'ils ont imaginé pour adoucir
» la sévérité de la loi du grand Pro-
» phète. Si un jeune homme boit
» du vin , ce n'est pour lui qu'une
» faute légère , il trouvera son par-
» don dans la foiblesse de son âge.
» Si au contraire un homme d'un
» âge trop avancé en boit , & qu'il
» ait été assez heureux pour en
» avoir goûté étant jeune , il peut
» s'enyvrer impunément tous les
» jours , sans appréhender les sup-
» plices de l'autre monde , parce
» que la peine qu'il a à souffrir n'est
» que pour sa première faute , sans

Décembre 1748. 2227.

» que les autres lui soient imputées.
» Vous direz , fans doute , que rien
» n'est plus ridicule que ce senti-
» ment , quant à moi j'en pense
» différemment , mais suspendez
» votre jugement pour un instant :
» voici un trait de scrupule. J'ai
» vu à Constantinople un vieux
» Turc , tenant dans sa main une
» coupe pleine de vin , qui avant
» de la boire se mit à faire des hur-
» lemens affreux ; je demandai à
» quelqu'un de ses amis ce qu'il
» disoit , ils me répondirent qu'il
» avertissoit son ame du crime qu'il
» alloit commettre , & afin qu'elle
» n'en fût point souillée , il la
» prioit de se retirer dans la plus
» petite partie de son corps ,
» ou qu'elle le quittât totalement
» pour cet instant : décidez mainte-
» nant.

Dans un autre endroit Busbec
décrit les parures singulières des
Bulgariennes , il finit par ces mots :
» vous diriez quand elles entrent
» dans une chambre, que c'est Cly-

2228 *Journal des Sçavans*;

» temnestre ou Hécube qui paroif-
» sent sur la Scène.

M. l'Abbé de Foi a cru qu'il
devoit apprendre à ses Lecteurs
qui étoient les deux Princesses ,
& pour quoi Busbec les compare
aux Bulgariennes, voici ses deux
Notes.

» Clytemnestre étoit fille de
» Léda; elle épousa Agamemnon ,
» Roy de Mycenne & chef des
» Princes Grecs, qui firent le siège
» de Troye. Elle eut de son mari
» (à qui on dir qu'elle ne fut pas
» toujours fidelle) trois filles, Iphi-
» génie, Electre, Chrisis , & un
» fils nommé Oreste; elle fit assas-
» siner Agamemnon , mais Oreste
» vengea la mort de son pere , en
» tuant de sa main l'assassin & sa
» mere.

» C'est parce que Clytemnestre
» étoit belle, d'un port majestueux
» & pleine de fierté, que Busbec
» en fait la comparaison avec ces
» Bulgariennes.

» Hécube fille de Dymas, Roy

Décembre 1748. 2229
» de Thrace , épousa Priam Roy
» de Troye , après la prise de cette
» Ville ; elle échut par le sort à
» Ulysse dont elle fut l'Esclave; cette
» bonne Reine avoit tellement le
» défaut qu'on reproche aux per-
» sonnes de son sexe , que les Poé-
» tes ont feint qu'elle avoit été mé-
» tamorphosée en Chienne. C'est
» avant qu'elle fût dans les fers ,
» lorsqu'elle faisoit au contraire
» l'ornement le plus brillant de sa
» Cour , à laquelle Busbec dit que
» les Bulgariennes ressembloient.

Si nous ne craignons de nous arrêter sur des choses que personne n'ignore , nous ferions remarquer combien il y a de choses à reprendre dans ces notes. Nous observerons seulement ; 1^o. qu'Homère & les Tragiques Grecs ont toujours appelé la troisième fille d'Agamemnon , Chrysothémis & non Chrisis ; 2^o. qu'il y a deux traditions sur le sort d'Hécube. Homère l'appelle Drymas & le fait Roy de Phrygie. Virgile lui donne le

2230 *Journal des Sçavans*,
nom de Cissé, & dit qu'il étoit
Roy de Thrace. Il étoit libre à M
l'Abbé de Foi de choisir entre ce
deux traditions, mais il ne devoit
pas les brouiller comme il a fait
3°. à la manière dont il s'exprime,
on croiroit que les Poètes ont feint
qu'Hécube avoit été changée en
Chienne parce qu'elle parloit trop,
au lieu que le fondement de cette
fiction a été qu'elle ne cessoit de
dire des injures aux Grecs, comme
l'a dit Servius, *quia nimio dolore
Græcis conviciabatur*. Nous deman-
dons pardon à M. l'Abbé de Foi
de cette petite critique, dans la
suite nous nous contenterons de le
copier & de laisser à nos Lecteurs
le soin de découvrir les défauts qui
peuvent être, soit dans sa tradu-
ction, soit dans ses notes.

Busbec, pag. 131 du premier
tome, s'exprime ainsi. » Polybe
» se trompe quelquefois dans ses
» observations : il prétend avoir
» prouvé par des argumens invin-
» cibles que l'entrée du Pont se-

Décembre 1748. 223
» roit dans la suite comblée par
» des bancs de sable, & par le li-
» mon que le Danube & le Borif-
» thene y entraîneroient ; que l'on
» ne pourroit plus par conséquent
» entrer dans le port, & que les
» embarquemens que l'on feroit
» pour y aller seroient totalement
» inutiles. Cependant la mer du
» Pont est aujourd'hui aussi navi-
» gable qu'elle l'étoit du temps de
» Polybe. Ceci doit vous faire voir
» que souvent le temps & l'ex-
» périence nous fournissent des
» moyens pour réfuter des senti-
» mens qui d'abord paroissoient
» être sans réplique. Qui ne disoit
» pas autrefois que les terres qui
» sont sous la Zone Torride étoient
» inhabitables, &c. Cependant les
» chaleurs n'y sont pas aussi gran-
» des qu'on se l'imaginait.

Note du Traducteur sur le mot
Z O N E.

» Zone est une partie du Globe
» terrestre, qui est diversément

2232 *Journal des Sçavans*,

» appelée selon la différente tem-
» pérature de l'air que l'on y res-
» pire. On divise le Globe en cinq
» parties, qui font chacune une
» Zone; sçavoir la Zone Torride;
» les deux Zones tempérées, & les
» deux Zones Glaciales. La Zone
» Torride est sous l'Equateur,
» entre les deux Tropiques; par
» conséquent le chaud y est ex-
» cessif.

» Busbec fait ainsi l'éloge du
» Gouvernement Turc. Cette Na-
» tion enfin est assez heureuse pour
» n'être point dominée par ce faux
» préjugé, que la vertu du pere se
» transmet à sa postérité. Elle croit
» au contraire qu'on ne peut l'a-
» voir si on ne l'acquiert, & qu'elle
» ne se trouve que dans la bonne
» éducation, dans le travail & dans
» l'étude. Nous sçavons que les ta-
» lens du pere, comme la Musique,
» l'Arithmétique, la Géographie,
» ne passent point au fils par droit
» de succession; les Turcs y joi-
» gnent le mérite, Parmi eux les
» enfans.

· Décembre 1748. 2233
» enfans ne se font point une gloi-
» re du courage , de la force & de
» la bravoure de leurs ayeuls ; ils
» sentent que ce sont des vertus
» qui n'appartenoient qu'à eux , &
» que la génération ne peut faire
» revivre dans leurs descendans ;
» s'ils les ont, ils les regardent com-
» me des dons du ciel ; de sorte
» que dans le Gouvernement les
» honneurs , les charges , les em-
» plois & les dignités ne sont ja-
» mais dans tous les états que la
» récompense du seul mérite. C'est
» par cette raison que le méchant ,
» le paresseux , l'ignorant , tel qu'il
» soit , reste sans rang , sans titre ,
» & méprisé de tout le monde. Il
» ne faut donc plus être surpris si
» cet Empire est si florissant , s'il
» domine sur le reste du monde
» avec tant de supériorité , s'il étend
» ses bornes si loin , puisque cha-
» cun de ceux qui le composent
» cherchent à se signaler par de
» belles actions , & à se faire soi-
» même son mérite.

Décembre,

Bbbbb

2234 *Journal des Sçavans,*

Il n'y a presque point de Mendians en Turquie : l'usage d'avoir des Esclaves en est une des principales causes. Voici ce que dit Busbec à ce sujet. » Ceux qui demandent par les rues chez nous ser-
» viroient s'ils étoient en Turquie :
» n'importe qu'un domestique soit
» estropié , son maître le nourrit
» toujours , & il ne l'est jamais assez pour qu'il ne puisse être propre à rien & gagner quelque chose : pour confirmer ceci , je me souviens d'avoir racheté un Officier Espagnol , perclus pour ainsi dire de tous ses membres , par le nombre de blessures qu'il avoit reçues : le Turc de qui je le rachetai , lui avoit donné le soin d'un troupeau d'Oies , & le profit que le Maître recevoit de cet emploi étoit plus que suffisant pour nourrir l'Esclave.

» Ceci me fait croire que celui de nous , qui le premier a aboli la servitude , n'a pas procuré un grand bien à notre Nation , &c.

Décembre 1748. 2235

Voici deux ou trois Notes de notre Traducteur que nous croyons à propos de rapporter ici.

» Vopiscus ou Flavius est un Historien Latin qui vivoit sous le
» règne de Dioclétien & sous celui de Constance Clare , trois cens
» ans avant J. C. Il étoit natif de Syracuse en Sicile : ses ouvrages
» les plus connus sont la Vie d'Aurélien , de Tacite , de Flavien &
» celle de Probus , à la fin de laquelle il a mis des Mémoires ou
» un abrégé de la vie des quatre Tyrans , Firme , Saturnin , Proculus & Bourse.

Voici ce qu'on lit à la fin d'une Note sur Jule César , qui est à peu près aussi exacte que la précédente. » Il reste quelques-uns de ses
» ouvrages de Littérature , comme une Tragédie nommée Œdipe ;
» ses Commentaires , & quelques Traités des Augures & des Ephémérides.

Bulbec après avoir parlé des opinions des Turcs à l'égard de

B b b b ij

2236 *Journal des Sçavans* ;
certains animaux, ajoute : » Je fi-
» nis de vous entretenir ; vous ne
» manquerez pas , si je vous en
» parlois plus long-temps, d'ima-
» giner que comme Pline ou Elian ,
» je voulus vous en faire une Hi-
» stoire ; ce n'est point mon des-
» sein. Telle est la Note sur cet
» endroit. Il ne faut pas prendre
» cet Elian pour Elius , Chevalier
» Romain , que l'on appelle com-
» munément Elian ; ni pour ce-
» lui qui se fit déclarer Empe-
» reur auprès de Mayence : ce-
» lui-ci est un Auteur Grec duquel
» nous avons plusieurs ouvrages.

On peut juger des Notes dont
le Traducteur a décoré son ouvra-
ge par celles que nous avons trans-
crites,



Décembre 1748. 2237

NOUVELLES LITTERAIRES.

I T A L I E.

DE BRESCIA.

ON a publié un recueil de Lettres Latines, écrites par plusieurs illustres membres des Académies de Léipsick, de Gottingen, de Hambourg, de Memmingen, & de Zurich, à M. le Cardinal Querini, au sujet de son voyage dans le Tirol & dans la Suabe. Ces Lettres qui sont au nombre de vingt-une, forment une brochure de trente-deux pages d'impression in-4^o.

M. le Cardinal Querini y a joint une Lettre qui en est comme une suite & une dépendance. Il l'adresse au Sérénissime Prince Landgrave de Hesse, Evêque d'Ausbourg, en lui envoyant ce recueil. Cette Lettre est intitulée ;
Specimen Humanitatis qua Eruditi

Bbbb b iij

2246 *Journal des Sçavans ;
storia Diodori Siculi circa res Sar-
danapali illustrata , accedit Commen-
tatio Historico-Philologica de lessu
Jeremie in obitum Josia. Jer. 8.
auctore M. Jo. Gott. Kalinsky.
Wratiflavix , 1748. in-4°.*

DE RATISBONE.

On a donné ici l'édition de la collection générale des ouvrages du P. Gretser Jésuite, sous le titre suivant : *Jacobi Gretseri Soc. Jes. Theologi opera omnia antehac ab ipsomet auctore accurate recognita ; opusculis multis , notis ; & paralipomenis pluribus , propriis locis in hac editione insertis , aucta & illustrata ; nunc selecto ordine ad certos titulos revocata.* Ratisbonæ , Sumptibus Joannis Conradi Peez & Felicis Bader Sociorum : ad pedem Pontis , typis Mariæ Apolloniæ Hanckin 1744 ; & seq. A la tête de cet ouvrage on a mis un court avertissement au Lecteur, dans lequel on voit que cette collection a été donnée pour satisfaire l'at-

Décembre 1748. 224
tente de plusieurs illustres & grands
personnages, qu'on y a rassemblé
avec un soin particulier, & placé
dans le plus bel ordre, tout ce qui
est sorti de la plume de cet Au-
teur. Cette collection forme dix-
sept volumes *in-fol.* qu'on trouve
aussi à Paris, chez Montalant, Im-
primeur-Libraire, Quay des Au-
gustins, à la ville de Montpellier.

DE WITTEMBERG.

*Tentamina Electrica tandem ali-
quando Hydraulica Chymia & vege-
tabilibus utilia, pars posterior;* aucto-
re G. M. Bose Phys. Ord. Prof.
in Academia Wittemberg, &c.
Wittembergæ, apud Jo. Joach.
Ahlfeldium, 1747. *in-4°.*

*D. Christiani Gotliebi Clugii de
Baptismo Adami Commentatio Theo-
logica qua simul argumentum de tu-
nicis pelliceis primorum hominum
paulo uberius enarratur, & cogita-
ta profana de peccato originis, nu-
per ad modum in linguam Germani-
sam transfusa, breviter strictimque*

Bbbbb v

2242 *Journal des Sçavans*,
confutantur. Wittembergæ, impen-
fis Gotliebi Henrici. Schwarzii,
1747. in-4°. Cette Dissertation
qui est fort étendue, est la réfuta-
tion d'un Livre qui avoit paru en
cette même Ville l'année précéden-
te, intitulé : *Disquisitio philosophi-*
ca de conditione & statu hominis in
peccato originis, qua fontes, causa,
& effecta hujus peccati indicantur

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

An account of sir Isaac Newton's
philosophical discoveries in four
books. By M. Colin Mac-Laurin, &c.
C'est-à-dire : *exposition des décou-*
vertes Philosophiques de M. J.
Newton, en quatre livres, par feu
M. Colin Mac-Laurin de la Société
Royale de Londres, Professeur de
Mathématique en l'Université d'E-
dimbourg, publiée sur les manus-
crits de l'Auteur, & revûe par M.
Patrick Murdoch, Maître-ès-Arts
& membre de la Société Royale.

Décembre 1748. 2243
1748. in-4°. On traduit actuellement cet ouvrage en François, & cette trad. est déjà fort avancée.

H O L L A N D E.

D' A M S T E R D A M.

J. Wetstein, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a achevé d'imprimer & débite actuellement le Tome IX. de l'*Histoire universelle d'une société de gens de Lettres*, traduit de l'Anglois, 1748. in-4°.

Ce volume ainsi que les huit précédens, se trouve à Paris, chez Montalant, Libraire, Quay des Augustins.

Petri Burmanni junioris specimen nova editionis Anthologia Latina; & animadversionum ad Epigrammata & Catalecta veterum Poetarum Latinorum prodromus.

D E G E N E V E.

M. Jallabert Professeur en Philosophie expérimentale, & en Mathématique, des Sociétés Royales

B b b b b vj.

2244 *Journal des Sçavans*,
de Londres, de Montpellier, & de
l'institut de Boulogne, a donné
au Public un ouvrage dans lequel
il se propose de décrire avec exa-
ctitude les principaux Phénomènes
électriques, & de les ranger dans
un ordre qui facilite la déduction
des conséquences qui en résultent.
Cet ouvrage a pour titre : *Expé-
riences sur l'électricité, avec quel-
ques conjectures sur la cause de ses
effets*. Chez Barillot & fils, Impri-
meurs-Libraires, 1748. in-8°.

Les mêmes Libraires viennent
de mettre au jour un autre ouvra-
ge intitulé : *de l'esprit des Loix,*
ou du rapport que les Loix doivent
*avoir avec la constitution de cha-
que gouvernement, les mœurs, le*
climat, la religion, le commerce,
*&c. à quoi l'Auteur a ajouté des re-
cherches nouvelles sur les loix Romaines touchant les successions, sur les loix Françaises, & sur les loix Féodales*, 1748. in-4°. 1 Vol.

Décembre 1748. 2247

S U I S S E.

D E Z U R I C H.

*Museum Helveticum adjuvandas
litteras in publicos usus apertum.*
Tiguri, apud Conradum Orell,
1746. in-8°. Tel est le titre d'un
ouvrage périodique qui se débi-
te en cette Ville depuis quelque
temps. On en publie tous les trois
mois un tome. Il paroît que l'ob-
jet de ce travail est de recueillir
diverses pièces de Littérature fu-
gitives ou anecdotes, dont plu-
sieurs méritent d'être recherchées,
& qu'il est utile & commode
de trouver rassemblées dans un
même corps d'ouvrage. Pour en
faire connoître le caractère, au-
tant qu'on le peut faire dans une
note Littéraire, nous ajouterons
ici les titres des pièces de littéra-
ture qui ont été employées dans le
premier tome. I. *Lucii Candidi me-
ditatio de ea quod nimium est in stu-
dio litteris inclarescendi.* On exa-

2246 *Journal des Sçavans*,
mine dans cette Dissertation, si
les moyens que les Sçavans pren-
nent pour parvenir à la gloire, à la-
quelle ils aspirent, sont toujours
convenables, judicieux, & sages.
II. *Fasciculus Epistolarum V. C. Gis-
berti Cuperi ad M. Wildium... quib-
us variis antiquis marmoribus in
Helvetia erutis lux affunditur; nunc
primum è Mss. eduntur.* Il s'agit dans
ces Lettres de sçavoir si Avenches,
Ville de Suisse au Canton de Ber-
nes, est l'*Aventicum* de Tacite.
III. *Vita Joannis Grinai Theol. Bas-
sil. a Collega Lud. Frey conscripta.*
IV. *λεξικον scriptorum... Jo. Grinai
hactenus fere inedita.* Ces monu-
mens sont 1^o. un recueil de remar-
ques sur le traité de Reimann, de
Atheismo Mohammedanorum; 2^o.
une Dissertation sur la question,
si Mahomet étoit Imposteur ou
Fanatique. V. v. c. *Conradi Ges-
neri Epistola de Constantia in fide.*
VI. *Brevis Biographia Jo. Henrici
Ringerii S. Theol in Acad. Bern.*
Pro. P. On joint à la fin de chaque

Décembre 1748. 2247
trimestre un petit art. de nouvel-
les Littéraires pour la Suisse.

F R A N C E.

D' A V I G N O N.

*Dissertation sur l'utilité de la soie
des Araignées, en latin & en fran-
çois ; à laquelle on a joint l'analyse
chimique de cette soie, avec quel-
ques autres pièces qui ont été faites
à ce sujet, par M. Bon, Conseil-
ler d'Etat, & premier Président
Honoraire en la Cour des Comp-
tes, Aydes & Finances de Mont-
pellier, chez François Girard, Im-
primeur-Libraire, Place S. Didier,
1748. in-8^o.*

*Tractatus mechanicus de non na-
turalibus ; qui est brevis explicatio
mutationum quas in corpore humano
producut aër, diata, &c. simul cum
inquisitione in naturam & usum Bal-
neorum ; quibus prefixa est doctrina
secretionis pluribus in propositioni-
bus, à D. Josepho de Marco, D. M.
in Linguam Latinam ex Anglicis*

2248 *Journal des Sçavans ,
convertus.* Apud Fr. Girard, 1748.
in-12.

Ces deux ouvrages se trouvent
aussi à Paris, chez Huart & Mo-
reau, Libraires, rue S. Jacques,
à la Justice, & au Grand S. Ba-
sile.

DE CLERMONT-FERRAND.

On vient d'imprimer & de met-
tre au jour le *Recueil de Pièces de
Littérature* qui ont été lues aux
Séances publiques de la Société
Littéraire de Clermont-Ferrand.
La première qui fut prononcée à
l'ouverture de la première Séance
de cette Société le 25 Août 1747.
par M. Queriau, Avocat, est un
*Discours Historique sur les avanta-
ges des Sciences & des Arts.* La se-
conde, un *Discours sur l'origine du
partage de l'Auvergne en Pays de
Droit Ecrit, & en Pays Coutumier,*
par M. Tixier le Jeune, Avocat.
La troisième, *Dissertation sur les
anciens. monumens qui se trouvent à
Bains, Village du Mondor en Au-*

Décembre 1748. 2249
vergne, par M. Dufraisse, ancien
Avocat Général de la Cour des
Aydes. La quatrième, *Discours sur*
le Climat de la Province d'Auver-
gne, par M. du Vernin, Médecin.
La cinquième, *Analyse des Eaux*
Minérales de Saint Allyre, par M.
Ozy.

Le reste de ce Recueil, ce sont
des Odes sur différens sujets : 1. Sur
la Bataille de Lauffeld ; 2. A l'hon-
neur de la Ville de Clermont en
Auvergne ; 3. Sur les effets de l'a-
mour-propre ; 4. A l'Ambition ;
5. Sur la nécessité de la Religion.
Nous ferons connoître cet ouvrage
plus en détail dans un des Jour-
naux suivans. Chez Pierre Boutau-
don, seul Imprimeur du Roy,
1748. in-8°.

DE PARIS.

Nous amonçâmes dans les Nou-
velles Littéraires du mois de Sep-
tembre 1745, l'impression du Ca-
talogue de la Bibliothèque de feu
M. l'Abbé de Rothelin, dont on
se proposoit alors de faire la vente

250 *Journal des Sçavans* ;
au mois d'Avril suivant ; mais des
raisons particulières l'ayant fait dif-
férenter , on l'annonce aujourd'hui
pour le mois de Mars prochain ,
& nous prenons cette occasion de
parler du Catalogue même , qui ,
dressé par le sieur Martin, Libraire
intelligent , est en son genre un ou-
vrage utile & une espèce de modé-
le pour les personnes qui veulent
faire elles-mêmes le Catalogue de
leurs Livres. Ceux que M. l'Ab-
bé de Rothelin avoit rassemblés ,
sont tous recommandables par le
choix & la condition , il n'y a d'ail-
leurs aucune Faculté où il ne s'en
trouve d'extrêmement rares , &
nous croyons que les Amateurs se-
ront charmés que nous leur en in-
diquions les principaux.

Il y a dans la Classe des Théo-
logiens , sous le N^o. 30. la Bible
de Sixte V. de 1590. Sous le N^o.
223 , la *Missa Latina* de Mathias
Francowitz , surnommé Flaccius
Illyricus. Sous le N^o. 252 , la
Liturgie Suédoise de 1576. Et

Décembre 1748. 2257
Sous le N^o. 1077, le fameux ouvrage de Michel Servet de *Trinitatis erroribus*. On trouve dans la même Classe presque tous les ouvrages de Guillaume Postel, de Bernard Occhin, & de Jordano Bruno, entr'autres celui de ce dernier qui a pour titre : *Spaccio della Bestia trionfante*.

Dans les Sciences & Arts, sous les N^o. 1501 & 1502, sont les deux Traités de Gomez Pereira, dont l'un a pour titre, *Antoniana Margarita*, & l'autre, *Nova veraque Medicina ratio*. Dans les Belles-Lettres, sous le N^o. 1772, les Commentaires de la Langue Latine d'Etienne Dolet, & sous le N^o. 2484, le Décaméron de Boccace, de l'édition des Juntas de 1527. Dans l'Histoire Ecclésiastique, sous le N^o. 3141, les Vies des Saints par Boninus Mombrius; & dans les Recueils d'Antiquités, sous le N^o. 4493, les Dialogues Espagnols d'Antonius Augustinus, Archevêque de Tar-

2252 *Journal des Sçavans* ;
ragone, sur les Inscriptions & Mé-
dailles antiques.

Nous ne difons rien des Manu-
crits & de quelques autres Livres
importans de cette Bibliothèque,
parce qu'ils font décrits & détail-
lés dans le Catalogue de la ma-
nière la plus propre à en faire fen-
tir le mérite ; nous nous fommes
bornés à ceux qui n'y font annon-
cés que par le fimple titre.

Babuty & Quillau pere, Libraî-
res de cette Ville, viennent de pu-
blier le *Discours de Notre très S.
Pere le Pape Benoît XIV. prononcé
dans le Confiſtoire ſecret du 16 Sep-
tembre 1748. ſur la Mort précieuſe
de Pierre Martyr, Religieux de
l'Ordre des FF. Prêcheurs, Evêque
de Mauricaſtre, Vicaire Apoſtolique
pour la Province de Fo-Kien dans
le Royaume de la Chine. A Rome,
de l'Imprimerie de la Congrégation
de la Propagande, traduit du
latin en françois ; le latin eſt à cô-
té, 1748. in-4°. On a joint à ce
Discours pluſieurs remarques pour*

Décembre 1748. 2253
éclaircir quelques faits qui ont rapport au sujet principal;

Le XVI. Volume de l'*Histoire Générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques*... Par le R. P. Dom Remy Ceillier, Religieux Bénédictin, &c. paroît tout nouvellement chez Ph. N. Lottin, rue S. Jacques, & Paulus-du-Mesnil, au Palais, 1748. in-4^o.

Théodore le Gras, Libraire au Palais, à l'L couronnée, a mis au jour une nouvelle édition du Livre connu sous ce titre: *Le nouveau & parfait Notaire, réformé suivant les nouvelles Ordonnances*, contenant des formules, styles, protocoles modernes, pour dresser toutes sortes de Contrats & Actes, tant en matière Civile que Bénéficiale, suivant l'usage du Pays Coutumier, & des Provinces de Droit écrit, avec des observations & des remarques sur la nature & forme desdits Contrats & Actes; ensemble les Edits, Déclarations; Arrêts, Actes de notoriété, & Ré-

2254 *Journal des Sçavans*,
glements concernant les fonctions
des Notaires , par Jean Cassan.
Cette édition a été corrigée & aug-
mentée considérablement, & mise
par ordre alphabétique en forme
de Dictionnaire , par Franç. Be-
noit de Vismes , 1749, in-4°.

Le sieur Gautier , Graveur du
Roy , a publié un Programme con-
tenant le projet général des plan-
ches anatomiques du Corps hu-
main. Il a donné d'abord la Myo-
logie de la Tête , du Tronc & des
extrémités ; nous l'avons annoncée
en son temps & en particulier dans
les Nouvelles du Journal de Juil-
let dernier , & nous avons averti
en même temps que cette Myolo-
gie étoit en son genre une œuvre
complete , qui se débiteroit tou-
jours séparément. L'Auteur a eu
l'honneur de la présenter au Roy ,
& la satisfaction que S. M. lui a
marquée de ce travail , l'encourage
à continuer son entreprise. Son ob-
jet présentement , est de donner
les planches anatomiques de tou-

Décembre 1748. 2255
tes les parties du Corps humain ;
de couleur & grandeur naturelles ;
en voici le plan & les divisions sui-
vant le même programme.

» Première division. Cette divi-
» sion est celle que nous donnons
» présentement en huit planches ;
» qui contiennent toute l'Anato-
» mie de la Tête.

» Deuxième division. La deu-
» xième division contiendra l'Ana-
» tomie du Thorax ; c'est-à-dire ;
» de la poitrine & du dos ; celle
» du bas-ventre, & des parties ex-
» térieures de la génération des
» deux sexes. Elle sera comprise en
» douze planches.

» Troisième division. La troi-
» sième division sera pour l'Anato-
» mie comparée de différens ani-
» maux. Elle contiendra quatre
» planches seulement.

» Quatrième division. La qua-
» trième & dernière division com-
» prendra six planches. Elle sera
» pour représenter des figures en-
» tières de grandeur demi naturel

2256 *Journal des Sçavans*,
le, & servira de supplément à
tout l'ouvrage.

» Le prix des huit planches de
» l'Anatomie de la Tête, est de
» vingt-quatre livres pour les Sou-
» scripteurs : de même celui des
» douze planches du Thorax & du
» bas-ventre, est de trente-six li-
» vres ; celui des quatre planches
» de l'Anatomie comparée, est de
» douze livres ; enfin le prix des six
» planches du Supplément, est de
» dix-huit livres ; & d'un tiers en
» sus pour ceux qui n'auront pas
» souscrit. Le sieur Gautier espère
» compléter cet ouvrage dans le
» courant des années 1749 &
» 1750. Il demeure rue de la Har-
» pe, près la rue Poupée.

Sébastien Jorry, Imprimeur-Li-
braire, Quay des Augustins,
a imprimé un *Recueil de Traités
sur l'électricité des Corps*. Le pre-
mier est un *Essai sur la nature, les
effets & les causes de l'Electricité* ;
avec une description de deux nou-
velles machines, par M. Winckler ;
Professeur

Décembre 1748. 2257
Professeur dans l'Université de
Leipsick , traduit de l'Allemand.
Le second : *Expériences & observa-
tions pour servir à l'explication de
la nature & des propriétés de l'Ele-
tricité* , proposées en trois Lettres
à la Société Royale de Londres ,
par M. Guill. Watfon , Membre de
cette même Société ; traduites de
l'Anglois , d'après la seconde édi-
tion. Le troisiéme : *Suite des Expé-
riences & observations* , par le mê-
me. Le quatrième : *Essai sur la
cause de l'Electricité* , où l'on exa-
mine pourquoi certaines choses ne
peuvent pas être électrisées ; &
quelle est l'influence de l'Electricité
dans les rhumatismes du corps
humain , dans la sève des arbres ,
dans les vapeurs des mines , dans
la plante sensitive , &c. par M.
Freke , traduit de l'Anglois. Le
cinquiéme : *Essai sur l'Electricité* ,
contenant des recherches sur sa na-
ture , ses causes & propriétés , fon-
dées sur la théorie du mouvement
de vibration de la lumière & du feu

Décembre. C c c c c

2258 *Journal des Sçavans*,
de M. Newton, &c. par M. Benj.
Martin, Lecteur en Physique, tra-
duit de l'Anglois, 1748. in-12.
3. parties.

Le quatrième Tome des *Leçons
de Physique Expérimentale*, par M.
l'Abbé Nollet, paroît depuis peu
chez les freres Guérin, Libraires,
rue S. Jacques, 1748. in-12.

Principes du Jeu de Triètrac, à
la portée des Commençans; avec une
Table alphabétique des termes de ce
Jeu; chez Guillyn, Libraire, Quay
des Augustins, 1748. in-12.

» Etrences Historiques, ou mé-
» lange curieux pour l'année 1749.
» contenant plusieurs remarques
» de Chronologie & d'Histoire;
» ensemble les naissances & morts
» des Rois, Reines, Princes & Prin-
» cesses de l'Europe, accompagnées
» d'époques & de remarques que
» l'on ne trouve point dans les au-
» tres Calendriers. Avec un recueil
» de diverses matières variées, uti-
» les, curieuses & amusantes. Chez
Giffey, Imprimeur-Libraire, rue

Décembre 1748. 2259
de la Vieille Bouclerie, à l'Arbre
de Jessé.

Le même Libraire débite aussi
un *Almanach des Curieux*, pour l'an-
née 1749. où les Curieux trou-
veront la réponse agréable des
demandes les plus divertissantes,
pour se réjouir dans les Comp-
gnies.

*Dissertation sur l'incertitude des
signes de la mort, & l'abus des En-
terremens & embaumemens précipi-
tés*, seconde édition, revue, cor-
rigée & augmentée: à Paris, chez
Debure l'ainé, Libraire, Quay des
Augustins, à l'Image S. Paul, 1749.
2 volumes in-12.

*Pharmacopée universelle raison-
née*, où l'on trouve la critique des
principales préparations qui sont dans
les boutiques des Apothicaires, la
manière de découvrir celles qui sont
sophistiquées, & les règles qu'il faut
suivre, pour composer des formules
destinées à être gardées, ou mises en
usage sur le champ. Par M. Quincy
Médecin de Londres; traduite de

2260 *Journal des Sçavans* ;
l'Anglois sur la onzième édition ;
augmentée de beaucoup , & corri-
gée par M. Clausier , Médecin de
Paris. Chez d'Houry, pere & fils,
Libraires, rue de la Vieille Boucle-
rie, & chez Ch. J. B. Delépine,
rue S. Jacques, avec des tables
très-détaillées, tant en Latin qu'en
Français, des maladies & des re-
medes, 1749. in-4^o.

*Tablettes Historiques, Généalogi-
ques, & Chronologiques, &c.* chez
le Gras, au Palais; Langlois, rue
S. Jacques; la Veuve Lamelle,
rue de la Bouclerie, & chez M. de
Chazot de Nantigny, Auteur de
cet ouvrage, à l'Académie, près S.
Sulpice, in-12. 3. vol.

Pierre-François Giffart, & P.
G. le Mercier, Libraires rue Saint
Jacques, ont publié depuis peu
deux Lettres, la première *aux Au-
teurs de la nouvelle Gaule Chréti-
enne, touchant plusieurs Abbés &
Abbeſſes du Diocèse de Meaux*; &
la seconde en particulier, à D. Du-
piſſis R. B. au ſujet d'un jugement

Décembre 1748. 2261
rendu par le Connétable de Chatil-
son, en faveur du Chapitre de Meaux,
contre plusieurs Nobles, à l'occasion
d'un Chanoine blessé, & de son Clerc
tué, & d'un Arrêt du Parlement,
qui condamne un Bailli de Meaux
à faire mener une buche en forme
d'homme, dans une charette à la
Justice de Meaux, &c. Avec les
Lettres de Charles V. dit le Sage,
données à Montargis le 17 Septem-
bre 1379, en faveur du Bailli de
Meaux, qui modèrent l'Arrêt du
Parlement rendu contre lui. Par M.
Charles-Joseph Thomé, Prêtre,
Chanoine de l'Eglise de Meaux,
&c. 1748. in-4^o.

Le nouvel Esop, Fables choisies.
Chez la Veuve de l'Ormel, & fils,
Imprimeurs de l'Académie Roya-
le de Musique, rue du Foin, 1749.
in-8^o.





BIBLIOGRAPHIE

O U

CATALOGUE

DES LIVRES DONT IL
est parlé dans les Journaux
de l'année 1748.

*On a marqué d'un * les Ouvrages
qu'un Extrait détaillé fait plus
particulièrement connoître.*

BIBLIA SACRA: INTER-
PRETES: Concilia.

ESPOSIZIONI letterali è morali
sopra la sacra Scrittura. Tom.^o
XI. XII. & XIII. Janvier pag. 175.

Les Epîtres & les Evangiles,
avec les Oraisons qui se disent à la
Messe. Janv. 187.

Morale des Apôtres, ou con-
corde des Epîtres de S. Paul, Janv.
190.

Bibliographie. 2263

Herodiani Infanticidii vindiciæ:

Fev. 372.

Dissertatio de loco Joan. Evang. aliter atque habet Vulgata, à nonnullis patribus lecto. Fev. 372.

D. Thomæ catena in quatuor Evangelia. Avril, 740.

Biblia Sacra vulg. Ed. Tom. IV.

Avril, 742.

Tom. V. Juin, 1126.

De Epochis Conciliorum Sardicæ & Sirmiensi. Avril, 747.

Vaticinia Chabacuci, & Nachumi... observationibus illustrata.

Décemb. 2239.

De authenticis sacr. scripturarum apud SS. PP. lectionibus lib. II.

Avril, 748.

Projet d'une édition de la version Syriaque de l'ancien Testament. Avril, 753.

Explanatio in septem psalmos pœnitentiales, cum vers. gallic.

May, 950.

Diatyposis Academicarum apud Judæos. Juin 1132.

Hypomnemata critica in diversa

Ccccc iiiij

2264. *Bibliographie.*

Scripturæ loca. Juin, 1133.

Paraphrasis & notæ in Ep. ad
Hebræos. Juin, 1135.

Version Angloise nouvelle de
l'Évangile de S. Matthieu. Octob.
1900.

La Sainte Bible en Latin & en
François avec des notes... Octob.
1912.

**PATRES : THEOLOGI:
ASCETICI : LITURGICI : SCRIP-
TORES ECCLESIASTICI , &c.
HETERODOXI.**

Orazioni Sagre del. P. B. M.
Giacco. Tom. II. & III. Janv. 170.

De suprema unctiōe liber Hi-
storico-Dogmaticus. Janv. 172.

Dictionarii Théologici epitome.
Janvier, 175.

* Lettre de M. le Cardinal Que-
rini, sur son voyage dans la Valte-
line. Février, 323.

Autre sur le même sujet. Fev.
373.

Lettre de M. le Cardinal Que-

Bibliographie. 2265
rini sur la diminution des Fêtes.
Fevrier, 373.

Autre sur le même sujet. Fev.
373.

* Entretiens sur les vérités fon-
damentales de la Religion. Mars,
487.

Les devoirs des Chrétiens en-
vers Dieu. Mars, 562.

Méditations sur la Passion de
N. S. J. C. Mars, 563.

May, 959.

Pensées Evangéliques pour cha-
que jour de l'année. Mars, 565.

Prælectionum Theologicarum
H. Tournely. Tom. VII. Mars,
566.

Réflexions Chrétiennes sur les
grandes vérités de la Foi. Mars,
567.

Opusculum de Missione & Mis-
sionariis. Tractatus de Missionibus.
Avril, 758.

Œuvres de M. Bossuet, Evêque
de Meaux, nouvelle édition. May,
947.

D, C, G, Clugii de Baptismo

C c c c v

2266 *Bibliographie.*

Adami Commentatio Theol. Decemb. 2241.

La foi du Chrétien en forme de Catéchisme, touchant les dispositions & la manière de prier Dieu. La foi du Chrétien touchant l'Eucharistie. May, 950.

Prieres & instructions Chrétiennes. May, 958.

Retraites pour les Communautés Religieuses. May, 959.

* Les Homélies de S. Grégoire Pape sur Ezéchiel. Juin, 1023.

Collection de toutes les œuvres de S. Charles Borromée ; projet d'édition. Juin, 1130.

Opera S. Justini Martyr. Nouvelle édition. Juin, 1140.

Opera Lactantii, nouvelle édition. Juin, 1141.

Méthode ou conduite Chrétienne pour passer saintement la vie. Août, 1521.

Collection des ouvrages du Pape Benoît XIV. nouvelle édition. Septembre, 1704.

Projet d'un trésor Liturgique ;

Bibliographie. 2267
ou collection des ouvrages de Liturgie. Sept. 1706.

Principes de la perfection Chrétienne & Religieuse. Sept. 1724.

Le Chrétien fidèle à sa vocation, ou les principaux devoirs du Chrétien, distribués pour chaque jour du mois. Sept. 1725.

— Tableau du vrai Chrétien composé de passages des Peres. Sept. 1725.

* Quatre Lettres de M. le Cardinal Querini. Octob. 1863.

De foro divino commentatio. Octob. 1890.

Œuvres postumes de M. Chubb. Octob. 1899.

Collection de plusieurs traités de M. Chubb. Octob. 1899.

Diatrise de epulo dando gentibus ad If. C. XXV. Vers 6, 7, 8. 1903.

Défense des principaux articles de la Foi Catholique. Octob. 1906.

De jure divino & naturali circa usuram. Nomb. 2080.

La pratique du Sacrement de Pénitence. N. Ed. Mars, 573.

2268 *Bibliographie.*

Prattica del Sacramento della Penitenza. Novembre, 2082.

Deliciæ Eruditorum. Tom. XVI. Novembre, 2083.

Apparatus Theologiæ moralis Christi & Renatorum. Novemb. 2090.

J. Gretseri opera. N. Ed. Décembre. 2240.

Summa S. Thomæ I. & II. part. Novembre, 2100.

Instructions Chrétiennes pour les jeunes gens. Novemb. 2105.

Lettres de Sainte Thérèse. Tom. II. Novembre, 2108.

JURIDICI ET POLITICI.

Delle arti è Scienze tutte divise nella Giurisprudenza. Janvier, 171.

L'esprit de Commerce pour l'année 1748. Janvier, 179.

Recueil de Jurisprudence Canonique & Benefic. Janv. 180.

* Principes du Droit Naturel. Mars, 496.

Bibliographie. 2269

- * Juillet, 1270.
Traité des criées. Mars, 562.
Octobre, 1914.
Nouveau traité de Diplomatique. Projet. Mars, 570.
Commentarii de re Diplomatica Imp. Regum Rom. à Carol. Mag. Novembre, 1291.
Difesa della Giurisprudenza. Avril, 743.
Dictionnaire des Maréchauffées de France. Avril, 764.
* Octobre, 1841.
Recueil des œuvres du Président Briffon. May, 937.
Traité Historique & Politique du Droit publique de l'Empire d'Allemagne. May, 949.
* Août, 1427.
Pratique pour la rénovation des Terriers. May, 956.
* Novembre, 2031.
Corpus Juris Canonici, édit. nouv. Juin, 1134.
Traité des Testamens. Tom. VI. Juin, 1151.
* Octobre, 1795.

2270 *Bibliographie.*

* Bibliothèque des jeunes Négocians. Décemb. 2611.

Plan & réglemeut de l'Académie & de l'Université de Pétersbourg. Août, 1498.

Pandectes de Justinien. Tom. I. Août, 1522.

* Novembre, 1939.

De ortu & progressu juris Mediolan. loix Milan. nouv. édition. Avril, 745.

De l'esprit des Loix. Décemb. 2244.

Le nouveau parfait Notaire. N. Ed. Décemb. 1253.

De foro divino commentatio Philosophica. Octobre, 1890.

Opuscula juris publici, feudalis, Eccl. Octobre, 1894.

Ouvrage de J. G. Hoffmann. nouv. édit. Octobre, 1903.

De jure divino & naturali circa usuram. Novembre, 2081.

Ambitum Jurisprudentiæ elegantioris. Avantages d'un Jurisconsulte qui joint à sa profession les graces de l'éloquence. Novembre, 2093.

Bibliographie. 2271

De Testamento Arcano. Nov.

2094.

De Jurisdictione Judicii Gallici
Regiomontani Schediasma. Nov.

2095.

Commentatio de legationibus
Ecclesiasticis veterum Christiano-
rum. Novembre, 2096.

**HISTORIA SACRA, ET
PROFANA: VIRORUM ILLUS-
TRIUM VITÆ, ELOGIA.**

* Histoire du Théâtre François.

Tom. XI. Janvier, 21.

Tom. XII, 189.

* Histoire des Sacremens. Jan-
vier, 90.

* Differtations sur l'histoire Ci-
vile & Eccl. du Diocèse de Sais.
Janvier, 153.

Annales Eccl. d'Od. Raynauld,
continuation. Tom. I. & II. Jan-
vier, 173.

Tom. III. Juin, 1128.

Histoire générale d'Allemagne.
Janvier, 181.

- 2272 *Bibliographie.*
* Fevrier, 334.
* Tom. I. Avril, 579.
* Tom. II. May, 1094.
Dissertations sur l'origine de
quelques peuples de Germanie.
May, 946.
* Tom. III. Juin, 1094.
* Tom. IV. Sept. 1681.
* Tom. V. Novemb. 1968.
Tablettes Gen. Hist. & Chron.
Janv. 61. Décemb. 2260.
Part. II. & III. Nov. 2109.
Almanach généalogique, Chrono-
logique & Historique. Janv. 183.
Calendrier Historique & Chrono-
logique de l'Eglise de Paris.
Janvier, 184.
Histoires des Auteurs Sacrés &
Eccl. Tom. XVI. Décemb 2253.
Calendrier général de la Flan-
dre, du Brabant, & des conquê-
tes du Roy. Janvier, 185.
* Eloge de M. Burette. Fev. 195.
* Eloges des Académiciens de
l'Académie Royale des Sciences.
Mars, 520.
* La vie de S. Charles Borromée,

Bibliographie. 2173

- Fevrier, 225.
* Histoire générale des Voyages.
Liv. IX. Fevrier, 300.
* Tom. IV. Mars, 425.
Tom. V. Mars, 565.
* Tom. V. Juin, 1057.
* Juillet, 1314.
* Octobre, 1750.
Tom. VI. Octobre, 1915.
* Lettre de M. le Cardinal Querini sur son voyage dans la Valte-line. Fevrier, 323.
* Dictionnaire Géographique, ou description de tous les Royaumes. Fevrier, 357.
Histoire Eccl. du P. Orsi. Vol. I. II. & III. Fevrier, 365.
Tom. IV. Novembre, 2082.
Dell'insigne Abbaziale Basilica di S. Stefano di Bologna, lib. II. Fevrier, 367.
Réflexions sur cette Histoire. Juin, 1126.
Fasti Attici Tom. II. Fev. 371.
* Tome I. Juin, 1037.
Veldidena: Histoire Eccl. & Civile de Wilthen. Fev. 377.

2274 *Bibliographie.*

Descriptio vitæ S. Valentini
utriusque Rhetix Apostoli. Fev.
378.

Description Hist. & Géograph.
du Brabant. Fevrier, 379.

* May, 814.

Abregé de l'Histoire de l'ancien
Test. Tom. VI. & VII. Fevr. 380.

Histoire de l'Eglise Gallicane.
Tom. XV. & XVI. Fev. 382.

* Tom. XV. Juin, 979.

* Tom. XVI. Août, 1405.

* Les Origines des Esclavons.
Mars, 387.

* Histoire des Hommes Illustres
de l'Ordre de S. Dominique. Tom.
IV. Mars, 403.

Tom. I. & II. traduit. en Ital.
Avril, 738.

Histoire d'Angleterre de M.
Rapin. Nouv. édition Tom. XV.
Mars, 559.

La Topographie de la Zelande.

— Atlas de 36 feuilles. Mars, 566.

Mœurs & usages des Turcs. Tom.
II. Mars, 567.

* May, 853.

Bibliographie. 2273

Généalogie de la maison de Belloy. May, 569.

B. Colliccii de discordiis florentinorum, lib. Avril, 738.

La vie de S. Jean de Dieu, trad. en Italien. Avril, 739.

Differtation sur la question de sçavoir si S. Thomas a été Bénédictin. Avril, 740.

Les Tables Chronologiques de M. Langlet, traduct. en Italien. Avril, 742.

Discours du Pape sur la mort de Pierre Martyr, Evêque de Mauricastre. Décemb. 2252.

Lettres aux Auteurs de la Nouvelle Gaule Chrétienne, & à D. Dupleffis. Décemb. 2260.

Les Elémens de l'histoire de M. de Vallemont, traduction en Ital. avec des augmentations. Avril, 742.

Nouvelle édition des mêmes Elémens, trad. en Italien, 6 Tom. Avril, 742.

*Annales de Cragius. May, 771.

2276 *Bibliographie.*

* Juillet, 1190.

* Octobre, 1772.

Théâtre de la guerre en Hollande, en douze feuilles. May, 948.

Théâtre de la guerre en Italie. May, 949.

Plan de Berg-op-zoom. May, 949.

Histoire du Stathoudérat; — du Parlement d'Angleterre; — projet de la vie de M. de Catinat. May, 950.

Géographie Moderne Abregée, avec un traité de la Sphère. May, 952.

* Décemb. 2202.

Vie de Sainte Thérèse. May, 953.

Lettres de Sainte Thérèse. Tom. II. Novembre, 2108.

Histoire des Sarazins. May, 953.

* Août, 1353.

Origine dell' uso di salutare quando si starnuta. Juin, 1121.

De rebus gestis Eugenii Principis à Sabaudia bello Pannonico, lib. IIL Juin, 1122.

Bibliographie. 2277

Rerum Italicarum, ou aditions
aux Ecrivains d'Italie de M. Mu-
ratori. Tom. I. & II. Juin 1123.

Dissertationes agonisticæ quibus
Olympicorum, Pythiorum, Ne-
meorum, & Isthmiorum tempus
inquiritur & demonstratur. Juin,
1126.

Vite d' Vomini illustri scritte da
fil. Villani. Juin, 1128.

Diatyposis Academiæ apud
Judæos. Juin, 1132.

Notitia Hungariæ Historico-
Geographica. Tom. IV. Juin,
1136.

Histoire de Bourgogne. Juin,
1137.

Histoire Eccl. & Civile de Car-
cassone. Juin, 1139.

Acta Sanctorum, premier tomé
de Septembre. Juin, 1140.

Histoire de l'Empereur Jovien,
Juin, 1142.

* Tom. I. Décembre, 2146.

Voyage en Turquie, avec une
relation des expéditions de Tha-
mas Kouli-Kam. Juin, 1144.

2278 *Bibliographie.*

* Tom. I. Juillet, 1155.

* Tom. II. Septembre, 1603.

Carte du Duché de Brabant
& partie de la Hollande. Juin,
1144.

Théâtre de la guerre en Italie,
en 24 feuilles. Juin, 1144.

Voyage en Egypte de M. Nor-
den, projet d'édit. Juin, 1145.

Sommaire de l'histoire de Fran-
ce en Vers. Juin, 1148.

Considérations sur les causes
de la grandeur des Romains. Juin,
1150.

* Septembre, 1660.

* Histoire littéraire de la France.
Tom. VIII. Juillet, 1173.

* Abregé de la vie des plus fa-
meux Peintres. Juillet, 1250.

Histoire Romaine. Tom. XV. &
XVI. Août, 1528.

Atlas portatif. Août, 1530.

Grammaire Géographique, ou
analyse du corps entier de la Géo-
graphie moderne. Août, 1530.

Plan & projet d'une nouvelle
Histoire de Malte. Août, 1532.

Bibliographie. 2279

Differtation sur l'origine des
Francs. Septembre, 1722.

*Les progrès des Sciences & des
Arts sous le règne de Louis XV.*
Prix proposé par l'Académie d'An-
gers, pour l'an. 1749. Sept. 1716.

*Les animaux ne deviennent-ils
Electriques que par communication.*
Prix proposé pour l'an. 1749.
Ibid.

*Quelle a été la suite des Evêques
de Soissons, depuis le commencement
du Ve. siècle jusqu'en 754.* Prix
proposé par l'Académie de Soif-
sons, pour l'an 1749. 1718.

*Quelles peuvent-etre dans tous
les temps les causes de la décadence
du goût dans les Arts, & dans les
Sciences.* Prix proposé par l'Aca-
démie de Soissons pour l'an. 1749.
1720.

Atlas général de 91 Cartes,
Septembre, 1725.

Histoire des Auteurs Sacrés &
Eccl. Tom. XV. Sept. 1726.

Histoire du Royaume de Sué-
de. Tom. I. Octobre, 1888.

2180 *Bibliographie.*

Usages & mœurs des Lapons,
dissert. Octobre, 1889.

Mémoires du Comte Greiffen-
feldt... Octobre, 1889.

Les portraits historiques des
hommes illustres de Dannemarck.
Octobre, 1889.

Catalogus historico-criticus li-
brorum rariorum. Octobre, 1890.

Notice impartiale des Provinces
Unies. Octobre, 1895.

Voyages d'Edward Pooke,
nouvelle édition. Octobre, 1897.

Voyages de Shaw, nouvelle édi-
tion. Octobre, 1899.

Traité sur le Sénat Romain
Angl. Octobre, 1900.

Recueil d'observations curieu-
ses, sur les mœurs, les coutumes,
les Langues, la Religion... de dif-
férens peuples de l'Asie, l'Afrique
& l'Amérique. Octobre, 1913.

La connoissance de la Mytholo-
gie. Octobre, 1912.

* Dissertation sur la Chronolo-
gie des Rois Mérovingiens. Nov.
1990.

* Pièces

Bibliographie. 2281

* Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France. Novembre, 2058.

C. C. Taciti de situ, moribus, populis Germaniæ libellus. Novembre, 2090.

Commentarii de re diplomatica Imperatorum, regum Rom. à Carol. Mag. Novembre, 2091.

Lettres de plusieurs Membres des Académies d'Allemagne à M. le Cardinal Querini. Déc. 2237.

Commentatio de fide historica librorum Maccabæorum. Décemb. 2238.

Histoire Universelle traduite en François Tom. IX. Décemb. 2243.

Gentis Zalufciæ oracula rei literariæ. Novembre, 2092.

Dissertatio de Disciplinis Economico - Politico - Cameralibus. Novembre, 2093.

Commentatio de legationibus Eccl. veterum Christianorum. Novembre, 2096.

Universal History. XVIII. vol. Décembre, D d d d

2282 *Bibliographie.*

Novembre, 2099.

Relation du voyage autour du monde, par l'Amiral Anson. Novembre, 2100.

Histoire de la vie de S. Bonaventure. Novembre, 2104.

T. Livii Historiæ, Tome III. & IV. nouvelle édition, 2107.

Notice de l'état ancien & moderne de la Province & Comté d'Artois, Novembre, 2111.

A N T I Q U I T A T E S
H I S T O R I C Æ E T L I T -
T E R A R I Æ.

* Observations sur les remarques de l'Anonyme au sujet de la dissertation de M. le Marquis Poleni, sur le Temple de Diane d'Ephèse. Février, 241.

Antiquités du Tyrol. Fev. 378.

Projet d'une nouvelle collection d'antiquités. Avril, 748.

Mémoire sur la Ville souterraine découverte au pied du Mont Vé-

Bibliographie. 2283
Juve. Avril, 761.

* Juin, 963.

* Lettre de M. le Cardinal Querini sur le même sujet. Octobre, 1870.

Brevis veterum monumentorum descriptio, May. 939.

Jo. Ciampini opera, vetera monumenta de sacris ædificiis. Novembre, 2081.

Offerrazioni sopra sigilli Antichi di secoli bassi. Novembre. 2082.

PHILOSOPHIA, MATHEMATICA, HISTORIA NATURALIS, ARTES, &c.

* Institutions Newtoniennes. Janvier, 3.

Système nouveau de Cosmographie & de Physique générale. Janvier, 178.

Tentamina electrica Chymicæ & vegetabilibus utilia. Décemb. 2241.

Découvertes philosop. de M. J. Newton. Décemb. 2242.

D d d d ij

2284 *Bibliographie.*

L'esprit du Commerce pour l'an. 1748. Janvier, 179.

Le Jardinier Fleuriste. Janvier, 189.

De Bononiensi... Academia commentarii. Tom. II. part. 3. Fevrier, 367.

Mémoire della Societa Colombaria. Fevrier, 369.

Essai sur la marine des anciens. Fevrier, 381.

* Août, 1470.

Essais sur les passions & sur leurs caractères. Mars, 562.

May, 939.

* Octobre, 1817.

Deux Dissert. 1. sur la cause de l'augmentation de poids que certaines matières acquièrent dans leur calcination. 2. Sur le mécanisme des secretions du corps humain. Mars, 564.

Le parfait accord des vertus, ou l'usage du Monde. Mars, 568.

* Histoire de l'Académie Royale des Sciences, avec les mémoires

- Bibliographie.* 2285.
pour l'an. 1743. Avril, 602.
* May, 828.
* Juin, 1002.
* Lettres contenant des essais
sur l'histoire des eaux minérales de
Béarn. Avril, 689.
* Théorie des sentimens agréa-
bles. Avril, 685.
* La théorie de la pratique du
Jardinage. Avril, 722.
Conjetture fifiche intorno i-fe-
nomeni della machina elettrica.
Avril, 738.
Catalogus plantarum horti Aca-
demix Physico-Botanicx Florenti-
næ. Avril, 748.
Expériences sur l'Electricité.
Décemb. 2256.
Dissertation sur la foie des Arai-
gnées. Décemb. 2247.
Ouvrage sur l'Electricité, écrit
en style de Roman. Avril, 741.
Ouvrage de M. l'Abbé Nolet
sur l'Electricité, traduction en
Italien. Avril, 741.
Leçons de Physique. Tom. IV.
D d d d d iij

2286 *Bibliographie.*

Décemb. 2258.

Raccolta di vari Trattati Filo-
sofici. Avril, 744.

Della formazione de fulmini
trattato. Avril, 750.

Nouvelle Académie à Lisbonne.
Avril, 752.

Assemblée de la Société des
Sciences de Montpellier de 1746.

Avril, 757.

* Juin, 1077.

* Septembre, 583.

Recueil de différens traités de
Physique & d'Histoire Naturelle.

Avril, 761.

L'Apollon Mentor ou le Télé-
maque Moderne. Avril, 766.

* May, 928.

* Le nouveau Newcastle, ou
nouveau traité de Cavalerie. May,
915.

Effets de l'Electricité sur un Pa-
ralytique. May, 940.

Manuel philosophique, ou pré-
cis universel des Sciences. May,

957.

Bibliographie. 2287

* Juin, 1117.
L'architettura di Vitruvio ridotta in compendio dal Sig. Peccati.
Juin, 1127.

Diatyposis Academicarum apud Judæos. Juin, 1132.

Mémoire locale, Géographiq. & Chronologique, avec le calcul Eccl. Juin, 1138.

Avertissement sur l'Eclipse annulaire du Soleil du 25 Juillet, 1748. Juin, 1138.

* Juillet, 1300.

L'homme de Cour de Baltasar Gracian, nouvelle édition. Juin, 1141.

L'Arithmétique rendue sensible. Juin, 1142.

L'Art de la guerre par principes & par règles. Juin, 1148.

L'Arithmétique & la Géométrie de l'Officier. Juin, 1148.

* Octobre, 1877.

Colloquia Sacra ad mores puerorum formandos. Juillet, 1338.

Anatomie de la tête en 8 plan-

2288 *Bibliographie.*
ches, par le sieur Gautier, nouvelle souscription. Juillet, 1341.
Planches Anatomiques de toutes les parties du corps humain, par le même. Décemb. 2254.

Lettre sur la lumière, & la chaleur du Soleil. Juillet, 1342.

Elemens de l'art Militaire, Juil. 1343.

* Traité des feux d'artifice pour le Spectacle. Août, 1347.

* Relation du mémoire qui a été lû à l'assemblée de l'Académie des Sciences, le 15 Novembre 1747. Août, 1394.

Plan & réglemeut de l'Académie, & de l'Université de Pétersbourg Août, 1398.

Mémoires sur différens sujets de Mathématiques. Août, 1530.

* Leçons élémentaires d'Astronomie. Septembre, 1539.

Les animaux ne deviennent-ils électriques que par communication... le progrès des Sciences & des beaux Arts, sous le règne de Louis XV.

Bibliographie. 2289
Prix proposés pour l'an. 1749.
par l'Académie d'Angers. Septemb.
1716.

*Quelles peuvent être les causes de
la décadence du goût dans les Arts
& dans les Sciences : prix proposé
par l'Académie de Soissons, pour
l'an. 1749. Septembre, 1720.*

De foro divino Commentatio
Philosophica. Octobre, 1890.

Recueil de pièces de Littérature
lûes aux séances de la Société
de Clermont. Décemb. 2242.

*Expliquer la génération du Nitre
& déduire sa composition... prix
proposé par l'Académie de Berlin,
pour l'an. 1749. Octobre, 1891.*

L'histoire de l'Académie des
Sciences de Berlin. Tom. II. Octob.
1892.

Pièces composées pour le prix
de l'an. 1746. Octobre, 1893.

Methodus Tractandi infinita.
Octobre, 1893.

Nouvelle-dissertation sur l'Ele-
ctricité. Octobre, 1904.

D d d d d v

2290 *Bibliographie.*

Ragionamenti sopra la pluralità de mondi. Octobre, 1914.

L'histoire naturelle, générale & particulière, avec la description du Cabinet du Roy. Octobre, 1915.

* Philosophiæ versibus traditæ. Lib. VI. Novembre, 2066.

Memorie sopra la fisica e Istoria naturale. Novembre, 2082.

Definitiones generum Plantarum. Novembre, 2091.

Elementa philosophiæ rationalis, seu logica: Novembre, 2096.

Traité des Dieux & du Monde. Novembre, 2097.

Recueil de traités sur l'électricité des corps. Décemb. 2256.

La ductilité des métaux & les moyens de l'augmenter : s'il y a quelque rapport entre les effets du Tonnerre & ceux de l'Electricité ; sujets des deux prix que l'Académie de Bordeaux propose pour l'année 1750. Novembre, 2102.

Lettre sur l'ouvrage intitulé : *les préjugés du public.* Novembre, 2106.

Bibliographie. 2291

* Poèmes sur l'Arc-en-ciel , &
sur l'Aurore Boreal. Novembre,
1923.

* Décembre , 2115.

M E D I C I N E

* Essais & observations de Mé-
decine de la Société d'Edimbourg.
Tom. V. VI. & VII. Janvier, 124.

* Tom. VII. Fevrier , 279.

Della natura de Mostri, lettera.
Janv. 172.

Istoria di un sonnambulo. Jan-
vier, 174.

Traduction Italienne de l'expo-
sition anatomique de M Winslow.
Janvier , 175.

Bibliothèque choisie de Méde-
cine. Tom. I. Janvier , 177.

* Novembre, 2007.

Tractatus de non naturalibus.
Décemb. 2247.

Dissertation sur l'incertitude des
signes la mort. N. Ed. Décemb.
2259.

D d d d v j

2292 *Bibliographie.*

La Pharmacopée Universelle raisonnée... traduite de l'Anglois sur la onzième édit. Décemb. 2259.

Observations sur la prédiction des crises par le pouls. Janvier, 188.

* Mars, 446.

Consultations choisies de plusieurs Médecins célèbres. Janvier, 190.

* May, 874.

Dictionnaire Universel de Médecine. Tom. V. Fevrier, 390.

Observations Chirurgicales sur les maladies de l'Urethre. Mars, 567.

* May, 790.

Traité de la structure du cœur. Mars, 572.

* Lettres contenant des essais sur l'histoire des Eaux minérales de Béarn. Avril, 639.

Dell'Aria e de morbi dall'Aria dipendenti. Avril, 744.

Essai de Dissertation Medico-Physique sur les expériences de

Bibliographie. 2293

l'Electricité. Avril, 763.

· Incertitude des signes de la mort ; & mémoire sur la nécessité d'un réglemeut au sujet des enterremens. Avril, 767.

· Observations sur la pratique des accouchemens naturels, contre nature & monstrueux. Juin, 1142.

· Traité de la Céphalatomie. Août, 1529.

* Dialogue sur l'expérience des remèdes indiqués dans un mémoire sur la goutte. Septembre, 1644.

Pharmacopœa Parisiensis, nouvelle édition. Octobre, 1911.

· De hodierna Etrusca Clinice. Novembre, 2083.

* Description d'un nouveau Lithotome. Décembre, 2166.

ORATIONES : PŒTÆ:
FACETIARUM ET JOCORUM,
NARRATIONUM ET NOVELLARUM,
NEC NON HISTORIARUM
EROTICARUM SCRIPTORES ;
GRAMMATICI.

* L'Anti-Lucrèce. Janvier, 451

2294 *Bibliographie.*

* Avril, 704.

* Essai sur l'étude des Belles-Lettres. Janvier, 72.

P. Burmanni specimen novæ ed. Anthologiæ lat. Décemb 2243.

* Traité de l'Orthographe Française, en forme de Dictionnaire. Janvier, 115.

Componimento dramatico per le nozze di Luigi Delfino de Francia. Janvier, 166.

Theatro Italiano. Vol. III. Janv. 176.

Œuvres diverses de M. de la Fosse. Janvier, 177.

Nouvelles Etrennes contenant un recueil de chansons morales. Janvier, 183.

Traité sur la manière de lire les Auteurs avec utilité. Janvier, 187.

Le Comédien. Janvier, 188.

* Août, 1373.

C. Plinii secundi Panegyricus, nouvelle édition. Février, 378.

Fables nouvelles. Février, 383.

* Avril, 667.

* Cours de Belles-Lettres distri-

*

Bibliographie. 2291

bués par exercices. Mars, 468.

* Avril, 618.

Le goût & le caprice, Epitre en Vers. Mars, 569.

Poèmes sur l'Arc-en-ciel, & sur l'Aurore Boreale. Avril, 737.

* Novemb. 1923.

* Décemb. 1115.

P. de Ebulo carmen de motibus ficulis inter Henricum IV. Imp. Rom. & Tancredum. Avril, 752.

Œuvres de Théâtre de M. de Boissy. Avril, 766.

Pamela en France, ou la vertu mieux éprouvée. Avril, 766.

Le Médecin par occasion en 5 actes. Avril, 766.

Théâtre Anglois. Tom. VI. Avril, 767.

* Juillet, 1223.

Les Ephésiaques de Xénophon, ou les amours d'Abrocome & d'Anthias. May, 954.

Phædri Fabulæ, nouvelle édition. Juin, 1143.

Le nouvel Esope, Fables. Déc. 2261.

2296 *Bibliographie.*

T. Lucretius, nouvelle édition.
Juin, 1143.

Sommaire de l'histoire de France en Vers. Juin, 1148.

Latini Sermonis exemplaria.
Juin, 1149.

La Rhétorique ou l'art de connoître & de parler. Juin, 1149.

Le Parnasse Chrétien. Juillet, 1337.

Colloquia Sacra. Juillet, 1338.

Récueil de plusieurs pièces d'éloquence & de poésie, présentées à l'Académie des Jeux Floraux, l'an, 1748. Novembre 2103.

Sujet du prix d'éloquence pour l'an, 1749. proposé par l'Académie des Jeux floraux : *les richesses sont-elles un écueil plus dangereux pour la vertu, que la pauvreté ?*
Ibid.

Le quart-d'heure des honnêtes gens, pièces de Vers. Août, 1529.

Les délices d'Apollon. Septembre, 1726.

Ciceronis opera, nouvelle édition.

Bibliographie. 2297

tion. Octobre, 1897.

Carmen in laudem Mechammedis, arab. cum Versione Lat. Octobre, 1901.

* Philosophiæ versibus traditæ, Lib. VI. Novembre, 2066.

P. Metafasio opere drammatiche. Novembre, 2082.

Comediæ & Tragœdiæ selectæ. Novembre, 2087.

Villaticum, Lib. III. Rusticationis laudes. Novembre, 2087.

Recueil de harangues Lat. Novembre, 2088.

— autre recueil, 2089.

Gentis Zaluscîæ oracula. Nov. 2092.

Demosthenis opera, nov. édit. Tom. III. Novembre, 2098.

Isocratis orationes XIV. nouv. édit. Novembre, 2098.

S. Fabretti Urbinatis S. J. Lyrica & Epistolæ. Novembre, 2105.

Les Métamorphoses — le Plaisir — la mort de Bucephale. Comédies, Novembre, 2106.

298 *Bibliographie.*

Virgilio opera, nouvelle édition.

Novembre, 2107.

Cicéronis Orationes. Tom. I.

Novembre 2107.

MISCELLANEI; PHI-
LOLOGI; POLYGRAPHI.

* Traité de l'Orthographe Fran-
çoise en forme de Dictionnaire.
Janvier, 115.

Delle arti e Scienze tutte divi-
sate nella Giurisprudenza. Janvier,
171.

Catalogo di libri che si possono
avere in Milano. Janvier, 173.

Bibliothèque des Traducteurs
Italiens. Janvier, 174.

Dictionarii Théologici epitome.
Janvier, 175.

Tabletes Généalogiques. Jan-
vier, 182.

Almanach de poche, ou abrégé
utile au Commerce du monde.
Janvier, 183.

Nouvelles Etrennes, Janvier,
183.

Bibliographie. 2299

Almanach Généalogique. Janvier, 183.

Calendrier Historique. Janvier, 184.

Calendrier du Brabant. Janvier, 185.

Catalogue raisonné des bijoux de la succession de M. Angran. Janvier, 186.

* Fevrier, 212.

Catalogue raisonné des Tableaux, diamans... de M. Godfroy. Avril, 759.

Catalogue des Bronzes & autres curiosités du Cabinet de M. de Valois. Avril, 760.

Lettere Famigliari d'alcuni Bolognesi. Fevrier, 366.

De Bononiensi Academia commentarii. Fevrier, 367.

Memorie di varia Erudizione della Societa Colombaria. Fevrier, 369.

Miscellanea Lipsientia. Tom. IV. part. 2, 3, & 4. Fevrier, 374.

Lettres du Baron de Busbec.

2300 *Bibliographie.*

Fevrier, 379.

Mars, 568.

Août, 1534.

* Décemb. 2219.

Petit Dictionnaire du temps
pour l'intelligence des nouvelles
de la guerre. Fevrier, 381.

* Bibliotheca Rinckiana. Mars,
539.

Le Catalogue des Livres de M.
Mergeret. Mars, 565.

Œuvres de Madame la Marquise
de Lambert, nouvelle édition.
Mars, 570.

Nouveau traité de Diplomatique,
projet. Mars, 570.

Bibliothèque Française. Tom.
XI. & XII. Avril, 763.

* Tom. XI. Septembre, 1559.

Thesauruslinguæ Latinæ. May,
936.

Remarques sur le Dictionnaire
de Bayle. May, 955.

* Octobre, 1731.

* Décemb. 2182.

Catalogue des Livres de M.

Bibliographie. 2301

Burette. May, 959.

* Août, 1523.

Mémoire locale Géographique
& Chronologique, avec le calcul
Eccl. le Calendrier de Jules-Cé-
sar, pour l'intelligence des anciens
Auteurs. Juin, 1138.

Latini sermonis exemplaria. Juin,
1149.

Colloquia Sacra. Juillet, 1338.

Ouvrages de Meursius, nouvel
édition. A Florence. Septembre,
1712.

Catalogue de la Bibliothèque
de M. l'Abbé de Rothelin. Décemb
2249.

Etrennes Historiques. Décemb.
2258.

Almanach des Curieux. Décem.
2259.

Le Coup d'œil des Dictionnai-
res, ou l'Orthographe de chaque
mot prouvée par règle. Septem-
ber, 1724.

Dictionnaire des Proverbes
François. Septembre, 1727.

2302 *Bibliographie.*

* Quatre Lettres de M. le Cardinal Querini. Octobre, 1863.

Catalogus Historico-Criticus librorum rariorum, Octobre, 1890.

Dictionnaire Anglois-François de Boyer, nouvelle édition. Octobre, 1896.

Appendix ad Thesaurum linguæ Græc. H. Stephani. Octobre, 1900.

Index verborum phrasium... Lucciani. Octobre, 1904.

Auctores Græcæ linguæ minores. Octobre, 1907.

Catalogo de la Libreria Capponi. Novembre, 2081.

Le Dictionnaire Italien-Anglois d'Altieri, nouvel. édition. Nov. 2100.

Museum Helveticum. Décemb. 2245.

Fin de la Bibliographie

T A B L E
DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal de Déc. 1748.

<i>C A R O L I</i> noceti à Societate Jesu, &c.	2115
<i>Histoire de l'Empereur Jovien,</i> &c.	2146
<i>Description d'un Instrument nouvelle-</i> <i>ment approprié, &c.</i>	2166
<i>Remarques critiques sur le Diction-</i> <i>naire de Bayle, &c.</i>	2182
<i>Géographie moderne abrégée, &c.</i>	2202
<i>La Bibliothèque des jeunes Négo-</i> <i>ciens, &c.</i>	2211
<i>Lettres du Baron de Busbec, &c.</i>	2219
<i>Nouvelles Littéraires, &c.</i>	2237
<i>Bibliographie, &c.</i>	2262.

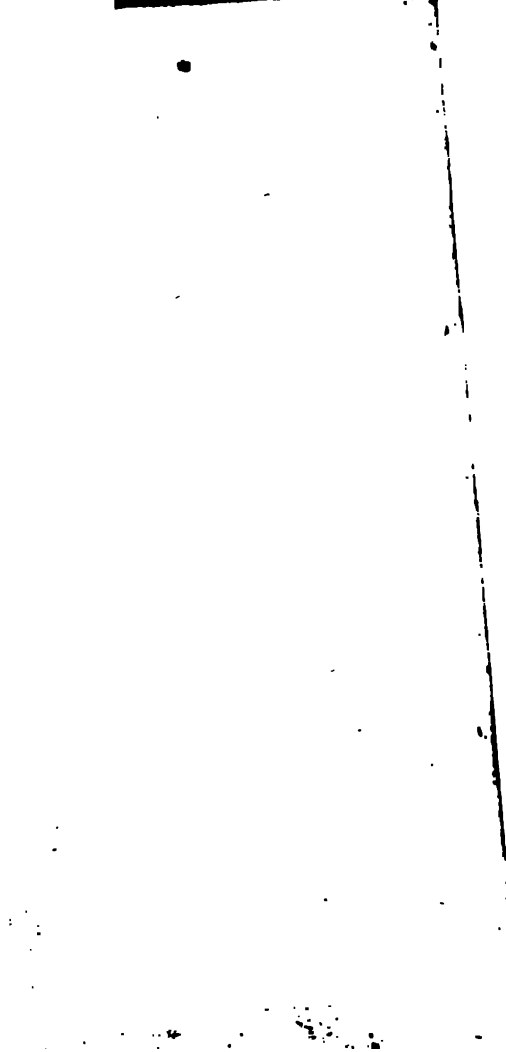
Fin de la Table.

www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

